

BANQUE
CENTRALE
DES
ÉTATS
DE
L'AFRIQUE
DE
L'OUEST

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
1965



RAPPORT D'ACTIVITÉ 1965

*Les photographies qui illustrent
le présent rapport sont dues à
L. Normand
(Photo-Service Abidjan)
à l'exception de celle de la page 115.*

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, dont le troisième exercice d'activité est ici retracé, est l'organisme public international constitué par sept Etats de l'ouest africain pour assurer en commun la gestion de leur monnaie commune.

L'Union Monétaire Ouest Africaine, ainsi établie par le Traité du 12 mai 1962, groupe les sept Républiques de :

COTE D'IVOIRE

MAURITANIE

DAHOMEY

NIGER

HAUTE-VOLTA

SÉNÉGAL

TOGO

**BANQUE CENTRALE
DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST**

CONSEIL D'ADMINISTRATION *

PRÉSIDENT : M. Mohamed Salem Ould M'KHAÏTIRAT

Représentants de la République de Côte d'Ivoire :

M. Konan BEDIE, Ministre délégué aux Affaires Economiques et Financières.

M. Mohamed T. DIAWARA, Ministre délégué au Plan.

Représentants de la République du Dahomey :

M. Nicéphore SOGLO, Ministre des Finances et des Affaires Economiques.

M. Paul GONÇALVES, Conseiller Technique au Ministère des Finances
et des Affaires Economiques.

Représentants de la République de Haute-Volta :

M. Marc GARANGO, Ministre des Finances.

M. Pierre-Claver DAMIBA, Ministre du Développement et du Tourisme.

Représentants de la République Islamique de Mauritanie :

M. Mohamed Salem Ould M'KHAÏTIRAT, Ministre des Finances, du Plan
et de la Fonction Publique.

M. Mamadou WANE BIRANE, Ministre du Développement.

Représentants de la République du Niger :

M. Barcourgné COURMO, Ministre des Finances.

M. Alidou BARKIRE, Ministre des Affaires Economiques, du Commerce
et de l'Industrie.

* Composition au 11 mars 1966.

Représentants de la République du Sénégal :

M. Jean COLLIN, Ministre des Finances.

M. Habib THIAM, Ministre du Plan et du Développement.

Représentants de la République Togolaise :

M. Antoine MEATCHI, Vice-Président de la République, Ministre des Finances
et de l'Economie.

M. Paulin EKLOU, Directeur des Etudes et du Plan au Haut Commissariat au Plan.

Représentants de la République Française :

M. Henri BISSONET, Conseiller Maître à la Cour des Comptes.

M. René CASTETS, Directeur au Ministère de la Coopération.

M. Pierre DEHAYE, Directeur des Monnaies et Médailles.

M. Claude PIERRE-BROSSOLETTE, Inspecteur des Finances, Direction du Trésor.

M. André POSTEL-VINAY, Directeur Général de la Caisse Centrale de Coopération
Economique.

M. Gabriel RATTIER, Directeur Général de l'Escompte à la Banque de France.

M. Marcel THÉRON, Directeur à la Direction Générale des Services Etrangers de
la Banque de France.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Robert JULIENNE

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

COMITÉS MONÉTAIRES NATIONAUX *

République de Côte d'Ivoire :

Président : *M. Konan BEDIE, Ministre délégué aux Affaires Economiques et Financières.

Membres : *M. Mohamed T. DIAWARA, Ministre délégué au Plan.

M. Jean-Baptiste AMETHIER, Directeur des Finances Extérieures et du Crédit.

M. Edouard ÉBAGNITCHIE, Député à l'Assemblée Nationale.

M. Claude SECHAUD, Directeur Général de la Compagnie Française de l'Afrique Occidentale.

République du Dahomey :

Président : *M. Nicéphore SOGLO, Ministre des Finances et des Affaires Economiques.

Membres : *M. Paul GONÇALVES, Conseiller Technique au Ministère des Finances et des Affaires Economiques.

M. Marius AKUESSON, Inspecteur des Trésoreries, Trésorier-payeur du Dahomey.

M. Christian JOHNSON, Directeur des Finances Extérieures et des Changes.

M. Lucien d'ASSOMPTION, Directeur Général de la Société Nationale des Huileries du Dahomey.

République de Haute-Volta :

Président : *M. Marc GARANGO, Ministre des Finances.

Membres : *M. Pierre-Claver DAMIBA, Ministre du Développement et du Tourisme.

M. François KABORE, Directeur du Cabinet du Ministre des Finances.

M. Pierre TAHITA, Directeur du Plan et des Etudes du Développement.

M. Jean-Baptiste ZOUNGRANA, Directeur de l'Office des Changes.

* Composition au 11 mars 1966.

* Membres du Conseil d'administration de la Banque Centrale.

République Islamique de Mauritanie :

Président : *M. Mamadou WANE BIRANE, Ministre du Développement.

Membres : *M. Mohamed Salem Ould M'KHAÏTIRAT, Ministre des Finances, du Plan et de la Fonction Publique.

M. Mohamed El Moktar MAROUF, Vice-Président de l'Assemblée Nationale, Commandant de Cercle.

M. DEYE Ould BRAHIM, Directeur du Plan.

M. Moktar Ould HAIBA, Conseiller Economique et Financier du Président de la République.

République du Niger :

Président : *M. Barcourgné COURMO, Ministre des Finances.

*M. Alidou BARKIRE, Ministre des Affaires Économiques, du Commerce et de l'Industrie.

M. BOUBOU HAMA, Président de l'Assemblée Nationale.

M. Karimou GOUKOYE, Commissaire Général au Développement.

M. Oumarou MOUSSA, Directeur à la Banque de Développement de la République du Niger.

République du Sénégal :

Président : *M. Jean COLLIN, Ministre des Finances.

Membres : *M. Habib THIAM, Ministre du Plan et du Développement.

M. Daniel CABOU, Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat.

M. Charles-Henri GALLENCA, Président de la Chambre de Commerce d'Agriculture et d'Industrie.

M. Adama DIALLO, Directeur de la Trésorerie.

République Togolaise :

Président : *M. Antoine MEATCHI, Vice-Président de la République, Ministre des Finances et de l'Economie.

Membres : *M. Paulin EKLOU, Directeur des Etudes et du Plan, au Haut Commissariat au Plan.

M. Paul DOVI-AKUE, Conseiller de l'Office des Produits Agricoles du Togo.

M. Jean TÉVI, Directeur du Service des Douanes.

M. Bawa MANKOUBI, Administrateur Civil à la Direction du Plan.

* Membres du Conseil d'Administration de la Banque Centrale.

SOMMAIRE

I. L'ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE DE L'UNION MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE

EN 1964-1965 :

<u>I.1 - <i>L'évolution de l'économie internationale et ses effets sur l'Afrique intertropicale</i></u>	<u>3</u>
I.11 - Une progression amortie et moins aisée de l'économie des grands pays industriels	3
I.12 - Une assistance qui s'attarde.....	4
I.13 - Une nouvelle dégradation des termes de l'échange de l'Afrique tropicale	6
 <u>I.2 - <i>Les conditions particulières de l'économie de l'Union Monétaire Ouest Africaine</i></u>	 <u>9</u>
I.21 - La politique de stabilité financière de la France et ses conséquences pour l'Union monétaire.....	9
I.22 - Le maintien de l'assistance économique et financière de la France...	10
I.23 - L'association à la Communauté Economique Européenne.....	12
 <u>I.3 - <i>Les principaux facteurs de l'activité économique de l'Union monétaire en 1964-1965</i></u>	 <u>15</u>
I.31 - La production agricole.....	15
I.32 - L'exploitation des ressources minérales.....	19
I.33 - Les échanges extérieurs.....	22
I.34 - La fiscalité	25
I.35 - Les prix et les salaires	30
I.36 - Les dépenses publiques	35
I.37 - L'aide extérieure	37

2. L'ÉVOLUTION DE LA MONNAIE ET DU CRÉDIT :

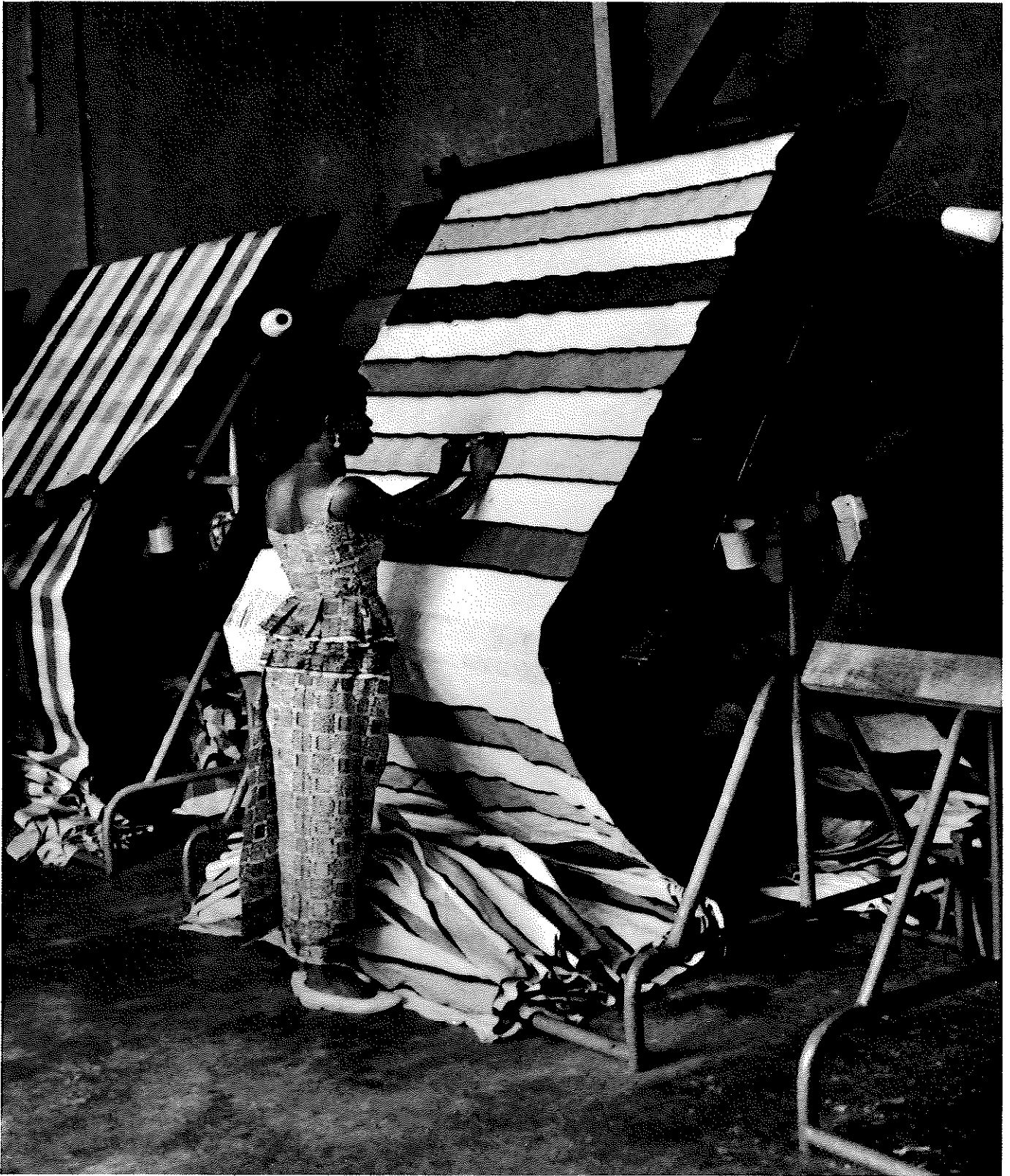
2.1 - <u>Les institutions participant à la gestion du système monétaire.....</u>	45
2.11 - Le système bancaire.....	45
2.12 - Les Trésors Publics et administrations postales.....	47
2.2 - <u>L'évolution générale de la situation des institutions monétaires de l'Union....</u>	49
2.3 - <u>Les crédits consentis à l'économie.....</u>	53
2.31 - Évolution générale	53
2.32 - La contribution du système bancaire au financement à moyen et long terme	55
2.33 - L'évolution générale des crédits à court terme.....	59
2.34 - L'évolution des crédits à court terme consentis à l'économie de chacun des États de l'Union.....	64
2.4 - <u>Le financement des crédits par le système bancaire et le concours de la Banque Centrale</u>	77
2.41 - Le financement des crédits à l'économie par le système bancaire....	79
2.42 - Le concours de la Banque Centrale au crédit à moyen terme.....	81
2.43 - Le concours de la Banque Centrale au crédit à court terme.....	85
2.5 - <u>La participation des Trésors Publics au fonctionnement des institutions monétaires</u>	87
2.51 - Les Trésors Publics, dispensateurs de crédits à l'économie.....	87
2.52 - Les Trésors Publics, collecteurs de disponibilités monétaires.....	89
2.53 - Les Trésors Publics, clients du système bancaire.....	93
2.54 - Le concours de la Banque Centrale aux Trésors Publics.....	95
2.6 - <u>Les réserves extérieures de l'Union Monétaire.....</u>	98
2.7 - <u>Les disponibilités monétaires des entreprises et particuliers.....</u>	105
2.71 - L'évolution du montant et de la composition des disponibilités....	107
2.72 - L'importance croissante des disponibilités scripturales des organismes et entreprises publics.....	109
2.73 - La circulation fiduciaire.....	111

3. L'ADMINISTRATION DE LA BANQUE CENTRALE ET LES RÉSULTATS FINANCIERS DE
SON EXPLOITATION EN 1964-1965 :

<u>3.1 - L'administration de la Banque Centrale.....</u>	117
<u>3.2 - L'harmonisation des législations monétaires et bancaires.....</u>	119
3.21 - L'uniformisation de la législation réprimant le faux monnayage.....	119
3.22 - L'harmonisation de la réglementation de la profession bancaire et du crédit	120
<u>3.3 - Les services de la Banque Centrale.....</u>	122
3.31 - L'établissement des services et l'extension de leur activité	122
3.32 - La formation du personnel de la Banque Centrale	124
<u>3.4 - Le contrôle des comptes de la Banque Centrale.....</u>	125
<u>3.5 - Les résultats financiers de l'exercice 1964-1965.....</u>	126
3.51 - Les produits d'exploitation	126
3.52 - Les charges d'exploitation	127
3.53 - Les résultats financiers de l'exercice	127

ANNEXES

<u>I. — SITUATIONS STATISTIQUES DE L'ÉMISSION MONÉTAIRE.....</u>	129
<u>II. — LES PRINCIPALES PRODUCTIONS D'EXPORTATION DES ETATS DE L'UNION MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE EN 1964-1965.....</u>	139
1. L'Arachide	142
2. Le Café	154
3. Le Cacao	163
4. La Banane	169
5. L'Ananas	174
6. L'Huile de palme et les palmistes	175
7. Le Coton	183
8. La Gomme arabique	191
9. Le Caoutchouc	192
10. L'Exploitation forestière	193
11. La Pêche maritime	197
12. L'Exploitation minière	202



L'ÉCONOMIE OUEST AFRICAINE

EN 1965

I.1 - L'ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE INTERNATIONALE ET SES EFFETS SUR L'AFRIQUE INTERTROPICALE

I.II. Une progression amortie et moins aisée de l'économie des grands pays industriels.

Les grands pays industriels, principaux clients et fournisseurs de l'ouest africain, ont continué à enregistrer en 1965 une expansion appréciable de leur activité économique. Le taux de cette croissance a, cependant, présenté de plus grandes différences selon les pays, et il a été pour beaucoup d'entre eux moins élevé (tableau 1). Le produit intérieur brut des douze parmi les plus importants pays industriels « d'économie de marché » aurait ainsi marqué une progression de 4,3 % en 1965 contre 5,5 % en 1964.

**Tableau N° 1 : Taux de croissance annuelle du Produit Intérieur Brut
évalué à prix constants**

PAYS	1960	1961	1962	1963	1964	1965
	% par rapport à l'année précédente					
Allemagne (R.F.).....	•	+ 5,4	+4,1	+ 3,5	+ 6,6	+4,4
Belgique	+ 5,6	+ 4,7	+5,0	+ 4,8	+ 5,2	+3,0
France	+ 7,6	+ 4,5	+6,6	+ 5,1	+ 6,2	+3,5
Italie	+ 6,8	+ 8,3	+6,3	+ 5,3	+ 3,0	+3,4
Pays-Bas	+ 8,9	+ 3,5	+2,6	+ 3,6	+ 8,5	+5,5
Royaume-Uni.....	+ 4,9	+ 3,2	+0,9	+ 4,2	+ 5,2	+2,5
Suède	+ 3,5	+ 5,6	+3,4	+ 4,8	+ 6,5	+4,5
Etats-Unis.....	+ 2,5	+ 1,9	+6,6	+ 3,8	+ 5,0	+5,5
Japon.....	+14,0	+15,4	+5,1	+12,1	+10,5	+3,0

Sources officielles diverses. Données provisoires pour 1965.

Cette progression plus faible a généralement été assurée avec moins d'aisance. Elle a été, en effet, souvent freinée par des limitations démographiques (pénurie de main-d'œuvre, particulièrement de main-d'œuvre qualifiée en Allemagne occidentale, par exemple), des contraintes sociales (revendications d'accroissement de salaires, grèves). Elle a parfois été tenue en suspens par des incertitudes politiques, qu'elles aient eu pour cause une longue crise ministérielle aux Pays-Bas, des élections générales en Belgique et en Allemagne occidentale ou des divergences de vue sur la conduite de la Communauté Economique Européenne. La permanence des conflits armés, de Saint-Domingue au Viet-Nam en passant par le Cachemire, et la crainte de leur généralisation n'ont pas manqué non plus de faire sentir leur incidence, ambiguë, il est vrai, sur l'économie des grandes puissances.

Pour elles également, les voies du développement continu s'avèrent difficiles, et déchirants les renoncements qui s'imposent à qui veut s'y engager et progresser. De cette difficulté, la Grande-Bretagne a continué à fournir une illustration. Les faiblesses du sterling, si elles ont été surmontées, cette année encore, grâce à une aide internationale considérable, n'en ont pas moins constitué un sujet de grave préoccupation pour les pays en voie de développement, soit qu'ils aient continué à détenir tout ou partie de leurs réserves monétaires en cette devise, soit qu'un changement de parité de celle-ci soit susceptible de modifier les conditions de leur participation aux échanges internationaux.

Ces difficultés d'adaptation des structures au rythme de développement ont pour conséquence, et symptôme le plus apparent, une hausse des prix des biens et services qui s'est partout manifestée. Les Etats-Unis d'Amérique, eux-mêmes, qui avaient su, ces dernières années, assurer le remarquable développement de leur économie dans la stabilité des prix, ont, pour la première fois, senti celle-ci menacée; l'indice des prix de gros y enregistre, de septembre 1963 à septembre 1964, une hausse de 3 %, taux exceptionnel pour ce pays.

Tous les gouvernements des grands pays industriels se sont employés, avec une vigueur et un succès divers, à combattre ces tendances inflationnistes, mais cette action n'a pas été sans conséquences pour les pays en voie de développement.

1.12. Une assistance qui s'attarde.

Devant porter plus d'attention aux cliquetis ou à la « surchauffe » de leurs mécanismes économiques, aux revendications de leurs propres agents, les économies dominantes ont prêté, sinon moindre attention, du moins, sauf rares exceptions, moindre secours au développement du tiers monde (tableau 2).

Comme le relevait M. George D. WOODS, Président de la Banque mondiale, dans sa communication, le 28 juillet 1965, à la réunion des Ministres du *Comité d'Aide au Développement* (C.A.D.) de l'*Organisation de Coopération et de Développement Economique* (O.C.D.E.), « si nous examinons les chiffres, nous découvrons que l'aide a atteint, en fait, un niveau de stagnation. Le total net officiel des flux de capitaux à long terme en provenance des pays membres du C.A.D. est resté à peu près le même depuis 1961. Ceci malgré une augmentation du produit national brut des pays industriels pendant la même période, s'élevant à environ 4 à 5 % par an, d'où il s'ensuit que le montant net de l'aide officielle représente un pourcentage décroissant du revenu national des pays donneurs d'aide ».

Tableau N° 2 : Flux financiers à long terme vers les pays en voie de développement

	1960	1961	1962	1963	1964
I. Total des flux en provenance du secteur public, net	Millions de dollars des Etats-Unis				
Autriche	—	2	9	4	13
Belgique	101	92	80	90	80
Canada	75	62	54	98	129
Danemark	6	7	7	10	11
France	842	943	977	843	841
Allemagne	324	589	427	422	460
Italie	75	66	67	64	56
Japon	125	214	165	172	178
Pays-Bas	47	69	91	38	49
Norvège	10	9	7	21	17
Portugal	37	30	37	47	63
Royaume-Uni	406	458	418	414	491
Etats-Unis	2.850	3.535	3.713	3.842	3.534
Total pays du C.A.D.	4.898	6.076	6.052	6.064	5.921
dont : Bilatéral	4.242	5.264	5.388	5.680	5.554
Multilatéral	655	812	664	384	367
II. Total des flux à long terme en provenance du secteur privé, net	(2.513)	(2.658)	(2.088)	(1.949)	(2.728)
dont : Investissements directs et autres prêts nouveaux	(2.420)	(2.437)	(1.820)	(1.722)	(2.339)
Crédits commerciaux d'une durée supérieure à 5 ans, nets...	(93)	(221)	(268)	(227)	(390)
Total secteur public et secteur privé, net (I+II)	(7.410)	(8.734)	(8.140)	(8.013)	(8.650)

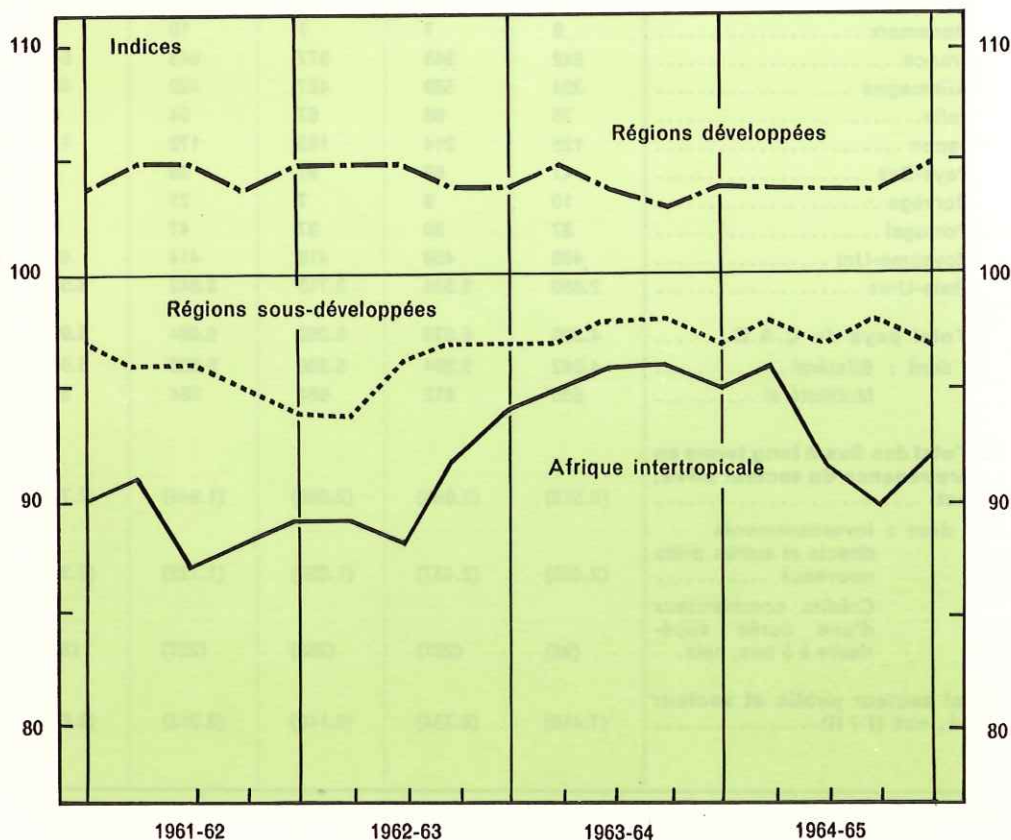
Source : O.C.D.E. - Efforts et Politique d'Aide au Développement - Examen 1965.

Condition nécessaire, sans doute, du progrès des pays en voie de développement, l'essor des économies industrielles n'en est pas une condition suffisante, et ceci d'autant que les progrès du commerce ne sont pas venus compenser une assistance qui s'attarde, quand même, elle ne se rétracte pas.

1.13. Une nouvelle dégradation des termes de l'échange de l'Afrique tropicale.

Sensibles aux menaces d'inflation, les gouvernements des grands pays industriels se sont attachés, généralement avec succès, à limiter l'augmentation des prix des matières premières et produits de première transformation et, avec moins d'efficacité, ceux des produits élaborés qui sont d'un intérêt particulier pour leurs clients moins industrialisés. Cette relative stabilité des prix à l'exportation des pays industriels n'a guère affecté le « pouvoir d'achat extérieur » des pays en voie de développement. Ceux d'entre eux qui n'ont pas la chance d'être grands producteurs de pétrole ou de métaux non ferreux ont vu, cependant, les termes de leurs échanges avec l'extérieur se détériorer à nouveau.

Termes de l'échange
(Base 100 : année 1958)



Encore que l'on ne saurait leur demander une grande précision, les indices calculés par le Bureau de Statistiques des Nations Unies, que le graphique ci-contre utilise, expriment, avec éloquence, ce nouveau retournement défavorable d'une situation dont on s'était trop rapidement complu à saluer l'amélioration l'an dernier.

Les prix des graines oléagineuses et des huiles qui en sont extraites ont, sans doute, été sensiblement plus élevés au cours de la campagne 1964-1965 que durant la période précédente, mais les cours du café Robusta, du sisal et du cacao ont été moindres, plus sensiblement encore, comme le montre le graphique ci-joint. Alignés sur les cotations des productions d'autres continents, les cours du coton et du caoutchouc africains ont également été plus faibles. Sans doute convient-il de noter que l'accord international sur le café a su contenir, dans des limites relativement étroites, les fluctuations des cours des cafés et que l'annonce, puis la confirmation d'une récolte 1965-1966 très inférieure pour une fois à la demande ont brusquement arrêté un effondrement des cours du cacao qui n'avait point eu son pareil depuis la fin de la dernière guerre mondiale.

**Tableau N° 3 : Prix de quelques produits africains
sur les marchés internationaux**

PRODUITS	1963		1964				1965		
	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III
Prix en U.S. \$ par 100 pounds									
Cacao Ghana - New York ..	25,13	26,27	22,86	20,66	22,28	22,45	20,20	15,25	14,64
Café { C. d'Ivoire - NewYork	27,02	31,45	38,65	38,26	33,31	32,10	28,37	26,07	34,80
	Ethiopie - New York .	31,80	35,37	44,82	45,31	42,41	43,45	42,98	40,85
Coton Sudan - Liverpool....							43,53	39,84	39,65
Arachides Nigeria - Londres	7,68	7,88	7,80	8,41	8,60	9,12	9,71	9,27	9,06
Palmistes { Afrique Ouest	6,93	7,39	6,78	6,67	6,77	7,10	8,11	8,56	7,74
	Ports européens								
Sisal Est africain - Londres.	18,50	18,50	18,50	18,50	15,71	13,42	11,50	11,46	10,83

Source : International Financial Statistics (Fonds Monétaire International).

Dans leur essence, les conditions d'écoulement des productions agricoles, qui constituent toujours la source essentielle de recettes extérieures de la plupart des pays d'Afrique tropicale, sont demeurées aussi précaires.

Les stocks accumulés par l'Amérique latine, le Brésil notamment, font de leurs détenteurs les maîtres du destin de toute organisation du marché du café. Limitée aux seuls producteurs, l'*Alliance des Producteurs de Cacao* s'est révélée sans efficacité, et le *Conseil Africain de l'Arachide* ne peut prétendre influencer un marché essentiellement ouvert aux substitutions et que domine au surplus la production d'arachide et surtout de soja des Etats-Unis d'Amérique. Sur le marché des oléagineux fluides alimentaires, comme sur celui du riz ou du coton, la politique américaine de soutien de l'agriculture nationale et de placement des excédents de sa production est devenue un élément déterminant dont le jeu n'est point nécessairement en faveur des pays tropicaux en voie de développement.

Aujourd'hui, dans son milieu, cette Décennie que les Nations Unies, après le Président Kennedy, ont proclamé devoir être celle du Développement, court grand risque, aux dires mêmes de M. George D. WOODS, de rester dans l'Histoire comme celle du Désappointement (a). Mais pourra-t-il en être autrement sans, d'une part, une organisation des marchés des denrées et matières premières assurant une honnête rétribution des pays producteurs, et, d'autre part, un transfert régulier, ce qui suppose son alimentation équitablement répartie, de capitaux des régions développées vers celles qui le sont le moins?

En attendant qu'il en soit ainsi, et l'attente menace d'être longue, les Etats de l'Union Monétaire Ouest Africaine ont trouvé dans leur association à la Communauté Economique Européenne et leur coopération monétaire avec la France des conditions plus favorables à leur développement que celles, généralement médiocres, offertes par la conjoncture présente aux pays en voie de développement.

(a) George D. WOODS: The Development Decade in the Balance. Foreign Affairs, January 1966.

1.2 - LES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE L'ÉCONOMIE DE L'UNION MONÉTAIRE

1.21. La politique de stabilité financière de la France et ses conséquences pour l'Union Monétaire Ouest Africaine.

La période que couvre le présent rapport coïncide avec la deuxième année d'application de la politique de stabilité financière engagée par le gouvernement français le 12 septembre 1963. Conduite avec une particulière vigueur, cette politique, si elle a pu contrarier l'essor ou les errements de certains secteurs de l'économie française, a eu, par contre, pour résultats un certain ralentissement de l'érosion de la valeur de la monnaie à l'intérieur et un affermissement de la position internationale du franc français consolidé par un accroissement du montant des réserves extérieures officielles et de leur composition.

L'un et l'autre résultats sont d'une particulière importance pour les Etats de notre Union qui entretiennent des relations économiques très étroites avec la France et qui ont lié le sort de leur monnaie à celui du franc.

La valeur du franc français, les conditions de sa convertibilité en devises étrangères donnent, en effet, tout leur sens à une coopération qui assure la libre convertibilité à taux fixe de la monnaie de l'Union en francs français. Durant les quinze années qui ont suivi la dernière guerre, il était devenu classique de dénoncer comme un des plus pernicioeux méfaits de la politique coloniale française le fait qu'elle ait imposé aux territoires d'outre-mer la « mauvaise monnaie » métropolitaine. S'il a pu en être ainsi, les Etats de l'ouest africain, qui ont choisi d'établir en pleine indépendance les termes de leur union monétaire et de leur coopération avec la France, peuvent se féliciter de la « bonne monnaie » que leur décision leur assure maintenant, pour leur propre bénéfice comme pour celui de ceux associés à leur effort de développement.

1.22. La prolongation d'une assistance économique et financière privilégiée de la France.

Encore qu'il soit permis de contester la possibilité pour la France d'appliquer, en son temps, une autre politique à l'égard de ses territoires d'outre-mer, il faut néanmoins reconnaître que leur intégration dans un système de prix français affecté par une inflation métropolitaine chronique ne plaçait pas les économies coloniales dans les meilleures conditions pour participer aux échanges internationaux.

L'application, outre-mer, de mesures conçues et justifiées peut-être en métropole pour tenir compte de la prépondérance des salariés dans la population active, reclasser une fonction publique jugée défavorisée ou stimuler une natalité languissante, toutes caractéristiques étrangères aux conditions de l'Afrique tropicale, avait imposé à l'économie des territoires d'outre-mer de lourdes charges et des disparités sociales qui ne facilitaient pas leur émancipation économique.

Leur indépendance politique reconnue, une prolongation de l'assistance économique et financière de la France était indispensable à une adaptation sans heurts de leur structure économique et sociale. Elle devait l'être d'autant plus que les espoirs placés dans des aides d'autres sources devaient être souvent déçus ou lents à se matérialiser.

Les productions d'arachides, de café et de bananes qui tiennent une place capitale dans l'économie des pays de l'Union ont pu continuer, cet exercice encore, à bénéficier de conditions privilégiées pour leur écoulement sur le marché français, selon des modalités exposées en détail en annexe au présent rapport.

La participation technique et financière de la France a été maintenue au fonctionnement de certains services publics d'intérêt international, tels ceux assurés par l'*Agence pour la Sécurité et le Contrôle de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar* (A.S.E.C.N.A.), ou de coût particulièrement élevé, mais indispensables à la promotion des élites, telles les Universités de Dakar et d'Abidjan.

Tous les Etats de l'Union ont continué à bénéficier, en réponse à leur demande, de l'assistance technique française dispensée par des agents incorporés à leurs services nationaux ou par des institutions françaises spécialement conventionnées.

Une estimation sera tentée plus loin du coût, pour la France, de cette assistance, comme de la contribution de son *Fonds d'Aide et de Coopération* (F.A.C.) et de sa *Caisse Centrale de Coopération Economique* (C.C.C.E.) au financement de l'équipement de l'Union. Si même elle pouvait être d'une « précision comptable », cette évaluation en unité monétaire ne permettrait pas une appréciation de l'incidence réelle de la coopération française au développement économique et social des Etats de l'Union monétaire (a).

(a) Il serait tout aussi difficile d'estimer l'apport « en retour » de cette coopération à l'économie comme à l'audience internationale de la France.

L'importance de ces liens, qui ne connaissent pas d'unité de compte, il est maintenant possible, sans préjugés ou ressentiment, d'en prendre conscience en toute lucidité, le cinquième anniversaire de l'indépendance célébré et la conviction acquise que, si elle était d'aventure menacée, ce ne saurait être par l'ancien colonisateur. Une telle prise de conscience facilitera la recherche de nouvelles formes d'une coopération qui ne peut plus maintenir certaines de ses anciennes modalités.

L'exercice écoulé a vu l'évacuation par les forces armées françaises de la plupart des garnisons où elles stationnaient encore, et leurs effectifs, concentrés en quelques rares places, réduits au minimum nécessaire au respect des engagements de défense contractés par la France. Avec le départ de ces troupes a cessé la contribution, considérable parfois, que leurs dépenses apportaient à l'activité économique des régions de leur stationnement.

A la fois condition et conséquence de l'affermissement de son économie, la France n'a plus la possibilité de consentir des conditions privilégiées, par trop différentes de celles du marché international, à l'écoulement des productions de ses associés d'outre-mer. Il ne lui est pas davantage possible d'accroître l'aide financière qu'elle leur apporte, sa contribution en ce domaine dépassant en valeur relative celle des pays avec lesquels son économie est en concurrence.

Quel que puisse être au surplus le développement de la consommation française, celle-ci ne saurait continuer à assurer un débouché suffisant à la production croissante des Etats de l'Union, lesquels, au demeurant, ne peuvent prétendre en être les seuls fournisseurs.

Les apports de capitaux nécessaires à une complète transformation des conditions de développement de l'ouest africain dépassent la capacité de financement extérieur de la seule économie française ; il en est notamment ainsi de l'aménagement des bassins fluviaux, seul susceptible, sans doute, d'assurer cette transformation en bien des régions.

Une disparition progressive des surprix et garanties d'écoulement reconnus aux principales exportations, une stabilisation du montant de l'aide financière apparaissent donc inéluctables.

Les contingences qui s'opposent à la survie ou au développement de ces formes anciennes d'assistance économique et financière n'affectent pas cependant la coopération monétaire établie entre la France et les Etats membres de notre Union. A ces derniers, cette coopération permettra de tirer de l'affermissement de l'économie française et du franc une contribution inestimable pour leur développement, celle d'avoir une monnaie dont la valeur ne limite pas le choix des fournisseurs.

1.23. L'association à la Communauté Economique Européenne.

Cette transformation des rapports économiques entre l'ancienne métropole et les Etats de l'Union s'imposait dès avant que l'indépendance de ceux-ci soit reconnue car elle était la conséquence inéluctable de la participation de la France à la Communauté Economique Européenne. Il est à l'honneur de tous les membres de celle-ci de ne pas avoir méconnu que l'entreprise, qui doit assurer leur prospérité commune, ne devait pas, pour autant, dénouer, sans aménagements progressifs et compensation substantielle, les relations particulières entre certains d'entre eux et leurs territoires d'outre-mer.

Ces territoires devenus Etats souverains, il appartenait à leurs gouvernements de décider s'ils acceptaient l'association offerte et de convenir, en toute indépendance, de ses termes. Concluant de longues négociations, une Convention signée à Yaoundé, le 20 juillet 1963, devait définir ces nouvelles modalités d'association entre les six Etats membres de la Communauté Economique Européenne et les dix-huit Etats africains et malgache signataires, dont les sept Etats membres de notre Union. Cette Convention de Yaoundé est entrée en vigueur le 1^{er} juin 1964. Les institutions paritaires prévues pour son application, Conseil de l'Association, Comité de l'Association, Conférence parlementaire et Cour arbitrale, ont été constituées au cours de la période que couvre ce rapport ; ce sont cependant les conséquences économiques de l'association établie par la Convention de Yaoundé qu'il se doit de relever rapidement.

Une des premières d'entre elles a été la suppression de la préférence douanière précédemment consentie à la France par les Etats de l'Union monétaire (le Togo excepté). Le 1^{er} décembre 1964, les droits de douane qui frappaient à l'entrée dans ces Etats les marchandises originaires des membres de la Communauté Economique Européenne autres que la France ont cessé d'être perçus, en même temps que les contingentements subsistant des produits de mêmes origines étaient élargis. Par ailleurs, les dispositions législatives ou réglementaires qui pouvaient encore établir une discrimination en faveur des nationaux français dans les conditions d'établissement ou d'exercice de professions particulières ont été supprimées ou leur bénéfice étendu à tous les nationaux des membres de la Communauté Economique Européenne. L'élimination de toute discrimination entre les entreprises des Etats membres pour la désignation, par adjudication, de celles d'entre elles chargées de la réalisation de projets financés par la Communauté Economique Européenne contribue également à mettre fin aux conditions privilégiées, jusqu'alors reconnues à la participation française à l'activité économique des Etats de l'Union.

Les restrictions pouvant être apportées à l'accès aux marchés des Etats de l'Union monétaire ou à l'établissement d'entreprises étrangères n'ont plus désormais pour objet que de répondre « aux nécessités du développement d'économies insuffisamment industrialisées » comme l'autorise la Convention de Yaoundé.

La « zone de libre circulation des marchandises » englobant la Communauté Economique Européenne et ses associés d'outre-mer favorise, en sens inverse, le placement sur les marchés de la C.E.E. des productions de ses associés. La « préférence » qui leur est ainsi consentie a soulevé bien des débats et des protestations que son importance ne semble guère justifier. Elle ne s'étend pas, en effet, à certaines des plus importantes productions des pays associés d'Afrique, et particulièrement de notre Union : arachides, palmistes, coprah et les tourteaux, coton et caoutchouc. La préférence, très faible au demeurant, consentie aux bois tropicaux importés des pays associés a disparu depuis le 1^{er} janvier 1965, et le contingent tarifaire à droit nul libéralement accordé à l'Allemagne, principal importateur de banane, a réduit considérablement l'effet de la préférence consentie. Pour les huiles d'arachide et de palme, le cacao et le café (à un moindre degré cependant pour ce dernier produit en raison des contingents imposés par les accords internationaux, et des modalités de taxation en vigueur en certains pays), la préférence accordée par la C.E.E. aux importations en provenance des Etats africains associés semble avoir quelque influence sur le placement de la production de ceux-ci.

Ce n'est point cependant d'une telle préférence, très mesurée et qui ira décroissant, que les pays associés à la C.E.E. peuvent espérer assurer le développement de leurs exportations de denrées et matières premières. Au demeurant, les termes de la nouvelle association expriment la préoccupation de faciliter, lorsque nécessaire, aux Etats associés, une amélioration des conditions de leurs productions agricoles permettant une commercialisation de celles-ci aux cours mondiaux, ou la substitution d'autres productions à celles pour lesquelles cette adaptation se révèle impossible ou difficile.

A cette fin, une très importante aide financière a été consentie par la Communauté aux Etats associés pour aider temporairement ou diversifier leurs productions. Le montant de l'aide pouvant être ainsi consentie au cours des cinq années d'application de la Convention de Yaoundé s'élève, pour les Etats de notre Union, à 122,1 millions d'unités de compte, soit 30,1 milliards de francs c.f.a. (a). Au cours de la période sous revue, la Communauté a pris acte des programmes quinquennaux d'emploi de cette aide présentés par les Etats de notre Union.

L'aide ainsi affectée à la transformation de la production des Etats associés, pour importante qu'elle soit, ne représente cependant qu'un peu plus du quart de la contribution financière que la Communauté Economique Européenne s'est

(a) Ainsi répartis (en millions d'U.C.) :

1^o Aide à la production et à la diversification :

Côte d'Ivoire : 46,7	Niger : 6,5	Togo : 5,7
Dahomey : 5,5	Sénégal : 46,7	

2^o Aide à la production :

Mauritanie : 5,0	Haute-Volta : 6,0.
------------------	--------------------

engagée à apporter au développement des Etats signataires de la Convention de Yaoundé durant les cinq années s'ouvrant avec son entrée en vigueur. Le montant total de l'aide consentie aux dix-huit Etats associés signataires de la Convention de Yaoundé s'élève, en effet, à 730 millions d'unités de compte, dont 620 sous forme de subventions du Fonds Européen de Développement, 46 sous forme de prêts spéciaux consentis par le même organisme et 64 de « prêts normaux » de la Banque Européenne d'Investissement, dont le champ d'activité est ainsi étendu aux pays d'outre-mer. La Convention de Yaoundé assure ainsi aux Etats africains signataires une considérable aide financière extérieure, avec une très grande liberté dans le choix de son application.

Les données présentées plus loin permettent de constater combien a été substantielle la contribution effectivement apportée par la Communauté Economique Européenne aux Etats de notre Union monétaire.

**Tableau N° 4 : Principales productions agricoles commercialisées
dans l'ensemble des Etats de l'Union Monétaire Ouest Africaine**

CAMPAGNES	Arachides décortiquées	Café	Cacao	Palmistes (a)	Coton (en graine)
Tonnes					
1958-1959	594.000	170.355	63.555	74.517	13.829
1959-1960	596.000	136.682	71.366	97.603	18.905
1960-1961	679.000	196.198	107.422	71.227	17.898
1961-1962	713.000	110.460	92.985	68.505	15.004
1962-1963	636.000	202.278	114.066	69.213	30.250
1963-1964	694.000	281.133	112.121	75.921	27.082
1964-1965	733.000	211.696	165.117	91.517	34.093
Pourcentages					
Variations					
1958-1959 à 1959-1960	+ 1,4	-19,8	+12,3	+31,0	+ 36,7
1959-1960 à 1960-1961	+13,9	+43,5	+50,5	-27,0	- 5,3
1960-1961 à 1961-1962	+ 5,0	-43,6	-13,4	- 3,8	- 16,2
1961-1962 à 1962-1963	-10,8	+83,1	+32,4	+ 1,0	+101,6
1962-1963 à 1963-1964	+ 6,7	+38,9	- 1,7	+ 9,7	- 10,2
1963-1964 à 1964-1965	+ 5,6	-24,7	+47,3	+20,5	+ 25,9

(a) Exportations et (en 1965) livraisons à l'Huilerie de palmistes de Cotonou.

1.3 - LES PRINCIPAUX FACTEURS DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE L'UNION MONÉTAIRE EN 1964-1965

1.3.1. La production agricole.

Les conditions climatiques qui ont prévalu durant la campagne 1964-1965, si elles n'ont pas été exceptionnellement favorables, n'ont pas, en général, contrarié la production agricole, dont les résultats commencent plutôt à traduire les effets d'une vulgarisation des meilleures techniques de culture, s'agissant notamment de l'arachide et du coton.

Les données qui nous permettraient d'apprécier l'évolution des productions dites « vivrières » nous font défaut. Ces productions paraissent, cependant, celles dont les possibilités d'écoulement sont le mieux assurées, s'agissant notamment du riz, dont la consommation croissante doit toujours être couverte par des importations relativement considérables. Ne serait-ce qu'en raison de leur grand intérêt pour un développement harmonieux des économies, les efforts poursuivis en vue du développement de la riziculture dans le delta du fleuve Sénégal et le nord de la Côte d'Ivoire doivent trouver, ici au moins, une mention, en attendant que leurs résultats puissent être chiffrés. Envisagée également pour une satisfaction de la consommation locale, la culture de la canne à sucre fait l'objet d'essais et de projets en Mauritanie, au Sénégal, en Côte d'Ivoire, en Haute-Volta et au Dahomey. La condition particulièrement déprimée du marché international du sucre n'offre guère de place profitable à une production ouest africaine notable ; celle-ci devra donc se contenter d'un écoulement local qui gagnerait sans doute beaucoup à être organisé entre les pays producteurs et consommateurs de l'Union.

A la seule exception du café, les grandes productions agricoles commercialisées en vue d'une exportation ont enregistré en 1964-1965 des progrès sensibles. L'évolution des cinq plus importantes de ces productions, exclusivement ou à très peu près (café, palmistes) produites par de petites plantations, est retracée par le tableau 4 (a).

(a) Les conditions particulières de production, de commercialisation et d'écoulement sur le marché mondial de ces productions et de quelques autres d'importance ou de diffusion moindre sont décrites plus en détail, et pour chacun des pays producteurs, en annexe au présent rapport.

Tableau N° 5 : Principales récoltes commercialisées pour l'exportation

ÉTATS PRODUITS	Campagnes			Variations	
	1962-1963	1963-1964	1964-1965	1962-1963 à 1963-1964	1963-1964 à 1964-1965
	Tonnes			± %	
Côte d'Ivoire					
Café	194.639	261.212	202.188	+ 34,2	—22,6
Cacao	103.038	98.219	147.529	— 4,7	+50,2
Bananes*	140.452	138.620	117.807	— 1,3	—15,0
Coton	6.243	5.700	8.613	— 8,7	+51,1
Dahomey					
Palmer à huile					
— Régimes collect. par SNAHDA	81.700	117.299	109.707	+ 43,6	— 6,5
— Palmistes livrés à l'usine	—	—	29.014	—	.
— Palmistes exportés	10.915	11.422	15.740	+ 4,6	+37,8
Café	984	1.225	939	+ 24,5	—23,3
Coton	4.000	3.653	3.568	— 8,7	— 2,3
Arachides décortiquées	4.030	4.820	2.500	+ 19,6	—48,1
Haute-Volta					
Arachides décortiquées	4.990	5.504	5.595	+ 10,3	+ 1,7
Coton	6.800	8.060	8.760	+ 18,5	+ 8,7
Mauritanie					
Gomme arabique	3.018	3.616	3.016	+ 19,8	—16,6
Niger					
Arachides décortiquées	92.300	114.181	106.572	+ 23,7	— 6,7
Coton	4.676	5.457	6.808	+ 16,7	+24,8
Sénégal					
Arachides en coque	767.000	798.000	870.000	+ 4,0	+ 9,0
Togo					
Café	6.655	18.696	8.569	+180,9	—54,2
Cacao	10.968	13.902	17.588	+ 26,8	+26,5
Coton	8.631	4.212	6.344	— 51,2	+50,6
Arachides décortiquées	2.795	2.681	2.076	— 4,1	—22,6

* Exportations.

La commercialisation de ces cinq productions est la principale source du revenu monétaire de la population rurale, l'objet de l'activité des nombreux agents de son écoulement (acheteurs, transporteurs, transitaires), et l'aliment d'une industrie de transformation, dont l'étendue déjà grande pour certains produits (arachides) tend à se développer (coton, palmistes). L'emploi du pouvoir d'achat ainsi distribué est demeuré le facteur dominant du commerce des biens de consommation et aussi d'équipement (habitat, véhicules, etc.) des ménages. L'amplitude de la variation saisonnière des disponibilités monétaires témoigne de la liaison étroite entre la commercialisation des productions agricoles d'exportation et l'activité économique générale, et à ce titre justifie l'intérêt ici porté à son évolution.

Les conditions ne se prêtant guère à leur relèvement, les prix de base déterminés par les Pouvoirs publics pour l'achat aux producteurs de leur récolte sont demeurés, en 1964-1965, ceux antérieurement fixés, depuis plusieurs années parfois (tableau 6).

Tableau N° 6 : Prix officiels d'achat au producteur

CAMPAGNES	Arachides		Cacao		Café	
	Kaolack (coques)	Maradi (décort.)	Abidjan	Togo	Abidjan	Lomé
	Francs c.f.a. par kilogramme					
1955-1956	21,25	21,50	•	•	105,00	•
1956-1957	21,25	21,50	70,00	78,00	110,00	•
1957-1958	21,25	21,50	75,00	85,00	120,00	•
1958-1959	21,25	21,50	90,00	100,00	115,00	100,00
1959-1960	22,00	24,00	95,00	100,00	105,00	90,00
1960-1961	22,00	24,00	95,00	95,00	95,00	85,00
1961-1962	22,00	22,50	70,00	65,00	80,00	65,00
1962-1963	22,00	21,00	70,00	65,00	80,00	65,00
1963-1964	22,00	21,00	76,80	70,00	97,95	75,00
1964-1965	22,00	21,50	76,96	70,00	97,55	75,00

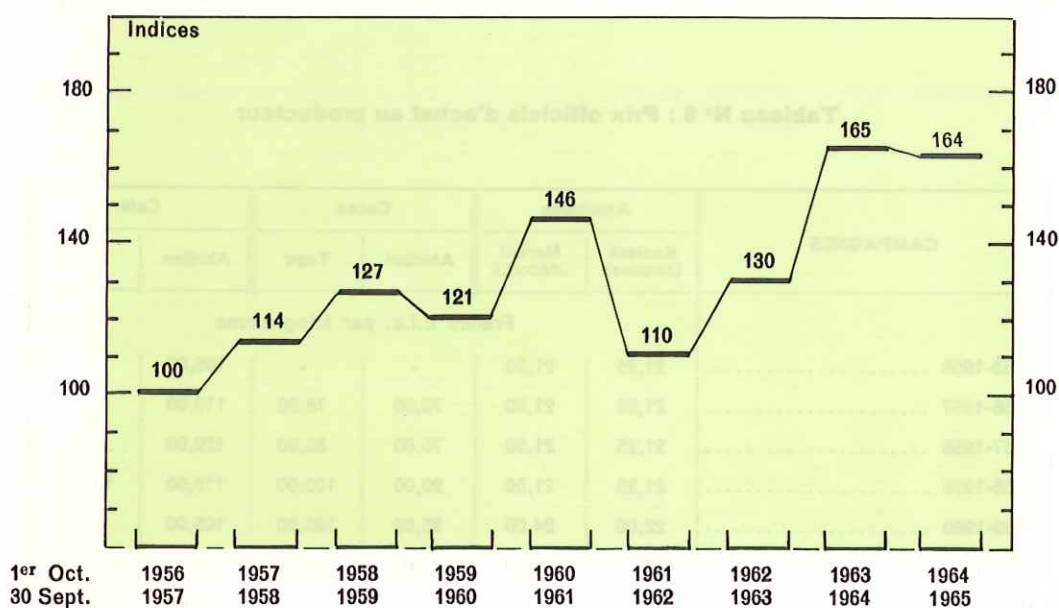
Arachides : Prix minimum d'achat nu-basculé le kilogramme d'arachides en coques à Kaolack (Sénégal) et d'arachides décortiquées à Maradi (Niger).

Cacao : Prix d'achat au producteur de la « récolte principale ». Pour le Togo, prix tous points d'achat ; pour la Côte d'Ivoire, prix nu-basculé Abidjan, estimés pour les deux dernières campagnes, les prix ayant été fixés « tous points d'achat » à 70 francs c.f.a. pour les campagnes principales 1963-1964, 1964-1965, et à 55 francs pour la campagne principale 1965-1966.

Café : Prix d'achat au producteur « tous point d'achat » au Togo. Prix nu-basculé Abidjan, estimés pour les deux dernières campagnes sur la base des prix officiels « tous points d'achat » de 80 francs c.f.a. (soit 87,95 n.b. Abidjan) en 1963-1964, porté à 90 francs le 16 décembre 1964 et 75 francs pour 1965-1966.

Pour l'ensemble de l'Union monétaire, la valeur globale à l'achat au producteur des récoltes commercialisées en vue de leur exportation semble avoir été, en 1964-1965, sensiblement la même que pour la précédente campagne en raison des compensations entre productions des régions soudaniennes et tropicales (a). Dans les conditions dans lesquelles il a été obtenu, un tel résultat ne paraît pas sans mérite.

**Indices de la valeur à l'achat des productions agricoles
exportées par les pays de l'Union Monétaire Ouest Africaine**



(a) La considération accordée aux grandes productions d'exportation ne saurait être prise pour une méconnaissance de la très appréciable contribution apportée au revenu du paysan africain par la vente de productions « vivrières » (riz, mil, sorgho, maïs, manioc, ignames, plantains, légumes, fruits et condiments divers), dont certaines sont exportées (légumes du Cap Vert, piment du Togo, kola de Côte d'Ivoire, oignons et doliques du Niger). C'est dans l'expansion de ces productions pour la satisfaction des besoins d'une population en plein développement et engagée dans une proportion croissante dans d'autres activités « secondaires » et « tertiaires », que l'agriculture ouest africaine trouvera sans doute ses développements les plus profitables.

Il conviendrait également de tenir compte du revenu tiré de l'élevage, mais les informations en cette matière ne sont disponibles qu'après long délai et demeurent fragmentaires.

1.32. L'exploitation des ressources minérales.

Consolidation des grandes exploitations, dépérissement des petites, incertitude de développements nouveaux paraissent être les traits principaux de la situation de l'industrie minière à la fin de 1965 (a).

Les grandes exploitations installées ces dernières années ont développé leur production et leurs exportations.

Exportations de produits miniers

	<u>1964</u>	<u>1965</u>	<u>Variations</u>
	Tonnes		± %
<u>Côte d'Ivoire</u>			
Manganèse.....	105.000	171.000	+ 63
<u>Mauritanie</u>			
Minerai de fer.....	4.983.000	5.965.000	+ 20
<u>Sénégal</u>			
Phosphates de calcium ..	714.263	818.620	+ 15
<u>Togo</u>			
Phosphates de calcium ..	778.247	981.772	+ 26

Ce développement a généralement atteint la pleine capacité d'utilisation des équipements ; ceux-ci ont fait l'objet d'extensions qui, inaugurées au cours de l'année 1965, permettront un nouvel accroissement de la production, assurant une meilleure rentabilité aux investissements, souvent considérables, que la mise en exploitation des gisements a nécessités.

Cette consolidation des grandes entreprises contraste avec le dépérissement, voire la disparition, de petites exploitations dont l'apport à l'activité économique régionale n'avait pas été négligeable, mais auxquelles la faible importance des gisements, les difficultés de leur exploitation n'accordaient qu'une vie précaire. Le Sénégal a ainsi cessé d'être un pays producteur de titane, de zircons et de rutile ; le gisement de colombo-tantalite de Côte d'Ivoire arrive à sa fin ; la situation et la faible importance des gisements de cassitérite de l'Aïr n'ont pas permis leur véritable exploitation ; celle des carrières de granit de Haute-Volta n'a pas répondu aux espérances. La seule exploitation nouvelle, dont l'inauguration, en 1965, semble mériter mention, est celle, au Sénégal, d'un gisement d'attapulгите.

(a) Un exposé plus détaillé de cette situation est donné en annexe au présent rapport.

Tableau N° 7 : Productions minières

ETATS PRODUITS	Unité	PRODUCTION				VENTES			
		1962	1963	1964	1965	1962	1963	1964	1965
Côte d'Ivoire									
Diamants	carat	283.911	204.884	220.583	199.300	414.197	213.507	209.565	204.084
dont :									
Entr. industrielles ...	»	183.911	179.659	200.271	198.308	164.066	186.182	204.219	203.092
Bureaux d'achats ...	»	100.000 **	25.225	20.612	992	250.131	27.325	5.346	992
Manganèse	tonne	106.983	139.063	135.425	179.785	95.775	104.843	104.549	170.524
dont :									
Minerai (a).....	»	87.627	109.222	118.433	153.441	95.775	104.843	84.313	163.610
Fines (b)	»	19.356	29.841	17.992	26.344	—	—	20.236	6.914
Colombo tantalite	kilo	2.618	1.237	1.500	1.050	8.077	—	—	—
Haute-Volta									
Or	kilo	1.237	1.408	1.034	1.176	1.233	1.393	1.016	1.100
Mauritanie									
Minerai de fer	1.000 tonnes	—	1.678	5.080	6.285	—	1.293	4.983	5.955
Niger									
Minerai d'étain (70%) ..	tonne	59	80	75	78	62	81	72	78
Sénégal									
Phosphate d'alumine ..	tonne	141.426	125.778	120.939	134.940	77.030	83.543	97.065	108.350
Phosphate d'alumine calciné	»	41.680	17.710	32.254	28.639	33.940	17.990	17.830	34.411
Phosphate de chaux ..	»	497.090	464.372	677.081	867.239	342.524	459.983	714.263	818.620
Ilménite	»	22.432	12.189	1.320	—	20.020	11.945	3.970	—
Zircon	»	2.336	3.069	554	—	2.090	3.279	926	—
Rutile	»	736	736	54	—	395	906	127	—
Togo									
Phosphates	»	191.705	517.000	752.442	973.635	184.715	482.512	778.247	981.767

* Y compris diamants extraits hors Côte d'Ivoire et acquis par les bureaux d'achats ivoiriens — **Estimation des seuls achats de diamants extraits en Côte d'Ivoire.
a) Minerais A (45-47 %), B (40-42 %) et mélange A (40 %) — (b) Fines à 40, 38 et 32 %.

Ces dernières années, les travaux d'installation des grandes exploitations minières et des voies d'évacuation de leur production avaient été un facteur très appréciable d'activité et d'emploi ; il n'en a plus été de même après l'achèvement des extensions inaugurées en 1965, aucune exploitation minière de quelque importance n'étant plus en cours d'équipement.

La prodigieuse accumulation des richesses minérales dans une autre région, de taille relativement modeste, du continent africain, était enregistrée par l'un de ses découvreurs comme un « scandale géologique » ; la médiocrité de telles richesses, sous les 3,2 millions de kilomètres carrés des Etats de l'Union Monétaire, en constituerait un bien plus grand encore. Les efforts pour y mettre fin ne sauraient rester sans fruits et ne doivent point être ménagés. Aussi, bien que leur couronnement ait été une fois encore différé, le gouvernement mauritanien poursuit-il ses démarches pour une mise en exploitation du gisement de cuivre d'Akjoujt.

Par ailleurs, le gouvernement de la Haute-Volta s'est attaché à l'étude de l'exploitation des gisements de manganèse de Tambao et de sa desserte par une voie ferrée les reliant au port d'Abidjan, condition de leur mise en valeur. Ces projets ne sont point encore dans la voie d'une réalisation prochaine.

La prospection pétrolière, dont les considérables dépenses avaient constitué autrefois un apport appréciable, a été à peu près suspendue dans tous les territoires de l'Union ; il est cependant permis de la voir reprendre prochainement au large des côtes de la Casamance (Sénégal) et au Dahomey.

1.33. Les échanges extérieurs.

Il faut, cette année encore, déplorer que l'imprécision et parfois même l'absence totale de statistiques continuent à rendre malaisée une appréciation convenable des échanges extérieurs de l'Union monétaire (a).

Encore qu'il y ait grande témérité à avancer des chiffres, les échanges extérieurs de l'Union semblent avoir évolué comme suit :

<u>Campagnes</u> <u>1^{er} octobre au 30 septembre</u>	<u>Importations</u>	<u>Exportations</u>	<u>Balance</u>
Milliards de francs c.f.a.			
1962-1963	121	100	— 21
1963-1964	132	130	— 2
1964-1965	135	140	+ 5
<u>Variations</u>			
1962-1963 à 1963-1964	+ 9,1	+ 30,0	
1963-1964 à 1964-1965	+ 2,2	+ 7,7	

Selon ces très grossières estimations, la valeur (à prix courant) des échanges extérieurs de l'Union monétaire aurait continué à s'accroître en 1964-1965, mais à un taux beaucoup plus faible que celui enregistré au cours de la précédente campagne. La valeur des exportations ayant sensiblement plus augmenté que celle des importations, la balance commerciale des échanges extérieurs de l'Union présenterait, pour la première fois sans doute, un solde positif.

Cette évolution résulte, semble-t-il, à la fois :

- de l'achèvement de l'équipement des grandes exploitations minières qui avait nécessité de considérables importations de matériel et, en sens inverse, du développement de leurs exportations signalé plus haut ;
- du développement des exportations ultramarines de la Côte d'Ivoire et de la Mauritanie.

Il convient cependant de noter que ces deux pays, et, relativement à la valeur de l'ensemble de son commerce extérieur, la Mauritanie plus encore que la Côte d'Ivoire, n'enregistrent pas dans leurs statistiques officielles la plus grande partie des échanges

(a) A titre d'illustration, on notera qu'il n'existe aucun enregistrement des échanges du Sénégal par voie maritime ou terrestre avec les autres Etats de l'Union sauf le Togo, et que l'on ne dispose d'aucune donnée sur les échanges extérieurs de la Haute-Volta postérieurement au 31 décembre 1964. Ces imperfections confèrent aux données présentées ci-après une imprécision qui commande une grande prudence dans leur usage.

avec leurs voisins ouest africains, et ces échanges présentent un déficit important pour l'un et l'autre pays. Il apparaît cependant que, sans atteindre l'ampleur indiquée par les statistiques « douanières », les échanges extérieurs de la Côte d'Ivoire et de la Mauritanie se soldent, vraisemblablement, par un excédent appréciable. Celui-ci permet notamment au premier de ces pays de couvrir les transferts de fonds effectués sur leur pays d'origine par les nombreux travailleurs salariés, fermiers ou commerçants indépendants venus prendre part à l'activité économique ivoirienne. Quant au surplus de la balance commerciale de la Mauritanie, une part appréciable doit nécessairement être employée au service des charges financières résultant des considérables apports de capitaux extérieurs qui, seuls, ont permis la mise en circulation de ses mines de fer.

Tous les autres Etats de l'Union monétaire présentent un déficit accusé de leurs échanges extérieurs. Celui du Sénégal semble être resté de même montant (11 milliards de francs c.f.a. environ) ; au Dahomey, par contre, ce déficit s'est réduit par une progression appréciable de la valeur des exportations (+ 14 %) plus élevée que l'accroissement (+ 5,7 %) de la valeur des importations, la construction du Port de Cotonou étant achevée. Le déficit de la balance commerciale « contrôlée » s'est, par contre, creusé au Togo, en raison de la forte progression (+ 17 %) de la valeur des importations, celle des exportations ultramarines ayant, au contraire, légèrement diminué (— 1,5 %).

La France demeure le principal client et fournisseur de l'Union, considérée dans son ensemble ; les échanges entre l'une et l'autre, à les juger par les statistiques françaises du commerce extérieur, auraient tendance à s'équilibrer à un niveau à peu près constant.

Commerce entre la France et l'Union Monétaire Ouest Africaine

<u>1^{er} septembre-30 octobre</u>	<u>Import. + Export.</u>	<u>Export./Import.</u>
	Millions F.F.	%
1962-1963	2.868,1	108,8
1963-1964	3.096,9	95,9
1964-1965	3.005,5	104,5

Les autres membres de la Communauté Economique Européenne ont, par contre, très sensiblement développé leurs échanges avec tous les membres de l'Union monétaire, et plus encore leurs importations que leurs exportations ; la valeur de ces dernières n'atteint, en 1964-1965, que 47 % de celle des achats de l'U.M.O.A. (tableau 8).

Tableau N° 8 : Commerce extérieur de la France avec l'Union Monétaire

ÉTATS	EXPORTATIONS de France			IMPORTATIONS en France			BALANCE*	
	Campagnes		Variations	Campagnes		Variations	1963-1964	1964-1965
	1963-1964	1964-1965		1963-1964	1964-1965			
	Millions F.F.		± %	Millions F.F.		± %	Millions F.F.	
Côte d'Ivoire	644,2	652,9	+ 1,4	718,1	584,3	— 18,6	—73,9	+ 68,6
Dahomey	91,8	89,5	— 2,5	53,1	46,4	— 12,6	+38,7	+ 43,1
Haute-Volta	82,9	82,5	— 0,5	17,4	7,8	— 55,2	+65,5	+ 74,7
Mauritanie	48,7	57,3	+17,7	61,3	72,4	+ 18,1	—12,6	— 15,1
Niger	70,6	79,1	+12,0	102,1	97,8	— 4,2	—31,5	— 18,7
Sénégal	530,1	511,6	— 3,5	549,8	584,1	+ 6,2	—19,7	— 72,5
Togo	48,3	60,4	+25,1	78,5	74,4	— 5,2	—30,2	— 14,0
U.M.O.A.	1.516,6	1.533,3	+ 1,1	1.580,3	1.467,2	— 7,2	—63,7	+ 66,1

* Balance pour la France.

Source : Direction Générale des Douanes Françaises (Statistiques du Commerce Extérieur).

Tableau N° 9 : Commerce extérieur des pays de la Communauté Economique Européenne avec l'Union Monétaire

ÉTATS	EXPORTATIONS de la C.E.E.*			IMPORTATIONS de la C.E.E.*			BALANCE **	
	Campagnes		Variations	Campagnes		Variations	1963-1964	1964-1965
	1963-1964	1964-1965		1963-1964	1964-1965			
	Milliers U.S. \$		%	Milliers U.S. \$		%	Milliers U.S. \$	
Côte d'Ivoire.....	24.340	29.790	+22,4	78.868	88.794	+ 12,6	-54.528	-59.004
Dahomey	4.041	5.178	+28,1	1.859	3.961	+113,1	+ 2.182	+ 1.217
Haute-Volta	1.613	1.686	+ 4,5	225	250	+ 11,1	+ 1.388	+ 1.436
Mauritanie	1.860	2.082	+11,9	22.802	35.337	+ 55,0	-20.942	-33.255
Niger	1.629	2.094	+28,5	445	225	- 49,4	+ 1.184	+ 1.869
Sénégal.....	19.364	20.751	+ 7,2	6.771	8.633	+ 27,5	+12.593	+12.118
Togo	6.716	9.149	+36,2	8.064	13.029	+ 61,6	- 1.348	- 3.880
U.M.O.A.	59.563	70.730	+18,7	119.034	150.229	+ 26,2	-59.471	-79.499

* Non compris la France - ** Balance pour la C.E.E. (France exclue).

Source : Office Statistique des Communautés Européennes.

1.34. *La fiscalité.*

Le rôle prédominant des échanges extérieurs dans l'activité économique de l'Union tient en partie à ce qu'ils demeurent la base de sa fiscalité ; les « droits de porte » procurent, en effet, aux budgets des Etats de l'Union plus de la moitié de leurs recettes fiscales (tableau 10).

Les taxes prélevées sur les exportations de productions paysannes (arachides, café, cacao, coton) étant pratiquement répercutées sur le producteur, il conviendrait sans doute de les assimiler à un impôt sur le revenu de la population rurale ; la contribution « directe » de celles-ci aux ressources fiscales serait ainsi mieux appréciée, elle apparaît alors voisine de 20 % des recettes fiscales totales (a).

Les quatre dixièmes environ des recettes fiscales des budgets des Etats de l'Union proviennent de taxes sur les marchandises importées ; cette proportion marque cependant une très légère tendance à la baisse, tandis que progresse le produit d'autres droits indirects frappant la production locale de biens et services, leur vente ou leur consommation (b). Cette transformation des structures, à peine

Tableau N° 10 : Structure des recettes fiscales des budgets nationaux des Etats de l'Union Monétaire

NATURE DES RECETTES	1961	1962	1963	1964	1965
	Pourcentages				
Impôts directs	16,1	19,1	19,5	19,2	19,8
Impôts forfaitaires sur les revenus.	4,5	4,8	4,3	3,9	4,3
Impôts proportion. sur les revenus	9,0	10,8	11,6	12,3	12,5
Divers	2,6	3,5	3,6	3,0	3,0
Impôts indirects	19,5	21,0	21,0	23,9	25,3
Droits à l'entrée et à la sortie	62,2	57,5	57,1	54,6	52,7
Droits et taxes à l'importation.....	44,0	42,2	42,3	40,2	38,8
Droits et taxes à l'exportation.....	18,0	15,0	14,4	14,1	13,5
Non ventilables	0,2	0,3	0,4	0,3	0,4
Droits d'enregistrement et de timbre	2,2	2,4	2,4	2,3	2,2
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(a) Il conviendrait également de tenir compte des taxes perçues au profit de fonds divers, versements aux Caisses de stabilisation des prix, au profit des organismes publics de commercialisation dont l'ensemble constitue une véritable parafiscalité qui, dans sa nature comme dans son affectation, ne se différencie pas des recettes budgétaires, les ressources ainsi dégagées étant parfois employées à la couverture définitive ou temporaire de dépenses d'intérêt général.

(b) Les données portées aux tableaux 10 et 12 pour les années 1964 et 1965 se rapportant généralement aux prévisions budgétaires et non aux perceptions effectives, l'évolution enregistrée au cours de ces dernières années ne peut être considérée comme certaine.

entamée, se poursuivra nécessairement avec le développement des industries destinées à la satisfaction du marché local. Elle est aussi une condition de réalisation d'un véritable « marché commun ouest africain ».

Le rendement des droits à l'importation a été également affecté par les exemptions dont bénéficient le matériel et les matériaux utilisés à la réalisation des projets qu'une aide extérieure finance, et aussi par les exonérations consenties, en application des « Codes d'investissement », aux entreprises agréées pour l'importation de matériel d'équipement et parfois même des matières premières qu'elles traitent. Le montant global des droits à l'entrée liquidés par les Services des Douanes, durant la période sous revue (1^{er} octobre 1964-30 septembre 1965), a été légèrement supérieur (+ 3,5 %) à celui enregistré au cours de la période précédente ; la progression a été plus forte au Dahomey, en Côte d'Ivoire et au Togo, tandis qu'en Haute-Volta et au Niger une légère diminution a été enregistrée.

Droits à l'importation liquidés par les Services des Douanes

<u>Etats</u>	<u>1^{er} septembre-30 octobre</u>		<u>Variations</u>
	<u>1963-1964</u>	<u>1964-1965</u>	
	Millions de francs c.f.a.		%
Côte d'Ivoire.....	18.954	20.140	+ 6,3
Dahomey.....	2.821	3.260	+ 15,5
Haute-Volta.....	4.116	3.956	— 3,9
Mauritanie-Sénégal.....	12.025	11.978	— 0,4
Niger.....	2.482	2.430	— 2,1
Togo.....	2.876	3.029	+ 5,3
Total.....	43.274	44.793	+ 3,5

Le recouvrement des impôts directs ne peut être précisé de la même manière, ne faisant pas l'objet de statistiques régulières publiées en cours d'exercices budgétaires.

Les différences de structure budgétaire et même de période d'exécution des budgets rendent difficile une étude d'ensemble des sources de recettes des budgets des Etats de l'Union monétaire. Le tableau 12 tente cependant une consolidation des ressources des budgets des sept Etats de l'Union ramenée au cadre d'un exercice correspondant à l'année civile, et ce pour les années 1961 à 1965.

La prise en considération des prévisions budgétaires rectifiées, au lieu des résultats effectifs pour certains des budgets des années 1964-1965, affecte sans doute la portée des conclusions que l'on peut tirer des comparaisons, dans le temps,

des données présentées. Elle permet, cependant, de saisir l'effort de développement de leurs ressources propres poursuivi par les Etats de l'Union depuis la reconnaissance de leur indépendance.

Selon les données rassemblées, les ressources demandées à l'extérieur ont été se réduisant, celles provenant de subventions ont à peu près complètement disparu.

Les ressources propres « courantes » se sont, au contraire, accrues de 84 à 123 milliards de francs c.f.a. (+ 46 %). Le montant du prélèvement fiscal, source essentielle des ressources budgétaires, s'est accru au taux moyen de 6,5 % l'an au cours des cinq années 1961 à 1965. Cet accroissement du produit des impôts résulte, sans doute, pour partie, du développement de l'activité économique et, par conséquent, des revenus et transactions assujettis à l'impôt, mais il traduit aussi un relèvement du taux des taxes indirectes et des prélèvements sur les bénéfices des entreprises et les revenus des particuliers, sur les salaires notamment.

**Tableau N° 11 : Recettes des budgets nationaux
des Etats de l'Union Monétaire**

NATURE DES RECETTES	1961	1962	1963	1964	1965
Milliards de francs c.f.a.					
A - Recettes fiscales	75,1	79,6	87,3	100,2	102,9
B - Autres ressources propres ..	9,0	13,0	12,1	16,4	20,2
Ressources ordin. propres.	84,1	92,6	99,4	116,6	123,1
C - Prélèvements sur réserves ...	2,1	3,1	3,6	3,2	6,1
D - Emprunts intérieurs	0,1	0	—	4,0	0,5
	2,2	3,1	3,6	7,2	6,6
Total ressources propres ..	86,3	95,7	103,0	123,8	129,7
E - Emprunts et Contributions extérieurs	7,4	5,1	4,4	6,4	7,4
TOTAL GÉNÉRAL	93,7	100,8	107,4	130,2	137,1
Proportions des contributions et emprunts extérieurs %	7,9	5,1	4,1	4,9	5,4

Tableau N° 12 : Recettes consolidées des budgets des sept États de l'Union Monétaire Ouest Africaine

NATURE BUDGÉTAIRE DES RECETTES	1961	1962	1963	1964	1965
Millions de francs c.f.a.					
I - Ressources ordinaires et permanentes...	84.117,8	92.581,7	99.436,7	116.586,5	123.103,1
A - Recettes fiscales	75.114,2	79.551,8	87.309,6	100.163,3	102.910,9
Impôts directs :					
Impôts forfaitaires sur les revenus.....	3.367,2	3.821,1	3.775,6	3.872,2	4.447,2
Impôts proportionnels sur les revenus.....	6.793,1	8.619,5	10.087,3	12.377,6	12.828,9
Divers	1.920,6	2.770,5	3.189,4	3.009,2	3.079,7
Impôts indirects	14.629,3	16.699,9	18.295,9	23.923,6	26.019,9
Droits à l'entrée et à la sortie :					
Droits et taxes à l'importation.....	33.075,1	33.576,5	36.973,4	40.259,2	39.889,0
Droits et taxes à l'exportation.....	13.486,9	11.899,2	12.555,1	14.132,4	13.921,9
Non ventilables	141,2	257,6	316,4	319,6	403,6
Droits d'enregistrement et de timbre ...	1.700,8	1.907,5	2.116,5	2.269,5	2.320,7
B - Autres ressources ordinaires et permanentes	9.003,6	13.029,9	12.127,1	16.423,2	20.192,2
Revenus du domaine	560,3	610,3	788,3	973,9	977,1
Recettes des exploitations et services ..	4.667,1	7.345,0	7.015,8	6.065,9	8.999,7
Produits divers	1.657,3	2.132,3	2.135,8	3.175,4	2.752,8
Contributions d'organismes nationaux ..	1.040,3	1.366,2	914,5	5.477,7	6.522,2
Contributions de particuliers et associations.....	16,0	10,0	7,0	42,0	48,0
Remboursements de prêts et avances...	639,1	449,3	484,5	594,6	892,4
Fonds de solidarité du Conseil de l'Entente	423,5	1.116,8	781,2	93,7	—
II - Ressources exceptionnelles	9.550,2	8.229,4	7.944,4	13.616,6	13.975,0
Prélèvements sur la Caisse de réserve (a) et report d'excédents d'exercices antér..	2.053,2	3.054,9	3.572,7	3.213,7	6.094,4
Emprunts intérieurs (b)	79,5	13,1	—	4.000,0	467,5
Emprunts extérieurs (b).....	1.517,7	252,0	252,0	4.576,0	786,0
Contributions extérieures France	3.249,9	4.801,6	4.004,0	1.784,2	3.186,6
Autres États..	2.645,7	106,0	106,2	0,7	3.405,2 (c)
Divers	4,2	1,8	9,5	42,0	35,3
TOTAL	93.668,0	100.811,1	107.381,1	130.203,1	137.078,1

(a) Y compris sur la Caisse de réserve de l'ex-Fédération d'A.O.F. — (b) Non compris les emprunts émis par la C.A.A. de Côte d'Ivoire — (c) Dont 3.363,0 que le budget du Sénégal 1965-1966 ne permet pas de ventiler entre « emprunts extérieurs » et aide « US-AID ».

Notes sur l'établissement du tableau 12 :

La contexture des budgets de l'Afrique de l'Ouest varie selon les Etats et n'est pas constante dans le temps. Pour éliminer autant que faire se pouvait les variations artificielles d'une année à l'autre et entre budgets, nous avons dû incorporer au budget de l'Etat « stricto sensu » un certain nombre de services parfois "débudgétisés". La composition des tableaux d'opérations budgétaires est ainsi la suivante :

Côte d'Ivoire : Budget général ; B.S.I.E. ; Budgets annexes de l'Information, de l'outillage mécanique, du Wharf de Sassandra, du Port d'Abidjan ; Office des P. et T. (Budget annexe en 1965) ; Caisse Autonome d'Amortissement (recettes fiscales affectées, dépenses de fonctionnement et amortissement des emprunts de l'Etat de Côte d'Ivoire).

Dahomey : Budget national ; Budget d'investissement ; Budgets annexes du Fonds national de retraites, de l'Office des Changes, du Port de Cotonou (autonome en 1965) ; Office des P. et T. ; Hôpital de Cotonou.

Haute-Volta : Budget national (y compris équipement).

Mauritanie : Budget de l'Etat (y compris équipement) ; Office des P. et T. ; Port autonome de Port-Etienne.

Niger : Budget général ; Budget spécial d'équipement ; Office des P. et T.

Sénégal : Budget général (y compris opérations en capital) ; Office des P. et T.

Togo : Budget général ; Budget d'investissement ; Budget annexe des chemins de fer et du Wharf ; Centre National Hospitalier de Lomé.

Depuis 1961 au Sénégal, 1962 au Niger, les périodes budgétaires ne correspondent plus à l'année civile. Les résultats du Sénégal (1^{er} juillet-30 juin, sauf en 1961-1962 dont l'exercice a couvert 18 mois = 1^{er} janvier 1961-30 juin 1962) et du Niger (1^{er} octobre-30 septembre, sauf en 1962 dont l'exercice a été limité à 9 mois = 1^{er} janvier-30 septembre) ont été convertis en année civile proportionnellement au nombre de mois de l'exercice budgétaire dans chaque année civile.

1.35. *Les prix et les salaires.*

Afin de limiter l'incidence de l'aggravation de la fiscalité indirecte sur les prix à la consommation, la détermination de ceux-ci a fait l'objet de nouvelles mesures de réglementation dans la plupart des Etats de l'Union.

Les rares indices officiels des prix calculés ne permettent guère de juger de l'effet de ces dispositions et de l'efficacité du contrôle de leur application, les prix servant à leur calcul étant généralement relevés dans quelques rares points de vente de la capitale, quand ils ne sont point ceux fixés par voie d'autorité. A considérer ces indices (tableau 13), l'évolution des prix a été quelque peu différente selon les Etats et les consommations prises en considération, mais les mouvements enregistrés sont tous de faible amplitude. Cependant, de brusques hausses de prix, la pénurie parfois de denrées de consommation essentielles, une détérioration plus généralement perçue des conditions d'approvisionnement des populations rurales en produits manufacturés ont été relevées, dans plusieurs Etats de l'Union, au cours de l'exercice.

Tableau N° 13 : Indices des prix ouest africains et français

INDICES	Base	Septembre			Variations	
		1963	1964	1965	1963 à 1964	1964 à 1965
		± %				
Indices des prix à la consommation africaine						
Abidjan :						
Indice général	Février 1960	110,9	114,2	116,6	+3,0	+ 2,1
Indice alimentation	» »	115,2	121,3	121,3	+5,3	—
Ouagadougou :						
Indice général	Année 1958	144,8	149,6	147,3	+3,3	— 1,5
Indice alimentation	» »	113,7	119,3	113,0	+4,9	— 5,3
Niamey : Indice général	1-7-62/30-6-63	99,9 *	100,1 *	105,3	+0,2	+ 5,2
Indices des prix à la consommation européenne						
Abidjan	Année 1960	108,9	114,0	118,1	+4,7	+ 3,6
Dakar	Juillet 1945	622,0	632,0	642,0	+1,6	+ 1,1
Nouakchott.....	Janvier 1961	118,0	126,0	124,0	+6,8	— 1,6
Ouagadougou	1 ^{er} mai 1961	111,0	113,4	...	+2,2	...
Niamey	Année 1960	115,7 *	116,8 *	121,7	+1,0	+ 4,2
Lomé	Mai 1961	.	114,6	116,4	.	+ 1,6
Paris (259 articles)	Année 1962	106,2	108,5	111,8	+2,2	+ 3,0

* Indices trimestriels.

* Indices trimestriels.

Sources : Indices des prix à la consommation familiale : Services de Statistiques (I.N.S.E.E. pour Paris).

Dans la plupart des pays, ces phénomènes sont la conséquence d'une impossibilité de pallier à l'insuffisance de la production par des importations, faute de moyen de règlement extérieur. Le régime monétaire de l'Union lui évite une telle limitation et, lui donnant libre accès aux ressources extérieures, met à sa disposition le moyen de lutter contre le facteur essentiel de génération de l'inflation dans les pays en voie de développement, l'inélasticité de l'offre, cette difficulté d'une économie à répondre à un accroissement de la demande.

Cette possibilité de satisfaction des besoins et d'action sur les prix requiert, cependant, d'être mise en œuvre par une organisation d'importation prompt à suivre l'évolution de la demande et d'un réseau de la distribution apte à la satisfaire où elle se manifeste. De l'efficacité et de l'économie de gestion de l'une et de l'autre dépend, en très grande partie, la santé monétaire de l'Union.

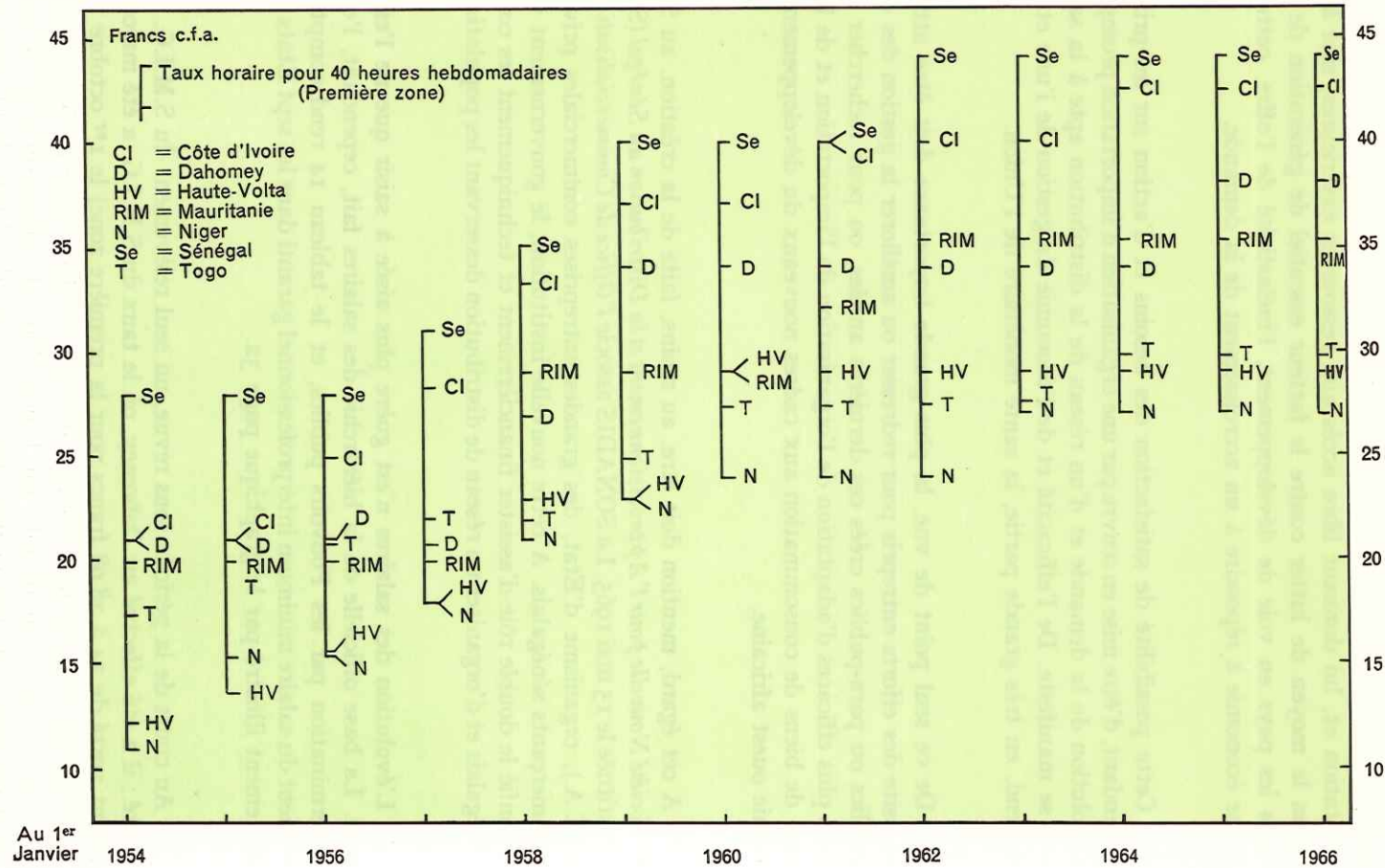
De ce seul point de vue, la plus grande importance doit être attachée à la réussite des efforts entrepris pour redresser ou améliorer la gestion des organismes publics ou para-publics créés ces dernières années, ou pour rechercher des modalités plus efficaces d'adaptation de l'organisation de l'importation et de la distribution de biens de consommation aux cadres nouveaux du développement de l'économie ouest africaine.

A cet égard, mention doit être, au moins, faite de la création, au Sénégal, de la *Société Nouvelle pour l'Approvisionnement et la Distribution au Sénégal* (SONADIS), constituée le 15 mai 1965. La SONADIS associe l'*Office de Commercialisation Agricole* (O.C.A.), organisme d'Etat, des grandes entreprises commerciales privées et des commerçants sénégalais. A cette nouvelle institution, le gouvernement du Sénégal a confié le double rôle d'assister financièrement et techniquement les commerçants sénégalais et d'organiser un réseau de distribution desservant les populations rurales.

L'évolution des salaires n'est guère plus aisée à saisir que ne l'est celle des prix. La base officielle de la hiérarchie des salaires fait, cependant, l'objet d'une détermination par les Pouvoirs publics, et le tableau 14 rend compte du mouvement du salaire minimum interprofessionnel garanti dans les sept Etats de l'Union, également illustré par le graphique page 32.

Au cours de la période sous revue, un seul relèvement du S.M.I.G. a été enregistré ; il a été effectué au Dahomey, où le taux du S.M.I.G. a été majoré de 12 % (étant porté de 34 à 38,08 francs pour la première zone) le 1^{er} octobre 1964. Cette majoration a entraîné un relèvement des salaires hiérarchisés de l'ordre de 10 à 15 %. Il convient, cependant, de noter que le précédent relèvement du S.M.I.G. au Dahomey avait été opéré en 1958 et que, dans la plupart des Etats de l'Union, le S.M.I.G. en vigueur au 1^{er} janvier 1966 est le même que deux ans plus tôt.

**Evolution du salaire minimum interprofessionnel garanti
dans les Etats de l'Union Monétaire Ouest Africaine**



L'évolution de l'ensemble des rémunérations ne peut sans doute pas s'apprécier parfaitement par celle du seul S.M.I.G. L'unification des zones de salaires, le classement comme entreprises industrielles d'activités précédemment considérées comme agricoles, l'accroissement des avantages sociaux, l'étalement de la hiérarchie des salaires et surtout une rigueur moindre dans l'appréciation des qualifications peuvent accroître les revenus des salaires et les charges des employeurs sans modification du S.M.I.G.

On ne saurait, par contre, oublier que la rémunération nette des travailleurs s'est trouvée réduite par l'institution ou l'accroissement des prélèvements fiscaux opérés sur les salaires. Dans quelques Etats, la rémunération des agents des services publics a même été réduite par des « abattements », appliqués au début de l'année 1965 au Togo, au milieu de la même année au Dahomey, et une réduction sensible des « avantages en nature » précédemment consentis, voire une suspension des avancements.

Pour les employeurs, services publics comme entreprises privées, les charges salariales ont, cependant, continué à croître, du fait d'augmentation de la contribution patronale aux charges sociales, de reclassement des salariés et, s'agissant des services publics, d'intégration dans les cadres de fonctionnaires d'agents auxiliaires ainsi que de fonctionnaires nationaux qu'un changement dans les relations inter-Etats laissent sans emploi. Cet accroissement des effectifs plus que proportionnel au développement des tâches pèse fortement sur les budgets nationaux.

Tableau N° 14 : Evolution du salaire minimum interprofessionnel garanti (a)

ÉTATS	1 ^{er} janvier 1963	1 ^{er} janvier 1964	1 ^{er} janvier 1965	1 ^{er} janvier 1966	Variations 1960 à 1966
	Francs c.f.a.				%
Côte d'Ivoire	40,00	42,40	42,40	42,40	+15
Dahomey	34,00	34,00	38,08	38,08	+12
Haute-Volta	29,00	29,00	29,00	29,00	—
Mauritanie	35,20	35,20	35,20	35,20	+21
Niger	27,00	27,00	27,00	27,00	+13
Sénégal	44,00	44,00	44,00	44,00	+10
Togo	27,50	29,70	29,70	29,70	+ 8
	Anciens francs français				
France	180,60	188,20	192,95	200,75	+25
(a) Taux horaires, professions industrielles, 1 ^{re} zone.					

Tableau N° 15 : Répartition des dépenses ordinaires des budgets nationaux - Exercice 1965

DÉPENSES	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute-Volta	Mauritanie	Niger	Sénégal	Togo	U.M.O.A.
I. — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Importance relative							
— Fonctionnement des services publics	78,6	82,6	82,3	85,9	78,3	78,8	81,5	79,3
Répartition par fonction :								
Administration générale	3,7	2,4	7,4	5,0	3,9	4,9	2,6	4,3
Services financiers	2,5	5,3	4,0	3,8	5,7	3,8	4,9	3,6
Défense et sécurité	10,0	13,5	17,4	23,3	16,5	16,9	15,4	14,4
Relations extérieures	1,8	2,6	2,4	4,2	1,8	2,1	2,0	2,1
Services économiques	16,0	14,9	10,6	12,2	10,1	16,6	23,2	15,5
Enseignement	11,6	13,6	11,9	15,6	9,6	13,5	11,0	12,4
Santé	8,0	12,0	10,2	5,3	6,3	8,2	11,7	8,5
Autres fonctions et non répartis .	25,0	18,3	18,4	16,5	24,4	12,8	10,7	18,5
Répartition par nature :								
Traitements et pensions	46,7	62,0	58,7	60,0	46,7	53,7	64,5	52,3
Matériels et travaux	31,9	20,6	23,6	25,9	31,6	25,1	17,0	27,0
— Travaux d'entretien	2,5	3,3	0,6	2,5	3,4	4,7	2,9	3,2
— Subventions enseignem. et bourses	3,2	5,4	5,7	0,1	0,9	1,9	4,0	2,9
— Autres subventions	0,6	1,0	—	0,3	0,4	1,9	0,6	1,0
— Contrib. aux organismes nationaux	10,6	4,1	6,0	3,8	9,1	8,3	5,2	8,3
— Contribution à organismes étrangers	0,1	1,5	2,8	3,2	3,5	1,3	4,1	1,8
TOTAL I	95,6	97,9	97,4	95,8	95,6	96,9	98,3	96,5
II. — SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.	4,4	2,1	2,6	4,2	4,4	3,1	1,7	3,5
TOTAL I+II	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1.36. Les dépenses publiques.

Les différences de structure budgétaire entre les Etats de l'Union, et plus encore les modifications successives apportées par chacun d'entre eux à l'imputation des charges publiques rendent très difficile une appréciation convenable de l'évolution de leurs dépenses publiques.

Une première analyse, selon une classification sommaire mais uniforme de prévisions de dépenses « ordinaires » de fonctionnement et de service de la dette publique, pour l'exercice 1965 (ou se terminant en 1965), des budgets généraux (et annexes) des Etats membres de l'Union monétaire, est présentée par le tableau 15 (a).

Pour l'ensemble des budgets considérés, le service de la dette publique ne constitue qu'une proportion modeste (3,5 %) des dépenses ordinaires, les traitements et pensions des agents permanents des services publics absorbant la moitié des crédits ouverts.

Le quart environ des crédits « ordinaires » est consacré aux services sociaux : Santé, Enseignement public ou subventionné. La charge des relations internationales se manifeste plus sensiblement sous forme de contribution à des organismes étrangers ou internationaux que par le coût des représentations nationales. Cette charge est, évidemment, proportionnellement plus lourde pour les budgets les moins importants ; il en est également ainsi des dépenses de défense et sécurité et des services financiers.

La proportion relativement faible des crédits de matériels et travaux d'entretien, 30,2 % pour l'ensemble de l'Union, 20 à 22 % pour certains Etats, est sans doute la manifestation la plus significative des difficultés d'assurer par des ressources publiques nationales le financement du « développement ». Aussi ce financement est-il, pour une large part, et parfois même exclusivement, demandé à l'aide extérieure.

(a) L'analyse présentée s'étend à l'ensemble des budgets « ordinaires » des Etats ainsi qu'aux « budgets annexes » ; elle englobe également les budgets des Offices postaux et de la section « gestion de la dette publique » de la Caisse Autonome d'Amortissement de Côte d'Ivoire. Elle ne comprend pas, faute d'informations suffisantes, les opérations des « comptes hors budgets ». N'ont pas été prises en considération les « dépenses d'investissement » incluses dans les budgets analysés.

Tableau N° 16 : Dépenses budgétaires inscrites aux budgets nationaux des Etats de l'U.M.O.A. - exercice 1965 (a)

NATURE BUDGÉTAIRE DES DÉPENSES	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute-Volta	Mauritanie	Niger	Sénégal	Togo	U.M.O.A.
I - Dépenses de fonctionnement	Millions de francs c.f.a.							
— Dépenses de personnel	17.222,4	5.788,9	4.740,7	2.704,5	3.584,3	17.720,9	3.473,6	55.235,3
dont : Administration générale	956,0	205,8	353,7	173,7	193,9	1.067,6	130,8	3.081,5
Services financiers	766,0	398,5	271,8	138,5	233,4	1.043,4	244,8	3.096,4
Défense et sécurité	2.319,0	1.048,2	1.281,9	776,5	847,9	4.126,5	685,9	11.085,9
Relations extérieures	410,0	140,2	139,9	132,0	85,4	423,8	86,4	1.417,7
Services économiques	3.417,4	1.008,5	672,5	393,9	650,7	3.697,4	1.024,9	10.865,3
Enseignement	3.250,0	1.189,3	688,2	553,0	581,3	3.313,0	570,4	10.145,2
Santé	1.545,0	770,7	590,1	167,5	281,6	1.680,7	450,3	5.485,9
Pensions (b)	255,0	402,0	95,0	33,2	15,3	273,0	16,6	1.090,1
— Dépenses de matériel et travaux	12.053,0	1.912,1	1.908,6	1.171,8	2.422,9	8.305,3	914,3	28.688,0
dont : Administration générale	471,0	19,3	246,0	51,2	105,6	573,0	8,6	1.474,7
Services financiers	174,3	91,4	47,7	33,5	209,9	199,6	23,2	779,6
Défense et sécurité	1.464,0	217,0	125,0	276,6	424,8	1.446,7	147,4	4.101,5
Relations extérieures	281,0	100,9	56,0	60,0	56,1	252,0	19,2	825,2
Services économiques	2.657,8	385,3	187,8	157,4	119,3	1.775,4	228,0	5.511,0
Enseignement	1.126,0	79,6	274,0	147,0	154,9	1.124,6	23,5	2.929,6
Santé	1.486,9	347,2	233,0	70,6	200,0	1.016,4	179,7	3.533,8
— Travaux d'entretien	943,7	317,7	50,4	111,0	262,9	1.550,4	154,5	3.390,6
— Subventions à l'ensem. et bourses	1.233,0	504,0	459,8	4,5	73,5	618,1	216,8	3.109,7
— Autres subv. aux partic. et associat.	214,0	57,6	—	15,1	30,1	641,3	31,0	989,1
— Contributions aux organismes nation.	4.023,1	413,4	480,0	169,9	695,0	2.730,0	278,3	8.789,7
— Contributions à organisations étrangères (c)	508,0	147,9	224,6	138,6	270,9	423,8	223,2	1.937,0
TOTAL I	36.197,2	9.141,6	7.864,1	4.315,4	7.339,6	31.989,8	5.291,7	102.139,4
II - Service de la Dette publique (d)	1.665,8	199,2	210,7	189,8	338,3	1.014,3	91,8	3.709,9
III - Dépenses en capital								
— Prêts et avances	732,0	—	30,3	—	2,0	5,3	—	769,6
— Prises de participation	896,3	—	126,0	96,2	191,5	—	367,8	1.677,8
dont : Sociétés nationales	896,3	—	70,0	29,0	191,5	—	367,8	1.554,6
— Matériel d'équipement et travaux	10.305,2	332,0	894,6	1.945,4	388,5	8.685,9	798,6	23.350,2
— Subventions pour équipement	—	—	—	—	43,0	124,4	—	167,4
— Fonds de renouvellement (e)	734,4	72,1	29,9	—	8,0	280,0	7,7	1.132,1
TOTAL III	12.667,9	404,1	1.080,8	2.041,6	633,0	9.095,6	1.174,1	27.097,1
TOTAL GÉNÉRAL	50.530,9	9.744,9	9.155,6	6.546,8	8.310,9	42.099,7	6.557,6	132.946,4

(a) Exercice se terminant en 1965 (pour le Niger du 1-10-64 au 30-9-65; pour le Sénégal du 1-7-64 au 30-6-65). Résultats provisoires pour le Sénégal, prévisions y compris rectificatifs pour les autres Etats.

(b) Allocations viagères, pensions ou versement aux Caisses de Retraites.

(c) Non compris les ristournes de recettes douanières du Sénégal à la Mauritanie.

(d) Amortissement du capital et intérêts que les documents budgétaires ne permettent généralement pas de dissocier.

(e) Y compris les provisions pour aval.

1.37. L'aide extérieure.

L'équipement économique et social des Etats de l'Union a continué à bénéficier d'une importante aide extérieure.

La principale source en est demeurée la France. La contribution des fonds publics français aux charges publiques de chacun des Etats de l'Union échappe toujours à une détermination précise, tant elle emprunte des formes et des intermédiaires variés. Son montant total a été sans doute voisin de 16 milliards de francs c.f.a. au cours de l'exercice sous revue. La majeure partie de cette aide est distribuée par le *Fonds d'Aide et de Coopération* (F.A.C.). Le montant des règlements effectifs exécutés au titre des interventions de celui-ci dans les Etats de l'Union (tableau 18) a été un peu plus élevé, semble-t-il, au cours de l'exercice sous revue, qu'il ne l'avait été durant le précédent ; cet accroissement pourrait résulter, cependant, d'une accélération de la procédure des règlements, réalisée, à partir du milieu de l'année 1964, par l'application progressive de nouvelles modalités.

La *Caisse Centrale de Coopération Economique* est également demeurée le principal dispensateur de crédits à long terme de l'Union. Le montant des crédits consentis par elle aux Etats, autres collectivités publiques, entreprises publiques et privées de l'Union, en cours au 30 septembre 1965, s'élevait à 56,3 milliards de francs c.f.a.,

**Tableau N° 17 : Crédits à long terme consentis
par la Caisse Centrale de Coopération Economique**

BÉNÉFICIAIRES	Etats	Collec- tivités publiques secon- daires	Entreprises publiques*	Entreprises privées	Total	Etabli- sements publics de crédit	TOTAL
En cours au 30-9-1965	Millions de francs c.f.a.						
Côte d'Ivoire	7.213	615	5.890	1.325	15.043	2.582	17.625
Dahomey	2.723	55	108	—	2.886	1.013	3.899
Haute-Volta	2.533	83	340	—	2.956	365	3.321
Mauritanie	2.095	7	398	7.750	10.250	334	10.584
Niger	1.413	64	458	—	1.935	208	2.143
Sénégal	8.548	184	1.676	3.017	13.425	853	14.278
Togo	1.285	165	6	2.453	3.909	561	4.470
U.M.O.A.	25.810	1.173	8.876	14.545	50.404	5.916	56.320
En cours au 30-9-1964							
U.M.O.A.	25.592	1.301	8.724	14.410	50.027	4.823	54.850

* Non compris les Etablissements publics de crédit.

Tableau N° 18 : Fonds d'Aide et de Coopération
Versements effectués du 1^{er} octobre 1964 au 30 septembre 1965

BÉNÉFICIAIRES PAR NATURE D'OPÉRATIONS	Dépenses générales	Développement de la production	Infrastructure	Equipements sociaux	Total
INTERVENTIONS LOCALISÉES DANS L'U.M.O.A.	Millions de francs c.f.a.				
— Subventions	993	2.737	2.442	1.853	8.025
Côte d'Ivoire	173	414	92	705	1.384
Dahomey	56	387	995	241	1.679
Haute-Volta	128	315	99	143	685
Mauritanie	110	129	238	91	568
Niger	183	627	440	216	1.466
Sénégal	303	728	184	271	1.486
Togo	33	62	390	34	519
Organismes communs ex-A.O.F. et ex-Féd. du Mali	7	75	4	152	238
— Avances	—	926	162	—	1.088
Côte d'Ivoire	—	—	140	—	140
Niger	—	135	—	—	135
Sénégal	—	791	—	—	791
Togo	—	—	22	—	22
TOTAL	993	3.663	2.604	1.853	9.113
INTERVENTIONS NON LOCALISÉES					
Subventions	1.556	171	19	424	2.170
Prises de participation	—	75	—	—	75
Investissements de la République Fr. et contributions au fonctionnement des organismes Inter - Etats	164	—	—	—	164
Avances	6.919	—	—	824	7.743
	15	1.158	—	—	1.173
TOTAL	8.654	1.404	19	1.248	11.325

soit un accroissement net de 1,5 milliard au cours de la période sous revue (tableau 17). Durant celle-ci, 3,5 milliards de francs c.f.a. de nouveaux crédits ont été accordés (tableau 19). L'intervention de la Caisse Centrale dans les domaines de la production agricole et industrielle et de la construction immobilière s'exerce maintenant, de préférence, par l'intermédiaire des banques nationales de développement dont la plupart tiennent de la Caisse Centrale l'essentiel des ressources qu'elles peuvent appliquer à des actions de développement.

Parmi les grands équipements dont la réalisation, financée en quasi-totalité par l'aide française, a été achevée au cours de la période couverte par ce rapport, le plus notable est sans doute le Port de Cotonou, ouvert au trafic en décembre 1964 et solennellement inauguré le 1^{er} août 1965.

A cette réalisation a également contribué, pour le financement de la construction des superstructures nécessaires à l'exploitation du nouveau port, le *Fonds Européen de Développement*. Le concours de celui-ci à l'équipement des pays de l'Union a pris une ampleur qui rejoint maintenant celles du F.A.C., s'agissant, du moins, du financement de projets d'équipement. Il convient, par ailleurs, d'enregistrer la première intervention au profit d'un Etat de l'Union monétaire faite en application de la Convention de Yaoundé, par la *Banque Européenne d'Investissement* ; elle s'est exprimée par un prêt d'un million d'unités de compte (250 millions de francs c.f.a.) pour l'équipement d'installations de conditionnement pour l'exportation des bananes de Côte d'Ivoire.

Les modalités de coopération technique et financière entre, d'une part, le *Fonds d'Aide et de Coopération* (F.A.C.) de la République Française et le *Fonds Européen de Développement* (F.E.D.) de la Communauté Economique Européenne et, d'autre part, les Etats de l'Union monétaire, semblent maintenant établies à la satisfaction des uns et des autres, assurant une sélection aussi rapide que possible des projets susceptibles d'être financés et réduisant au minimum les délais de mise en œuvre des aides consenties.

Une pareille maîtrise des procédures, dont dépendent le volume et l'efficacité des aides, ne semble pas avoir encore été atteinte, s'agissant des autres sources d'aide extérieure. La période sous revue a, cependant, vu la conclusion, la ratification et parfois l'application de plusieurs conventions assurant une contribution financière importante de divers gouvernements ou organismes étrangers au développement de l'économie des pays de notre Union.

Le 22 mars 1965, a été signé, par les gouvernements du Sénégal et de l'*Union des Républiques Socialistes et Soviétiques*, un protocole, établi dans le cadre de l'accord de coopération économique et technique conclu le 12 mars 1962 entre les deux Etats, qui doit permettre au Sénégal de construire une conserverie de poisson et d'équiper des bateaux de pêche grâce à un crédit de 6 millions de roubles (environ 1,6 milliard de francs c.f.a.).

Tableau N° 19 : Avances de la Caisse Centrale de Coopération Économique consenties aux États, collectivités et entreprises de l'U.M.O.A.

BÉNÉFICIAIRES	Versements de la C.C.C.E. pendant la période du 1 ^{er} octobre au 30 septembre		
	1962-1963	1963-1964	1964-1965
	Millions de francs c.f.a.		
Etats	770,0	1.091,1 (b)	701,0
Collectivités publiques secondaires.....	165,1	6,2	1,6
Entreprises publiques et semi-publiques (a) ..	2.392,3	—69,8	750,5
Entreprises privées	5.485,0	865,5	396,0
Banques de développement	1.555,2	1.943,2	1.661,1
TOTAL	10.367,6	3.836,2	3.510,2

(a) Non compris les banques de développement.
(b) Ces variations proviennent de la reprise d'une partie des avances consenties initialement à la SUCIN (1 milliard de francs c.f.a.)

**Tableau N° 20 : Fonds Européen de Développement :
Concours financier au développement des Etats de l'Union**

ÉTATS	Situation au 30 septembre 1965				Dépenses effectuées du 1 ^{er} oct. 64 au 30 sept. 65	
	Nombre de projets (a)	Enga- gements	Contrats passés, devis arrêtés	Dépenses effectuées (b)		
		Milliers d'unités de compte *			Millions de francs c.f.a.	
Côte d'Ivoire.....	23	74.504	45.074	27.794	6.861,0	2.013,1
Dahomey	21	24.253	12.236	8.502	2.098,8	753,9
Haute-Volta	15	30.421	23.188	15.556	3.840,1	1.579,2
Mauritanie	16	26.349	10.996	10.055	2.482,1	999,5
Niger	13	38.848	24.650	13.135	3.242,4	971,8
Sénégal	26	55.432	35.698	29.094	7.181,9	2.718,8
Togo	20	17.988	10.830	8.190	2.021,7	730,4
TOTAL.....	134	267.795	162.672	112.326	27.728,0	9.766,7
dont :						
1 ^{er} F. E. D.	112	195.210	135.772	103.824	25.629,3	7.668,0
2 ^e F. E. D.	22	72.585	26.900	8.502	2.098,7	2.098,7

* 1 unité de compte = 246,853 francs c.f.a.

(a) Projets ayant fait l'objet d'une décision de la Commission ou d'une approbation du Conseil à la date du 30 septembre 1965.

(b) Dépenses effectuées depuis l'origine du F. E. D. O. M.

Les *Etats-Unis d'Amérique* ont apporté une assistance en crédit ou en nature à plusieurs des Etats de notre Union. Un accord, conclu le 12 février 1965, a assuré à la *Banque Ivoirienne de Développement Industriel* un prêt de cinq millions de dollars (1.234 millions de francs c.f.a.), remboursable en quarante ans, avec un différé d'amortissement de dix ans pendant lesquels l'intérêt du prêt sera de 0,75 % l'an seulement, au lieu des 2 % à payer durant les trente années suivantes. Le 6 avril de la même année, un accord, conclu dans le cadre de la loi américaine P.L. 480 (titre IV), a prévu la mise à la disposition du gouvernement de la Côte d'Ivoire de « surplus agricoles » des Etats-Unis, en l'espèce du riz, pour un montant de 4 millions de dollars. Le 15 mai 1965, l'Assemblée Nationale du Niger a adopté le projet de loi autorisant la ratification de l'accord, signé à Niamey le 26 novembre 1964, par lequel les Etats-Unis d'Amérique conviennent de financer la construction d'un pont sur le Niger à Niamey ; les études pour l'édification de ce pont sont en cours et sa construction pourra sans doute commencer en 1967.

Les négociations poursuivies entre le gouvernement du Niger et la Banque de Développement de la République Fédérale d'Allemagne, le *Kreditanstalt für Wiederaufbau*, ont finalement abouti à la conclusion d'accords de prêts d'un montant total de 10 millions de DM.

D'autres accords de moindre importance et de nombreux dons en nature, qu'il n'est pas possible de recenser ici, sont venus contribuer au développement de l'infrastructure ou à l'équipement des services publics des Etats de l'Union.

L'aide et l'assistance technique qu'il leur a été possible d'obtenir effectivement des institutions financières internationales sont, par contre, demeurées limitées. Il convient, cependant, de noter celles attendues du *Fonds spécial des Nations Unies* pour l'étude de l'aménagement des bassins fluviaux du Sénégal, de la Gambie et du Mono, et l'exécution, au Niger, de trois projets d'équipement.

La *Société Financière Internationale* a prêté son concours à la constitution de la Banque Ivoirienne de Développement Industriel, apportant une contribution, modeste il est vrai (200.000 \$), à la constitution de son capital social.

Il est sans doute significatif des difficultés éprouvées par les institutions financières internationales à apporter une contribution substantielle au développement de l'économie des pays de notre Union, que la seule contribution notable de l'*Association Internationale de Développement*, en faveur de l'un d'eux, qui soit à enregistrer ici, ait été consentie dans le cadre d'un accord, conclu le 29 mars 1965, entre cette institution et le *Fonds Européen de Développement*, par lequel ces deux organismes apporteront leurs concours conjoints au financement de l'aménagement de la route mauritanienne Rosso-Nouakchott, le Fonds Européen y contribuant par une subvention de 3.220.000 dollars et l'A.I.D. par un crédit remboursable en cinquante ans de 6,7 millions de dollars.

La réalisation des « infrastructures de base » et l'équipement des services publics ne peuvent sans doute être financés que par des aides financières consenties par des gouvernements étrangers, sur fonds publics, ou par des institutions financières internationales. Il apparaît, cependant, que l'implantation et le développement de productions particulièrement élaborées de biens et de services spécialisés pourraient généralement être plus efficacement assurés par une contribution, tout autant organisatrice et technique que financière, des capitaux privés étrangers. A cet égard, l'exercice sous revue peut enregistrer les assouplissements apportés, au Sénégal, aux conditions exigées des entreprises susceptibles de bénéficier des dispositions du Code des investissements et la promulgation, au Togo, d'un nouveau Code des investissements. A la fin de l'année 1965, le nombre des entreprises bénéficiant des dispositions privilégiées de ces législations s'élevait à 108.

Une nouvelle preuve de la volonté des gouvernements des Etats de l'Union d'accueillir et de traiter équitablement les entreprises privées étrangères contribuant à leur développement économique a été donnée par leur réponse à la Convention, élaborée par la *Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement* (B.I.R.D.), pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats. A la date de rédaction du présent rapport, parmi les trente-trois Etats ayant signé la Convention proposée, six étaient membres de notre Union, dont deux parmi les trois Etats l'ayant ratifiée.

Au demeurant, il n'est guère actuellement en Afrique de système monétaire, dont les institutions comme le fonctionnement puissent, sans doute, assurer meilleures garanties aux investisseurs étrangers.

**Tableau N° 21 : Nombre d'entreprises agréées
au bénéfice des codes des investissements**

ÉTATS	Au 30 septembre			
	1962	1963	1964	1965
Côte d'Ivoire	26	28	44	47
Dahomey	2	5	10	13
Haute-Volta	1	3	6	9
Mauritanie	4	5	7	7
Niger	—	4	6	9
Sénégal	2	5	15	17
Togo	4	6	6	6
TOTAL	39	56	94	108



Reportage L. Normand
PHOTO SERVICE ARIOTAN

L'ÉVOLUTION DE LA MONNAIE
ET DU CRÉDIT

2.1 - LES INSTITUTIONS PARTICIPANT A LA GESTION DU SYSTÈME MONÉTAIRE

Le fonctionnement du système monétaire, c'est-à-dire essentiellement la création de moyens de paiement intérieurs et extérieurs en proportion des besoins et possibilités de l'économie des pays de l'Union monétaire, y est assuré par deux catégories d'institutions, assistées et reliées entre elles et avec l'extérieur par la Banque Centrale : l'une est constituée par l'ensemble des banques et établissements de crédit, l'autre par les Trésors publics et administrations postales des Etats de l'Union.

2.11. Le système bancaire.

Les banques privées ou publiques, recevant les dépôts du secteur privé comme du secteur public et octroyant à ceux-ci des crédits, avec le concours souvent de la Banque Centrale, constituent la première catégorie de ces institutions que nous désignerons, par commodité, sous le nom de « système bancaire ». La liste des établissements inclus dans ce système est donnée par le tableau 22.

Deux mutations et une création y sont enregistrées, que notre précédent rapport annonçait.

La première intéresse tous les Etats de l'Union Monétaire. Le 1^{er} avril 1965, la *Banque de l'Afrique Occidentale*, créée au début du siècle par transformation de la Banque du Sénégal formée en 1853, a cessé d'exister, son activité bancaire étant reprise par la *Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale*. Celle-ci est une nouvelle société, constituée selon la législation française, par la *Compagnie Financière France Afrique*, elle-même nouvelle société de gestion de portefeuille regroupant les anciens actionnaires de la Banque de l'Afrique Occidentale, l'*International Banking Corporation*, filiale de la *First National City Bank of New York*, *Allen and Co Investment Bank* de New York et *Klehe et Compagnie*, représentant *Allen and Co* en Europe. Le capital social de la nouvelle banque, de 40 millions de francs

**Tableau N° 22 : Banques commerciales et établissements de crédit spécialisés
de l'Union Monétaire Ouest Africaine**

ÉTATS	Banques Commerciales	Autres Etablissements de Crédit
Côte d'Ivoire	Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale (B.I.A.O.) Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de la Côte d'Ivoire (B.I.C.I.C.I.) Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire (S.G.B.C.I.) Société Ivoirienne de Banque (S.I.B.)	Banque Ivoirienne de Développement Industriel (B.I.D.I.) (a) Caisse Autonome d'Amortissement (C.A.A.) Caisse Nat. de Créd. Agr. (C.N.C.A.) Crédit de la Côte d'Ivoire (C.C.I.)
Dahomey	Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale (B.I.A.O.) Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie (B.N.C.I.) Société Dahoméenne de Banque (S. D. B.)	Banque Dahoméenne de Développement (B.D.D.)
Haute-Volta	Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale (B.I.A.O.) Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie (B.N.C.I.)	Banque Nationale de Développement (B.N.D.)
Mauritanie	Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale (B.I.A.O.) Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie (B.N.C.I.) (c)	Banque Mauritanienne de Développement (B.M.D.)
Niger	Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale (B.I.A.O.)	Banque de Développement de la République du Niger (B.D.R.N.) (b) Crédit du Niger (C.N.)
Sénégal	Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale (B.I.A.O.) Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal (B.I.C.I.S.) Société Générale de Banques au Sénégal (S.G.B.S.) Union Sénégalaise de Banque (U.S.B.) (d)	Banque Nationale de Développement du Sénégal (B.N.D.S.)
Togo	Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale (B.I.A.O.) Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie (B.N.C.I.) Union Togolaise de Banque (U.T.B.)	Crédit du Togo (C.T.)

(a) B.I.D.I. : constituée au début de l'année 1965.
(b) B.D.R.N. : a une grande activité de banque commerciale.
(c) B.N.C.I. : a fermé, le 31 janvier 1966, son agence mauritanienne.
(d) U.S.B. : majorité du capital et du Conseil d'administration appartenant à l'Etat sénégalais.

français, a été souscrit à raison de 51 % par la Compagnie Financière France Afrique, de 40 % par l'International Banking Corporation et de 9 % par Allen and Co et Klehe et Compagnie ; le siège social de la nouvelle société est à Paris, et elle est établie, non seulement dans les Etats de l'Union Monétaire Ouest Africaine, mais au Cameroun, en République Centrafricaine, au Congo (rive droite), en France, au Gabon, en Nigeria et au Tchad.

L'année 1965 a également enregistré la liquidation de la *Banque Sénégalaise de Développement* et du *Crédit Populaire Sénégalais*, dont l'actif et le passif ont été repris par la *Banque Nationale de Développement du Sénégal* (B.N.D.S.), constituée le 1^{er} juillet 1964, pour réaliser cette concentration.

La création enregistrée est celle de la *Banque Ivoirienne de Développement Industriel* (B.I.D.I.). Sa constitution, décidée par une loi du 8 mai 1964, a été consacrée par l'Assemblée générale, tenue le 16 février 1965, de ses actionnaires, au nombre desquels sont, à côté de l'Etat ivoirien (21 % du capital) et de notre banque, de grands établissements de crédit étrangers et la *Société Financière Internationale*. Outre son capital social (700 millions de francs c.f.a.), le nouvel établissement est assuré à sa naissance d'un prêt à long terme, sans intérêt, de 1.250 millions de francs c.f.a., consenti par l'Etat de Côte d'Ivoire, et d'une ouverture de crédit de 5 millions de US dollars de l'*Agency for International Development* des Etats-Unis d'Amérique.

2.12. Les Trésors publics et administrations postales.

La deuxième catégorie d'institutions participant au fonctionnement du système monétaire est constituée par l'ensemble des Trésors publics et Offices postaux des Etats membres de l'Union monétaire. Comme celles de la première catégorie, ces institutions reçoivent des dépôts du public (dépôts en comptes courants postaux, dépôts de collectivités et entreprises publiques au Trésor public), octroient directement des crédits sous forme d'obligations cautionnées, d'avances, de prêts à des particuliers ou à des entreprises publiques ou privées. Les Offices postaux assurent également une part très importante des mouvements de fonds, tant à l'intérieur de chacun des Etats de l'Union qu'entre ces Etats, ou entre ceux-ci et l'extérieur, la France en particulier.

Ces deux catégories d'institutions, système bancaire d'une part, Trésor public et Offices postaux d'autre part, ont entre elles des relations qui ont la plus grande influence sur le fonctionnement du système monétaire ouest africain. Les Trésors publics et Offices postaux, par leurs dépôts, apportent, en effet, au système bancaire, une large partie de ses ressources ; ils peuvent, au contraire, faire appel à son

concours en l'amenant, notamment, à souscrire des effets publics. La concentration plus ou moins grande au Trésor public des disponibilités des collectivités et entreprises publiques, le financement plus ou moins large par le Trésor public des entreprises publiques, voire même privées, ont, par ailleurs, une incidence directe sur les ressources du système bancaire ou les besoins de l'économie en crédits qu'il doit couvrir. La gestion des disponibilités du Trésor et des Offices postaux, pour partie investies à l'extérieur, le règlement final des transactions entre les Offices postaux ouest africains et ceux des autres pays, ont également une incidence, souvent considérable, sur la situation réelle des disponibilités extérieures de l'Union monétaire.

La coopération des banques et établissements de crédit permet déjà à la Banque centrale de recueillir sur les opérations du système bancaire des informations dont l'étendue et la précision s'améliorent sans cesse, et que l'application des nouvelles législations bancaires est susceptible de développer encore, si les moyens de contrôler et d'exploiter les données recueillies peuvent être assurés.

La connaissance des opérations des Trésors publics et Offices postaux ayant une incidence directe sur le fonctionnement du système monétaire de l'Union est, par contre, encore imparfaite, les modalités d'enregistrement de ces opérations qui satisfont des besoins d'administration ne s'y prêtant guère. La collaboration des services du Trésor public et des administrations postales permet, cependant, d'espérer de prochains progrès de notre information en ce domaine.

2.2 - L'ÉVOLUTION GÉNÉRALE DE LA SITUATION DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES DE L'UNION

Une situation des opérations des institutions monétaires de l'Union, condensée à l'extrême, mais dégageant d'une part leurs engagements monétaires et quasi monétaires, et d'autre part les contreparties de ceux-ci, qu'il est classique de distinguer, est présentée par le tableau 23 au 30 septembre 1963, 1964 et 1965, dates extrêmes des trois derniers exercices.

Le montant total des engagements monétaires (billets et pièces de la Banque centrale en circulation, dépôts à vue en banque et C.C.P.) et quasi monétaires (dépôts à terme) à l'égard de l'économie (c'est-à-dire des entreprises publiques et privées et des ménages) s'élevait, à la fin de l'exercice sous revue, à près de 96,0 milliards de francs c.f.a., s'étant accru de 6,0 milliards en cours d'exercice, alors que cet accroissement avait été de 6,8 milliards au cours de l'exercice 1963-1964. Le taux de progression résiduelle de ces engagements, lesquels constituaient la presque totalité des disponibilités monétaires ou quasi-monétaires des entreprises et ménages de l'Union, a donc été de 6,7 % du 30 septembre 1964 au 30 septembre 1965, inférieur à celui enregistré l'exercice précédent (8,2 %).

L'accroissement enregistré en 1963-1964 des disponibilités monétaires avait été essentiellement assuré par un développement des crédits à l'économie pour la part de ceux-ci qui n'avait pas été consommée par des transferts à l'extérieur. Le développement au cours de l'exercice 1964-1965 a des causes plus complexes.

Il résulte, en effet, pour partie, d'un accroissement des avoirs extérieurs nets des institutions monétaires dont le montant est passé de 31,1 à 33,5 milliards de francs c.f.a. Cet accroissement de 2,4 milliards succédait à la réduction de 0,6 milliard enregistrée en 1963-1964. Cette évolution, qui sera étudiée en détail plus loin, a été, en partie, provoquée par une plus large utilisation locale de disponibilités antérieurement investies à l'extérieur, et aussi par le recours des banques aux concours extérieurs pour accroissement de leurs fonds propres, afin de les porter au niveau satisfaisant les dispositions des nouvelles législations bancaires d'application prochaine.

Tableau N° 23 : Situation condensée des institutions monétaires

OPÉRATIONS	30 sept. 1963	30 sept. 1964	30 sept. 1965	Variations			
				1963/1964	1964/1965	1963/1964	1964/1965
	Milliards de francs c.f.a.					± %	± %
A.E. - Avoirs extérieurs (net).....	31,7	31,1	33,5	— 0,6	+ 2,4	— 1,9	+ 7,7
C.E. - Crédits à l'économie	74,1	87,9	94,0	+13,8	+ 6,1	+18,6	+ 6,9
C.G. - Créances monétaires sur Trésor public et Postes	9,1	8,8	11,5	— 0,3	+ 2,7	— 3,3	+30,7
 AE+CE+CG=DM+CG+Div.	 114,9	 127,8	 139,0	 +12,9	 +11,2	 +11,2	 + 8,8
 Engagements monét. et quasi-monét. :							
D.M. - à l'égard de l'économie	83,2	90,0	96,0	+ 6,8	+ 6,0	+ 8,2	+ 6,7
C.G. - à l'égard du Trésor publ. et Postes	26,6	30,9	31,8	+ 4,3	+ 0,9	+16,2	+ 2,9
Div. - Autres éléments (net)	5,1	6,9	11,2	+ 1,8	+ 4,3	+35,3	+62,3

Par ailleurs, les Trésors publics ouest africains ont considérablement augmenté leur recours au système bancaire et à la Banque centrale, (+ 2,7 milliards, soit près de 31%), tandis que leur contribution aux ressources du système bancaire ne s'est accrue que de 1 milliard, ces mouvements étant la résultante d'opérations complexes dont une analyse sommaire sera tentée plus loin.

Il n'en demeure pas moins que le développement des crédits consentis à l'économie est demeuré le principal facteur d'accroissement des engagements monétaires. Le montant total de ces crédits a atteint, le 30 septembre 1965, 94,0 milliards de francs c.f.a., alors qu'il était de 87,9 milliards fin septembre 1964 et de 74,1 fin septembre 1963. Le taux de progression des crédits à l'économie a donc été de 6,9 % contre 18,6 % en 1963-1964.

Cette analyse sommaire de l'évolution enregistrée au cours de l'exercice 1964-1965 s'applique à l'ensemble de l'Union monétaire ; elle traduit également, à quelques nuances près, l'évolution de la situation de certains des Etats, de la Côte d'Ivoire spécialement (tableau 24). Au Niger et au Sénégal, par contre, l'évolution a continué à être dominée, comme en 1963-1964, par un gonflement des crédits et une diminution des avoirs extérieurs. Dans les autres Etats, l'accroissement des disponibilités monétaires a eu pour cause principale une balance positive des règlements extérieurs, le montant des crédits ayant peu varié ou ayant même diminué.

Tableau N° 24 : Variations des éléments de la situation des institutions monétaires

(30 septembre 1964 - 30 septembre 1965)

ÉTATS	Avoirs extérieurs (net)	Crédits à l'économie	Créances monét. sur le Trésor Public et Postes	Total	Engagements monét. à l'égard		Autres éléments (net)
	(AE)	(CE)	(CG)		de l'économie (DM)	du Trésor Public et Postes (CG)	
Millions de francs c.f.a.							
Côte d'Ivoire	+2.185	+3.279	+3.661	+ 9.125	+ 5107	+2.281	+1.737
Dahomey	+ 218	— 154	+ 164	+ 228	+ 182	— 192	+ 238
Haute-Volta	+ 321	+ 94	— 415	—	+ 159	— 245	+ 86
Mauritanie	+ 498	+ 223	+ 33	+ 754	— 49	+ 617	+ 186
Niger	— 539	+ 836	+ 76	+ 373	+ 210	+ 1	+ 162
Sénégal	—2.414	+2.494	— 784	+ 704	— 529	—1.001	+ 826
Togo	+1.058	— 696	+ 8	+ 370	+ 942	— 547	— 25
Non répartis	+ 520	—	—	+ 520	—	—	+ 520
Ajustement	+ 558	—	—	+ 558	—	+ 4	+ 554
TOTAL	+2.405	+6.076	+2.743	+11.224	+6.022	+ 918	+4.284

2.3 - LES CRÉDITS CONSENTIS A L'ÉCONOMIE

2.31. Evolution générale.

Les crédits consentis à l'économie par les institutions monétaires ont été, durant l'exercice 1964-1965, d'un montant constamment supérieur à celui des deux périodes précédentes, cette augmentation ayant été, cependant, moins marquée dans la deuxième partie de l'exercice qu'elle ne l'avait été durant la période antérieure, ainsi que le font ressortir le tableau et le graphique qui l'illustre.

L'accroissement résiduel mesuré au 30 septembre 1965, par rapport au 30 septembre 1964, est de 6,1 milliards de francs c.f.a. (+ 6,9 %), dont 2,8 milliards de crédits à court terme (+ 3,8 %) et 3,2 milliards de crédits à moyen et long terme, l'augmentation de ces derniers ayant été relativement considérable (+ 23 %).

Le tableau 26 présente le montant des crédits consentis à l'économie au début et à la fin de l'exercice sous revue, répartis selon les institutions monétaires les ayant octroyés, les institutions en ayant supporté le financement, la durée des crédits et le secteur « public » ou « privé » bénéficiaire. L'augmentation résiduelle du montant des crédits apparaît ainsi essentiellement imputable à un accroissement des crédits à long terme consentis par les banques de développement et des crédits à court terme octroyés par ces établissements ainsi que par les banques commerciales.

Tableau N° 25 : Crédits à l'économie consentis par les Institutions monétaires

ÉTATS	Montant					Variations		
	30 sept. 1963	31 mars 1964	30 sept. 1964	31 mars 1965	30 sept. 1965	Sept. 1963 Sept. 1964	Sept. 1964 Sept. 1965	Mars 1964 Mars 1965
	Millions de francs c.f.a.					± %		
Côte d'Ivoire	29.589	45.047	39.995	55.079	43.273	+35,2	+ 8,2	+22,3
Dahomey	4.101	5.305	4.894	5.243	4.741	+19,3	— 3,1	— 1,2
Haute-Volta	2.706	3.447	3.870	4.178	3.964	+43,0	+ 2,4	+21,2
Mauritanie	1.035	1.100	1.242	1.469	1.465	+20,0	+18,0	+33,5
Niger	3.500	6.108	4.962	7.197	5.799	+41,8	+16,9	+17,8
Sénégal	29.947	39.739	28.977	42.258	31.471	— 3,2	+ 8,6	+ 6,3
Togo	3.236	4.324	3.992	3.895	3.296	+23,4	—17,4	— 9,9
TOTAL.....	74.114	105.070	87.932	119.319	94.009	+18,6	+ 6,9	+13,6

Tableau N° 26 : Crédits à l'économie consentis par les institutions monétaires

RÉPARTITION DES CRÉDITS	Montant		Variations		Répartition	
	30 sept. 1964	30 sept. 1965	1964/1965	1964/1965	30 sept. 1964	30 sept. 1965
	Millions de francs c.f.a.			± %	%	
a) Selon les institutions les ayant octroyés :						
Trésor public (obligations cautionnées)	5.205	5.570	+ 365	+ 7,0	6,0	5,9
Banques commerciales.....	65.987	67.761	+1.774	+ 2,7	75,0	72,1
Autres établissements de crédit	16.740	20.678	+3.938	+23,5	19,0	22,0
b) Selon les institutions portant le financement :						
Trésors	5.071	5.188	+ 117	+ 2,3	5,7	5,5
Banques commerciales.....	40.572	43.300	+2.728	+ 6,7	46,2	46,1
Autres établissements de crédit	16.108	19.613	+3.505	+21,8	18,3	20,9
Banque centrale	26.181	25.908	- 273	- 1,0	29,8	27,5
c) Selon la durée :						
Court terme	74.944	77.769	+2.825	+ 3,8	85,2	82,7
Moyen terme.....	8.521	9.712	+1.191	+14,0	9,7	10,3
Long terme	4.467	6.528	+2.061	+46,1	5,1	7,0
d) Selon le secteur bénéficiaire :						
Secteur public	7.950	13.948	+5.998	+75,4	9,1	14,8
Secteur privé	69.768	69.051	- 717	- 1,0	79,3	73,5
Non recensés	10.214	11.010	+ 796	+ 7,8	11,6	11,7
TOTAL DES CRÉDITS	87.932	94.009	+6.077	+ 6,9	100,0	100,0

2.32. La contribution du système bancaire au financement à moyen et long terme.

La création fiduciaire de monnaie, pour ne pas compromettre la valeur de celle-ci, doit être accompagnée d'un accroissement des ressources réelles en biens et services susceptibles de transactions. Dans le maigre état de nos connaissances et de notre capacité de direction de l'économie, un tel ajustement, à réviser sans cesse, ne peut s'opérer aux moindres risques que par une anticipation à court terme des résultats de l'activité économique. Il est donc sage que la création fiduciaire de monnaie n'accepte pour contrepartie essentielle en matière de crédit que des concours à court terme. Ceux-ci constituent plus des huit dixièmes des concours à l'économie consentis par les institutions monétaires de l'Union.

A condition, cependant, d'être prudemment mesurée, une fraction des ressources du système bancaire, appuyée par un concours approprié de la Banque centrale, peut être affectée à des financements dont le dénouement est à terme plus reculé. La recherche de cette mesure est une des préoccupations des autorités monétaires de l'Union, comme l'expriment les dispositions élaborées par l'application des nouvelles réglementations bancaires et les règles posées par le Conseil d'administration de la Banque centrale au concours de celle-ci à des opérations de financement à moyen terme.

L'accroissement des ressources appropriées (capital, dotations, prêts à moyen et long terme) apparaît, cependant, compte tenu des besoins de financement à court terme et de l'insuffisance des ressources à leur affecter, comme le principal moyen d'assurer une participation adéquate du système bancaire et particulièrement des établissements spécialisés (banques de développement, crédits sociaux) au financement de l'équipement économique et social de l'ouest africain.

Ainsi qu'il a été relevé plus haut, les engagements à moyen et long terme du système bancaire se sont sensiblement accrus durant l'exercice sous revue.

Crédits	Montant des crédits en cours			Variation 1964-1965	
	30 sept. 1963	30 sept. 1964	30 sept. 1965	Montant	Relative
	Millions de francs c.f.a.				%
Crédits à moyen terme.....	8.043	8.521	9.712	+ 1.191	+ 14,0
<i>des banques commerciales</i>	3.311	3.647	3.809	+ 162	+ 4,4
<i>des autres Ets de crédit</i>	4.732	4.874	5.903	+ 1.029	+ 21,1
Crédits à long terme					
<i>des autres Ets de crédit</i>	2.801	4.467	6.528	+ 2.061	+ 46,1
Total	10.844	12.988	16.240	+ 3.252	+ 25,0

Tableau 27 : Répartition par activités bénéficiaires des crédits à moyen et long terme consentis par le « système bancaire »

BRANCHES D'ACTIVITÉS BÉNÉFICIAIRES	Moyen Terme		Long Terme		TOTAL			RÉPARTITION AU 30-9-65		
	30 Sept. 1964	30 Sept. 1965	30 Sept. 1964	30 Sept. 1965	30 Sept. 1964	30 Sept. 1965	Variation ±	M. T.	L. T.	Total
	Millions de francs c.f.a.							%		
Activités agricoles	1.086	447	422	380	1.508	827	— 681	4,8	5,8	5,2
Product. et distrb. d'eau, gaz et élect.	405	631	48	370	453	1.001	+ 548	6,8	5,7	6,3
Produits extract. raffin. prod. pétrol.	257	512	—	375	257	887	+ 630	5,5	5,8	5,6
Mines	1.293	1.013	15	16	1.308	1.029	— 279	10,9	0,2	6,5
Industries	918	1.051	310	540	1.228	1.591	+ 363	11,3	8,3	10,1
Génie civil et constructions immob..	1.392	2.288	271	573	1.663	2.861	+ 1.198	24,6	8,8	18,1
Transport, Transit	184	318	33	239	217	557	+ 340	3,4	3,7	3,5
Importat. et distrib. produits pétrol.	267	327	—	—	267	327	+ 60	3,5	—	2,1
Commerce	373	407	9	20	382	427	+ 45	4,4	0,3	2,7
Services divers	127	185	301	888	428	1.073	+ 645	2,0	13,7	6,8
Organismes de crédit	112	56	—	—	112	56	— 56	0,6	—	0,4
Total des Crédits recensés	6.414	7.235	1.409	3.401	7.823	10.636	+ 2.813	77,8	52,3	67,3
Non recensés et ajustement	2.107	2.065	3.058	3.104	5.165	5.169	+ 4	22,2	47,7	32,7
TOTAL	8.521	9.300	4.467	6.505	12.988	15.805	+ 2.817	100,0	100,0	100,0

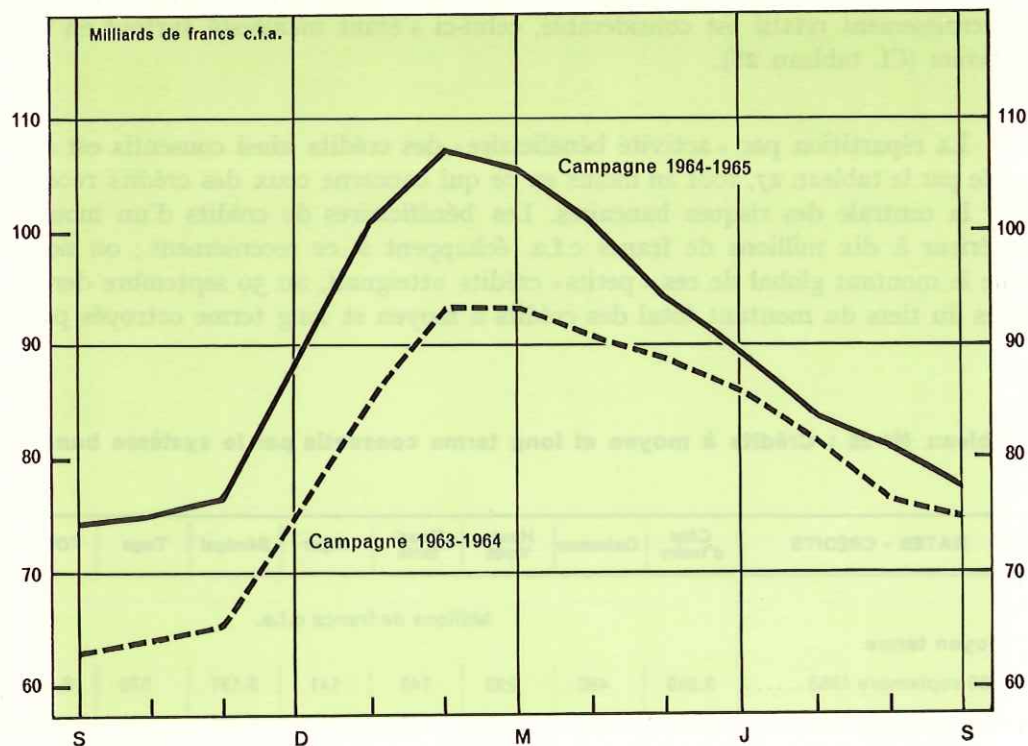
L'augmentation a donc intéressé surtout les engagements à long terme dont l'accroissement relatif est considérable, celui-ci s'étant manifesté surtout en Côte d'Ivoire (Cf. tableau 28).

La répartition par « activité bénéficiaire » des crédits ainsi consentis est indiquée par le tableau 27, tout au moins en ce qui concerne ceux des crédits recensés par la centrale des risques bancaires. Les bénéficiaires de crédits d'un montant inférieur à dix millions de francs c.f.a. échappent à ce recensement ; on notera que le montant global de ces « petits » crédits atteignait, au 30 septembre dernier, près du tiers du montant total des crédits à moyen et long terme octroyés par le

Tableau N° 28 : Crédits à moyen et long terme consentis par le système bancaire

DATES - CRÉDITS	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute Volta	Mauritanie	Niger	Sénégal	Togo	TOTAL
Millions de francs c.f.a.								
Moyen terme								
30 septembre 1963	3.249	482	293	148	141	3.151	579	8.043
30 septembre 1964	3.266	450	453	148	412	3.337	455	8.521
30 septembre 1965	4.001	429	466	132	424	4.090	170	9.712
Variat. (%) { 30.9.63/30.9.64	+ 0,5	— 6,6	+54,6	—	+192,2	+ 5,9	—21,4	+ 5,9
30.9.64/30.9.65	+22,5	— 4,7	+ 2,9	— 11,5	+ 2,9	+ 22,6	—62,6	+ 14,0
Long terme								
30 septembre 1963	1.244	529	166	47	82	335	398	2.801
30 septembre 1964	1.887	653	231	232	219	721	524	4.467
30 septembre 1965	3.298	683	346	282	246	1.075	598	6.528
Variat. (%) { 30.9.63/30.9.64	+51,7	+23,3	+39,2	+393,6	+167,0	+115,2	+31,7	+59,4
30.9.64/30.9.65	+74,8	+ 4,8	+49,8	+ 21,6	+ 12,8	+ 49,1	+14,1	+46,1
Ensemble								
30 septembre 1963	4.493	1.011	459	195	223	3.486	977	10.844
30 septembre 1964	5.153	1.103	684	380	631	4.058	979	12.988
30 septembre 1965	7.299	1.112	812	414	670	5.165	768	16.240
Variat. (%) { 30.9.63/30.9.64	+14,7	+ 9,0	+49,0	+ 94,9	+183,0	+ 16,4	+ 0,2	+19,8
30.9.64/30.9.65	+41,6	+ 0,9	+18,7	+ 8,7	+ 6,3	+ 27,3	—21,6	+25,0

Tableau N° 29 : Crédits à court terme consentis à l'économie *



FIN DE MOIS	Campagnes		Variation		Différence mensuelle	
	1963-1964	1964-1965	Absolue	Relative	Millions F c.f.a.	Sept. 1964 = 100
	Millions de francs c.f.a.			± %		
Septembre	63.270	74.945	+11.675	+18,5	—	100
Octobre	64.209	75.571	+11.362	+17,7	+ 626	101
Novembre	66.159	77.054	+10.895	+16,5	+ 1.483	103
Décembre	77.129	89.317	+12.188	+15,8	+12.263	119
Janvier.....	86.589	101.574	+14.985	+17,3	+12.257	136
Février.....	93.741	107.991	+14.250	+15,2	+ 6.417	144
Mars	93.589	106.056	+12.467	+13,3	— 1.935	142
Avril	90.619	101.162	+10.543	+11,6	— 4.894	135
Mai	88.912	93.862	+ 4.950	+ 5,6	— 7.300	125
Juin	86.120	89.622	+ 3.502	+ 4,1	— 4.240	120
Juillet	81.682	84.093	+ 2.411	+ 3,0	— 5.529	112
Août	76.765	81.363	+ 4.598	+ 6,0	— 2.730	109
Septembre	74.945	77.769	+ 2.824	+ 3,8	— 3.594	104

* Crédits du système bancaire et obligations cautionnées.

système bancaire. La majeure partie de ces crédits a pour objet le financement de constructions d'habitations. Il apparaît ainsi que la construction immobilière est le principal bénéficiaire des crédits à moyen et long terme consentis par le système bancaire.

Les données présentées, il convient de le rappeler, ne concernent que les crédits dispensés par les banques commerciales et autres établissements de crédit des Etats de l'Union. Elles ne sauraient donc être prises pour représenter, ni le montant réel, ni, même en importance relative, la répartition géographique ou par branche d'activité des crédits à moyen et long terme dont ont bénéficié les entreprises et ménages. Il conviendrait, en effet, d'y ajouter :

- les crédits directement consentis par les Trésors publics de certains Etats de l'Union et qui sont d'un montant appréciable en Haute-Volta, au Sénégal et au Togo ;

- les crédits ouverts aux entreprises de l'Union par les banques et institutions financières extérieures, étrangères ou internationales, ainsi que par les gouvernements étrangers ;

- les crédits consentis par les « fournisseurs ».

Notre information sur l'importance et la répartition des crédits de ces diverses sources est malheureusement très incomplète, ce qui est d'autant plus à regretter que leur montant est considérablement plus élevé que celui des crédits à moyen et long terme dispensés par le système bancaire de l'Union. Un recensement exhaustif de ces crédits serait d'autant plus nécessaire que leurs sources se diversifient et que leur utilisation connaît parfois de longs délais.

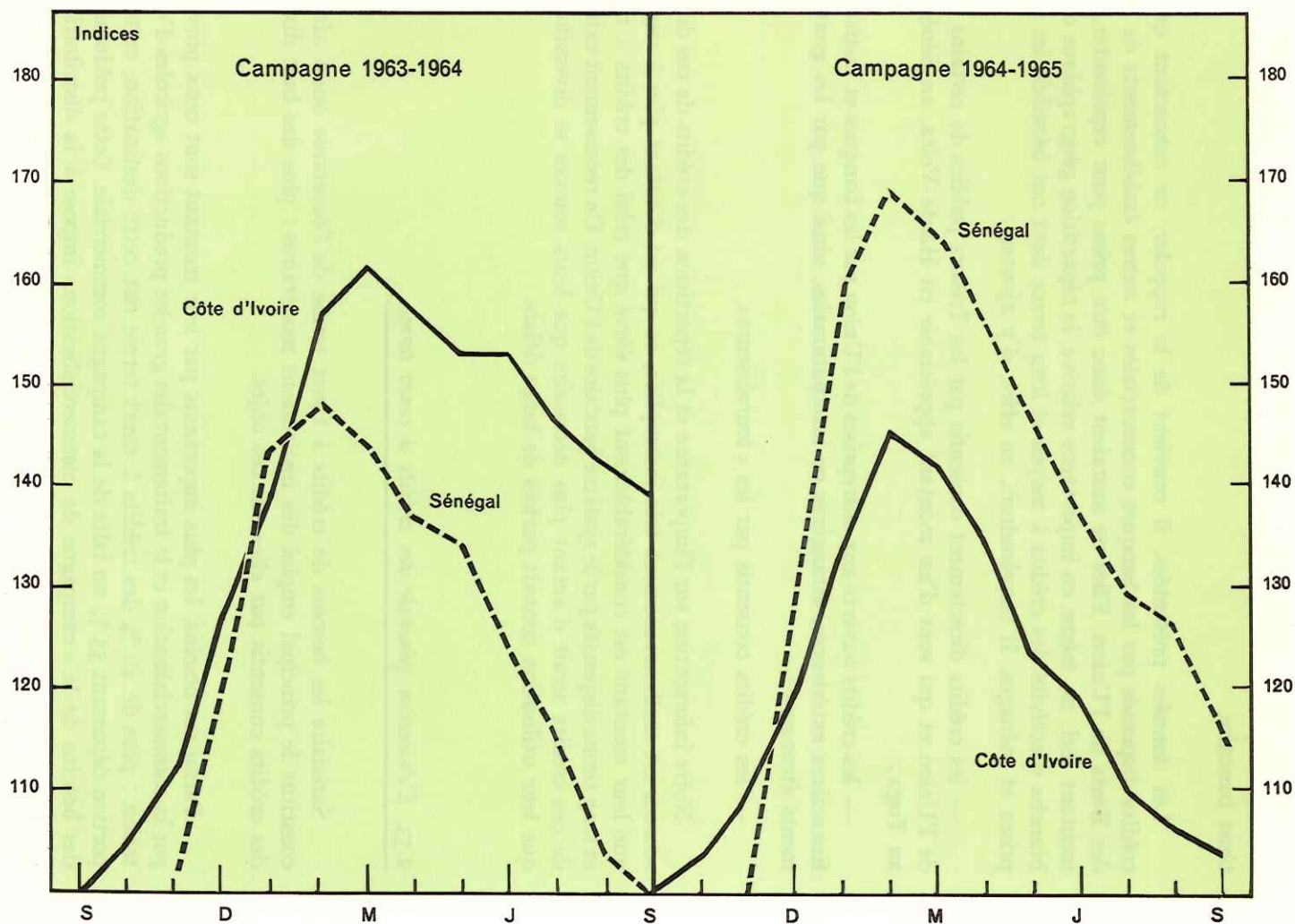
2.33. L'évolution générale des crédits à court terme.

Satisfaire les besoins de crédits à court terme de l'économie ouest africaine constitue le principal emploi des institutions monétaires : plus des huit dixièmes des crédits consentis par elles ont cet objet.

Parmi ces besoins, les plus importants par leur montant sont ceux provoqués par la commercialisation et le traitement des grandes productions agricoles d'exportation : plus de 40 % des crédits à court terme ont cette destination, cette proportion dépassant 55 % au faite de la campagne commerciale. Cette prédominance des besoins de la « campagne de commercialisation » impose à la distribution du crédit dans l'ouest africain ses deux caractères principaux : sa grande amplitude saisonnière et sa concentration sur des activités soumises aux mêmes aléas, lesquels échappent à la maîtrise des Pouvoirs publics ouest africains, étant dépendants de variations climatiques ou des conditions du marché international.

Evolution en cours de campagne des crédits à court terme

Minimum du début de campagne = 100



Les risques inhérents à ces caractères ne peuvent être atténués, dans la condition présente des économies ouest africaines, que par une communauté monétaire rassemblant des pays de grande diversité de situation géographique et, partant, de productions agricoles.

Une illustration nouvelle des compensations qui peuvent naturellement se réaliser à l'intérieur d'une organisation comme celle de l'Union monétaire est donnée par le graphique, ci-contre, présentant l'évolution au cours des deux dernières campagnes des crédits à court terme consentis aux économies de la Côte d'Ivoire et du Sénégal; il y apparaît que l'évolution générale des crédits à court terme a été en 1964-1965, en Côte d'Ivoire, voisine de celle enregistrée au Sénégal en 1963-1964, alors que celle, en ce dernier Etat, en 1964-1965, se rapproche de celle manifestée en Côte d'Ivoire en 1963-1964.

L'évolution générale des crédits à court terme consentis à l'économie de l'ensemble des pays de l'Union ressort du tableau 29, page 58, et du graphique qui l'illustre. Au cours du dernier exercice, le montant des crédits, d'un niveau toujours largement supérieur à celui de la précédente campagne pendant la première partie de celle-ci, s'en est au contraire rapproché, au cours de la deuxième partie, pour ne marquer qu'une augmentation résiduelle de 4 % seulement en fin d'exercice.

La répartition des crédits, par branche d'activité bénéficiaire, pour autant qu'elle est connue par la centralisation des risques bancaires, est donnée par le tableau 30, page 62.

La diminution de volume des crédits consentis aux grandes entreprises d'import-export a été plus que compensée par le développement des crédits utilisés par les commerces spécialisés d'importation ou d'exportation. La spécialisation des activités commerciales et les transformations apportées aux modalités de commercialisation des productions agricoles paraissent avoir développé les besoins du financement de crédit à court terme des transactions commerciales, réduisant d'autant les capacités du système bancaire à financer des activités de production. De cet accroissement des crédits au commerce doit être rapprochée l'augmentation marquée (+ 16 %) des concours apportés par le système bancaire au financement des établissements de crédit à la consommation.

Le tableau 31, page 63, indique la répartition des crédits à court terme distribués selon les institutions les ayant consentis, celles en portant le financement ainsi que les "secteurs" publics ou privés ayant bénéficié des crédits.

Tableau N° 30 : Répartition par branches d'activité bénéficiaires des crédits à court terme *

GROUPES ET BRANCHES D'ACTIVITÉ	Montant des crédits au			Répartition			Augmentation		Augment. relative	
	30 sept. 1964	31 mars 1965	30 sept. 1965	30 sept. 1964	31 mars 1965	30 sept. 1965	Sept. 1964 Mars 1965	Sept. 1964 Sept. 1965	Sept. 1964 Mars 1965	Sept. 1964 Sept. 1965
	Millions de francs c.f.a.			%			Millions c.f.a.		Sept. 64 = 100	
I. - Agriculture, élevage, pêche .	1.842	1.815	1.347	2,4	1,7	1,7	— 27	— 495	98,5	73,1
II. - Industries	12.372	12.299	12.890	16,5	11,6	16,6	— 73	+ 518	99,4	104,2
III. - Génie civil, constructions....	5.891	5.932	5.689	7,8	5,6	7,3	+ 41	— 202	100,7	96,6
IV. - Transport et transit	2.978	3.567	3.380	4,0	3,4	4,3	+ 589	+ 448	119,8	115,3
V. - Commerce import - export...	16.673	16.782	14.394	22,2	15,8	18,5	+ 109	—2.167	100,7	86,9
VI. - Com. import et march. génér.	12.177	12.998	14.064	16,3	12,3	18,2	+ 821	+1.729	106,7	114,0
VII. - Distrib. produits pétroliers...	3.649	3.925	4.000	4,9	3,7	5,1	+ 276	+ 351	107,6	109,6
VIII. - Commerces d'exportation ...	12.336	41.246	13.954	16,5	38,9	17,9	+28.910	+1.618	334,3	113,1
IX. - Services divers	577	666	586	0,8	0,6	0,8	+ 89	+ 9	115,4	101,5
X. - Organismes de crédit	1.400	1.390	1.624	1,9	1,3	2,1	— 10	+ 224	99,3	116,0
Total crédits recensés ..	69.895	100.620	71.928	93,3	94,9	92,5	+30.725	+2.033	144,0	102,9
NR. - Non recensés et ajustements	5.050	5.435	5.841	6,7	5,1	7,5	+ 386	+ 792	107,6	115,7
TOTAL DES CRÉDITS ...	74.945	106.055	77.769	100,0	100,0	100,0	+31.111	+2.825	141,5	103,8
Commerce Import-Export (V + VI + VIII)	41.186	71.026	42.412	55,0	67,0	54,5	+29.840	+1.226	172,5	103,0

* Crédits du système bancaire et obligations cautionnées.

Tableau N° 31 : Crédits à court terme octroyés à l'économie par les institutions monétaires

CRÉDITS	1963		1964				1965		
	30 sept.	31 déc.	31 mars	30 juin	30 sept.	31 déc.	31 mars	30 juin	30 sept.
Millions de francs c.f.a.									
a) Crédits consentis par									
— Trésors publics (oblig. caut.)	5.210	5.368	6.967	6.219	5.205	5.647	6.346	5.710	5.570
— Banques commerciales.....	51.730	59.197	73.360	72.422	62.340	71.392	84.310	71.094	63.953
— Autres Etablissements de crédit	6.330	12.598	13.270	7.479	7.399	12.278	15.400	12.818	8.246
b) Crédits portés par									
— Trésors publics (oblig. caut.)	5.158	4.315	6.623	5.977	5.071	5.252	6.066	3.860	3.743
— Banques commerciales.....	36.083	37.949	41.722	44.526	39.173	42.080	46.885	45.972	42.269
— Autres Etablissements de crédit	6.193	8.703	9.440	6.828	7.258	7.481	10.182	11.435	9.057
— Banque Centrale	15.836	26.196	35.804	28.789	23.442	34.504	42.923	28.355	22.700
c) Crédits consentis au									
— Secteur privé	58.540	71.349	88.952	81.191	63.881	68.057	77.938	68.541	63.454
— Secteur public					6.014	15.387	22.683	15.991	8.474
— Non recensés	4.730	5.814	4.637	4.929	5.050	5.873	5.435	5.090	5.841
TOTAL DES CRÉDITS	63.270	77.163	93.589	86.120	74.945	89.317	106.056	89.622	77.769
— dont portés par la Banque Centrale(%)..	25,0	33,5	38,3	33,4	31,3	38,6	40,5	31,6	29,2

2.34 L'évolution des crédits à court terme consentis à l'économie de chacun des Etats de l'Union.

Le tableau 32, ci-dessous, compare, pour chacun des Etats de l'Union, le montant des crédits à court terme consentis à l'économie :

- au 31 mars 1964 (pointe de la campagne 1963-1964)
- au 30 septembre 1964 (fin de l'intercampagne 1963-1964)
- au 31 mars 1965 (pointe de la campagne 1964-1965)
- au 30 septembre 1965 (fin de l'intercampagne 1964-1965)

Il apparaît, à la lecture de ce tableau, que lors de la pointe de campagne (mars), les besoins globaux se sont établis à un niveau sensiblement plus élevé (+ 13,3 %) en 1965, qu'en 1964.

Par la suite, cette poussée s'est atténuée assez fortement puisque, au 30 septembre 1965, la majoration des besoins n'était plus, par rapport au 30 septembre 1964, que de 3,8 %.

Toutefois, les variations notées dans chaque Etat, qui obéissent à des causes très différentes et sont génératrices de larges compensations à l'intérieur de la zone d'émission, s'écartent, pour la plupart, de cette évolution d'ensemble.

Tableau N° 32 : Crédits à court terme consentis à l'économie *

ÉTATS	Montant				Variation			
	31 mars 1964	30 sept. 1964	31 mars 1965	30 sept. 1965	31-3-65/31-3-64		30-9-65/30-9-64	
					Absolue	Relative	Absolue	Relative
	Millions de francs c.f.a.					± %		± %
Côte d'Ivoire	40.512	34.842	49.474	35.975	+ 8.962	+22,0	+1.133	+ 3,0
Dahomey	4.312	3.791	4.209	3.629	— 103	— 2,0	— 162	— 4,0
Haute-Volta	2.854	3.186	3.450	3.153	+ 596	+21,0	— 33	— 1,0
Mauritanie	806	863	1.066	1.051	+ 260	+32,0	+ 188	+22,0
Niger	5.547	4.331	6.530	5.128	+ 983	+18,0	+ 797	+18,0
Sénégal	36.104	24.918	38.178	26.305	+ 2.074	+ 6,0	+ 1.387	+ 6,0
Togo	3.454	3.014	3.149	2.528	— 305	— 9,0	— 486	—16,0
TOTAL	93.589	74.945	106.056	77.769	+12.467	+13,3	+2.824	+ 3,8

* Y compris obligations cautionnées.

Au **Dahomey**, les influences saisonnières sont peu marquées. Le volume des crédits à court terme qui atteignait 3,8 milliards à fin septembre 1964, accuse au 30 septembre 1965 une légère diminution (3,6 milliards, soit — 0,2 milliard).

Cet affaiblissement des besoins est sans grande signification, et l'activité économique apparaît caractérisée par une certaine stabilité.

Les récoltes commercialisées ont été inférieures à celles de l'année précédente en ce qui concerne :

- le café 939 T contre 1.225 T en 1963-1964
- le coton 3.568 T contre 3.660 T en 1963-1964
- les arachides 2.500 T contre 4.820 T en 1963-1964
- les palmistes achetés sur le marché de l'intérieur.

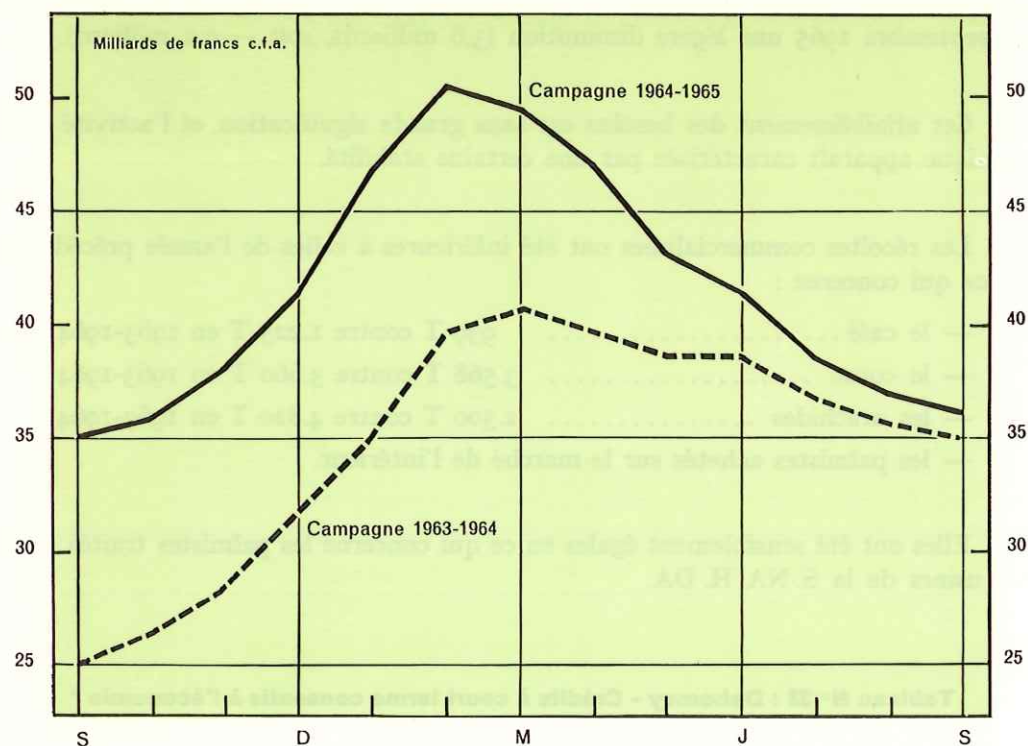
Elles ont été sensiblement égales en ce qui concerne les palmistes traités dans les usines de la S. N. A. H. D. A.

Tableau N° 33 : Dahomey - Crédits à court terme consentis à l'économie *

FIN DE MOIS	Campagnes		Variation 1963/1964-1964/1965		Indice 100 = Septembre	
	1963-1964	1964-1965	Absolue	Relative	1963-1964	1964-1965
	Millions de francs c.f.a.			± %		
Septembre	3.090	3.791	+701	+22,7	100	100
Octobre	3.327	3.993	+666	+20,0	108	105
Novembre	3.558	4.006	+448	+12,6	115	106
Décembre	3.642	3.892	+250	+ 6,7	118	103
Janvier.....	3.725	3.901	+176	+ 4,7	121	103
Février	3.994	4.044	+ 50	+ 1,3	129	107
Mars	4.312	4.209	-103	- 2,4	140	111
Avril	4.428	4.083	-345	- 7,8	143	108
Mai	4.255	3.768	-487	-11,4	138	99
Juin	4.306	3.938	-368	- 8,5	139	104
Juillet	4.128	3.704	-424	-10,3	134	98
Août	3.814	3.675	-139	- 3,6	123	97
Septembre	3.791	3.629	-162	- 4,2	123	96

* Crédits du système bancaire et obligations cautionnées.

Tableau N° 34 : Côte d'Ivoire - Crédits à court terme consentis à l'économie *



FIN DE MOIS	Campagnes		Variation 1963/1964-1964/1965		Indice 100 = Septembre	
	1963-1964	1964-1965	Absolue	Relative	1963-1964	1964-1965
	Millions de francs c.f.a.		± %			
Septembre	25.095	34.842	+ 9.747	+38,8	100	100
Octobre	26.424	35.778	+ 9.354	+35,4	105	103
Novembre	28.144	37.869	+ 9.725	+34,6	112	109
Décembre	31.779	41.654	+ 9.875	+31,8	127	120
Janvier	34.798	46.811	+12.013	+34,5	139	134
Février	39.507	50.498	+10.991	+27,8	157	145
Mars	40.512	49.474	+ 8.962	+22,1	161	142
Avril	39.403	46.960	+ 7.557	+19,2	157	135
Mai	38.408	43.001	+ 4.593	+12,0	153	123
Juin	38.426	41.422	+ 2.996	+ 7,8	153	119
Juillet	36.565	38.442	+ 1.877	+ 5,1	146	110
Août	35.526	36.798	+ 1.272	+ 3,6	142	106
Septembre	34.842	35.975	+ 1.132	+ 3,2	139	103

* Crédits du système bancaire et obligations cautionnées.

En Côte d'Ivoire, le volume des crédits à court terme est passé de 34,8 milliards au 30 septembre 1964 à 49,5 milliards au 31 mars 1965, pour revenir à 36 milliards au 30 septembre 1965.

Entre le 30 septembre 1964 (creux de l'intercampagne) et le 31 mars 1965 (pointe de campagne), la poussée des besoins saisonniers (14,7 milliards) a été du même ordre de grandeur qu'au cours de la campagne précédente (15,4 milliards).

En effet, si la commercialisation du *café*, réalisée à des prix inchangés (90 francs le kilo) n'a atteint en 1964-1965 que 202.000 tonnes contre 261.000 tonnes en 1963-1964, celle du *cacao* s'est élevée à 147.500 tonnes contre 98.200 tonnes en 1963-1964, au prix inchangé d'une année sur l'autre de 70 francs le kilo. La diminution des besoins « *café* » a été ainsi comblée en grande partie par l'accroissement des besoins « *cacao* ».

Par la suite, le dégonflement des crédits à court terme pendant l'intercampagne a été beaucoup plus rapide en 1964-1965 (— 13,5 milliards), qu'en 1963-1964 (— 5,7 milliards), encore que deux facteurs différents aient joué en sens contraire :

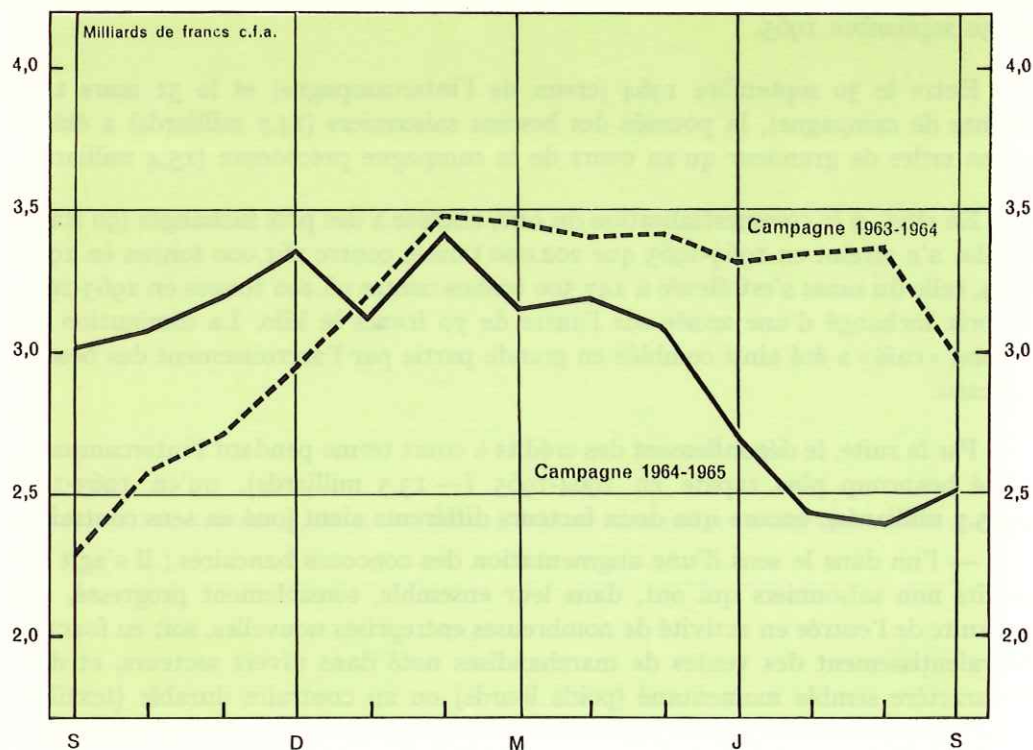
— l'un dans le sens d'une augmentation des concours bancaires ; il s'agit des crédits non saisonniers qui ont, dans leur ensemble, sensiblement progressé, soit par suite de l'entrée en activité de nombreuses entreprises nouvelles, soit en fonction du ralentissement des ventes de marchandises noté dans divers secteurs, et dont le caractère semble momentané (poids lourds) ou au contraire durable (textiles), dans la mesure où les masses paysannes affectent une part de plus en plus importante de leurs revenus à l'amélioration de leur habitat, au détriment de leurs achats de biens de consommation. Il en est résulté des surstockages parfois importants, actuellement en voie de résorption ;

— l'autre, dans le sens d'une diminution des crédits bancaires locaux.

En effet, les facilités saisonnières correspondant à la commercialisation des produits ont été considérablement réduites, tant par le jeu des exportations usuelles, que par la substitution de concours extérieurs à des crédits locaux. Ces facilités, obtenues auprès de banques étrangères, ont porté principalement sur le financement des excédents. C'est ainsi qu'au 30 septembre 1965, le stock de report-café, porté par les établissements de crédit ivoiriens, n'atteignait que 65.000 tonnes environ, contre 120.000 initialement envisagées et 90.700 au 30 septembre 1964.

En définitive, la conjonction de ces deux facteurs se traduit d'une année à l'autre par un accroissement extrêmement modéré des crédits à court terme locaux (1,1 milliard, soit + 3 %). Mais, dans la mesure où les financements extérieurs se superposent aux facilités locales, on peut estimer que les besoins effectifs de l'économie ivoirienne ont accusé, en 1964-1965, une majoration de l'ordre de 4 milliards environ sur l'année précédente, soit + 11,8 %. La croissance de l'économie de la Côte d'Ivoire est certaine, mais ce pourcentage, particulièrement élevé, est la conséquence de la charge qui résulte, pour le pays, de l'existence de stocks de produits reportés et non commercialisables.

Tableau N° 35 : Togo - Crédits à court terme consentis à l'économie *



FIN DE MOIS	Campagnes		Variation 1963/1964-1964/1965		Indice 100 = Septembre	
	1963-1964	1964-1965	Absolue	Relative	1963-1964	1964-1965
	Millions de francs c.f.a.		± %			
Septembre	2.259	3.014	+755	+33,4	100	100
Octobre	2.559	3.070	+511	+20,0	113	102
Novembre	2.685	3.182	+497	+18,5	119	106
Décembre	2.920	3.345	+425	+14,6	129	111
Janvier.....	3.184	3.103	— 81	— 2,5	141	103
Février.....	3.478	3.411	— 67	— 1,9	154	113
Mars	3.454	3.149	—305	— 8,8	153	104
Avril	3.405	3.180	—225	— 6,6	151	106
Mai	3.420	3.083	—337	— 9,9	151	102
Juin	3.319	2.707	—612	—18,4	147	90
Juillet	3.353	2.439	—914	—27,3	148	81
Août	3.361	2.394	—967	—28,8	149	79
Septembre	3.014	2.528	—486	—16,1	133	84

* Crédits du système bancaire et obligations cautionnées.

Que le recours à des crédits extérieurs ait permis de neutraliser la poussée inflationniste que le financement local des excédents aurait entraînée est, de toute évidence, un élément favorable pour l'Union monétaire, mais il s'agit là d'une solution précaire. Le véritable problème, celui de l'écoulement ou de la neutralisation des excédents, reste posé.

A cet égard, le Gouvernement de la Côte d'Ivoire s'est fermement engagé dans une politique d'équilibre, en prenant des mesures énergiques qui ne produiront leur plein effet qu'au cours de la prochaine campagne, à savoir :

- la réduction substantielle des prix d'achat au producteur pour le café (75 francs le kilo contre 90) et pour le cacao (55 francs contre 70) ;
- l'adoption de mesures propres à favoriser une reconversion des cultures ;
- l'affectation, en relais partiels de concours extérieurs, de ressources ivoiriennes non monétaires, au financement des excédents.

Il est ainsi permis de penser qu'au cours de la campagne 1965-1966 les éléments de distorsion sous-jacents, notés en 1964-1965, seront progressivement résorbés.

Au Togo, le volume des crédits à court terme a marqué en 1964-1965 une certaine diminution par rapport à 1963-1964 :

- 3,1 milliards contre 3,5 milliards en mars (— 0,4 milliard)
- 2,5 milliards contre 3,0 milliards fin septembre (— 0,5 milliard).

Cette réduction est imputable :

- à un écoulement plus rapide que prévu des stocks de café reportés qui a allégé les besoins financiers des organismes stockeurs agréés ;
- à un ralentissement des importations de marchandises destinées à une revente dans les pays voisins ;
- à un allègement des besoins de la *Compagnie Togolaise des Mines du Bénin* (COTOMIB) qui, grâce à d'excellents résultats, autofinance l'essentiel de ses opérations.

Le tableau 35 et le graphique qui l'illustre, tous deux reproduits à la page 68, précisent l'évolution du montant des crédits à court terme au cours des deux dernières années.

En Haute Volta, où, également, les influences saisonnières sont peu importantes, le volume des crédits à court terme qui, en 1963-1964, avait accusé une progression de près de 1 milliard, s'est stabilisé en 1964-1965^{*} au niveau de 3,2 milliards.

L'activité économique, limitée par une auto-consommation considérable, qui laisse peu de place à la formation d'un revenu monétaire, s'est appuyée sur une commercialisation de produits sensiblement équivalente à celle de l'année précédente :

- Arachides 5.595 T contre 5.500 T en 1963-1964
- Coton 8.760 T contre 8.060 T en 1963-1964

Tableau N° 36 : Haute-Volta - Crédits à court terme consentis à l'économie *

FIN DE MOIS	Campagnes		Variation 1963/1964-1964/1965		Indice 100 = Septembre	
	1963-1964	1964-1965	Absolue	Relative	1963-1964	1964-1965
	Millions de francs c.f.a.			± %		
Septembre	2.246	3.186	+ 940	+41,9	100	100
Octobre	2.310	3.346	+1.036	+44,8	103	105
Novembre	2.353	3.457	+1.104	+46,9	105	109
Décembre	2.738	3.256	+ 518	+18,9	122	102
Janvier.....	2.815	3.432	+ 617	+21,9	125	108
Février.....	3.022	3.574	+ 552	+18,3	135	112
Mars	2.854	3.450	+ 596	+20,9	127	108
Avril	2.913	3.334	+ 421	+14,5	130	105
Mai	2.975	3.025	+ 50	+ 1,7	132	95
Jun	3.083	2.914	— 169	— 5,5	137	91
Juillet	3.072	2.906	— 166	— 5,4	137	91
Août	3.135	2.953	— 182	— 5,8	140	93
Septembre	3.186	3.153	— 33	— 1,0	142	99

* Crédits du système bancaire et obligations cautionnées.

En **Mauritanie**, on note une progression symptomatique des crédits à court terme, passés de 863 millions au 30 septembre 1964 à 1.050 millions au 30 septembre 1965.

Cette augmentation résulte à la fois :

- de l'accroissement de l'activité de la MIFERMA ;
- de l'augmentation des besoins d'entreprises de travaux publics ;
- du développement de l'industrie de la pêche à Port-Etienne.

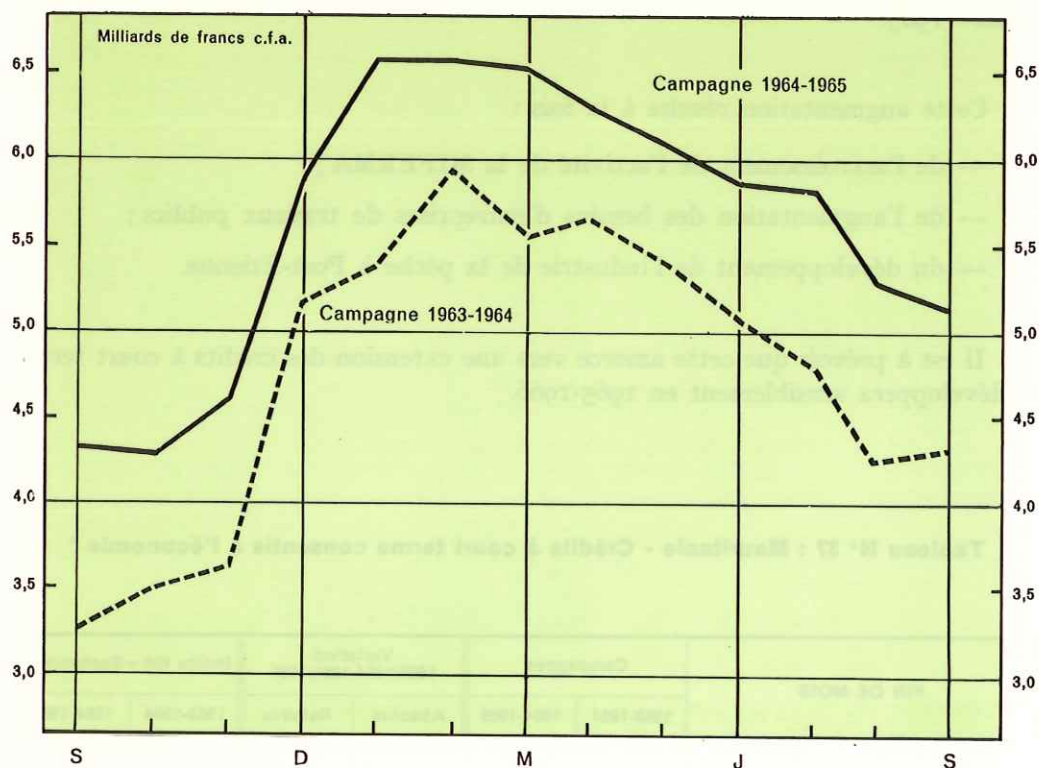
Il est à prévoir que cette amorce vers une extension des crédits à court terme se développera sensiblement en 1965-1966.

Tableau N° 37 : Mauritanie - Crédits à court terme consentis à l'économie *

FIN DE MOIS	Campagnes		Variation 1963/1964-1964/1965		Indice 100 = Septembre	
	1963-1964	1964-1965	Absolue	Relative	1963-1964	1964-1965
	Millions de francs c.f.a.			± %		
Septembre	841	863	+ 22	+ 3,1	100	100
Octobre	737	847	+110	+14,9	88	98
Novembre	731	783	+ 52	+ 7,1	87	91
Décembre	712	861	+149	+20,9	85	100
Janvier	712	838	+126	+17,7	85	97
Février	780	811	+ 31	+ 4,0	93	94
Mars	806	1.066	+260	+32,2	96	124
Avril	818	985	+167	+20,4	97	114
Mai	882	1.120	+238	+27,0	105	130
Juin	1.129	941	-188	-16,7	134	109
Juillet	875	891	+ 16	+ 1,8	104	103
Août	828	1.142	+314	+37,9	98	132
Septembre	863	1.051	+188	+21,8	103	122

* Crédits du système bancaire et obligations cautionnées.

Tableau N° 38 : Niger - Crédits à court terme consentis à l'économie *



FIN DE MOIS	Campagnes		Variation 1963/1964-1964/1965		Indice 100 = Septembre	
	1963-1964	1964-1965	Absolue	Relative	1963-1964	1964-1965
	Millions de francs c.f.a.			± %		
Septembre	3.277	4.331	+1.054	+32,2	100	100
Octobre	3.484	4.271	+ 787	+22,6	106	99
Novembre	3.629	4.593	+ 964	+26,6	111	106
Décembre	5.165	5.855	+ 690	+13,4	158	135
Janvier	5.359	6.562	+1.203	+22,4	164	152
Février	5.907	6.560	+ 653	+11,1	180	151
Mars	5.547	6.530	+ 983	+17,7	169	151
Avril	5.656	6.306	+ 650	+11,5	173	146
Mai	5.403	6.100	+ 697	+12,9	165	141
Juin	5.090	5.865	+ 775	+15,2	155	135
Juillet	4.777	5.826	+1.049	+22,0	146	135
Août	4.258	5.302	+1.044	+24,5	130	122
Septembre	4.331	5.128	+ 797	+18,4	132	118

* Crédits du système bancaire et obligations cautionnées.

Au **Niger**, l'importance de la campagne d'arachides imprime, aux facilités bancaires à court terme, une pointe qui se situe en février-mars.

En 1964-1965, les crédits à court terme sont passés de 4,3 milliards au 30 septembre 1964 à 6,5 milliards à fin mars 1965, pour revenir à 5,1 milliards à fin septembre 1965.

La poussée des besoins de campagne (2,2 milliards), justifiée par une commercialisation d'arachides de 107.000 tonnes (contre 114.200 en 1963-1964), ne s'est trouvée résorbée, en fin de campagne, qu'à concurrence de 1,4 milliard, la différence (0,8) ayant été progressivement absorbée par l'extension des besoins de différentes sociétés, pour la plupart d'économie mixte. Dans un souci d'orthodoxie financière, le Gouvernement nigérien a récemment accordé sa garantie à certains de ces crédits.

Au **Sénégal**, le montant des crédits à court terme est passé de 24,3 milliards au 31 octobre 1964 à 39 milliards (en pointe) à fin février, pour revenir à 26,3 milliards au 30 septembre 1965.

La poussée de campagne (14,8 milliards) a été sensiblement plus forte qu'en 1963-1964 (11,7 milliards), essentiellement en raison de l'excellente récolte d'arachides : 870.000 tonnes contre 798.000 tonnes l'année précédente.

Par la suite, le dégonflement des crédits pendant l'intercampagne s'est effectué normalement, car l'écoulement des huiles a été assez régulier dans l'ensemble.

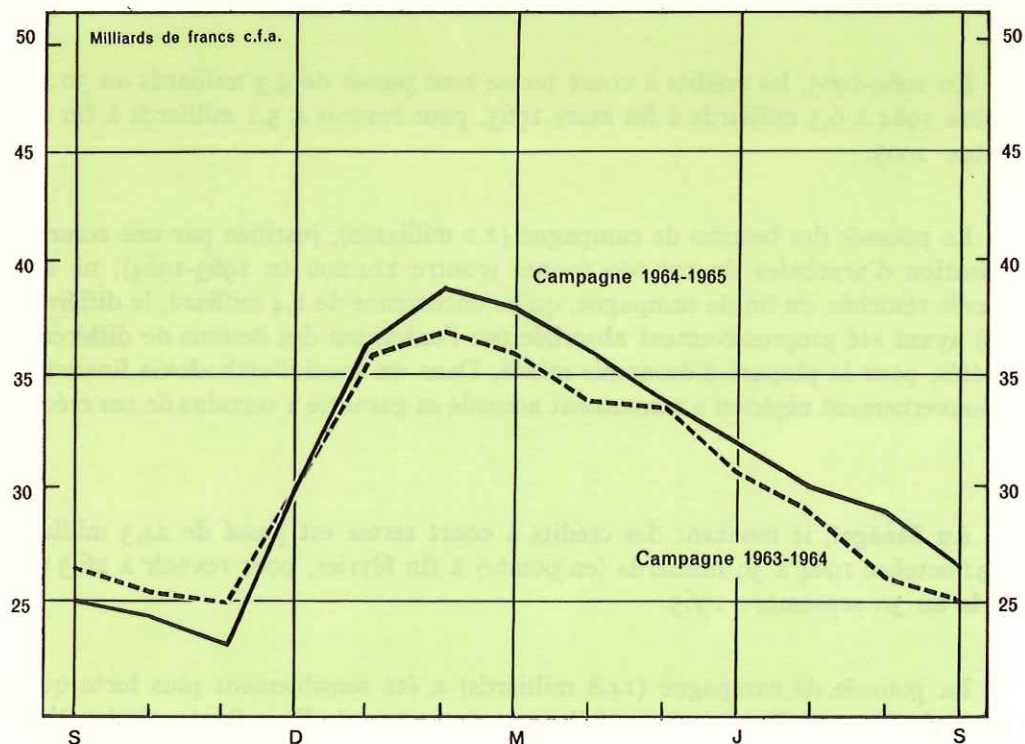
Toutefois, au 30 septembre 1965, le volume des crédits à court terme s'établissait à un niveau supérieur de 1,4 milliard à celui de l'année précédente.

Il est à noter, en effet, que, si les besoins des sociétés spécialisées dans l'importation des marchandises et ceux des affaires de travaux publics et bâtiment se sont contractés, les diminutions constatées ont été très inférieures à l'accroissement des crédits bancaires, provoquées par :

- la mise en place des programmes agricoles ;
- l'entrée en activité d'entreprises nouvelles (Société Africaine de Raffinage, Berliet-Sénégal, etc.).

En définitive, l'activité économique sénégalaise, qui avait marqué un certain palier au cours de la campagne 1963-1964, a présenté en 1964-1965 quelques signes de reprise dans divers secteurs.

Tableau N° 39 : Sénégal - Crédits à court terme consentis à l'économie *



FIN DE MOIS	Campagnes		Variation 1963/1964-1964/1965		Indice 100 = Septembre	
	1963-1964	1964-1965	Absolue	Relative	1963-1964	1964-1965
	Millions de francs c.f.a.			± %		
Septembre	26.462	24.918	-1.544	- 5,8	100	100
Octobre	25.368	24.266	-1.102	- 4,3	96	97
Novembre	25.059	23.164	-1.895	- 7,6	95	93
Décembre	30.173	30.454	+ 281	+ 0,9	114	122
Janvier.....	35.996	36.927	+ 931	+ 2,6	136	148
Février.....	37.053	39.093	+2.040	+ 5,5	140	157
Mars	36.104	38.178	+2.074	+ 5,7	136	153
Avril	33.996	36.314	+2.318	+ 6,8	128	146
Mai	33.569	33.765	+ 196	+ 0,6	127	136
Juin	30.767	31.835	+1.068	+ 3,5	116	128
Juillet	28.912	29.885	+ 973	+ 3,4	109	120
Août	25.844	29.099	+3.255	+12,6	98	117
Septembre	24.918	26.305	+1.387	+ 6,0	94	106

* Crédits du système bancaire et obligations cautionnées.

En conclusion, pour l'ensemble de l'Union monétaire, la campagne 1964-1965 a été en général satisfaisante.

Si les récoltes de café ont été inférieures à celles de l'année précédente, tout en atteignant un niveau relativement élevé, celles de cacao, d'arachides, de coton ont marqué des progressions qui, sans être spectaculaires, sont encourageantes.

Leur commercialisation s'étant effectuée à des cours pratiquement inchangés (sauf au Togo pour la récolte intermédiaire du cacao, où une baisse du prix au producteur est intervenue), le pouvoir d'achat des agriculteurs a enregistré une légère amélioration.

L'activité industrielle s'est développée, tant dans le secteur des mines, que dans des directions qui tendent à substituer des marchandises de fabrication locale à des marchandises d'importation. De nombreuses entreprises nouvelles ont été ainsi créées, cependant que des projets importants (cimenteries, combinats textiles, sucreries, etc.) sont à l'étude.

Ainsi s'explique que, d'une année à l'autre, le volume des crédits à court terme enregistre une sensible augmentation, tant en pointe de campagne (+ 15 milliards) qu'en fin de campagne (+ 2,8 milliards). Encore convient-il de souligner qu'à fin septembre 1965 l'augmentation réelle des besoins s'établit en réalité à + 6,9 milliards sur l'année précédente, si l'on tient compte de la substitution de crédits extérieurs à des crédits locaux, réalisée par la Côte d'Ivoire pour le financement de ses excédents de café. Cette substitution a permis de neutraliser l'effet inflationniste que présentaient ces opérations, si bien que :

— les crédits à court terme distribués par les banques ouest africaines apparaissent particulièrement sains ;

— leur accroissement, en 1964-1965, n'est que la conséquence d'un développement économique nettement perceptible dans la plupart des Etats de l'Union.

**Tableau N° 40 : Répartition des crédits consentis à l'économie
par les institutions monétaires**

INSTITUTIONS	30 sept. 1963	31 mars 1964	30 sept. 1964	31 mars 1965	30 sept. 1965
Millions de francs c.f.a.					
Montant total des crédits	74.114	105.069	87.932	119.319	94.009
a) Consentis par :					
Trésors publics (O.C.) .	5.210	6.967	5.205	6.346	5.570
Banques commerciales.	55.042	76.467	65.987	87.382	67.761
Autres établ. de crédit.	13.862	21.635	16.740	25.591	20.678
b) Portés par :					
Trésors publics	5.158	6.623	5.071	6.066	5.188
Banques commerciales.	37.067	42.826	40.572	47.979	43.300
Autres établ. de crédit..	13.512	17.272	16.108	19.527	19.613
Banque centrale	18.377	38.348	26.181	45.747	25.908
Pour cent du total des crédits					
a) Consentis par :					
Trésors publics (O.C.).	7,0	6,6	6,0	5,3	5,9
Banques commerciales.	74,3	72,8	75,0	73,2	72,1
Autres établ. de crédit.	18,7	20,6	19,0	21,5	22,0
b) Portés par :					
Trésors publics	7,0	6,3	5,7	5,7	5,5
Banques commerciales.	50,0	40,8	46,2	40,2	46,1
Autres établ. de crédit.	18,2	16,4	18,3	16,4	20,9
Banque centrale	24,8	36,5	29,8	38,3	27,5

2.4 - LE FINANCEMENT DES CRÉDITS PAR LE SYSTÈME BANCAIRE ET LE CONCOURS DE LA BANQUE CENTRALE

Les crédits de l'économie de l'Union dispensés par ses « institutions monétaires », et ces crédits sont les seuls examinés ici, sont consentis par trois catégories d'institutions :

- les Trésors publics, s'agissant des obligations cautionnées ;
- les banques commerciales ;
- les autres établissements de crédit : banques de développement, « crédits sociaux » et, en Côte d'Ivoire, Caisse Nationale de Crédit Agricole et Caisse Autonome d'Amortissement (gestion dépôts).

Notre Banque centrale n'intervient pas directement dans le financement des entreprises publiques ou privées, mais apporte, lorsque nécessaire et utile, son concours aux institutions énumérées ci-dessus, généralement par réescompte des effets souscrits par les bénéficiaires de crédits.

La part de chacune de ces institutions dans la distribution des crédits, comme dans leur financement, est rappelée par le tableau 40 ; celui-ci met en lumière la stabilité de l'importance relative des crédits consentis sous forme d'obligations cautionnées, et le développement de la participation des établissements de crédit, autres que les banques commerciales, à la distribution comme au financement des crédits à l'économie.

C'est à l'analyse des ressources et emplois des banques commerciales et des autres établissements de crédit, ainsi que du concours que leur apporte la Banque centrale, que sera consacré le présent chapitre, l'examen des crédits par obligations cautionnées trouvant plus naturellement sa place dans le chapitre suivant consacré à l'incidence des opérations du Trésor public sur le fonctionnement des institutions monétaires.

Tableau N° 41 - Structure des emplois et ressources du système bancaire

EMPLOIS ET RESSOURCES	30 septembre 1964			31 mars 1965			30 septembre 1965		
	B. Com.	B. Dév.	Syst. B.*	B. Com.	B. Dév.	Syst. B.*	B. Com.	B. Dév.	Syst. B.*
Pourcentages									
A - Créances sur l'extérieur (net)	—	—	1,5	—	—	0,3	—	—	4,3
B - Créances sur Trésors Publ. et Postes (net)	—	—	—	—	—	—	—	—	—
C - Créances sur l'économie	97,4	93,3	95,6	97,1	88,2	95,8	97,1	86,7	92,6
— Court terme	91,5	37,5	78,7	93,2	51,3	82,9	91,2	31,0	73,7
— Moyen terme	5,4	21,4	9,6	3,4	13,3	6,8	5,4	19,9	9,9
— Long terme	—	25,1	5,0	—	17,1	4,3	—	27,2	6,7
— Douteux et litigieux	0,2	3,4	0,9	0,2	2,6	1,1	0,4	5,0	1,4
— Participations	0,3	5,9	1,4	0,3	3,9	0,7	0,1	3,6	0,9
D - Créances sur le système bancaire (net)....	—	2,8	—	—	8,9	—	—	10,2	—
E - Disponibilités en monnaie de réserve	1,5	0,7	1,3	1,6	0,6	2,4	1,9	0,5	2,6
F - Autres emplois	1,1	3,2	1,6	1,3	2,3	1,5	1,0	2,6	0,5
Total des Emplois = Total des Ressources	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
H - Engagements extérieurs (net)	9,2	27,8	—	7,8	17,9	—	3,2	27,0	—
I - Dépôts des Trésors Publ. et Postes (net)...	4,2	15,3	13,2	3,4	18,0	10,4	2,4	20,3	12,7
J - Passif exigible par l'économie	44,5	25,6	48,8	39,7	22,2	44,0	49,2	19,7	50,0
K - Engagement à l'égard du syst. banc. (net)...	0,8	—	—	1,8	—	—	3,7	—	—
L - Concours de la Banque Centrale.....	37,3	3,6	29,4	43,6	21,8	37,9	34,9	4,9	26,1
— Court terme	34,0	0,8	26,3	41,4	18,7	35,5	30,9	2,9	22,7
— Moyen terme	3,3	2,8	3,1	2,2	3,1	2,4	4,0	2,0	3,4
M - Fonds propres	4,0	27,7	8,6	3,7	20,1	7,7	6,6	28,1	11,2

* y. c. Caisse Autonome d'Amortissement de la Côte d'Ivoire (gestion des dépôts).

2.41. Le financement des crédits à l'économie par le système bancaire.

La politique constante de la Banque centrale est de veiller à l'application, par priorité, des ressources mobilisées localement par le système bancaire à la satisfaction des besoins en crédits de l'économie de l'Union, et à n'accorder son concours que dans la mesure où ces besoins justifiés dépassent les ressources à la disposition des banques, complétées dans toute la mesure du possible des concours extérieurs pouvant être obtenus par elles. Le tableau, ci-après, présente les ressources et emplois du système bancaire de l'Union, au début, au milieu et à la fin de l'exercice 1964-1965.

<u>Emplois et ressources</u>	<u>30 sept.</u> <u>1964</u>	<u>31 mars</u> <u>1965</u>	<u>30 sept.</u> <u>1965</u>
	Milliards de francs c.f.a.		
<u>Concours du système bancaire à l'économie.</u>	84,7	115,2	90,7
<u>Ressources collectées localement</u>			
a) passifs exigibles par l'économie.....	43,4	53,2	49,0
b) dépôts nets des T.P. et Postes.....	11,6	12,5	12,4
c) Fonds propres des banques.....	<u>7,7</u>	<u>9,2</u>	<u>11,0</u>
Total a + b + c	62,7	74,9	72,4

Les ressources collectées localement par le système bancaire et ses fonds propres ne couvrent les concours apportés à l'économie que dans une proportion qui a varié de 74 % fin septembre 1964 à 80 % fin septembre 1965, s'étant abaissée à 65 % au milieu de la campagne (au maximum de développement des crédits).

La structure des ressources et des emplois est assez variable selon les établissements considérés; il paraît utile de distinguer, au moins en cette matière, les «banques commerciales» et les «banques de développement» (en englobant sous cette appellation les banques de développement, les «crédits sociaux», la Caisse Nationale de Crédit Agricole de la Côte d'Ivoire, mais non la Caisse Autonome d'Amortissement de Côte d'Ivoire). Les différences de structures des ressources et des emplois de ces deux catégories d'établissements ressortent mieux de la répartition proportionnelle indiquée par le tableau 41. Il convient, cependant, de noter que ces différences s'amenuisent dans les Etats où les banques de développement participent largement à la distribution des crédits de campagne (Sénégal, Niger). Elles sont, au contraire, plus accusées encore dans les pays où les banques de développement concentrent leurs activités au financement de l'équipement économique et social.

En ce qui concerne les *banques commerciales*, dans leur ensemble, leurs conditions présentent d'assez grandes différences. Le mouvement en cours d'exercice de leurs ressources et emplois est retracé par le tableau 42.

L'accroissement saisonnier des crédits à l'économie (+ 21,4 milliards) a été financé pour un tiers par un accroissement des ressources collectées localement et pour les deux tiers par un recours à la Banque centrale. En fin de campagne, l'augmentation résiduelle des ressources collectées localement (+ 6,9 milliards) a été pour quatre septièmes consacrée à une réduction des engagements extérieurs du système bancaire, et pour le solde seulement à une diminution du recours au concours de la Banque centrale ; cette réduction des engagements extérieurs a, cependant, été partiellement compensée par la contribution des associés extérieurs à l'augmentation des fonds propres.

Tableau 42 : Variations des emplois et ressources des banques commerciales

EMPLOIS ET RESSOURCES	du 30 sept. 1964 au 31 mars 1965	du 31 mars 1965 au 30 sept. 1965	du 30 sept. 1964 au 30 sept. 1965
Milliards de francs c.f.a.			
E - Concours à l'économie	+ 21,4	— 19,6	+ 1,8
R - Ressources			
1. Passifs exigibles par l'économie	+ 5,6	— 1,5	+ 4,1
2. Dépôts nets des Trésors et Postes ..	+ 0,1	— 1,3	— 1,2
3. Emprunts au système bancaire.....	+ 1,0	+ 1,0	+ 2,0
4. Fonds propres	+ 0,7	+ 1,3	+ 2,0
1 + 2 + 3 + 4	+ 7,4	— 0,5	+ 6,9
5. Engagements extérieurs nets	+ 0,8	— 4,8	— 4,0
1 + 2 + 3 + 4 + 5	+ 8,2	— 5,3	+ 2,9
6. Concours de la Banque Centrale	+ 14,0	— 14,9	— 0,9
7. Autres éléments (net)	— 0,8	+ 0,6	— 0,2

Les *banques de développement* (telles que définies plus haut) ont fait face à l'accroissement saisonnier de leurs crédits, approximativement pour moitié par accroissement de leurs recours à la Banque centrale et pour moitié par l'augmentation des ressources collectées sur place. L'accroissement résiduel (en fin d'exercice) des crédits consentis par elles a été couvert pour les deux tiers par un accroissement des ressources locales.

Tableau N° 43 : Variations des emplois et ressources des banques de développement

EMPLOIS ET RESSOURCES	du 30 sept. 1964 au 31 mars 1965	du 31 mars 1965 au 30 sept. 1965	du 30 sept. 1964 au 30 sept. 1965
	Milliards de francs c.f.a.		
E 1. Concours à l'économie.....	+ 8,3	-5,7	+2,6
2. Prêts au système bancaire	+ 2,0	-0,2	+1,8
E 1+2	+10,3	-5,9	+4,4
R 1. Passifs exigibles par l'économie	+ 1,7	-1,8	-0,1
2. Dépôts nets des Trésors et Postes	+ 2,4	-0,6	+1,8
3. Fonds propres	+ 0,8	+0,5	+1,3
R 1+2+3	+ 4,9	-1,9	+3,0
4. Engagements extérieurs nets	+ 0,1	+0,9	+1,0
R 1+2+3+4	+ 5,0	-1,0	+4,0
5. Concours de la Banque Centrale	+ 5,4	-5,0	+0,4
6. Autres éléments (net)	- 0,1	+0,1	.

2.42 Le concours de la Banque Centrale au crédit à moyen terme.

Les statuts de la Banque centrale (article 17) l'autorisent à apporter son concours au financement de crédits à moyen terme (terme de cinq ans au maximum). Les crédits de cette nature pouvant être de grande assistance à un développement moderne des économies de l'Union, la Banque centrale s'est montrée disposée à apporter son concours en cette matière aux banques commerciales et autres établissements de crédit de l'Union, dans les limites d'un potentiel d'engagement à moyen terme, annuellement déterminé selon des règles générales fixées par le Conseil d'administration, et prenant en considération la nature et l'importance des ressources et engagements de chaque établissement. Le Conseil d'administration de la Banque détermine, par ailleurs, semestriellement, compte tenu des besoins de cette nature exprimés par les Comités monétaires nationaux, le « plafond » des concours à moyen terme susceptibles d'être consentis par elle au profit d'entreprises de chacun des Etats de l'Union.

**Tableau N° 44 : Autorisations de réescompte à moyen terme
données par la Banque Centrale**

ÉTATS	Accordées du 1 ^{er} octobre 1964 au 30 septembre 1965			En cours au 30 septembre 1965
	Opérations Immobilières	Opérations de production	Total	
	Millions de francs c.f.a.			
Côte d'Ivoire	679	1.150	1.829	4.112
Dahomey	45	3	48	277
Haute-Volta	10	8	18	174
Mauritanie	25	—	25	102
Niger	—	58	58	192
Sénégal	109	483	592	2.946
Togo	9	—	9	74
TOTAL	877	1.702	2.579	7.877

**Tableau N° 45 : Effets représentatifs de crédit à moyen terme réescomptés
par la Banque Centrale**

ÉTATS	31 décembre 1962	30 septembre 1963	31 décembre 1963	30 septembre 1964	31 décembre 1964	30 septembre 1965
	Millions de francs c.f.a.					
Côte d'Ivoire	850	899	798	1.038	860	1.298
Dahomey	85	165	150	137	200	111
Haute-Volta	15	63	70	135	179	144
Mauritanie	197	122	94	82	24	6
Niger	21	8	154	172	132	162
Sénégal	837	857	1.178	857	1.476	1.423
Togo	500	427	430	326	330	66
TOTAL	2.505	2.541	2.874	2.747	3.201	3.210

Comme le montre le tableau 46, les plafonds autorisés en fonction des besoins estimés par les Comités monétaires nationaux n'ont pas été limités par le potentiel d'engagement reconnu au système bancaire par la Banque centrale ; les autorisations de crédits à moyen terme effectivement accordées n'ont absorbé que les six dixièmes des possibilités reconnues.

Tableau 46 : Concours de la Banque Centrale au crédit à moyen terme

ÉTATS	Potentiel d'engagement à moyen terme (a)	Plafond de concours à M.T. autorisé par le Conseil d'adm.		Autorisations accordées en cours au 31 mai 65	Effets à moyen terme réescomptés	Rapports au 31 mai 1965	
		1 ^{er} déc. 64 31 mai 65	1 ^{er} juin 65 30 nov. 65			Plafond Potentiel	Autorisations Plafond
		Millions de francs c.f.a.				%	
Côte d'Ivoire	10.100	6.000	7.000	3.665	1.265	59	61
Dahomey	1.160	700	700	216	160	60	31
Haute-Volta	1.016	350	350	196	162	34	56
Mauritanie	490	225	225	113	18	46	58
Niger	1.270	400	350	149	145	31	37
Sénégal	7.210	4.400	4.400	3.069	1.777	61	70
Togo	860	400	400	67	60	46	17
TOTAL	22.106	12.475	13.425	7.475	3.587	56	60

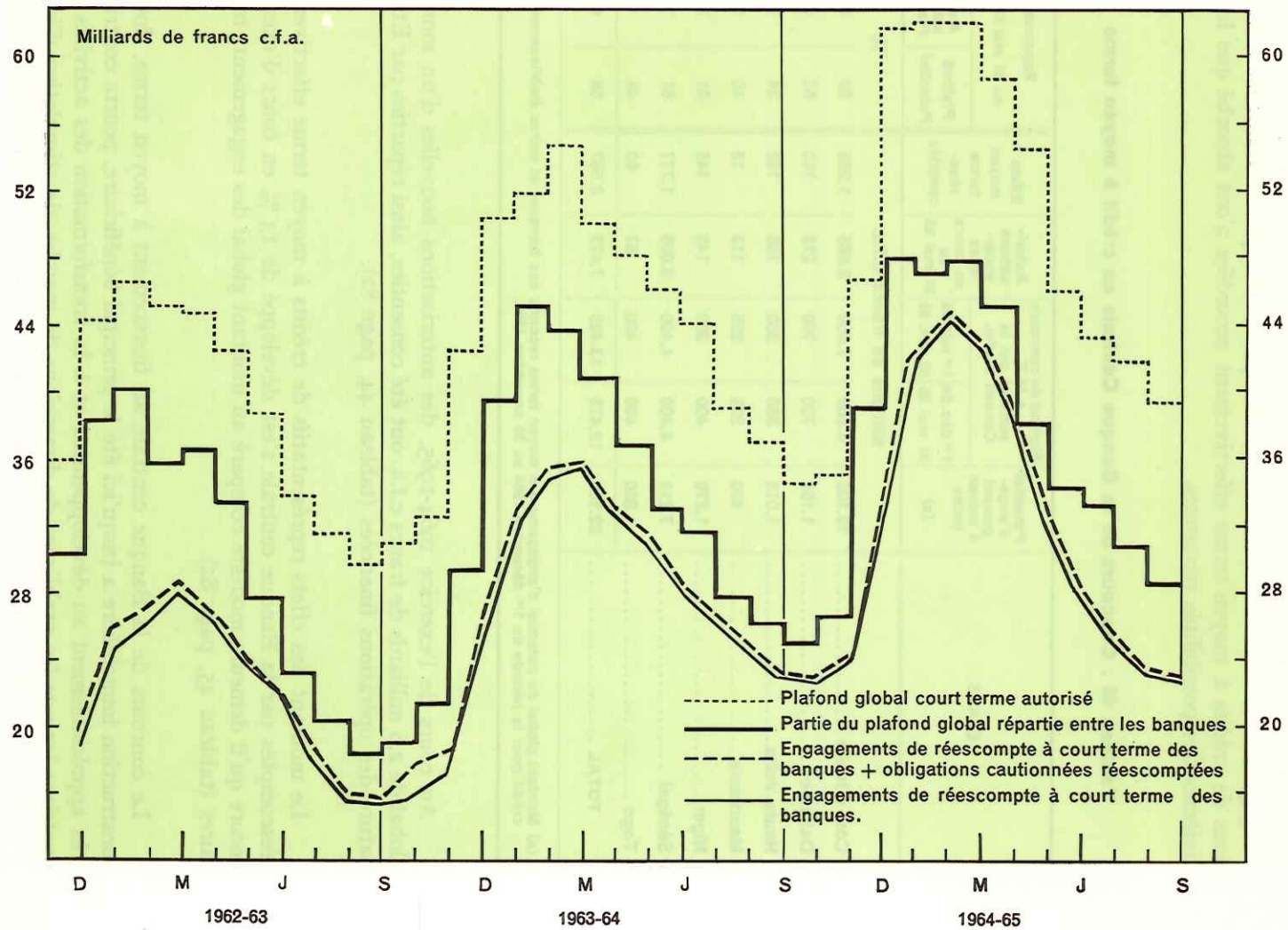
(a) Montant global du potentiel d'engagement à moyen terme reconnu aux banques et autres établissements de crédit pour la période du 1^{er} décembre 1964 au 30 novembre 1965.

Au cours de l'exercice 1964-1965, des autorisations nouvelles d'un montant global de 2,6 milliards de francs c.f.a. ont été consenties, ainsi réparties par Etat et nature des opérations financées (tableau 44, page 82).

Le montant des effets représentatifs de crédits à moyen terme effectivement réescomptés par la Banque centrale s'est développé de 13 % en cours d'exercice, encore qu'il demeure modeste comparé au montant global des engagements monétaires (tableau 45, page 82).

Le concours de la Banque centrale au financement à moyen terme, dont la construction immobilière a jusqu'ici été le principal bénéficiaire, pourra contribuer très appréciablement au développement et à la transformation des activités productrices lorsque les problèmes de dimensions de marche, de stimulation d'initiative, de régime de gestion, qui raréfient trop souvent encore l'éclosion ou compromettent l'épanouissement d'entreprises viables, auront trouvé des solutions convenues.

Concours à court terme de la Banque Centrale



2.43. Les concours de la Banque Centrale au crédit à court terme.

Comme les années précédentes, les Trésors publics nationaux ont peu utilisé leurs possibilités de réescompte d'obligations cautionnées auprès de la Banque centrale. De ce fait, les plafonds globaux autorisés par le Conseil d'administration en faveur de chaque Etat se sont toujours révélés très larges comme le montre le graphique ci-contre.

Parallèlement, les Comités monétaires nationaux, conscients des inconvénients que pouvait entraîner la disparité existant entre le taux de réescompte de la Banque centrale et celui de la Banque de France ou des Etats d'Afrique voisins, ont initialement adapté assez strictement le plafond de réescompte des banques à leurs besoins normaux.

La Banque de France ayant ramené le 8 avril dernier son taux de 4 % à 3,50 %, c'est-à-dire à la parité de celui de la Banque centrale, ils ont, depuis cette époque, fait preuve de moins de rigueur. De fait, des marges plus importantes sont apparues entre le montant global des plafonds répartis entre les établissements bancaires et leurs engagements effectifs de réescompte. Elles auraient été encore plus substantielles si les sièges étrangers ou les maisons-mères des banques commerciales locales n'avaient mis à profit ces plus grandes facilités pour réduire l'aide apportée jusqu'alors par eux à leurs succursales ou filiales, afin qu'elles réalisent leur équilibre par leurs propres moyens.

Par ailleurs, en Côte d'Ivoire, la substitution de crédits extérieurs à des crédits locaux n'a pas pu faire l'objet de réadaptations immédiates des plafonds des banques, en fonction de la baisse de leurs emplois.

A fin mars 1965, lors de la pointe de la campagne, la Banque centrale assurait la mobilisation des emplois à court terme des banques, à concurrence de 42 % contre 39 % à fin mars 1964.

Le tableau 47, ci-après, indique l'évolution et la répartition par Etat des concours à court terme consentis par la Banque centrale.

Le *taux de l'escompte* est resté inchangé au cours de l'exercice écoulé.

**Tableau N° 47 : Concours à court terme consentis aux banques
par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest**

ÉTATS	30 sept. 1962	31 mars 1963	30 sept. 1963	31 mars 1964	30 sept. 1964	31 mars 1965	30 sept. 1965	Variations		
								Sept. 1962 à Sept. 1963	Sept. 1963 à Sept. 1964	Sept. 1964 à Sept. 1965
	Millions de francs c.f.a.							± %		
Côte d'Ivoire	6.915	14.175	7.969	16.789	12.105	20.275	11.288	+15,2	+ 51,9	— 6,8
Dahomey	776	1.107	842	1.109	1.042	1.382	972	+ 8,5	+ 23,8	— 6,7
Haute-Volta	290	485	135	546	810	1.032	787	—53,4	+500,0	— 2,8
Mauritanie	467	480	—	—	—	—	—	—	—	—
Niger	293	753	—	1.735	634	2.553	1.254	—	—	+97,8
Sénégal	4.794	10.320	6.117	14.211	8.077	16.464	8.128	+27,6	+32,0	+ 0,6
Togo	765	1.101	672	1.196	634	937	90	—12,2	— 5,7	—85,8
TOTAL	14.300	28.421	15.735	35.586	23.302	42.643	22.519	+10,0	+ 48,1	— 3,4

Source : Situation de la B.C.E.A.O

2.5 - LA PARTICIPATION DES TRÉSORS PUBLICS AU FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

Les Trésors publics des Etats de l'Union ne sont pas seulement les clients, déposants ou emprunteurs, des institutions monétaires, ils sont également l'une d'elles et non des moindres. La participation des Trésors publics au fonctionnement du système monétaire est particulièrement étendue, considérée, comme il convient, dans son étroite connexion avec l'activité des services financiers des administrations des Postes. Cette connexion a, notamment, pour conséquence, de faire participer les Trésors publics à la création monétaire, leur faculté en cette matière étant, cependant, limitée par la propension du public à demander la conversion de la catégorie de monnaie ainsi créée en une autre d'usage plus largement accepté (dépôts bancaires et, davantage encore, billets).

Qu'il agisse en client ou concurrent des banques et établissements de crédit, le Trésor public exerce une profonde influence sur leurs activités, tant par le montant de ses opérations que par les conditions particulières de leur réalisation. Cette intervention du Trésor public dans la distribution des crédits, la collecte des disponibilités monétaires, les ressources et emplois des banques et établissements de crédit feront l'objet d'une rapide revue avant que soit décrite l'évolution des opérations entre les Trésors publics et la Banque centrale au cours du dernier exercice.

2.51. Les Trésors publics dispensateurs de crédits à l'économie.

Il n'est sans doute plus aujourd'hui dans le monde, de gouvernement qui n'apporte le concours des fonds publics au financement de l'économie par subvention, participation, prêts ou avals. La personnalité financière attribuée de longue date aux colonies françaises et la très large autonomie de gestion budgétaire reconnue après la dernière guerre mondiale aux Territoires d'outre-mer avaient déjà permis à ceux-ci de prêter leur concours financier aux entreprises publiques ou privées, voire même à certaines catégories de particuliers. Les avances et prêts consentis devant l'être sur les ressources budgétaires, l'étroitesse de celles-ci apportait à ces interventions directes une limite vite atteinte, s'agissant au moins des financements directs sinon des avals.

Ces modalités d'intervention ont naturellement continué à être utilisées par les gouvernements des Etats devenus indépendants. Ceux-ci, désormais seuls responsables de la gestion de leurs fonds publics, ne sont plus légalement tenus à circonscrire dans un cadre budgétaire leurs opérations de crédit, et se sont engagés à des opérations de crédit sur ressources courantes de leur trésorerie lorsque celle-ci paraît avoir quelque aisance, du fait généralement des dépôts collectés auprès du public ou des organismes publics. Cependant, cette activité « bancaire » des Trésors publics, limitée dans beaucoup d'Etats par l'étroitesse de leur trésorerie, l'a été délibérément dans d'autres par sa dévolution à des établissements publics de crédit spécialisés plus à même de l'exercer.

Les Trésors publics de tous les Etats de l'Union continuent, néanmoins, à consentir des crédits à quatre mois d'échéance, réalisables par souscription d'obligations cautionnées, aux redevables de droits indirects à l'importation et à l'exportation qui auraient dû normalement acquitter ces droits lors du franchissement du cordon douanier pour les marchandises taxées. Cette faculté est particulièrement appréciable pour le négoce d'importation et d'exportation, aussi les obligations cautionnées constituent-elles une fraction non négligeable des crédits à court terme utilisés par les entreprises de cette branche d'activité, comme le montre le tableau ci-après, indiquant l'importance relative du montant des obligations cautionnées souscrites par les entreprises de commerce et de transit par rapport au montant total des crédits à court terme utilisés par ces mêmes entreprises.

Tableau N° 48 : Obligations cautionnées souscrites à l'ordre des Trésoriers

ÉTATS	MONTANTS EN COURS					VARIATIONS		
	30 sept. 1963	31 mars 1964	30 sept. 1964	31 mars 1965	30 sept. 1965	sept. 63 à sept. 64	mars 64 à mars 65	sept. 64 à sept. 65
	Millions de francs c.f.a.					± %		
Côte d'Ivoire	2.558	3.914	2.831	3.226	2.810	+10,7	-17,6	- 0,8
Dahomey	248	277	235	271	241	- 5,2	- 2,2	+ 2,6
Haute-Volta	212	284	377	266	213	+77,8	- 6,3	- 43,5
Mauritanie	13	7	5	5	16	-61,5	-38,6	+220,0
Niger	169	311	255	263	329	+50,9	-15,4	+ 29,0
Sénégal	1.610	1.692	988	1.788	1.437	-38,6	+ 5,7	+ 45,4
Togo	400	482	514	527	524	+28,5	+ 9,3	+ 1,9
TOTAL	5.210	6.967	5.205	6.346	5.570	- 0,1	- 8,9	+ 7,0

Importance relative des obligations cautionnées

	30 sept. 1964	31 mars 1965	30 sept. 1965
	% du montant total des crédits à court terme		
Côte d'Ivoire.....	11,3	8,6	11,4
Dahomey	8,0	8,6	9,0
Haute-Volta	17,0	10,8	9,4
Niger	6,0	4,4	6,0
Sénégal	7,6	5,8	8,0
Togo	20,8	17,9	24,1
<i>U.M.O.A.</i>	10,3	7,6	10,2

Cette modalité de crédit aux entreprises d'exportation et d'importation n'est, cependant, pas sans inconvénient; d'une part, pour les Trésors publics dont les recettes se trouvent différées et les services peu à même d'apprécier les risques courus, et, d'autre part, la conduite de la politique de crédit bancaire peut être mise à défaut par la possibilité laissée aux entreprises de recourir librement aux obligations cautionnées. Ce second inconvénient a, cependant, pu être évité par une limitation des autorisations de souscription d'obligations cautionnées réescomptables au niveau jugé normal par les Comités monétaires nationaux, compte tenu de l'activité des bénéficiaires, de leur responsabilité financière et de l'étendue de leurs besoins globaux.

2.52. Le Trésor public, collecteur de disponibilités monétaires.

Les administrations postales de chacun des sept Etats de l'Union monétaire offrent au public un service de comptes courants postaux recevant des dépôts, dont il peut être disposé « à vue » par chèque ou virement, et qui peuvent être également alimentés par virements d'autres déposants ou par remise, par le déposant ou un tiers, de monnaie fiduciaire ou scripturale.

Ces services sont ouverts aux déposants par un nombre relativement grand de bureaux de postes répartis sur tout le territoire, alors que les guichets de banque sont en petit nombre et à peu près tous concentrés dans les capitales et quelques très rares autres villes. Le Service des comptes courants postaux est donc le plus étendu, pour ne pas dire le seul système collecteur des disponibilités hors « grands centres ». Les difficultés de gestion et de contrôle d'un réseau de caisses s'étendant sur de vastes territoires, un accroissement souvent inopiné des tâches sans mise en place préalable des moyens nécessaires à leur accomplissement, des errements administratifs difficiles à modifier et une lente diffusion de l'usage de la monnaie scripturale ont, cependant, restreint le développement rationnel des services de comptes courants postaux.

Tableau N° 49 : Dépôts en comptes courants postaux des particuliers et entreprises

ÉTATS	30 sept. 1962	30 sept. 1963	30 sept. 1964	31 déc. 1964	31 mars 1965	30 juin 1965	30 sept. 1965	Variations		
								Sept. 1962 à Sept. 1963	Sept. 1963 à Sept. 1964	Sept. 1964 à Sept. 1965
	Millions de francs c.f.a.							± %		
Côte d'Ivoire	1.055,1	1.137,2	1.046,8	1.204,4	1.278,4	1.297,9	1.261,4	+ 7,8	— 7,9	+20,5
Dahomey	510,5	484,2	494,8	494,5	478,1	496,3	453,9	— 5,2	+ 2,2	— 8,3
Haute-Volta	436,1	351,9	535,2	393,3	443,8	484,4	483,1	—19,3	+52,1	— 9,7
Mauritanie	120,3	151,2	132,7	122,8	119,4	112,2	164,4	+25,7	—12,2	+23,9
Niger	500,7	438,1	357,2	504,5	425,6	496,8	410,2	—12,5	—18,5	+14,8
Sénégal	2.361,1	2.963,7	2.860,2	2.532,3	1.979,6	2.500,5	2.157,2	+25,5	— 3,5	—24,6
Togo	94,2	123,2	145,1	141,9	159,7	174,8	156,8	+30,8	+17,8	+ 8,1
TOTAL	5.078,0	5.649,5	5.572,0	5.393,7	4.884,6	5.562,9	5.087,0	+11,3	— 1,4	— 8,7

Source : Centres de Comptes Courants Postaux.

L'accroissement considérable du nombre des comptes ouverts, passé de 63.259 au 30 septembre 1958 à 94.831 au 30 septembre 1964, est un aspect de cette crise de croissance qui explique peut-être le palier marqué en 1964 dans le développement du montant des dépôts des particuliers et entreprises, les seuls dont la collecte soit susceptible d'accroître les ressources des Trésors publics. Le tableau 49 présente l'évolution des comptes courants postaux des particuliers et entreprises ouverts dans chacun des Etats de l'Union.

En regard d'un service très étendu de comptes courants postaux, la Trésorerie ne tient qu'un petit nombre de postes situés dans des localités où sont ouverts généralement un ou plusieurs guichets de banque et de poste ; elle n'y dispose, en outre, que d'un personnel à l'effectif trop réduit, qui doit assurer les nombreuses et complexes tâches des services du Trésor. Ces conditions ont fait que la faculté de confier aux préposés du Trésor des dépôts à vue transférables par chèques n'a pas été offerte au public, comme c'est le cas en France et en quelques pays d'organisation française du Trésor.

Par contre, des raisons de tutelle administrative comme des soucis d'alimentation de trésorerie ont fait généralement reconnaître l'obligation pour les collectivités publiques secondaires ainsi que pour certains établissements publics, voire même semi-publics, de remettre tout ou partie de leurs disponibilités en dépôt au Trésor public. La liste des institutions auxquelles cette obligation est faite, la rigueur avec laquelle celle-ci est appliquée varient, non seulement selon les Etats de l'Union, mais encore dans le temps dans un même Etat. Ces variations, souvent inopinées, ne sont pas sans conséquence sur les disponibilités du Trésor et les ressources du système bancaire, qui n'ont pas été sans surprendre parfois les dirigeants des uns et des autres ainsi que les autorités monétaires. L'incidence possible de ces inconvénients apparaît à la constatation que les dépôts des Trésors publics, Postes et autres organismes publics auprès du système bancaire de l'Union monétaire constituent la moitié environ des dépôts collectés par celui-ci.

Tableau N° 50 : Dépôts en banque et autres établissements de crédit *

DÉPOSANTS	30 sept. 1963	30 sept. 1964	31 mars 1965	30 sept. 1965
	Millions de francs c.f.a.			
Trésors publics et Postes.....	11.907	14.297	15.757	16.497
Organismes publics.....	11.141	14.344	17.109	18.586
Autres entreprises et particuliers.....	25.685	27.269	31.400	28.523
TOTAL.....	48.733	55.910	64.266	63.606
Part des Trésors et Organismes publics (pour cent)	47	51	51	55

* Comptes de chèques, comptes courants créditeurs, dépôts à terme.

Tableau N° 51 : Situation des « opérations monétaires » des Trésors publics et Postes

CRÉANCES ET DETTES	30 septembre 1964	31 décembre 1964	31 mars 1965	30 juin 1965	30 septembre 1965	Variations	
						Septembre 1964/Septembre 1965	
	Millions de francs c.f.a.					±	± %
Créances des Trésors publ. et des Postes							
1 - Billets et monnaies B.C.E.A.O.	2.873	2.859	3.517	3.121	2.474	— 399	— 13,9
2 - Compte courant B.C.E.A.O.	2.147	2.936	3.878	2.635	1.532	— 615	— 28,6
3 - Compte placements extérieurs B.C.E.A.O.	6.413	5.567	6.230	4.776	5.779	— 634	— 9,9
4 - Dépôts en banques commerciales	4.594	4.427	4.714	4.892	3.330	—1.264	— 27,5
5 - Dépôts dans les autres établissements de crédit	9.703	9.021	11.043	10.676	13.168	+3.465	+ 35,7
Total des créances sur les Inst. monét.	25.730	24.810	29.382	26.100	26.283	+ 553	+ 2,1
6 - Obligations cautionnées	5.205	5.647	6.347	5.710	5.570	+ 365	+ 7,0
Total des Créances	30.935	30.457	35.729	31.810	31.853	+ 918	+ 3,0
Dettes des Trésors publics et des Postes							
1 - Dépôts en C.C.P. des Institutions monét.	137	146	171	295	131	— 6	— 4,4
2 - Avances B.C.E.A.O.	392	—	720	385	1.993	+1.601	+408,4
3 - Obligations cautionnées escomptées à la B.C.E.A.O.	134	394	280	302	381	+ 247	+284,3
4 - Oblig. caut. escomptées auprès des autres établissements de crédit	—	—	—	1.548	1.446	+1.446	—
5 - Comptes créditeurs divers du système bancaire	1.024	404	1.679	335	1.077	+ 53	+ 5,2
6 - Effets publics souscrits par les banques..	1.519	1.434	1.422	1.404	1.405	— 114	— 7,5
Total des dettes à l'égard des Inst. mon.	3.206	2.378	4.272	4.269	6.433	+3.327	+100,6
7 - Dépôts en C.C.P. des particuliers et entre- prises	5.572	5.394	4.885	5.563	5.087	— 485	— 8,7
Total des Dettes	8.778	7.772	9.157	9.832	11.520	+2.742	+ 31,2
Créances nettes sur les autres Institut. monét. sur le système bancaire ...	22.524 11.641	22.432 11.487	25.110 12.523	21.831 12.010	19.850 12.446	—2.674 + 805	— 11,9 + 6,9

2.53. Les Trésors publics, clients du système bancaire.

Les Trésors publics n'exercent pas seulement une activité parallèle, voire concurrente, de celle du système bancaire ; ils en sont aussi les clients, soit par les ressources qu'ils mettent à sa disposition, soit par les concours qu'ils lui demandent. Le tableau 51 jette quelque lumière sur ces relations de concurrence et de clientèle des Trésors publics et de leur annexe postale, avec le système bancaire (a).

Les ressources apportées sous forme de dépôts au système bancaire par les Trésors publics et Offices postaux excèdent largement les concours demandés (b).

Relations entre Trésors publics et système bancaire

	<u>Ressources apportées</u>	<u>Concours demandés</u>	<u>Apport net</u>
Millions de francs c.f.a.			
30 septembre 1964	14.297	2.656	11.641
31 décembre 1964	13.448	1.961	11.487
31 mars 1965	15.757	3.234	12.523
30 juin 1965	15.568	3.558	12.010
30 septembre 1965	16.498	4.052	12.446
<u>Variation</u>			
30 sept. 1964/30 sept. 1965	+ 2.201	+ 1.396	+ 805
<u>Pourcentage</u>	+ 15,4 %	+ 52,6 %	+ 6,9 %

Si les ressources apportées au système bancaire sont en augmentation sensible (+ 15 %), les recours des Trésors publics au système bancaire ont cependant progressé plus encore (+ 53 %), aussi le montant net de la contribution des Trésors publics aux ressources du système bancaire n'a-t-il enregistré qu'une plus modeste progression.

(a) Le même tableau retrace également les relations entre les Trésors publics et la Banque et, mais seulement pour partie, faute d'informations suffisantes, les relations de nature bancaire avec les particuliers et entreprises.

(b) La contribution des Trésors publics aux « ressources propres » des banques et établissements de crédit sous forme de participation à la souscription de leur capital ou de dotations n'est pas comprise dans les statistiques présentées ici.

L'évolution générale ainsi retracée a, cependant, eu des aspects très différents dans les divers Etats de l'Union monétaire. Dans certains, les mouvements enregistrés dans la deuxième moitié de l'exercice sous revue n'ont eu qu'un caractère temporaire, leurs causes principales ayant cessé à la fin de l'année 1965. Ces brusques variations du concours et des appels des Trésors publics au système bancaire n'ont pas été sans apporter quelque perturbation au fonctionnement de celui-ci, qu'une amélioration de l'information des autorités monétaires permettra d'éviter, sans doute, à l'avenir, notamment par un recours approprié au concours de la Banque centrale.

**Tableau 52 : Concours nets des Trésors Publics et Offices Postaux
aux ressources du système bancaire**

ETATS	30 sept. 1964	31 déc. 1964	31 mars 1965	30 juin 1965	30 sept. 1965	Variations	
						30 sept. 64/30 sept. 65	
	Millions de francs c.f.a.					±	± %
Côte d'Ivoire	6.770,5	5.574,0	6.277,3	5.791,6	7.862,1	+ 1.091,6	+ 16,1
Dahomey	104,1	101,5	145,4	229,5	771,5*	+ 667,4*	+ 641,0*
Haute-Volta	— 0,8	— 5,1	16,7	— 23,4	15,9	+ 16,7	///
Mauritanie	464,4	503,2	499,2	601,3	531,7	+ 67,3	+ 14,5
Niger	484,6	758,8	847,9	831,6	468,1	— 16,5	— 3,4
Sénégal	3.809,9	4.540,0	4.725,2	4.556,2	2.782,7	— 1.027,2	— 27,0
Togo	1,1	4,3	— 1,1	4,2	2,7	+ 1,6	+ 145,5
Ajustement	7,2	10,3	12,6	19,5	10,8	+ 3,6	+ 50,0
U.M.O.A.	11.641,0	11.487,0	12.523,2	12.010,5	12.445,5	+ 805,0	+ 6,9

* Cet accroissement, dû à un dépôt temporaire en banque des disponibilités de l'Office des Postes, a été résorbé à la fin de l'année 1965.

2.54. Les concours de la Banque Centrale aux Trésors publics

Les dispositions adoptées, peu avant le début du présent exercice par le Conseil d'administration de la Banque centrale, permettent, en effet, à celle-ci d'assurer aux Trésors publics un emploi rémunérateur de leurs disponibilités dans le financement de l'économie de l'Union, tout en conservant à ces disponibilités leur liquidité (a). Les statuts de la Banque centrale l'autorisent, par ailleurs, à accorder aux Trésors publics des découverts en compte courant, de durée et montant limités, pour leur permettre de faire face à des difficultés de trésorerie de caractère essentiellement temporaire. Au cours de l'exercice sous revue, les premières nommées de ces facilités ont été utilisées par les Trésors publics de trois des Etats de l'Union et les secondes par ceux de trois autres.

Le montant des disponibilités confiées par les Trésors publics à la Banque centrale pour être affectées par elle au financement des économies de l'Union a ainsi évolué :

Dépôts spéciaux des Trésors publics de la Banque Centrale

(en fin de mois, en millions de francs c.f.a.)

<u>1964</u>		<u>1965</u>	
Décembre	556	Mai.....	2.917
<u>1965</u>		Juin	1.508
Janvier	762	Juillet	1.229
Février	987	Août	901
Mars.....	2.488	Septembre.....	559
Avril	4.639		

Trois Etats seulement ont eu recours au concours financier de la Banque centrale et deux seulement d'une manière prolongée, encore que strictement contenu dans les limites statutairement fixées. Pour l'ensemble des Etats de l'Union, le concours de la Banque centrale est demeuré très inférieur au maximum autorisé par les statuts, lequel s'établissait à 8,5 milliards de francs fin septembre 1964, et à 9,6 milliards à la fin de l'exercice sous revue (tableau 53).

Ce faible endettement des Trésors publics de l'Union à l'égard de la Banque centrale est dû, pour les uns, à des ressources propres suffisantes, pour les autres aux avances en découverts qui leur sont consenties par le Trésor public français,

(a) Cf. Rapport d'activité 1964, page 59.

**Tableau N° 53 : Concours de la Banque Centrale
aux Trésors publics des Etats de l'Afrique de l'Ouest**

ANNÉES FIN DE MOIS	Escomptes et pensions d'obligations cautionnées	Découvert en compte courant	Avoirs en C.C.P.	TOTAL	Réescompte obligations cautionnées (a)	TOTAL
1963	Millions de francs c.f.a.					
30 septembre ..	52	3.038	32	3.122	—	3.122
31 octobre	1.525	1.908	20	3.453	—	3.453
30 novembre ..	1.105	1.136	22	2.263	—	2.263
31 décembre ..	1.053	—	3	1.056	—	1.056
1964						
31 janvier.....	578	35	39	652	—	652
29 février	490	271	10	771	—	771
31 mars	344	489	16	849	—	849
30 avril	274	143	23	440	—	440
31 mai	320	—	20	340	—	340
30 juin	242	—	21	263	—	263
31 juillet	235	—	19	254	—	254
31 août	192	377	16	585	—	585
30 septembre .	134	392	25	551	—	551
31 octobre.....	198	367	33	598	—	598
30 novembre...	209	449	19	677	—	677
31 décembre...	394	—	23	417	—	417
1965						
31 janvier.....	320	362	18	700	—	700
28 février	280	506	44	830	—	830
31 mars	280	720	39	1.039	—	1.039
30 avril	302	327	10	639	—	639
31 mai ..	330	309	11	650	—	650
30 juin	302	385	24	711	—	711
31 juillet.....	279	925	8	1.212	—	1.212
31 août.....	380	2.255	15	2.650	—	2.650
30 septembre ..	381	1.993	7	2.381	—	2.381

(a) Obligations cautionnées réescomptées aux établissements publics de crédit.

ou aux facilités qui leur ont été jusqu'ici reconnues de différer le règlement, à l'administration postale française, du solde largement déficitaire des transferts postaux ; le recours à cette dernière facilité a été cependant limité ou considérablement réduit pour l'ensemble des Etats de l'Union, à l'exception d'un seul, le montant total des créances de cette nature à l'égard des Postes françaises s'étant contracté de 5,0 à 3,4 milliards de francs c.f.a.

Pour faire face à leurs besoins locaux, les Trésors publics ont, par ailleurs, prélevé sur les disponibilités placées à l'extérieur par l'intermédiaire de la Banque centrale ou d'établissements publics. Le mouvement de ces placements extérieurs a naturellement affecté les disponibilités extérieures de la Banque centrale, s'il n'a pas modifié par là-même le montant total des avoirs officiels.

**Tableau N° 54 : Avoirs extérieurs officiels (montant brut)
de l'Union Monétaire Ouest Africaine**

DATES	Avoirs détenus par :			Total
	B.C.E.A.O.	Trésors publics	Etablissements publics *	
	Millions de francs c.f.a.			
1 ^{er} novembre 1962	29.933,1	8.952,0	3.770,7	42.655,8
30 septembre 1963	24.185,1	6.092,7	8.196,5	38.474,3
30 septembre 1964	23.746,0	6.413,2	14.377,0	44.536,2
31 décembre 1964	27.555,8	5.566,9	13.203,5	46.326,2
31 mars 1965	24.601,5	6.230,1	13.609,2	44.440,8
30 juin 1965	27.588,7	4.775,9	12.505,9	44.870,5
30 septembre 1965	23.908,1	5.778,5	13.730,0	43.416,6

* Caisse Autonome d'Amortissement de Côte d'Ivoire, Caisses d'épargne, Caisses de stabilisation des prix et Offices postaux.

2.6 - LES RÉSERVES EXTÉRIEURES DE L'UNION MONÉTAIRE

Les « réserves extérieures » du système monétaire de l'Union peuvent s'apprécier différemment selon les avoirs extérieurs pris en considération, leur degré de liquidité et de convertibilité, la liberté pour les autorités monétaires d'en user, leur montant brut ou déduction faite des engagements extérieurs dont l'exigibilité peut être à plus ou moins brève échéance.

La situation, condensée à l'extrême, des institutions monétaires de l'Union présentée plus haut (tableaux 23 et 24) fournit une première estimation des avoirs extérieurs de toute nature des institutions monétaires considérées, déduction faite de tous leurs engagements extérieurs. Cette situation enregistre une augmentation sensible (+ 7,7 %) des avoirs extérieurs nets au cours du dernier exercice, légèrement supérieure à celle des engagements monétaires et quasi monétaires (+ 5,7 %) à l'égard, tant de l'économie que des Trésors publics. La « couverture » de l'ensemble des engagements monétaires et quasi monétaires des institutions considérées par des avoirs extérieurs nets de toute nature s'est, en conséquence, retrouvée en fin d'exercice à un niveau sensiblement voisin de celui à son début.

Situations des institutions monétaires	30 septembre 1963	30 septembre 1964	30 septembre 1965
	Milliards de francs c.f.a.		
a) Avoirs extérieurs nets	31,7	31,1	33,5
b) Engagements monétaires et quasi monétaires	109,8	120,9	127,8
	Pour cent		
Rapport a/b	28,9	25,7	26,2

Il est cependant plus habituel de considérer comme susceptible de faire face aux besoins de change d'un pays le montant brut des avoirs extérieurs détenus par les autorités monétaires ou dont elles peuvent avoir, si nécessaire, la disposition sans réquisition de ceux du « secteur privé ». Le tableau 54 enregistre l'évolution, depuis l'entrée en fonction de l'Union monétaire, des avoirs extérieurs détenus par la Banque centrale, les Trésors publics et les établissements publics sous le contrôle direct des Gouvernements (a).

(a) Caisse Autonome d'Amortissement de Côte d'Ivoire, Caisses d'épargne, Offices postaux, Caisses de stabilisation des prix.

L'appréciation du montant de ces avoirs officiels ne saurait cependant négliger celui des dettes exigibles dont les offices postaux de l'Union ont différé le règlement aux administrations postales extérieures. Le montant net des avoirs extérieurs officiels recensés au tableau 55 (ligne c) paraît donc fournir une estimation meilleure des avoirs extérieurs officiels de l'Union. Le montant de ces avoirs se trouve être sensiblement le même à la fin de septembre 1964 et 1965 : un peu plus de 39 milliards de francs c.f.a.

Cette stabilité des avoirs officiels a cependant été maintenue en dépit d'une réduction relativement considérable des engagements extérieurs des banques commerciales, du système bancaire en général, bien que les banques de développement aient augmenté de près de un milliard leurs emprunts extérieurs. Le montant net des avoirs extérieurs recensés au tableau 55 (ligne d) est ainsi passé de 28,1 milliards de francs c.f.a. au début de l'exercice sous revue à 31,5 milliards à sa clôture, soit un accroissement de 12 %.

Bien que les engagements des institutions monétaires de l'Union aient augmenté d'une date à l'autre de 5,7 %, leur « couverture » par les avoirs extérieurs nets considérés s'est donc légèrement élevée : de 23,2 % à 24,6 %.

Tableau 55 : Avoirs extérieurs de l'Union Monétaire Ouest Africaine

AVOIRS	30 sept. 1963	30 sept. 1964	30 sept. 1965	Variation 1964/1965
Avoirs extérieurs officiels (en devises convertibles)	Millions de francs c.f.a.			
1 - de la Banque centrale	24.185	23.746	23.908	+ 162
2 - des Trésors publics	6.093	6.413	5.779	- 634
3 - des organismes publics compris parmi les Institutions monétaires	5.980	12.310	12.337	+ 27
a) Total	36.258	42.469	42.024	- 445
3 - des autres organismes publics	2.216	2.067	1.393	- 674
b) Montant brut des avoirs extérieurs officiels recensés	38.474	44.536	43.417	- 1.119
4 - Engagements extérieurs de la B.C.E.A.O.	- 196	- 301	- 382	- 81
5 - Dettes extérieures exigibles des Postes*	- 3.242	- 4.978	- 3.441	+ 1.537
c) Montant net des avoirs extérieurs officiels recensés	35.036	39.257	39.594	+ 337
Balance des comptes de correspondants exté- rieurs des banques commerciales	- 1.399	- 6.244	- 2.251	+ 3.993
Engagements extérieurs nets des banques de développement	- 2.913	- 4.868	- 5.878	- 1.010
d) Montant des avoirs et engagements exté- rieurs recensés ci-dessus	30.724	28.145	31.465	+ 3.320

* Estimation.

Apprécié comme il est de pratique courante, encore que peu justifiée, par comparaison à la valeur des importations, le montant des avoirs extérieurs nets au 30 septembre 1965 (31,4 milliards de francs c.f.a.) représente à peu près la valeur de trois mois et demi d'importations de l'Union monétaire.

La situation des réserves de celle-ci apparaît donc convenable, compte tenu surtout des facilités de crédit en francs français assurées à la Banque centrale de l'Union par la convention dite de « compte d'opérations » conclue avec le Trésor français en application des accords de coopération monétaire entre la République française et les Républiques membres de l'Union.

**Tableau N° 56 : Avoirs extérieurs de la Banque Centrale
des Etats de l'Afrique de l'Ouest**

ÉLÉMENTS	1 ^{er} nov. 1962	30 sept. 1963	30 sept. 1964	30 sept. 1965	Variations 1964-1965
Millions de francs c.f.a.					
a) Avoirs extérieurs					
— Disponibilités à vue	26.673,1	22.457,1	21.740,3	21.902,4	+162,1
— Billets et monnaie convert...	301,1	101,5	257,0	239,7	— 17,3
— Cpte op. au Trésor français.	26.351,4	22.354,0	21.481,5	21.655,2	+173,7
— Autres correspondants	20,6	1,6	1,8	7,5	+ 5,7
— F.M.I. - souscription or (a) ...	185,1	1.728,0	2.005,7	2.005,7	—
— Créances sur l'extérieur	3.074,9	—	—	—	—
TOTAL.....	29.933,1	24.185,1	23.746,0	23.908,1	+162,1
b) Engagements extérieurs.....					
— Transferts à exécuter (s/ext.)...	211,8	95,1	94,8	292,6	+197,8
— Dépôts corresp., étrang. (b) ...	299,4	100,7	206,3	89,0	—117,3
— Transfert de l'émission du Mali	190,5	—	—	—	—
TOTAL.....	701,7	195,8	301,1	381,6	+ 80,5
c) Avoirs extérieurs propres montant net	29.231,4	23.989,3	23.444,9	23.526,5	+ 81,6
Placements extérieurs p/c divers					
— p/c Trésors publics U.M.O.A. .	8.674,3	5.815,0	6.413,2	5.778,5	—634,7
— p/c divers	—	—	903,1	937,2	+ 34,1
Ensemble des avoirs extérieurs					
— montant brut	38.607,4	30.000,1	30.159,2	29.686,6	—472,6
— montant net	37.905,7	29.804,3	29.858,1	29.305,0	—553,1

(a) Règlement par la B.C.E.A.O. de la part or de la quote-part des Etats de l'Union Monétaire adhérent au F.M.I. (Cf Rapport B.C.E.A.O., 1963, page 12).

(b) Le montant des dépôts des correspondants étrangers porté à cette ligne ne comprend pas les dépôts aux comptes des institutions financières internationales représentant la part en monnaie locale des souscriptions des Etats Ouest Africains; il ne comprend pas non plus les dépôts pour placements effectués par des correspondants non résidents.

Il n'en serait pas de même en l'absence d'un tel accord, et des mesures de précaution s'imposeraient d'autant plus que la mise en commun des réserves monétaires extérieures réalisée par l'Union a permis à certains de ses membres une poursuite sans restrictions de change de leurs transactions extérieures que le niveau de leurs avoirs extérieurs propres n'aurait pas autorisée.

L'évolution de la balance des règlements extérieurs appelle donc une attention soutenue de la part des autorités monétaires de l'Union, afin qu'elles puissent préserver les avantages considérables que l'organisation de cette Union et les termes de sa coopération avec la France assurent au développement de l'économie des pays membres.

La convertibilité de la monnaie de l'Union en devises extérieures étant, en définitive, assurée par la Banque centrale, l'analyse des opérations ayant affecté ses disponibilités apporte quelque lumière sur la balance des règlements extérieurs. Ces opérations sont présentées par les tableaux 57 (page 102) et 58 (page 104), leurs soldes étant repris ci-après.

Solde des opérations ayant affecté les disponibilités de la B.C.E.A.O.

<u>Opérations</u>	<u>Exercice 1963-1964</u>	<u>Exercice 1964-1965</u>
	Millions de francs c.f.a.	
<i>Transferts exécutés par la B.C.E.A.O.</i>	+ 4.199	+ 3.620
— p/c. Trésors ouest africains (placements)	— 312	+ 884
— p/c. Trésors ouest africains (autres opérations) .	— 3.138	— 7.356
— p/c. Trésor français et C.C.C.E.	+ 21.212	+ 27.370
— p/c. Banques et divers	— 13.563	— 17.278
<i>Changes de billets</i>	— 3.878	— 3.480
— B.C.E.A.O.	— 2.730	— 2.316
— Autres	— 1.148	— 1.164
<i>Divers</i>	— 1.038	+ 22
 Solde général	— 717	+ 162

Exclusion faite des opérations sur les placements extérieurs des Trésors publics ouest africains, dont le mouvement n'affecte pas les avoirs extérieurs des autorités monétaires (B.C.E.A.O. et Trésors publics), les opérations exécutées par la B.C.E.A.O. durant l'exercice 1963-1964 ont présenté un solde négatif de 405 millions et celles de l'exercice 1964-1965 un solde également négatif de 722 millions. Les transactions

Tableau N° 57 : Opérations ayant affecté les disponibilités extérieures de la B.C.E.A.O.

OPÉRATIONS	Exercice 1963-1964				Exercice 1964-1965			
	Crédit	Débit	Solde		Crédit	Débit	Solde	
			Créditeur	Débiteur			Créditeur	Débiteur
Millions de francs c.f.a.								
a) Transferts								
p. compte Trésors ouest africain :								
sur compte placements	13.839,8	14.151,6		311,8	10.929,1	10.045,5	883,6	
souscription or F.M.I.....	277,7	—			—	—	—	—
Autres	58,4	3.474,3	277,7	3.415,9	99,9	7.455,8		7.355,9
p. compte Trésors Français	33.769,5	12.558,0	21.211,5		36.041,0	8.671,0	27.370,0	
p. compte Banques								
Transferts	53.470,7	70.196,0		16.725,3	53.137,7	70.540,3		17.402,6
Encaissement d'effets	3.242,4	—			—	—	—	—
p. compte autres	—	80,0	3.242,4	80,0	124,3	—	124,3	
b) Change de billets								
B.C.E.A.O.	—	2.730,0		2.730,0	—	2.315,5		2.315,5
Autres	8,9	1.312,5		1.303,6	180,6	1.327,0		1.146,4
Mouvements des anc. billets ZF....	155,5	—	155,5		—	17,5		17,5
c) Opérations diverses								
Fonds monétaire international	—	277,7		277,7	—	—	—	—
Divers	1.174,0	1.933,6		759,6	863,0	840,9	22,1	
TOTAL	105.995,9	106.713,7		716,8	101.375,6	101.213,5	162,1	

extérieures sont donc à peu près équilibrées, avec une légère tendance au déficit. Cette situation d'équilibre est obtenue, le tableau ci-contre le montre éloquentement, grâce au solde positif considérable des transferts exécutés pour le compte du Trésor public français, lequel assure également les règlements effectués dans l'Union par la Caisse Centrale de Coopération Economique, tant pour son propre compte que pour celui du Fonds d'Aide et de Coopération (F.A.C.) de la République française et du Fonds Européen de Développement (F.E.D.) de la Communauté Economique Européenne.

Le quasi-équilibre de la balance des règlements extérieurs de l'Union au cours des deux dernières années permet de penser que celle-ci n'a pas eu d'influence sensible parmi les facteurs ayant contribué à l'évolution des disponibilités monétaires.

Ces disponibilités sont, par contre, accrues :

- soit par une création de monnaie de l'Union résultant de crédits consentis par certains de ses membres à des Etats étrangers dans le cadre d'accords de paiements, de différés de couverture de transferts postaux payés par les services des Postes de l'Union, etc. ;
- soit par le maintien dans le stock monétaire local du produit de la cession de biens procurés par une aide extérieure « en nature » ou des versements effectués par les particuliers aux services des Postes, notamment par une remise à l'extérieur.

L'insuffisance ou l'imprécision des informations recueillies par la Banque centrale ne lui permettent pas encore une analyse convenable de ces phénomènes et d'établir notamment un véritable « compte extérieur » des Etats de l'Union et de l'Union dans son ensemble.

Il semble cependant que l'accroissement des disponibilités monétaires enregistré dans l'Union au cours des trois derniers exercices soit la conséquence, non d'un apport net extérieur, mais d'un développement des crédits consentis par les institutions monétaires de l'Union.

Tableau N° 58 : Opérations ayant affecté les disponibilités extérieures de la B.C.E.A.O. durant l'exercice 1964/1965

OPÉRATIONS	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute Volta	Niger	Mauritanie	Sénégal	Togo	non loca- lisables et ajust.	TOTAL
Solde en millions de francs c.f.a.									
RÈGLEMENTS EXTÉRIEURS	+2.632,0	- 197,2	+ 817,3	- 566,6	+1.142,2	-4.080,3	+ 170,3	+244,4	+ 162,1
a) Transferts									
p. compte Trésors ouest africains :									
sur compte placements	—	—	—	—	—	+ 238,0	+ 645,6	—	+ 883,6
autres	-6.806,2	- 109,9	- 83,4	- 80,3	- 7,5	- 268,3	- 0,3	—	- 7.355,9
p. compte Trésor français (a)	+6.148,0	+4.233,0	+5.041,0	+2.708,0	+1.942,0	+6.146,0	+1.152,0	—	+27.370,0
p. compte banques	+5.251,2	-4.316,4	-4.085,0	-3.194,4	- 630,5	-8.751,0	-1.676,5	—	-17.402,6
p. compte autres	+ 15,6	+ 7,9	+ 8,0	- 7,7	+ 39,4	+ 58,1	+ 3,0	—	+ 124,3
b) Change de billets									
B.C.E.A.O.	- 715,8	- 59,5	- 123,6	- 86,9	- 292,6	- 986,3	- 40,5	- 10,3	- 2.315,5
Autres	- 932,9	- 13,5	+ 2,9	- 0,3	- 7,4	- 182,7	- 12,5	—	- 1.146,4
Mouvements des enc. billets ZF.	+ 11,7	- 4,4	+ 1,4	+ 36,6	- 0,4	- 79,1	+ 16,9	- 0,2	- 17,5
c) Opérations diverses									
Fonds Monétaire International	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers	- 339,6	+ 65,6	+ 56,0	+ 58,4	+ 99,2	- 255,0	+ 82,6	+254,9	+ 22,1
RÈGLEMENTS INTER-AGENCES	-2.316,6	- 961,0	- 446,7	+ 159,7	- 566,5	+3.206,8	+ 936,3	- 12,0	—
Transferts p. compte banques	+2.547,4	- 376,0	-2.797,7	-1.795,3	+ 796,5	+2.002,8	- 377,7	—	—
Echanges de billets B.C.E.A.O.	-4.864,0	- 585,0	+2.351,0	+1.955,0	-1.363,0	+1.204,0	+1.314,0	- 12,0	—
BALANCE GÉNÉRALE.....	+ 315,4	-1.158,2	+ 370,6	- 406,9	+ 575,7	- 873,5	+1.106,6	+232,4	- 162,1

a) Les règlements entre Offices postaux de la zone franc ainsi que les règlements de la Caisse Centrale de Coopération Economique, motivés tant par ses opérations propres et celles du Fonds d'Aide et de Coopération (F.A.C.) français que par celles du Fonds Européen de Développement (F.E.D.), sont exécutés par l'Intermédiaire du Trésor français.

2.7 - L'ÉVOLUTION DES DISPONIBILITÉS MONÉTAIRES DES ENTREPRISES ET DES PARTICULIERS

Le tableau 59 présente l'évolution des disponibilités monétaires et quasi monétaires des entreprises publiques ou privées et des particuliers, en même temps que la répartition de ces disponibilités entre les diverses formes sous lesquelles elles sont actuellement détenues dans l'Union.

Afin d'obtenir une estimation plus complète de ces disponibilités, le tableau 59 intègre parmi celles-ci, non seulement les créances de caractère monétaire (billets et pièces, dépôts) sur les institutions monétaires recensées au tableau 23, mais

Tableau N° 59 : Disponibilités monétaires et quasi monétaires des entreprises publiques ou privées et des particuliers de l'U.M.O.A.

DISPONIBILITÉS	30 sept. 1963	30 sept. 1964	31 déc. 1964	31 mars 1965	30 juin 1965	30 sept. 1965	Variations	
							30 sept. 64/30 sept. 65	
	Millions de francs c.f.a.						±	± %
Billets et pièces B.C.E.A.O. ...	38.651	41.621	53.939	58.190	48.033	42.347	+ 726	+ 1,7
Dépôts à vue en banque et C.C.P.	40.710	38.706	40.360	45.346	44.228	42.210	+3.504	+ 9,1
Monnaie	79.361	80.327	94.299	103.536	92.261	84.557	+4.230	+ 5,3
Dépôts à terme en banque	3.858	9.626	10.376	11.974	13.790	11.417	+1.791	+18,6
Dépôts en Caisse d'épargne ...	1.578	1.754	1.823	1.912	1.978	1.967	+ 213	+12,1
Quasi-monnaie	5.436	11.380	12.199	13.886	15.768	13.384	+2.004	+17,6
Monnaie + Quasi-monnaie	84.797	91.707	106.498	117.422	108.029	97.941	+6.234	+ 6,8
Rapports de la monnaie fiduciaire au total	Pourcentage							
— de la monnaie	48,7	51,8	57,1	56,2	52,1	50,1	///	///
— de la monnaie et quasi-monnaie	45,6	45,4	50,6	49,5	44,5	43,2	///	///

également les dépôts dans les Caisses d'épargne qui constituent encore la principale forme de disponibilités quasi monétaires détenues par les particuliers ouest africains (a). Le montant de ces dépôts en Caisse d'épargne, négligeable en certains Etats, constitue une fraction appréciable des liquidités des particuliers dans certains autres Etats membres, tels le Dahomey, la Haute-Volta et le Togo (tableau 60), et le développement de cette forme « d'épargne liquide » est du plus grand intérêt.

Tableau N° 60 : Disponibilités monétaires et quasi monétaires des entreprises publiques ou privées et des particuliers

	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute- Volta	Niger	Mauritanie Sénégal	Togo	U.M.O.A.
30 septembre 1964	Millions de francs c.f.a.						
Monnaie.....	33.368,1	5.703,5	5.870,6	4.436,7	27.047,1	3.900,7	80.326,7
— Billets B.C.E.A.O.	18.619,0	3.123,0	3.830,0	1.937,0	11.780,0	2.332,0	41.621,0
— Dépôts à vue	14.749,1	2.580,5	2.040,6	2.499,7	15.267,1	1.568,7	38.705,7
Quasi-monnaie	8.610,8	505,6	584,5	47,4	1.213,0	418,5	11.379,8
— Dépôts à terme	8.190,4	215,4	209,4	2,0	882,7	125,8	9.625,7
— Dépôts Caisse d'épargne	420,4	290,2	375,1	45,4	330,3	292,7	1.754,1
TOTAL : M+Q. M.	41.978,9	6.209,1	6.455,1	4.484,1	28.260,1	4.319,2	91.706,5
30 septembre 1965							
Monnaie.....	36.903,2	5.908,1	6.081,9	4.647,1	26.228,6	4.787,4	84.556,3
— Billets B.C.E.A.O.	19.247,0	3.127,0	4.135,0	2.191,0	11.089,0	2.558,0	42.347,0
— Dépôts à vue	17.656,2	2.781,1	1.946,9	2.456,1	15.139,6	2.229,4	42.209,3
Quasi-monnaie	10.231,4	497,1	605,8	64,5	1.467,3	518,2	13.384,3
— Dépôts à terme	9.763,0	192,1	157,6	2,0	1.122,4	180,0	11.417,1
— Dépôts Caisse d'épargne	468,4	305,0	448,2	62,5	344,9	338,2	1.967,2
TOTAL : M+Q. M.	47.134,6	6.405,2	6.687,7	4.711,6	27.695,9	5.305,6	97.940,6

(a) Les « bons du Trésor » à court terme constituent également une autre forme de liquidité quasi monétaire. L'émission de tels bons n'a cependant été lancée qu'à la fin de l'exercice sous revue dans un des Etats membres de l'Union (le Sénégal).

2.71. L'évolution du montant et de la composition des disponibilités.

Le taux de croissance résiduelle (mesurée entre le début et la fin de période) des disponibilités monétaires et quasi monétaires des entreprises et particuliers a été voisin de 8 % pour chacun des trois premiers exercices du fonctionnement de l'Union monétaire. Cette stabilité du taux de croissance de l'ensemble des disponibilités recensées est cependant le résultat d'une progression sensiblement différente des diverses formes de disponibilités.

Taux de croissance résiduelle par exercice

	<u>1962/1963</u>	<u>1963/1964</u>	<u>1964/1965</u>
	±%		
Billets et pièces	+ 3,2	+ 7,7	+ 1,7
Dépôts à vue	+ 13,3	— 4,6	+ 9,0
Monnaie	+ 8,2	+ 1,4	+ 5,2
Dépôts à terme en banque	— 4,3	+ 151,3	+ 18,6
Dépôts en Caisses d'épargne	+ 14,2	+ 11,1	+ 12,1
Quasi-monnaie	+ 0,4	+ 110,6	+ 17,6
Monnaie et Quasi-monnaie	+ 7,6	+ 8,4	+ 6,8

S'agissant de l'exercice sous revue, le taux de croissance des disponibilités quasi monétaires a été près de trois fois plus élevé que celui des disponibilités monétaires, et le taux d'accroissement de la circulation fiduciaire a été particulièrement faible : + 1,7 %.

Cette différence dans le développement des différentes formes de monnaie se traduit naturellement dans la composition des liquidités considérée à différentes dates :

Composition des liquidités au 30 septembre

<u>Liquidités</u>	<u>1962</u>	<u>1963</u>	<u>1964</u>	<u>1965</u>
	Pourcent du total			
Billets et pièces.....	47,5	45,6	45,3	43,2
Dépôts à vue.....	45,6	48,0	42,3	43,1
Monnaie	93,1	93,6	87,6	86,3
Dépôts à terme.....	5,1	4,5	10,5	11,7
Dépôts en Caisses d'Epargne	1,8	1,9	1,9	2,0
Quasi-monnaie	6,9	6,4	12,4	13,7
Monnaie et Quasi-monnaie	100,0	100,0	100,0	100,0

L'évolution des disponibilités, tant dans leur montant global que dans leurs composantes, a, cependant, été assez différente, selon les Etats membres de l'Union, comme le montre le tableau ci-après.

<u>Etats</u>	<u>Variation résiduelle</u> <u>Exercice 1964-1965</u>		<u>Importance relative</u> <u>au 30-9-65</u>
	<u>Circulation fiduciaire</u>	<u>M + QM</u>	<u>CF / (M + QM)</u>
	± %	± %	%
Côte d'Ivoire	+ 3,4	+ 12,3	40,8
Dahomey	+ 0,1	+ 3,1	49,1
Haute-Volta	+ 7,9	+ 3,6	61,8
Niger	+ 13,1	+ 5,1	46,5
Sénégal/Mauritanie (a)	— 6,8	— 2,0	40,0
Togo	+ 9,7	+ 22,8	48,2
Ensemble U.M.O.A.	+ 1,7	+ 6,8	42,6

Sauf en Haute-Volta, la monnaie fiduciaire, billets et pièces émis par la B.C.E.A.O., constitue moins de la moitié de l'ensemble des disponibilités, à peine plus du tiers au Sénégal. Cette faible proportion traduit l'importance des disponibilités détenues par les personnes morales : publiques (organismes ou entreprises) ou privées (associations, sociétés, etc.).

(a) Les liens très étroits entre les économies du Sénégal et de la Mauritanie ne permettent pas de distinguer les disponibilités monétaires propres à chacun de ces pays avec une précision suffisante pour que leur analyse distincte ait une signification certaine.

2.72. L'importance croissante des disponibilités scripturales des organismes publics.

Une enquête sur la répartition, selon la qualité des déposants, des dépôts reçus par les banques et centres de chèques postaux de l'Union a été réalisée par la Banque centrale avec la collaboration de ces établissements et services (a).

Selon les résultats de cette enquête, 72 % du montant des dépôts recensés dans l'ensemble des banques et comptes courants postaux de l'Union étaient la propriété de personnes morales privées ou publiques. Ces dernières, organismes publics à caractère administratif ou entreprises publiques à caractère industriel et commercial, détenaient à elles seules le tiers environ du montant total de ces dépôts (b).

Cette importance relative des dépôts du « secteur public » semble s'être encore accrue au cours de l'exercice sous revue, concernant tout au moins les dépôts reçus par le système bancaire (c). Le tableau 61 indique l'importance relative de ces dépôts parmi ceux portés aux situations périodiques communiquées à la Banque centrale par les banques et autres établissements de crédit. Les quatre dixièmes du montant des dépôts reçus par le système bancaire au 30 septembre 1965 provenaient du secteur public, cette proportion étant proche de la moitié en Côte d'Ivoire, au Niger et en Mauritanie (d).

Ainsi, des 92,5 milliards de francs c.f.a. de ressources empruntées localement (dépôts et concours de la Banque centrale) par les banques et établissements de crédit de l'Union monétaire au 30 septembre 1965, 38 % provenaient des dépôts du Trésor public ou d'organismes publics et 28 % de concours consentis par la Banque centrale ; les dépôts de la clientèle « privée » ne contribuaient aux ressources locales du système bancaire que pour 34 %, la contribution des « particuliers » n'excédant vraisemblablement pas 14 % du total des ressources considérées.

(a) Les résultats détaillés de l'enquête effectuée ont été publiés au bulletin de la Banque Centrale *Notes d'Informations et Statistiques* n° 121, août-septembre 1965.

(b) Il peut être utile de rappeler que les disponibilités (encaisses en billets et dépôts en banque) des Trésors publics et des Offices postaux de l'Union ne sont pas comprises dans les disponibilités étudiées ici, lesquelles comprennent, par contre, celles propriété des autres personnes morales de droit public national et aussi celles appartenant à des gouvernements et personnes morales publiques étrangères.

(c) Une semblable répartition n'est malheureusement pas disponible s'agissant des comptes courants postaux. Par ailleurs, il convient de noter que la classification des « organismes publics » semble être moins assurée dans les situations périodiques que pour l'enquête spéciale effectuée au 30 septembre 1964.

(d) L'importance relative des dépôts en banque appartenant au secteur public ne tient pas seulement au développement relatif de celui-ci, mais également à la plus ou moins grande étendue et rigueur de la centralisation par le Trésor Public des disponibilités du « secteur public ». Cette centralisation explique notamment la faible importance relative des dépôts en banque du « secteur public » au Sénégal et au Togo. Une appréciation exacte des disponibilités du « secteur public » nécessiterait, ainsi qu'il a été déjà mentionné, une intégration complète des opérations des Trésors publics dans les situations des institutions monétaires et financières périodiquement dressées.

Le montant des disponibilités monétaires et quasi monétaires des seuls « particuliers » (« ménages » et entrepreneurs individuels) peut, semble-t-il, être estimé entre 57 et 58 milliards de francs c.f.a. ; sa progression résiduelle, au cours du dernier exercice, n'a vraisemblablement guère dépassé celle de la monnaie fiduciaire (1,7 %), qui constitue encore la forme essentielle des disponibilités des « particuliers » dans l'Ouest africain.

Tableau N° 61 : Importance relative des dépôts bancaires des organismes publics

RÉPARTITIONS	30 sept. 1963	30 sept. 1964	31 mars 1965	30 sept. 1965
	% du total des dépôts			
a) Par catégorie d'Etabl. de dépôts				
— Banques commerciales	16,4	15,1	13,2	18,6
— Autres établissements de crédits.	83,7	83,9	90,1	92,2
Ensemble.....	30,2	34,8	35,7	39,9
b) Par nature de dépôts				
Dépôts à vue.....	24,6	18,7	17,6	24,1
— Comptes de chèques	34,6	16,8	15,9	17,2
— Comptes courants créditeurs	15,6	20,0	18,8	28,8
Dépôts à terme	78,2	88,3	90,7	88,7
Ensemble des dépôts	30,2	34,8	35,7	39,9
c) Par Etats				
Côte d'Ivoire	24,7	47,6	46,6	49,5
Dahomey	30,8	21,2	14,7	27,1
Haute-Volta	19,7	12,0	12,5	7,0
Mauritanie	12,9	17,2	23,8	48,7
Niger	57,5	35,7	48,7	49,7
Sénégal	34,7	21,5	23,5	28,2
Togo	11,2	6,2	3,8	18,6
Ensemble.....	30,2	34,8	35,7	39,9

2.73. La circulation fiduciaire.

Le montant total des billets et pièces en circulation de la Banque centrale se retrouve être sensiblement le même à la fin de l'exercice 1964-1965 qu'à son début : 45.701 millions de francs c.f.a. contre 45.400 millions (soit une augmentation de 0,6 %).

Une petite partie de ce montant se trouve dans les caisses du Trésor public (trésoreries, paieries, agences spéciales) ou des banques ; le montant de ces encaisses va, semble-t-il, diminuant, en raison, à la fois, d'une concentration accrue des guichets bancaires dans les localités où la Banque centrale est établie, et aussi d'une plus attentive gestion des disponibilités des caisses publiques secondaires. Le solde des billets et pièces en circulation est supposé détenu par les entreprises publiques et privées et les particuliers, et c'est cette estimation qui a été retenue pour le calcul de leurs disponibilités monétaires et quasi monétaires utilisé plus haut.

Le tableau 62 présente le montant total des billets et pièces en circulation à fin de mois et l'estimation de sa répartition entre différentes catégories connues de détenteurs. Cette répartition au 30 septembre des années 1962 à 1965 est rappelée ci-après.

Billets et pièces en circulation

		Au 30 septembre		
	<u>1962</u>	<u>1963</u>	<u>1964</u>	<u>1965</u>
	Millions de francs c.f.a.			
<i>Total</i>	41.607	42.284	45.400	45.701
dont estimés détenus par :				
— Trésors publics ouest africains ...	3.431	2.697	2.873	2.474
— Banques	725	936	906	880
— Autres	37.451	38.651	41.621	42.347

Ainsi que nos précédents rapports l'ont exposé, le Traité du 12 mai 1962, instituant l'Union Monétaire Ouest Africaine, a prescrit une « identification » des billets émis par les agences de la Banque centrale, afin de permettre à celle-ci l'établissement d'une situation distincte par agence de l'émission monétaire et de ses contreparties (a).

(a) Ces situations constituent l'annexe I du présent rapport.

Tableau N° 62 : Répartition par porteur des billets et pièces en circulation

FIN DE MOIS	TOTAL	Encaisses Trésor public (a)	Encaisses bancaires (b)	Particuliers et Entreprises (c)	Importance relative encaisses publiques et bancaires a + b Total
Millions de francs c.f.a.					
1963					
Septembre	42.284	2.697	936	38.651	8,6
Octobre	42.427	2.589	1.069	38.769	8,6
Novembre	44.374	2.752	979	40.643	8,4
Décembre	54.239	2.562	1.532	50.145	7,5
1964					
Janvier	61.781	3.664	1.619	56.498	8,6
Février	64.017	3.690	1.342	58.985	7,9
Mars	63.183	3.788	1.294	58.101	8,0
Avril	59.826	3.654	1.102	55.070	7,9
Mai	55.286	3.759	969	50.558	8,6
Juin	51.724	3.252	894	47.578	8,0
Juillet	49.024	3.150	933	44.941	8,3
Août	47.126	2.757	978	43.391	7,9
Septembre	45.400	2.873	906	41.621	8,3
Octobre	45.666	2.940	868	41.858	8,3
Novembre	47.911	2.575	1.189	44.147	7,9
Décembre	58.431	2.859	1.633	53.939	7,7
1965					
Janvier	64.781	3.657	1.464	59.660	7,9
Février	65.984	3.675	1.405	60.904	7,7
Mars	62.630	3.517	923	58.190	7,1
Avril	58.296	3.263	962	54.071	7,2
Mai	55.087	3.271	1.203	50.613	8,1
Juin	52.092	3.121	938	48.033	7,8
Juillet	49.350	2.876	990	45.484	7,8
Août	47.218	2.484	922	43.812	7,2
Septembre	45.701	2.474	880	42.347	7,3

- (a) Encaisses des Trésoreries nationales et des comptables secondaires : Paieries, Perceptions et Agences spéciales
 (b) Encaisses des banques commerciales et établissements publics de crédit.
 (c) Encaisses obtenues par différence.

La substitution de billets « identifiés » aux anciennes coupures sans signe distinctif a été progressivement réalisée ; elle s'étend maintenant à plus de 91 % du montant des billets en circulation, cette proportion voisinant 98 % pour les coupures de 5.000 francs. Le montant total des billets et pièces de la B.C.E.A.O. en circulation au 30 septembre 1965 était constitué à raison de 86,9 % par des billets identifiés, de 8,8 % par des billets sans signe distinctif et de 4,3 % par des monnaies métalliques de type uniforme pour l'ensemble de l'Union, mais dont les déplacements sont supposés d'importance limitée.

L'identification ainsi réalisée n'a d'autre effet que de permettre à la Banque centrale d'établir l'émission nette de signes monétaires de chacune des agences par déduction, du montant de leur émission, des billets portant leur marque, reversés à l'une quelconque des caisses de la Banque centrale. Le volume considérable des billets reversés en fin de campagne ne permet pas toujours leur tri rapide. Il convient, d'autre part, de souligner que « l'émission nette » d'une agence, si elle traduit bien la « responsabilité » de celle-ci dans la création de monnaie fiduciaire, ne correspond pas nécessairement à la « circulation fiduciaire » de l'Etat de son siège, les billets

Tableau N° 63 : Estimation des encaisses des particuliers et entreprises *

FIN DE MOIS	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute Volta	Mauritanie Sénégal	Niger	Togo	U.M.O.A
1964	Millions de francs c.f.a.						
Septembre	18.619	3.123	3.830	11.780	1.937	2.332	41.621
Octobre	19.174	3.279	3.852	11.347	1.867	2.339	41.858
Novembre	20.490	3.258	4.097	11.236	2.677	2.389	44.147
Décembre	23.429	3.369	4.262	17.452	<u>2.994</u>	2.433	53.939
1965							
Janvier	26.766	3.427	4.407	19.754	2.661	2.645	59.660
Février	29.326	3.512	4.529	18.193	2.479	2.865	60.904
Mars	<u>27.633</u>	3.573	4.219	17.821	2.131	2.813	<u>58.190</u>
Avril	25.520	3.597	3.973	16.130	2.089	2.762	54.071
Mai	23.572	<u>3.526</u>	4.075	14.753	2.035	2.652	50.613
Jun	22.304	3.473	3.936	13.702	2.023	2.595	48.033
Juillet	20.952	3.436	3.886	12.552	2.077	2.581	45.484
Août	19.892	3.277	4.160	11.925	2.057	2.501	43.812
Septembre	19.247	3.127	4.135	11.089	2.191	2.558	42.347
Variation (sept. 64 à sept. 65)							
— Montant	+ 628	+ 4	+ 305	— 691	+ 254	+ 226	+ 726
— Pourcentage	+ 3,4	+ 0,1	+ 8,0	— 5,9	+ 13,1	+ 9,7	+ 1,7

* Estimation obtenue par déduction des encaisses des banques et caisses publiques du montant de la circulation fiduciaire. Maxima saisonniers : —

émis dans l'une quelconque des agences ayant libre circulation et cours légal sur toute l'étendue de l'Union (il en est d'autant plus ainsi que les signes d'identification sont très discrets et ne sont pas portés à la connaissance du public).

Les facteurs mentionnés ci-dessus (intercirculation des billets, volume considérable des billets à trier) ont une particulière incidence, s'agissant de deux économies aussi étroitement liées que celles du Sénégal et de la Mauritanie ; une estimation indépendante de la circulation fiduciaire de l'un et l'autre pays serait particulièrement entachée d'une imprécision rendant incertaine une appréciation de son évolution. Aussi les estimations présentées (tableaux 60 et 63 concernent-elles l'ensemble des deux pays (a).

L'accroissement saisonnier de la circulation fiduciaire correspondant à la commercialisation des grandes productions agricoles, qui avait présenté une amplitude anormale en certains Etats durant la campagne 1963-1964, a été plus proche de la norme au cours du dernier exercice.

<u>Enflure de la circulation fiduciaire</u>	<u>Maximum de la campagne</u>		
	<u>Minimum au début de la campagne</u>		
<u>Etats</u>	<u>1962-1963</u>	<u>1963-1964</u>	<u>1964-1965</u>
	<u>± %</u>	<u>± %</u>	<u>± %</u>
Côte d'Ivoire	+ 57,2	+ 76,7	+ 57,5
Dahomey	+ 13,6	+ 14,3	+ 15,2
Haute-Volta	+ 44,2	+ 31,9	+ 18,2
Mauritanie-Sénégal	+ 53,2	+ 69,9	+ 67,7
Niger	+ 53,6	+ 84,2	+ 58,5
Togo	+ 13,1	+ 45,1	+ 21,4
Ensemble	+ 44,1	+ 52,7	+ 46,3

La variation résiduelle constatée à la fin de l'exercice a été de faible amplitude dans la plupart des Etats de l'Union, sensible cependant en Haute-Volta (+ 8 %), au Sénégal-Mauritanie (— 5,9 %), l'accroissement enregistré au Niger et au Togo étant pour partie le résultat d'une meilleure estimation de la circulation fiduciaire dans ces deux Etats. La faible progression de la circulation fiduciaire de l'ensemble de l'Union (+ 1,7 %) répond à la stabilité des recettes des producteurs dérivées de la commercialisation des grandes productions agricoles d'exportation que nous avons enregistrées plus haut.

(a) Une analyse spéciale des résultats de tri des billets opéré durant le dernier exercice est en cours par les services de la Banque centrale afin de tenter une évaluation plus précise, non seulement de l'émission nette, mais également de la circulation fiduciaire dans chacun des Etats de l'Union monétaire. Les conclusions de cette étude, qui n'auront qu'une valeur indicative, seront publiées ultérieurement dans le bulletin de la Banque centrale.



L'ADMINISTRATION DE LA BANQUE CENTRALE
ET LES RÉSULTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE

3. I - L'ADMINISTRATION DE LA BANQUE CENTRALE

Le mandat de Président du Conseil d'administration exercé par M. François Aplogan, Ministre des Finances, des Affaires économiques et du Plan, représentant au Conseil la République du Dahomey, étant arrivé, au début de l'exercice, au terme fixé par l'article 42 des statuts de la Banque centrale, le Conseil d'administration, en sa séance du 2 décembre 1964, a appelé, unanimement, à lui succéder, le Dr Ba Bocar Alpha, Ministre des Finances, du Travail et des Affaires économiques, représentant, au Conseil, le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie (a).

Le Dr Ba Bocar Alpha ayant exprimé le désir de se voir libérer de ses fonctions présidentielles, le Conseil d'administration, en sa séance du 2 mars 1965, a appelé à lui succéder M. Bamba ould Yezid, Ministre des Finances et de la Fonction publique du Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie (b).

Aucune mutation n'est intervenue, durant l'exercice, dans la représentation à notre Conseil d'administration des Républiques de Côte d'Ivoire, du Dahomey, du Niger, du Sénégal et du Togo (c).

Les modifications apportées à la composition des Gouvernements ou à la répartition des attributions ont eu pour conséquence quelques changements dans les personnalités appelées par les autres Etats à siéger au Conseil.

(a) Le Docteur Ba Bocar Alpha est devenu, le 18 janvier, Ministre des Affaires économiques et des Postes et Télécommunications, fonctions dont il s'est démis le 15 avril 1965.

(b) Après clôture de l'exercice dont le présent rapport rend compte, mais avant approbation de celui-ci, le Président de la République Islamique de Mauritanie, par décret du 28 février 1966, a désigné pour le représenter au Conseil d'administration de la Banque centrale M. Mohamed Salem ould M'Khaïtirat, successeur de M. Bamba ould Yezid, dans les fonctions de Ministre des Finances, du Plan et de la Fonction publique du Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie. Cette décision mettant fin aux fonctions présidentielles confiées à M. Bamba, le Conseil de la Banque centrale a, conformément aux statuts de celle-ci, élu à sa présidence, sur la proposition des Gouvernements des Etats membres de l'Union monétaire, M. Mohamed Salem ould M'Khaïtirat.

(c) Après la fin de l'exercice sous revue, mais avant approbation du présent rapport, les modifications ci-après sont intervenues dans la représentation de la Côte d'Ivoire, du Dahomey et du Niger :

— M. Konan Bedié, Ministre délégué aux Affaires économiques et financières, a succédé à M. Raphaël Saller comme représentant au Conseil de la République de Côte d'Ivoire, le second représentant de celle-ci étant demeuré M. M. Diawara, Ministre délégué au Plan ;

— M. Antoine Boya a succédé, le 11 décembre 1965, à M. Aplogan, en qualité de représentant de la République du Dahomey ; il a été lui-même remplacé par M. Paul Gonçalves, Conseiller technique du Ministre des Finances ;

— M. Halidou Barkiré, Ministre des Affaires économiques, du Commerce et de l'Industrie, a été appelé à représenter la République du Niger en remplacement de M. Alkaly.

A M. Pierre Claver Damiba a ainsi succédé, le 23 septembre 1965, M. Raphaël Médah, Ministre des Finances de la République de Haute-Volta (a). La représentation de la République Islamique de Mauritanie a été assurée par M. Bambaould Yezid, Ministre des Finances et de la Fonction publique, succédant le 26 février à M. Mohamed Moktar El Marouf, et M. Elimane M. Kane, Ministre du Développement, a remplacé le 28 juillet M. Yayaould Menkouss, Ministre des Transports qui avait lui-même succédé au Dr Ba Bocar Alpha (b).

Les nouvelles fonctions de M. Pierre Roques l'ayant amené à ne plus pouvoir siéger à notre Conseil parmi les administrateurs dont la désignation revient au Gouvernement de la République française, en application des dispositions de l'article 7 de l'Accord de coopération monétaire entre la France et les Républiques membres de l'Union monétaire, le Gouvernement français a désigné, pour le remplacer, M. René Castets, Directeur au Ministère de la Coopération.

La composition du Conseil d'administration à la date de l'approbation du présent rapport est indiquée en tête de celui-ci.

Le Conseil a maintenu, en cours d'exercice, l'alternance de ses réunions entre le siège des services centraux de la Banque et l'une ou l'autre de ses agences. Il s'est ainsi réuni le 2 décembre 1964 à Cotonou, le 2 mars 1965 à Paris, le 10 juin à Lomé, le 21 septembre à Paris où il s'est réuni à nouveau le 11 mars 1966 pour approuver les comptes de l'exercice 1964-1965 et le présent rapport, ayant siégé le 27 novembre 1965 à Nouakchott.

Les Comités monétaires nationaux, siégeant auprès des agences de la Banque centrale, ont connu, dans leur composition, les changements résultant des modifications apportées à la représentation au Conseil d'administration, les deux administrateurs désignés pour chaque Etat étant statutairement membres du Comité monétaire national. Les autres modifications apportées par les Gouvernements auxquels revient entièrement la désignation des membres de leur Comité respectif sont enregistrées sur la liste figurant en tête du présent rapport ; elles ont été, en général, très rares et l'efficacité des Comités monétaires nationaux a pu ainsi continuer à gagner à l'expérience de leurs membres.

La participation, statutairement prévue, des administrateurs au Comité monétaire de l'Etat qu'ils représentent au Conseil d'administration, et les comptes rendus faits au Conseil par les Présidents des Comités monétaires ont assuré l'information réciproque et l'harmonisation des politiques des organes d'administration de la Banque centrale.

(a) Par décret du 31 janvier 1966, le Président de la République de Haute-Volta a confié la représentation de celle-ci au Conseil de la Banque centrale à M. Marc Garango, Ministre des Finances, et à M. Pierre Claver Damiba, Ministre du Développement et du Tourisme.

(b) A M. Elimane M. Kane a succédé, le 28 février 1966, M. Mamadou Birane Wane, Ministre du Développement.

3.2 - L'HARMONISATION DES LÉGISLATIONS MONÉTAIRES ET BANCAIRES

La condition de survie, l'intérêt de toute union, sont dans une coordination de l'action de ses membres, évitant que celle des uns ne nuise aux autres et portant à son maximum le profit commun. Il en est particulièrement ainsi dans une communauté monétaire telle que celle constituée par notre Union, qui ne connaît qu'une même monnaie, garantit solidairement à l'égard des tiers la libre convertibilité de cette monnaie et ne pose aucune barrière aux mouvements de capitaux entre les Etats membres comme entre ceux-ci et les autres pays de la zone franc à monnaie librement convertible.

Aussi, « afin de permettre la pleine application des principes d'union monétaire » qu'il définissait, le Traité du 12 mai 1962 instituant l'Union Monétaire Ouest Africaine a-t-il consacré un titre IV à l'harmonisation des législations monétaires et bancaires. L'article 29 de ses statuts fait, par ailleurs, obligation à la Banque centrale de « proposer aux Gouvernements toutes mesures propres à assurer ou maintenir l'harmonisation des législations et réglementations intéressant la monnaie et le fonctionnement de l'Union monétaire ».

Le Conseil d'administration de la Banque centrale, où siègent en personne des membres des Gouvernements des Etats membres, et notamment leurs Ministres des Finances, offre la meilleure enceinte concevable pour examiner les propositions d'harmonisation présentées par les services de la Banque centrale, comme pour élaborer, en commun, les principes ou les dispositions auxquels il conviendrait que force exécutoire soit donnée dans chaque Etat par les Pouvoirs législatifs ou réglementaires compétents.

Deux domaines, tous deux expressément mentionnés par le Traité d'Union monétaire, ont particulièrement retenu l'attention du Conseil au cours de l'exercice sous revue.

3.21. L'uniformisation de la législation réprimant le faux monnayage.

A l'instigation du Secrétariat Général de l'Union Africaine et Malgache, la Banque centrale mit à l'étude, dès novembre 1962, une législation uniforme de la répression de la falsification des signes monétaires et de l'usage de signes falsifiés. Un avant-projet de loi, élaboré en liaison avec le Secrétariat de l'Union Africaine et Malgache, devenue Organisation Africaine et Malgache de Coopération Economique, et les services de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique Equatoriale et du Cameroun, fut ainsi discuté au Conseil d'administration de notre Banque centrale et, après amendements, transmis aux Gouvernements des Etats membres.

Ces propositions ont directement inspiré les projets de loi soumis par les Gouvernements du Dahomey et de Mauritanie aux Assemblées nationales de ces deux Etats qui les ont approuvés, leur donnant force de loi, et elles ont été incorporées pour l'essentiel dans le nouveau Code Pénal adopté en 1965 par l'Assemblée nationale du Sénégal. Afin de parfaire l'uniformisation ainsi engagée, le Conseil de la Banque centrale a soumis à l'étude des Gouvernements de l'Union un projet de convention assurant l'adoption de prescriptions communes.

Le Conseil a, par ailleurs, porté à l'attention des Gouvernements de l'Union l'intérêt de leur adhésion à la Convention internationale sur la répression du faux monnayage, signée à Genève le 20 avril 1929, ainsi qu'aux protocoles annexes. Cette adhésion a été apportée par le Gouvernement du Sénégal, le 26 août 1965 (a).

Législations nouvelles relatives à la répression du faux monnayage

- Dahomey** : Loi n° 65-12 du 23 juin 1965 relative à la répression du faux monnayage (*Journal Officiel* de la République du Dahomey, 15 août 1965, page 681).
- Mauritanie** : Loi n° 65-130 du 26 juillet 1965 relative à la répression du faux monnayage (*Journal Officiel* de la République Islamique de Mauritanie, 15 septembre 1965, page 294).
- Sénégal** : Loi n° 65-60 du 21 juillet 1965 portant Code Pénal (articles 119 à 124) (*Journal Officiel* de la République du Sénégal, 6 septembre 1965, page 1.019).

3.22. L'harmonisation de la réglementation de la profession bancaire et du crédit.

S'il est nécessaire qu'une sévère répression du faux monnayage protège la monnaie commune, il est également nécessaire que celle-ci soit fermement établie par une réglementation appropriée des banques et établissements financiers ; une harmonisation des règles posées à leur création et activité était, par ailleurs, indispensable au maintien et à l'efficacité d'une communauté monétaire dont les caractéristiques ont été brièvement rappelées au début du présent chapitre.

Maintenue provisoirement en vigueur, la réglementation héritée de l'administration française ne répondait ni aux besoins propres des Etats membres, ni à ceux de l'Union monétaire établie entre eux (b). Tirant bénéfice des études entreprises en Côte d'Ivoire, en Haute-Volta et au Sénégal, et auxquelles la Banque centrale avait été étroitement associée, un « modèle-type » de réglementation générale des banques et du crédit fut adopté par le Conseil d'administration en sa séance du 20 septembre 1963.

(a) Elle avait été autorisée par une loi n° 65-20 du 4 février 1965.

(b) Les modalités de maintien à titre provisoire de cette réglementation ont été relatées par notre premier rapport d'activité (année 1963), pages 40-41.

Les dispositions de ce projet, aménagées lorsque des conditions particulières en faisaient apparaître la nécessité, ont inspiré les législations nouvelles de la profession bancaire et du crédit maintenant promulguées dans tous les Etats membres de l'Union monétaire.

Ces lois ne peuvent cependant que fixer des principes généraux, s'agissant notamment des conditions de création des banques et établissements de crédit (capital minimum, ouverture de guichets, etc.) et d'exercice de leur activité (règles de liquidité notamment). Un manque d'harmonisation dans les dispositions adoptées en ces matières dans les différents Etats de l'Union étant susceptible de perturber le bon établissement et fonctionnement de leur système bancaire, le Conseil d'administration a porté un soin particulier, y consacrant partie de plusieurs de ses séances, à l'élaboration des dispositions d'application des « lois bancaires ».

Les nombreux règlements, décrets ou arrêtés assurant cette application, ont pour la plupart déjà reçu la sanction des Gouvernements et fait l'objet d'une promulgation dans la plupart des Etats membres. Dans certains d'entre eux, les nouvelles prescriptions sont entrées en vigueur le 30 septembre 1965 et le 1^{er} janvier 1966 selon leur nature. L'exercice en cours enregistrera, sans doute, la sanction et la promulgation des mesures qui n'ont pu l'être encore ainsi que les premiers résultats de l'application des nouvelles législations. L'exposé des uns et des autres trouvera ainsi plus naturellement sa place dans le prochain rapport d'activité de notre Banque centrale.

**Lois portant réglementation de la profession bancaire et du crédit
dans les Etats membres de l'Union monétaire**

Cote d'Ivoire	Loi n° 65-252 du 4 août 1965 (J. O./R.C.I. 19 août 1965)
Dahomey	Loi n° 65-22 du 8 juillet 1965 (J. O./R.D. 1 ^{er} septembre 1965)
Haute-Volta	Loi n° 7-64 du 29 juillet 1964 (J. O./R.H.V. 20 août 1964)
Mauritanie	Loi n° 64-016 du 18 janvier 1964 (J. O./R.I.M. 19 février 1964)
Niger	Loi n° 65-019 du 15 mai 1965 (J. O./R.N. 1 ^{er} juin 1965)
Sénégal	Loi n° 64-49 du 10 juillet 1964 (J. O./R.S. 8 août 1964)
Togo	Loi n° 65-14 du 21 juillet 1965 (J. O./R.T. 26 juillet 1965)

3.3 - LES SERVICES DE LA BANQUE CENTRALE

3.31. L'établissement des services et l'extension de leur activité

Ainsi que le prévoient ses statuts, l'exécution des opérations de la Banque centrale est assurée dans chacun des Etats membres de l'Union monétaire par une agence établie au siège de leur Gouvernement.

Le volume des opérations de l'émission et le souci de faciliter le fonctionnement du système bancaire et du Trésor public ont conduit à l'entretien « d'agences auxiliaires » desservant des régions de particulière activité économique. Les régions de grande production d'arachides du Niger-Est et du Sine-Saloum sont ainsi desservies par des agences auxiliaires établies à Zinder (Niger) et à Kaolack (Sénégal). Au cours de l'exercice sous revue, une troisième agence auxiliaire a été établie à Bouaké, grand centre économique de la moyenne Côte d'Ivoire. Cette agence auxiliaire est entrée en fonction le 14 décembre 1964 et ses installations ont été officiellement inaugurées le 31 mars 1965 par M. Auguste Denise, Ministre d'Etat, représentant M. le Président de la République de Côte d'Ivoire.

Le réseau d'agences et d'agences auxiliaires est complété par des « dépôts de billets » entretenus à Ziguinchor (Sénégal), Bobo-Dioulasso (Haute-Volta) et Maradi (Niger). La gestion matérielle du premier a continué à être assurée par le Service du Trésor public sénégalais et celle des deux autres par la Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale. A l'un et à l'autre vont nos sincères remerciements pour leur concours en cette matière.

Le réseau ainsi constitué semble devoir satisfaire aux besoins de l'émission monétaire durant les prochaines années.

Tirant bénéfice du remarquable développement des télécommunications dans l'Ouest africain, toutes les agences de la Banque centrale sont désormais reliées au réseau Téléx, permettant ainsi des liaisons entre elles, avec les services centraux et les correspondants extérieurs.

Agences et agences auxiliaires sont établies dans des immeubles, propriétés de la Banque centrale et spécialement aménagés à son usage ; l'extension des activités de la Banque centrale a cependant entraîné des aménagements nouveaux, encore que réduits au minimum.

Jusqu'alors très limités, les concours que, dans le cadre des dispositions des articles 19 à 32 des statuts de la Banque centrale, les services de celle-ci sont appelés à apporter aux Gouvernements des Etats de l'Union monétaire, ont, en effet, commencé à se développer.

La Banque centrale a été ainsi étroitement associée à la représentation des Gouvernements des Etats membres de l'Union au *Fonds Monétaire International* ; elle a été naturellement appelée à exercer les fonctions d'organisme financier intermédiaire entre les Etats de l'Union et cette institution ainsi que la *Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement* et ses deux filiales. En considération de son statut d'organisation intergouvernementale, la Banque centrale a été appelée à qualité à assister en « observateur » au Conseil des Gouverneurs des deux institutions financières internationales.

Le plus grand concours a été apporté par les services de la Banque centrale à l'élaboration de projets de lois et règlements ayant pour objet la réglementation de la profession bancaire et le contrôle du crédit dans chacun des Etats de l'Union.

Selon l'article 19 de ses statuts, il appartient à la Banque centrale « d'assurer dans chaque Etat l'application des dispositions légales et réglementaires prises par les autorités nationales et relatives à l'exercice de la profession bancaire et au contrôle du crédit ». Elle doit, notamment, assurer l'instruction des demandes d'autorisation et d'ouverture d'établissements de banque et de crédit. La Banque centrale assure le secrétariat des organismes chargés de la surveillance des banques et établissements financiers et effectue les opérations de contrôle qu'ils jugent utiles. Afin que cette dernière mission puisse être assurée dans les meilleures conditions d'efficacité et d'impartialité, le Conseil d'administration de la Banque centrale a décidé qu'elle serait confiée à un Service d'inspection des banques de l'Union monétaire, constitué et entretenu par la Banque centrale : l'organisation de ce nouveau service est en cours.

L'article 12 des statuts de la Banque centrale prévoit que celle-ci « peut être chargée par les Gouvernements de faire appliquer tout ou partie de la législation et de la réglementation des changes et des transferts extérieurs », cette attribution étant de celles généralement reconnues aux banques centrales.

En application de ces dispositions, le Gouvernement du Sénégal a confié ces fonctions à la Banque centrale à compter du 1^{er} juillet 1965. Les modalités de leur exercice ont été fixées par convention entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la Banque centrale, que le Conseil d'administration de celle-ci a autorisé, en sa séance du 10 juin, son Président à signer (a).

(a) Les textes de la loi sénégalaise (n° 65-44 du 22 juin 1965) portant suppression de l'Office des Changes du Sénégal et dévolution de ses attributions, de la Convention du 24 juin 1965 entre la Banque centrale et le Gouvernement du Sénégal, et du décret du 30 juin 1965 du Président de la République du Sénégal portant approbation de la Convention, ont été insérés au Bulletin n° 121 (août/septembre 1965) de la Banque centrale.

3.32. La formation du personnel de la Banque centrale.

L'extension de ses installations matérielles et des effectifs de son personnel s'est également imposée par la nécessité pour la Banque centrale d'assurer la formation d'agents qualifiés.

Il est rapidement apparu que les cycles d'enseignement, organisés pour la satisfaction de besoins généraux, ne dispensaient pas les connaissances très particulières, confirmées par des applications spécifiques, qui permettraient aux futurs agents d'acquérir dans les délais les plus courts une qualification suffisante, tout en permettant leur sélection caractérielle. Aussi, la Banque centrale a-t-elle consacré les cours spécialisés, qu'elle avait précédemment organisés, par l'institution d'un *Centre de formation*.

Etabli à Abidjan, afin de pouvoir trouver auprès d'une des plus importantes agences de la Banque centrale une illustration convenable de son enseignement, ce Centre, dirigé par un maître de stage spécialisé, a pour mission de dispenser, à des stagiaires sélectionnés, une solide formation d'orientation pratique les rendant aptes à exercer, dès la fin de leur stage de dix-huit mois, des fonctions d'encadrement, et préparant les plus aptes d'entre eux à une formation complémentaire leur permettant d'accéder le plus rapidement possible à des fonctions de responsabilité. La première session du Centre a été ouverte le 22 novembre dernier.

La formation des agents supérieurs, déjà confirmée par l'exercice de fonctions de responsabilité dans les services des agences, est complétée par des affectations temporaires aux services centraux, où des dispositions sont prises pour que les intéressés puissent étendre leurs connaissances théoriques et pratiques.

Ce souci d'élargissement des connaissances de ses agents supérieurs a conduit la Banque centrale à demander à l'*Institut du Fonds Monétaire International* d'accueillir aux cours de formation qu'il organise ceux de ses agents aptes à les suivre. Un de nos agents a ainsi pu suivre le dernier cours d'analyse et politique monétaire professé à l'Institut du Fonds, au cours de l'automne dernier.

3.4 - LE CONTROLE DES COMPTES DE LA BANQUE CENTRALE

En application de l'article 63 des statuts de la Banque centrale, le Conseil d'administration a désigné, pour assurer le contrôle des comptes de la Banque centrale :

En Côte d'Ivoire : M. André Labadens
Commissaire aux comptes, agréé par la Cour d'Appel d'Abidjan

Au Dahomey : M. Augustin de Campos
Commissaire aux comptes, agréé par la Cour d'Appel de Cotonou

En Haute-Volta : M. Edouard Noaga Ouedraogo

En Mauritanie : M. Moulaye Mohamed

Au Niger : M. Dodo Harokoye

Au Sénégal : M. Doudou Seydi
Commissaire au comptes, agréé par la Cour d'Appel de Dakar

Au Togo : M. G. B. Sossah
Expert-comptable agréé par la Cour d'Appel d'Abidjan et les
Tribunaux du Togo.

M. Robert Wetzel, Commissaire agréé par la Cour d'Appel de Paris, a été chargé par le Conseil de l'examen de la comptabilité centrale de la Banque ; à ce titre, il a centralisé les observations faites par ses collègues chargés du contrôle des comptabilités particulières des agences. Le rapport général, ainsi établi, a été présenté au Conseil d'administration à l'appui des comptes de l'exercice.

La Convention du 20 mars 1963, dite de « compte d'opérations », entre le Trésor français et la Banque centrale, a prévu que l'application de ses dispositions serait contrôlée par deux commissaires, désignés l'un par le Gouvernement français et l'autre par l'Union monétaire. Ce contrôle a été effectué :

- pour la République française, par M. Pierre Chavard,
- pour l'Union monétaire, par M. Christian Vieyra.

3.5 - LES RÉSULTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 1964-1965

Le compte de pertes et profits, qui a enregistré des recettes s'élevant à 2.157.513.061 francs et des dépenses pour 1.468.319.127, se solde par un excédent de recettes de 689.193.934 francs (a).

Comptes de pertes et profits de l'exercice 1964-1965

<u>Charges</u>		<u>Produits</u>	
	Francs		Francs
Entretien de la circulation	367.027.113	Intérêts, commissions et	
Frais généraux et charges		produits divers	2.157.513.061
diverses	942.228.965		
Amortissements	159.063.049		
Résultats de l'exercice ...	689.193.934		
	<u>2.157.513.061</u>		<u>2.157.513.061</u>

3.51. Les produits d'exploitation.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 2.157.513.061 francs. Selon leur lieu d'encaissement, les agios et commissions perçus par la Banque se répartissent ainsi :

— dans la zone d'émission	1.312 millions de francs
— hors de la zone d'émission	845 millions de francs
Total	2.157 millions de francs

Les intérêts perçus sur fonds déposés au Trésor français ont été de 836,1 millions, constituant la quasi-totalité des produits encaissés en dehors de la zone d'émission. Fixé par référence au taux d'escompte de la Banque de France, le taux de rémunération des dépôts de la Banque au Trésor a été de :

- 4 % entre le 1^{er} octobre 1964 et le 7 avril 1965,
- 3,50 % entre le 8 avril et le 30 septembre 1965.

Les agios encaissés, au titre des escomptes à court terme et moyen terme, se sont élevés à 1.161 millions de francs c.f.a.

(a) Franc de la Communauté Financière Africaine, unité monétaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine.

3.52. Les charges d'exploitation.

Avant amortissement des immeubles, du matériel et du mobilier, les charges d'exploitation s'élèvent à 1.309.256.078 francs.

Les dépenses faites au cours de l'exercice pour l'entretien de la circulation s'élèvent à 367.027.113 francs, soit :

	<u>Millions de francs</u>
— Prix de revient des billets émis	283,2
— Prix de revient des monnaies émises	37,8
— Frais de transport et assurances des monnaies et billets .	41,4
— Autres frais (emballages, ganses)	4,6
	<u>367,0</u>

Comme les années précédentes, l'entretien de la circulation en billets de 100 francs a été particulièrement onéreux, puisque les dépenses faites à ce titre se sont élevées à 191,6 millions.

3.53. Les résultats financiers de l'exercice.

L'excédent des produits d'exploitation s'élève à 848.256.983 francs. Cette somme a été utilisée à concurrence de 159.063.049 francs à l'amortissement des immeubles, du matériel et du mobilier. Les immeubles et installations de l'agence de Bouaké, ouverte en décembre 1964, sont pour la première fois soumis à amortissement.

Après constitution des dotations pour amortissement, l'excédent de recettes s'élève à 689.193.934 francs. En application des dispositions statutaires ou des décisions prises par le Conseil d'administration, cette somme a reçu l'affectation suivante :

— Provisions pour risques	99.193.934 francs
— Réserve statutaire	65.000.000 francs
— Bénéfices distribués aux Etats membres de l'Union monétaire	525.000.000 francs

dont 258.901.607 francs au titre de la redevance statutaire et 266.098.393 franc de dividende complémentaire.

BILAN DE LA BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

au 30 septembre 1965

ACTIF		PASSIF	
	francs c.f.a.		francs c.f.a.
Disponibilités en dehors de la zone d'émission :		Billets et monnaies en circulation	45.700.664.965
— Billets de la zone franc.....	239.671.029	Comptes courants créditeurs	
— Correspondants en France.....	7.490.779	— Banques et institutions étrangères ..	1.054.802.697
— Trésor français	21.655.222.979	— Comptes courants ..	117.649.488
Fonds Monétaire International	2.005.713.321	— Comptes de placement	937.153.209
Autres créances sur l'extérieur	—	— Banques et institutions financières ouest africaines	1.860.578.856
Disponibilités dans la zone d'émission..	6.957.212	— Comptes courants...	696.578.856
Effets escomptés	25.300.723.382	— Comptes spéciaux ...	1.164.000.000
— Effets à court terme ...	21.710.905.628	— Trésors ouest africains	7.360.480.783
— Obligations cautionnées	380.918.844	— Comptes courants ..	974.635.714
— Effets à moyen terme...	3.208.898.910	— Comptes de placement	5.778.470.512
Effets pris en pension.....	808.000.000	— Dépôts spéciaux.....	559.000.000
— Effets à court terme.....	808.000.000	— Accords de paiement	48.374.557
— Obligations cautionnées	—	— Autres comptes courants et de dépôts ouest africains	112.042.444
Avances à court terme	—	Transferts à exécuter	297.840.041
Trésors ouest africains-Découverts en compte courant	1.993.000.000	Capital et réserves.....	2.920.000.000
Opérations extérieures pour le Compte des Trésors ouest africains	5.840.914.560	Comptes d'ordre et divers	1.821.760.031
— Placements extérieurs	5.778.470.512		
— Accords de paiement	62.444.048		
Opérations extérieures pour Compte "divers"	937.153.209		
Titres de participation et autres immobilisations (moins amortissements).....	1.956.763.371		
Comptes d'ordre et divers.....	376.559.975		
	<u>61.128.169.817</u>		<u>61.128.169.817</u>



SITUATIONS COMPTABLES DE LA BANQUE CENTRALE
ET SITUATIONS STATISTIQUES
DE L'ÉMISSION MONÉTAIRE

SITUATION

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS

POSTES	1964			
	30 septembre	31 octobre	30 novembre	31 décembre
PASSIF	Millions de francs c.f.a.			
1 - Billets et monnaies en circulation	45.400	45.787	47.911	58.431
2 - Banques et institutions étrangères	1.129	1.034	1.179	1.225
a) Comptes courants	226	123	268	314
b) Comptes de placement	903	911	911	911
3 - Banques, institutions financières ouest africaines	545	750	627	1.201
a) Comptes courants	545	750	627	1.201
b) Comptes spéciaux	—	—	—	—
4 - Trésors ouest africains	8.593	7.971	7.459	8.558
a) Comptes courants	2.147	1.929	2.609	2.381
b) Comptes de placement	6.413	6.000	4.800	5.567
c) Comptes spéciaux	—	—	—	556
d) Accords de paiement	33	42	50	54
5 - Autres comptes courants et dépôts ouest africains	93	67	151	148
6 - Transferts à exécuter	96	374	71	299
7 - Capital et Réserves	2.854	2.920	2.920	2.920
8 - Comptes d'ordre et divers	1.708	1.660	1.799	2.083
TOTAL	60.418	60.563	62.117	74.865
ACTIF				
1 - Disponibilités extérieures à vue	21.740	22.296	23.653	25.550
a) Billets et monnaies	257	273	171	187
b) Correspondants	2	21	6	6
c) Trésor français (compte d'opérations)	21.481	22.002	23.476	25.357
2 - Fonds monétaire international (a)	2.006	2.006	2.006	2.006
3 - Autres créances sur l'extérieur	—	—	—	—
4 - Créances sur les banques	26.041	25.863	27.547	37.312
a) Avances à court terme	—	—	—	—
b) Réescompte d'effets à court terme (b)	23.302	22.878	24.135	34.111
c) Réescompte d'obligations cautionnées (c)	—	—	—	—
d) Réescompte d'effets à moyen terme	2.739	2.985	3.412	3.201
5 - Créances sur les Trésors ouest africains	551	598	677	417
a) Escomptes et pensions d'obligations caution... ..	134	198	209	394
b) Découvert en compte courant	392	367	449	—
c) Compte courant postal	25	33	19	23
6 - Opérations extérieures p/c. Trésors ouest africains	6.503	6.077	4.863	5.660
a) Placements extérieurs	6.413	6.000	4.800	5.567
b) Accords de paiement	90	77	63	93
7 - Opérations extérieures pour compte divers	903	911	911	911
8 - Disponibilités dans la zone d'émission (d)	1	2	1	—
9 - Participations	285	285	285	285
10 - Immeubles et mobiliers	1.744	1.744	1.746	1.749
11 - Comptes d'ordre et divers	644	781	428	975
TOTAL	60.418	60.563	62.117	74.865

(a) Montant versé par la B.C.E.A.O. de la souscription en or. — (b) Réescomptés ou pris en pension (à l'exclusion des obligations cautionnées) — (c) Obligations cautionnées réescomptées aux banques et aux établissements publics de crédit.

(d) Disponibilités diverses en francs c.f.a. à l'exclusion des avoirs en comptes courants postaux.

RÉSUMÉE

DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

1965								
31 janvier	28 février	31 mars	30 avril	31 mai	30 juin	31 juillet	31 août	30 septembre
Millions de francs c.f.a.								
64.506	65.704	62.630	58.296	55.087	52.092	49.434	47.218	45.701
1.182	1.147	1.170	1.155	1.219	1.291	1.170	1.311	1.055
263	228	248	225	289	361	233	374	118
919	919	922	930	930	930	937	937	937
809	2.332	1.994	1.814	2.149	2.007	1.795	1.802	1.861
809	1.082	788	821	590	689	440	530	697
—	1.250	1.206	993	1.559	1.318	1.355	1.272	1.164
8.212	8.645	10.166	12.027	9.853	7.484	5.949	8.024	7.360
2.327	1.337	1.390	1.215	973	1.127	1.080	1.668	974
5.060	6.251	6.230	6.115	5.899	4.776	3.580	5.407	5.779
762	987	2.488	4.639	2.917	1.508	1.229	901	559
63	70	58	58	64	73	60	48	48
122	206	181	128	144	108	388	129	112
692	420	169	229	840	159	100	21	297
2.920	2.920	2.920	2.920	2.920	2.920	2.920	2.920	2.920
2.323	2.313	2.188	2.252	2.258	2.696	2.691	3.071	1.822
80.766	83.687	81.418	78.821	74.470	68.757	64.447	64.496	61.128
24.053	21.622	22.596	23.519	25.725	25.583	23.829	22.722	21.902
168	188	183	202	196	212	229	249	240
13	8	6	5	3	12	3	5	7
23.872	21.426	22.407	23.312	25.526	25.359	23.597	22.468	21.655
2.006	2.006	2.006	2.006	2.006	2.006	2.006	2.006	2.006
—	—	—	—	—	—	—	—	—
44.803	48.952	45.467	42.427	36.005	31.248	29.321	26.802	25.727
—	—	—	—	—	—	—	—	—
41.296	45.291	42.643	39.101	32.418	28.053	26.083	23.352	22.518
—	—	—	—	—	—	—	—	—
3.507	3.661	2.824	3.326	3.587	3.195	3.238	3.450	3.209
700	830	1.039	639	650	711	1.212	2.650	2.381
320	328	280	302	330	302	279	380	381
362	506	720	327	309	385	925	2.255	1.993
18	44	39	10	11	24	8	15	7
5.132	6.325	6.296	6.197	5.909	4.844	3.640	5.462	5.841
5.060	6.251	6.230	6.115	5.899	4.776	3.580	5.407	5.779
72	74	66	82	10	68	60	55	62
919	919	922	930	930	930	937	937	937
—	1	—	—	—	—	—	—	—
285	285	285	285	285	285	285	285	285
1.756	1.758	1.758	1.760	1.761	1.763	1.763	1.763	1.672
1.112	989	1.049	1.058	1.199	1.387	1.454	1.869	377
80.766	83.687	81.418	78.821	74.470	68.757	64.447	64.496	61.128

SITUATION STATISTIQUE DE L'ÉMISSION MONÉTAIRE EN COTE D'IVOIRE

POSTES	1964				1965								
	30 septemb.	31 octobre	30 novembre	31 décembre	31 janvier	28 février	31 mars	30 avril	31 mai	30 juin	31 juillet	31 août	30 septemb.
Millions de francs c.f.a.													
Billets et monn. en circ.	19.750,0	20.585,0	21.810,0	25.073,0	28.364,0	31.040,0	29.083,0	26.829,0	24.927,0	23.568,0	22.127,0	20.923,0	20.303,0
Banques et Instit. étrang.	47,4	22,9	108,0	81,8	45,7	44,5	51,6	74,2	140,6	183,8	67,8	163,9	80,1
Banques et Instit. financ. ouest africaines	183,0	69,7	266,2	600,0	250,7	1.711,9	1.694,9	1.215,8	1.919,3	1.581,3	1.482,1	1.410,2	1.385,6
Trésor public	557,3	862,2	1.168,6	1.431,0	1.383,9	281,1	2.074,2	3.065,3	1.677,1	809,8	216,5	584,8	381,6
Autres cptes de dépôts .	35,4	30,1	72,6	72,3	72,1	72,1	71,5	71,5	77,6	62,5	312,1	61,9	61,9
Transferts à exécuter :													
— sur extérieur	27,6	342,3	23,1	99,9	231,1	60,7	46,0	94,0	406,1	55,1	84,1	2,2	87,5
— sur U.M.O.A.	0,9	—	4,7	—	0,8	0,4	30,0	0,2	0,1	41,4	2,6	0,1	5,0
— autres.....	—	—	—	0,2	—	2,4	0,1	0,4	1,2	—	—	0,9	0,1
Opérat. intra-U.M.O.A. .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Engagements moné- taires = Contreparties	20.601,6	21.912,2	23.453,2	27.358,2	30.348,3	33.213,1	33.051,3	31.350,4	29.149,0	26.301,9	24.292,2	23.147,0	22.304,8
Disponib. extér. à vue...	7.089,0	7.630,1	7.644,7	9.146,7	10.159,6	10.981,7	11.410,3	10.041,0	11.099,3	10.872,2	8.682,9	7.586,1	7.355,3
Fonds Monétaire Intern.	370,3	370,3	370,3	370,3	370,3	370,3	370,3	370,3	370,3	370,3	370,3	370,3	370,3
Autres créances sur l'ext.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Créances sur les banques	13.141,7	13.911,3	15.437,5	17.840,8	19.817,6	21.860,6	21.270,0	20.938,2	17.679,4	15.058,4	14.575,1	13.264,9	12.585,6
— à court terme	12.105,0	12.927,8	14.226,7	16.981,1	18.827,7	20.774,4	20.275,1	19.736,0	16.414,9	13.791,1	13.194,3	11.868,0	11.287,8
— à moyen terme	1.036,7	983,5	1.210,8	859,7	989,9	1.086,2	994,9	1.202,2	1.264,5	1.267,3	1.380,8	1.396,9	1.297,8
Créances sur le Trésor public	0,6	0,5	0,7	0,4	0,8	0,5	0,7	0,9	—	1,0	663,9	1.925,7	1.993,6
— Escomptes, pensions d'oblig. cautionnées .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Découvert en compte courant ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	663,0	1.925,0	1.993,0
— Cpte courant postal..	0,6	0,5	0,7	0,4	0,8	0,5	0,7	0,9	—	1,0	0,9	0,7	0,6
Opérations extérieures p/c Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Opérat. intra-U.M.O.A. .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

SITUATION STATISTIQUE DE L'ÉMISSION MONÉTAIRE AU DAHOMEY

POSTES	1964				1965								
	30 septemb.	31 octobre	30 novembre	31 décembre	31 janvier	28 février	31 mars	30 avril	31 mai	30 juin	31 juillet	31 août	30 septemb.
Millions de francs c.f.a.													
Billets et monn. en circ..	3.429,0	3.538,0	3.481,0	3.606,0	3.626,0	3.697,0	3.808,0	3.879,0	3.772,0	3.743,0	3.690,0	3.536,0	3.350,0
Banques et Instit. étrang.	61,7	5,9	11,0	10,6	11,4	6,4	6,9	12,6	5,5	5,6	3,7	4,6	4,4
Banques et Instit. financ. ouest africaines	142,8	78,6	67,0	50,7	28,3	70,1	103,1	128,7	31,8	103,2	65,9	57,2	43,4
Trésor public	801,0	458,5	180,4	176,5	15,6	23,1	18,2	7,7	5,2	9,2	19,2	4,7	11,4
Autres cptes de dépôts.	24,2	25,3	29,3	46,8	45,3	43,1	37,7	43,4	33,2	42,3	40,9	36,3	32,6
Transferts à exécuter :													
— sur extérieur	0,2	—	—	—	20,0	45,0	63,6	—	2,0	—	—	11,4	—
— sur U.M.O.A.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	—	—	—	0,9	—	—	—	—	9,9	—	—	—	—
Opérat. intra-U.M.O.A..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Engagements moné- taires = Contreparties	4.458,9	4.106,3	3.768,7	3.891,5	3.746,6	3.884,7	4.037,5	4.071,4	3.859,6	3.903,3	3.819,7	3.650,2	3.441,8
Disponib. extér. à vue..	3.088,8	2.719,2	2.408,4	2.263,7	1.925,0	1.805,7	1.691,1	2.012,4	1.903,7	1.877,3	2.087,6	1.823,0	1.962,9
Fonds Monétaire Intern.	185,1	185,1	185,1	185,1	185,1	185,1	185,1	185,1	185,1	185,1	185,1	185,1	185,1
Autres créances sur l'ext.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Créances sur les banques	1.177,9	1.178,7	1.163,5	1.250,3	1.376,2	1.570,6	1.548,2	1.388,9	1.276,5	1.277,6	1.157,1	1.116,8	1.082,3
— à court terme	1.041,7	1.032,9	999,0	1.050,5	1.211,3	1.398,7	1.381,8	1.223,3	1.116,1	1.140,6	1.017,7	982,5	971,5
— à moyen terme	136,2	145,8	664,5	199,8	164,9	171,9	166,4	165,6	160,4	137,0	139,4	134,3	110,8
Créances sur le Trésor public	7,1	23,3	11,7	192,4	260,3	323,3	613,1	485,0	494,3	563,3	389,9	525,3	211,5
— Escomptes, pensions d'oblig. cautionnées.	—	—	—	180,9	155,9	101,9	118,0	157,6	182,9	177,7	127,2	195,2	211,2
— Découvert en compte courant..	—	—	—	—	92,0	182,0	468,0	327,0	309,0	385,0	622,0	330,0	—
— Cpte courant postal.	7,1	23,3	11,7	11,5	12,4	39,4	27,1	0,4	2,4	0,6	0,7	0,1	0,3
Opérations extérieures p/c Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Opérat. intra-U.M.O.A..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

SITUATION STATISTIQUE DE L'ÉMISSION MONÉTAIRE EN HAUTE-VOLTA

POSTES	1964				1965								
	30 septemb.	31 octobre	30 novembre	31 décembre	31 janvier	28 février	31 mars	30 avril	31 mai	30 juin	31 juillet	31 août	30 septemb.
Millions de francs c.f.a.													
Billets et monn. en circ..	4.228,0	4.285,0	4.282,0	4.426,0	4.718,0	4.901,0	4.735,0	4.555,0	4.602,0	4.443,0	4.381,0	4.501,0	4.463,0
Banques et Instit. étrang.	17,8	14,4	41,1	30,7	40,8	21,5	30,4	2,3	6,9	33,5	24,3	45,9	7,5
Banques et Instit. financ. ouest africaines	81,5	24,2	17,2	34,1	41,2	74,2	34,9	74,0	43,3	66,2	53,5	31,7	24,1
Trésor public	26,8	8,2	9,0	46,8	17,6	8,2	13,6	226,6	61,5	79,8	128,2	30,0	4,8
Autres cptes de dépôts.	1,6	1,6	1,3	1,3	1,3	1,3	0,8	0,8	0,8	0,9	0,8	0,8	0,7
Transferts à exécuter :													
— sur extérieur	15,0	—	—	10,0	—	—	25,0	—	—	—	—	—	—
— sur U.M.O.A.	—	—	—	—	—	100,0	—	—	—	—	—	—	—
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5,0	—	—
Opérat. intra-U.M.O.A..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Engagements moné- taires = Contreparties	4.370,7	4.333,4	4.350,6	4.548,9	4.818,9	5.106,2	4.839,7	4.858,7	4.714,5	4.623,4	4.592,8	4.609,4	4.500,1
Disponib. extér. à vue..	2.713,1	2.600,0	2.484,0	3.154,3	2.923,7	3.083,3	3.059,4	3.304,8	3.407,5	3.394,0	3.330,3	3.376,8	3.214,4
Fonds Monétaire Intern.	185,1	185,1	185,1	185,1	185,1	185,1	185,1	185,1	185,1	185,1	185,1	185,1	185,1
Autres créances sur l'ext.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Créances sur les banques	945,9	982,8	1.023,3	995,4	1.275,6	1.335,2	1.180,7	1.224,3	974,3	919,4	925,1	862,9	930,4
— à court terme	810,4	798,0	838,5	316,6	1.105,0	1.165,0	1.032,0	1.062,0	812,0	775,1	779,8	717,6	786,7
— à moyen terme	135,5	184,8	184,8	178,8	170,6	170,2	148,7	162,3	162,3	144,3	145,3	145,3	143,7
Créances sur le Trésor public	526,6	565,5	658,2	214,1	434,5	502,6	414,5	144,5	147,6	124,9	152,3	184,6	170,2
— Escomptes, pensions d'oblig. cautionnées.	134,0	198,0	209,0	213,3	163,9	178,3	162,0	143,8	147,0	124,2	151,3	184,5	169,7
— Découvert en compte courant..	392,0	367,0	449,0	—	270,0	324,0	252,0	—	—	—	—	—	—
— Cpte courant postal.	0,6	0,5	0,2	0,8	0,6	0,3	0,5	0,7	0,6	0,7	1,0	0,1	0,5
Opérations extérieures p/c Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Opérat. intra-U.M.O.A..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

SITUATION STATISTIQUE DE L'ÉMISSION MONÉTAIRE EN MAURITANIE

POSTES	1964				1965								
	30 septemb.	31 octobre	30 novembre	31 décembre	31 janvier	28 février	31 mars	30 avril	31 mai	30 juin	31 juillet	31 août	30 septemb.
Millions de francs c.f.a.													
Billets et monn. en circ..	1.661,0	1.933,0	1.890,0	2.052,0	1.818,0	1.680,0	1.691,0	1.761,0	1.813,0	1.796,0	1.667,0	1.641,0	1.572,0
Banques et Instit. étrang.	8,9	7,3	15,9	11,6	6,9	11,6	13,8	5,1	4,4	5,2	10,9	7,0	5,6
Banques et Instit. financ. ouest africaines	6,7	4,2	10,9	2,4	27,5	22,9	5,0	4,7	2,3	11,0	34,0	16,4	47,7
Trésor public	207,1	90,3	553,3	523,2	633,4	617,2	598,3	1.250,3	964,4	811,9	882,5	828,6	710,5
Autres cptes de dépôts.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Transferts à exécuter :													
— sur extérieur	12,0	6,0	0,2	7,1	9,6	21,1	4,0	13,0	37,0	12,0	8,0	—	8,1
— sur U.M.O.A.	0,1	—	2,9	—	—	—	0,3	—	—	—	—	—	—
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Opérat. intra-U.M.O.A..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Engagements moné- taires = Contreparties	1.895,8	2.040,8	2.473,2	2.596,3	2.495,4	2.352,8	2.312,4	3.034,1	2.821,1	2.636,1	2.602,4	2.493,0	2.343,9
Disponib. extér. à vue..	1.629,3	1.775,0	2.207,8	2.053,5	1.746,6	1.729,3	1.706,1	1.771,4	1.848,8	1.823,0	1.700,4	1.706,1	1.599,3
Fonds Monétaire Intern.	185,1	185,1	185,1	185,1	185,1	185,1	185,1	185,1	185,1	185,1	185,1	185,1	185,1
Autres créances sur l'ext.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Créances sur les banques	80,5	80,1	79,8	24,4	24,4	24,4	18,3	18,3	18,3	12,2	12,2	12,2	6,1
— à court terme	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— à moyen terme	80,5	80,1	79,8	24,4	24,4	24,4	18,3	18,3	18,3	12,2	12,2	12,2	6,1
Créances sur le Trésor public	0,9	0,6	0,5	1,3	1,3	1,0	0,9	1,3	0,9	0,8	0,7	0,6	0,4
— Escomptes, pensions d'oblig. cautionnées.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Découvert en compte courant..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Cpte courant postal.	0,9	0,6	0,5	1,3	1,3	1,0	0,9	1,3	0,9	0,8	0,7	0,6	0,4
Opérations extérieures p/c Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Opérat. intra-U.M.O.A..	—	—	—	332,0	538,0	413,0	402,0	1.058,0	768,0	615,0	704,0	589,0	553,0

SITUATION STATISTIQUE DE L'ÉMISSION MONÉTAIRE AU NIGER

POSTES	1964				1965								
	30 septemb.	31 octobre	30 novembre	31 décembre	31 janvier	28 février	31 mars	30 avril	31 mai	30 juin	31 juillet	31 août	30 septemb.
Millions de francs c.f.a.													
Billets et monn. en circ..	2.353,0	2.291,0	3.250,0	3.880,0	3.696,0	3.201,0	2.824,0	2.643,0	2.658,0	2.551,0	2.561,0	2.419,0	2.540,0
Banques et Instit. étrang.	18,8	12,2	14,3	116,0	134,2	122,8	113,0	108,8	109,9	109,3	102,5	108,0	8,2
Banques et Instit. financ. ouest africaines	14,7	155,8	112,3	194,1	187,7	31,9	25,3	64,8	26,1	41,4	19,1	21,8	96,9
Trésor public	2,3	0,5	0,4	206,6	203,7	551,7	901,1	900,8	900,5	500,3	500,8	300,2	0,5
Autres cptes de dépôts.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Transferts à exécuter :													
— sur extérieur	—	—	—	—	—	—	—	—	250,0	—	—	—	—
— sur U.M.O.A.	—	—	—	—	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres.....	0,3	0,3	0,1	0,1	0,1	117,4	0,1	6,2	16,3	0,1	—	—	0,1
Opérat. intra-U.M.O.A..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Engagements moné- taires = Contreparties	2.389,1	2.459,8	3.377,1	4.396,8	4.221,8	4.024,8	3.863,5	3.723,6	3.960,8	3.202,1	3.183,4	2.849,0	2.645,7
Disponib. extér. à vue..	1.386,0	1.772,1	2.222,8	1.681,3	1.233,3	930,4	971,7	1.170,7	1.403,0	984,4	1.286,6	1.577,8	1.041,8
Fonds Monétaire Intern.	185,1	185,1	185,1	185,1	185,1	185,1	185,1	185,1	185,1	185,1	185,1	185,1	185,1
Autres créances sur l'ext.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Créances sur les banques	805,7	500,5	966,8	2.528,0	2.801,1	2.907,2	2.704,7	2.365,8	2.370,0	2.030,0	1.709,1	1.083,7	1.416,6
— à court terme	633,7	328,5	934,8	2.396,0	2.669,1	2.775,2	2.552,7	2.213,8	2.225,0	1.890,0	1.567,0	949,6	1.254,5
— à moyen terme	172,0	172,0	32,0	132,0	132,0	132,0	152,0	152,0	145,0	140,0	142,1	134,1	162,1
Créances sur le Trésor public	12,3	2,1	2,4	2,4	2,3	2,1	2,0	2,0	2,7	2,6	2,6	2,4	2,2
— Escomptes, pensions d'oblig. cautionnées.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Découvert en compte courant ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Cpte courant postal ..	12,3	2,1	2,4	2,4	2,3	2,1	2,0	2,0	2,7	2,6	2,6	2,4	2,2
Opérations extérieures p/c Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Opérat. intra-U.M.O.A..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

SITUATION STATISTIQUE DE L'ÉMISSION MONÉTAIRE AU SÉNÉGAL

POSTES	1964				1965								
	30 septemb.	31 octobre	30 novembre	31 décembre	31 janvier	28 février	31 mars	30 avril	31 mai	30 juin	31 juillet	31 août	30 septemb.
Millions de francs c.f.a.													
Billets et monn. en circ..	11.511,0	10.662,0	10.632,0	16.827,0	19.474,0	18.148,0	17.448,0	15.652,0	14.469,0	13.235,0	12.280,0	11.548,0	10.789,0
Banques et Instit. étrang.	65,6	57,0	72,6	58,8	21,6	19,7	28,9	19,3	18,6	18,9	19,4	39,3	7,6
Banques et Instit. financ. ouest africaines	98,0	382,9	131,2	313,3	237,6	356,9	100,7	117,2	94,4	153,7	62,0	124,3	129,0
Trésor public	543,7	505,8	696,9	572,1	837,5	881,3	282,9	404,6	318,5	444,6	507,7	795,5	385,5
Autres cptes de dépôts.	31,9	9,4	48,1	27,7	3,0	89,1	71,3	12,3	32,5	2,2	34,0	29,9	16,8
Transferts à exécuter :													
— sur extérieur	40,0	25,0	40,1	172,0	205,2	73,6	—	0,4	117,9	15,1	0,5	—	177,0
— sur U.M.O.A.	—	0,2	—	—	—	—	—	100,0	—	—	—	—	—
— autres	—	—	—	—	—	—	—	14,9	—	15,0	—	6,1	—
Opérat. intra-U.M.O.A..	—	—	—	332,0	538,0	413,0	402,0	1.058,0	768,0	615,0	704,0	589,0	553,0
Engagements moné- taires = Contreparties	12.290,2	11.642,3	11.620,9	18.302,9	21.316,9	19.981,6	18.333,8	17.378,7	15.818,9	14.499,5	13.607,6	13.132,1	12.057,9
Disponib. extér. à vue..	2.651,3	2.772,8	3.232,2	4.265,4	2.422,5	— 587,2	— 103,3	872,3	2.045,2	2.300,8	2.208,1	2.350,0	1.826,9
Fonds Monétaire Intern.	617,1	617,1	617,1	617,1	617,1	617,1	617,1	617,1	617,1	617,1	617,1	617,1	617,1
Autres créances sur l'ext.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Créances sur les banques	8.932,2	8.174,5	7.707,5	13.326,6	18.204,6	19.876,5	17.753,0	15.807,0	13.145,7	11.513,3	10.721,9	10.110,4	9.551,1
— à court terme	8.077,1	7.079,6	6.295,7	11.850,4	16.509,1	18.130,5	16.464,0	14.241,0	11.368,8	10.081,4	9.366,5	8.548,5	8.128,3
— à moyen terme	855,1	1.094,9	1.411,8	1.476,2	1.695,5	1.746,0	1.289,0	1.566,0	1.776,9	1.431,9	1.355,4	1.561,9	1.422,8
Créances sur le Trésor public	—	0,8	0,9	0,5	0,7	0,4	0,8	0,2	0,1	0,7	0,6	0,1	0,4
— Escomptes, pensions d'oblig. cautionnées.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Découvert en compte courant ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Cpte courant postal .	—	0,8	0,9	0,5	0,7	0,4	0,8	0,2	0,1	0,7	0,6	0,1	0,4
Opérations extérieures p/c Trésor	89,6	77,1	63,2	93,3	72,0	74,8	66,2	82,1	10,8	67,6	59,9	54,5	62,4
Opérat. intra-U.M.O.A .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

SITUATION STATISTIQUE DE L'ÉMISSION MONÉTAIRE AU TOGO

POSTES	1964				1965								
	30 septemb.	31 octobre	30 novembre	31 décembre	31 janvier	28 février	31 mars	30 avril	31 mai	30 juin	31 juillet	31 août	30 septemb.
Millions de francs c.f.a.													
Billets et monn. en circ..	2.468,0	2.493,0	2.566,0	2.567,0	2.810,0	3.037,0	3.041,0	2.977,0	2.846,0	2.756,0	2.728,0	2.650,0	2.684,0
Banques et Instit. étrang.	5,1	3,8	4,9	4,6	2,9	1,7	3,0	2,7	3,1	4,7	4,3	5,1	4,2
Banques et Instit. financ. ouest africaines	17,6	34,9	22,0	6,7	25,2	63,7	30,4	209,3	31,6	50,0	77,8	140,1	134,3
Trésor public	42,3	45,7	50,7	34,7	72,0	31,6	47,1	56,1	27,0	52,5	114,4	73,0	87,3
Autres cptes de dépôts.	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1	0,1	0,1	—	—
Transferts à exécuter :													
— sur extérieur	—	—	—	9,0	225,0	—	—	—	—	20,0	—	—	20,0
— sur U.M.O.A.	—	—	—	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Opérat. intra-U.M.O.A..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Engagements moné- taires = Contreparties	2.533,0	2.577,4	2.643,6	2.622,1	3.135,1	3.134,0	3.121,5	3.245,1	2.907,8	2.883,3	2.924,6	2.868,2	2.929,8
Disponib. extér. à vue..	1.294,5	1.258,8	1.194,9	991,8	1.553,2	1.478,7	1.845,0	2.277,8	2.084,8	2.150,5	2.424,6	2.228,6	2.493,9
Fonds Monétaire Intern.	277,7	277,7	277,7	277,7	277,7	277,7	277,7	277,7	277,7	277,7	277,7	277,7	277,7
Autres créances sur l'ext.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Créances sur les banques	957,6	1.035,3	1.168,3	1.346,2	1.303,7	1.377,5	992,2	684,7	540,8	437,1	220,4	350,8	155,7
— à court terme	634,1	711,8	839,9	1.016,2	973,7	1.047,5	937,2	624,7	480,8	374,8	158,1	285,2	90,1
— à moyen terme	323,5	323,5	328,4	330,0	330,0	330,0	55,0	60,0	60,0	62,3	62,3	65,6	65,6
Créances sur le Trésor public	3,2	5,6	2,7	6,4	0,5	0,1	6,6	4,9	4,5	18,0	1,9	11,1	2,5
— Escomptes, pensions d'oblig. cautionnées.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Découvert en compte courant ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Cpte courant postal .	3,2	5,6	2,7	6,4	0,5	0,1	6,6	4,9	4,5	18,0	1,9	11,1	2,5
Opérations extérieures p/c Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Opérat. intra-U.M.O.A. .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—



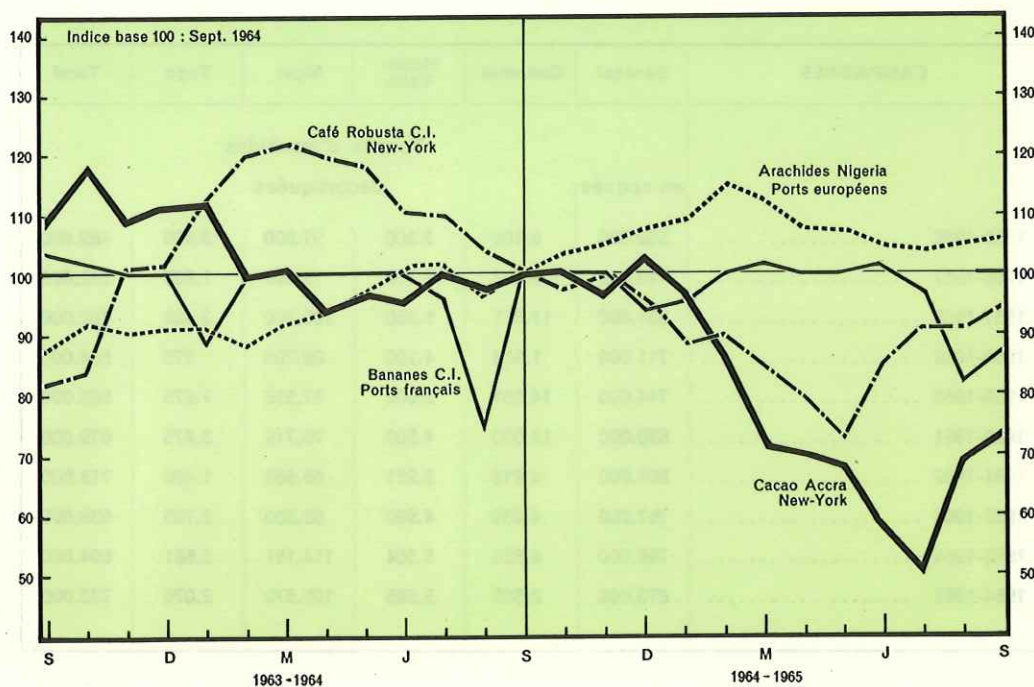
LES PRINCIPALES EXPORTATIONS OUEST AFRICAINES

Au cours de la campagne 1964-1965, les conditions climatiques ont été, en général, satisfaisantes, et les efforts déployés en vue du développement et de l'amélioration des cultures ont permis d'enregistrer de nouveaux progrès de la plupart des productions agricoles.

Toutefois, les conditions d'écoulement sur les marchés extérieurs ont subi une profonde évolution par rapport à la campagne précédente en raison de l'entrée en vigueur, le 1^{er} juin 1964, de la Convention d'association des pays africains et malgache à la Communauté Economique Européenne.

Par ailleurs, alors que la campagne 1963-1964 s'était déroulée de bout en bout dans un certain climat d'euphorie créé par une hausse générale des prix des denrées, le renversement de la tendance intervenu dans le courant de l'année 1964 et les conditions nettement plus difficiles des marchés internationaux surchargés de stocks excédentaires ont fait que la commercialisation des récoltes a été rendue beaucoup plus délicate pendant la période sous revue que lors de la campagne précédente, exception faite cependant pour les corps gras.

Indices des prix des produits agricoles africains



I. L'ARACHIDE.

Le volume total de la récolte commercialisée dans les pays de l'Union monétaire a été sensiblement supérieur à celui de la précédente campagne, lui-même en progression par rapport à la campagne 1962-1963. Ce résultat global favorable est essentiellement dû à une augmentation de la production sénégalaise qui tend à retrouver progressivement son niveau record de la récolte 1961-1962, alors que la commercialisation a été, dans les autres Etats, soit stationnaire (Haute-Volta, Niger), soit en baisse sensible (Togo, Dahomey).

A l'ouverture de la campagne, la situation du marché international des oléagineux était plutôt favorable. Prise dans son ensemble, la production mondiale de corps gras continue à s'élever lentement et régulièrement. Le Département de l'Agriculture des Etats-Unis d'Amérique l'a évaluée à 31.316 milliers de tonnes (équivalent huile) en 1963, 32.428 milliers de tonnes en 1964 et 32.942 milliers de tonnes en 1965, les exportations s'établissant pour leur part à 9.142, 9.699 et 9.787 milliers de tonnes respectivement pour chacune de ces années.

Tableau N° 64 : Arachides - Production commercialisée

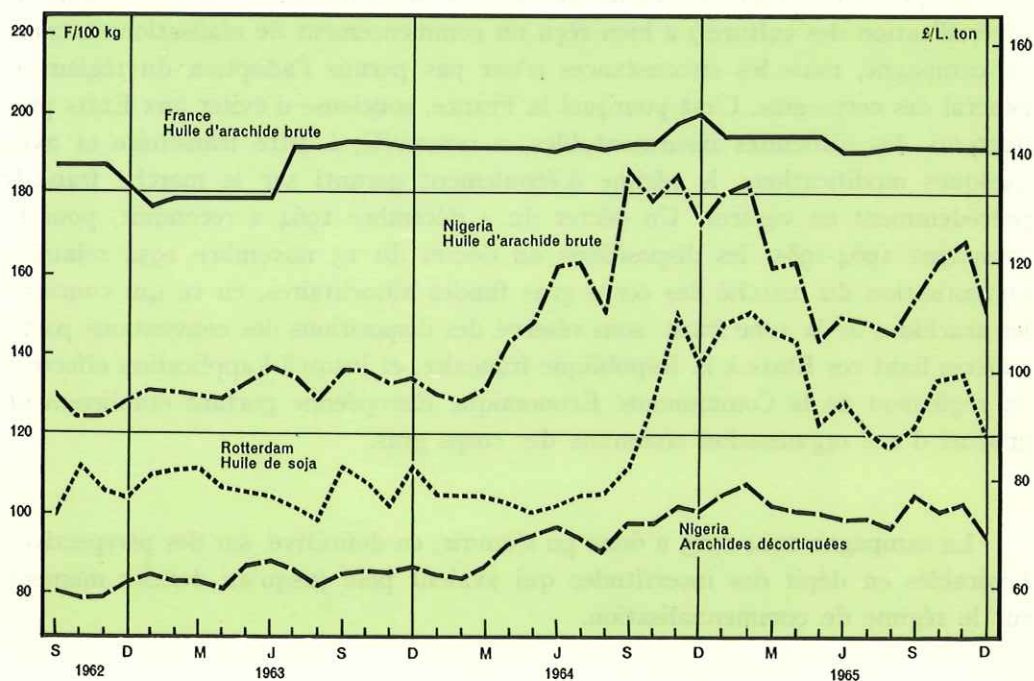
CAMPAGNES	Sénégal	Dahomey	Haute-Volta	Niger	Togo	Total
	Tonnes d'arachides					
	en coques	décortiquées				
1955-1956	539.000	8.100	3.200	97.800	3.000	489.000
1956-1957	713.000	9.093	3.300	79.100	1.800	592.000
1957-1958	831.000	11.321	5.350	100.200	3.402	702.000
1958-1959	711.000	1.973	4.100	82.795	275	594.000
1959-1960	744.000	14.051	2.000	57.556	1.875	596.000
1960-1961	830.000	13.000	4.500	76.719	3.475	679.000
1961-1962	901.000	4.218	3.251	66.668	1.426	713.000
1962-1963	767.000	4.030	4.990	92.300	2.795	636.000
1963-1964	798.000	4.820	5.504	114.181	2.681	694.000
1964-1965	870.000	2.500	5.595	106.572	2.076	733.000

La consommation continue de son côté à augmenter régulièrement au rythme de la progression démographique, de sorte que le marché reste sensiblement équilibré.

Ces données globales masquent cependant des évolutions divergentes, certaines catégories de corps gras prenant une importance relative plus grande aux dépens des autres. C'est le cas du soja, de plus en plus recherché pour ses tourteaux, qui confirme d'année en année sa prépondérance. Les très fortes récoltes américaines en 1964 et 1965 auraient pu avoir une influence déprimante sur les cours, mais la demande européenne a été vive et, pendant la campagne 1964-1965, cette tendance a été contrebalancée par d'autres facteurs jouant en sens contraire — faiblesse de la récolte d'arachides au Nigeria et d'olives en Méditerranée, baisse de production des huiles de poisson et de baleine, arrêt des exportations de l'Inde qui est devenue importatrice, achats inusités d'Extrême-Orient et de l'U.R.S.S. — de telle sorte que le marché a enregistré en cours de campagne une hausse de l'ordre de 10 %.

Les arachides, qui se traitaient à Londres à £71 en octobre 1964, ont vu leurs cours moyens passer à £74 en décembre 1964, £77 en janvier 1965 et £79 en février. Après les craintes suscitées par la dévaluation du peso argentin, entraînant une baisse aux environs de £70, le marché devait se stabiliser par la suite aux environs de £74 en fin de campagne avec quelques pointes de £78. Les huiles d'arachide évoluaient parallèlement de £110 à £137, puis £115, pour les huiles de Nigeria à 3,5 % d'acidité.

Cours de l'arachide et du soja



Cette fermeté du marché a été particulièrement favorable aux producteurs africains au moment où l'entrée en vigueur de la Convention d'association leur faisait obligation de s'aligner sur les prix mondiaux : le cours de £75 correspond à une parité de 102 francs français le quintal, prix très voisin de celui de 105 francs garanti précédemment par la France en 1963-1964.

Les autorités de la Communauté Economique Européenne ont reconnu la nécessité d'assurer le soutien et la stabilisation des cours par des mesures transitoires étalées dégressivement sur cinq années (aides financières destinées au soutien des cours et à la diversification des cultures). Mais elles devaient en outre élaborer, en accord avec la réglementation agricole du Marché Commun, un régime préférentiel d'importation, dans les pays de la Communauté, des corps gras tropicaux comportant :

- pour les huiles, l'élimination des droits suivant le régime que les Etats membres s'accordent entre eux ;
- pour les graines, la mise en œuvre de mesures particulières assurant aux exportations des pays associés une position privilégiée ;
- enfin, la fixation d'un cours de référence et l'octroi d'un soutien en cas de baisse des cours mondiaux au-dessous de ce cours.

La première partie de ces dispositions (soutien des cours et programme de diversification des cultures) a bien reçu un commencement de réalisation en cours de campagne, mais les circonstances n'ont pas permis l'adoption du règlement général des corps gras. C'est pourquoi la France, soucieuse d'éviter aux Etats producteurs des difficultés insurmontables, a renouvelé, à titre transitoire et avec quelques modifications, le régime d'écoulement garanti sur le marché français précédemment en vigueur. Un décret du 4 décembre 1964 a reconduit, pour la campagne 1964-1965, les dispositions du décret du 13 novembre 1954 relatif à l'organisation du marché des corps gras fluides alimentaires, en ce qui concerne les arachides de la zone franc, sous réserve des dispositions des conventions particulières liant ces Etats à la République française, et jusqu'à l'application effective du règlement de la Communauté Economique Européenne portant établissement graduel d'une organisation commune des corps gras.

La campagne 1964-1965 a donc pu s'ouvrir, en définitive, sur des perspectives favorables en dépit des incertitudes qui avaient pesé jusqu'au dernier moment sur le régime de commercialisation.

Au **Sénégal**, la campagne 1964-1965 a bénéficié de conditions climatiques moyennes en Casamance, peu favorables dans les régions de Thiès et Diourbel, mais très propices dans le Sine-Saloum où la récolte a été exceptionnelle, tant en qualité qu'en quantité.

La préparation de la campagne a fait l'objet de nouveaux efforts des services publics, organismes gouvernementaux et sociétés d'assistance technique (telle la S.A.T.E.C.) qui se sont matérialisés par la mise en place de matériel de culture et la distribution de semences sélectionnées (76.601 tonnes, soit 63,1 % du total), de fongicides, d'engrais (31.214 tonnes permettant de traiter 19,7 % de la superficie ensemencée), conformément au programme accéléré élaboré par les techniciens de l'I.R.H.O. et de l'I.R.A.T. et mis en œuvre par la S.A.T.E.C., programme qui vise à l'augmentation de 25 % de la production au cours de la période 1964-1967. Les rendements, très variables d'une région à l'autre, sont passés, en moyenne, pour l'ensemble du territoire, de 910 kg/ha. en 1963-1964 à 966 kg/ha. en 1964-1965, marquant ainsi un progrès appréciable.

Avec un chiffre de production supérieur à 1 million de tonnes correspondant à une commercialisation brute de 870.000 tonnes de coques, la récolte a presque atteint le record de la campagne 1961-1962 (901.000 tonnes de commercialisation brute). Elle marque sur celle de 1963-1964 un progrès substantiel de 70.000 tonnes, et elle est supérieure de 20.000 tonnes aux prévisions initiales qui avaient été établies à 850.000 tonnes.

Le début des opérations de commercialisation, primitivement fixé au 7 décembre 1964 en Casamance, et au 21 décembre 1964 dans les autres régions par décret du 4 décembre 1964, a été retardé d'une semaine dans ces dernières régions, le taux de récupération des avances ayant été jugé insuffisant. La campagne a été close officiellement le 17 avril 1965 sur l'ensemble du territoire, après 16 semaines d'achat.

La réglementation générale de la campagne n'a pas subi de modifications importantes, la commercialisation faisant intervenir les mêmes agents que précédemment : l'*Office de Commercialisation Agricole* (O.C.A.) qui a conservé son monopole, les coopératives de producteurs qui ont vu leur nombre passer à 1.416 pour celles qui participent à la commercialisation de l'arachide, les acheteurs privés ou organismes stockeurs qui ont été ramenés de 610 en décembre 1963 à 565 en décembre 1964 et les *Centres Régionaux d'Assistance au Développement* (C.R.A.D.) qui interviennent toujours dans la commercialisation par le reversement de leurs excédents de seccos.

Pour la cinquième année consécutive, et malgré les modifications intervenues dans la garantie de prix accordée par la France, les prix au producteur ont été maintenus à leur niveau antérieur : 22,75 francs c.f.a. le kilo nu bascule à Dakar,

22 francs à Kaolack et 21,25 francs à Ziguinchor, les prix d'achat les plus faibles étant de 17 francs dans les zones les plus excentriques de Casamance et du Sénégal oriental. Le prix moyen réellement payé au producteur a été de 20,58 francs c.f.a. le kilo d'arachides en coque.

La seule modification sensible au régime de commercialisation résulte d'une décision du Gouvernement pour simplifier les modalités de financement de la campagne. Alors qu'auparavant, ce financement faisait intervenir des crédits successifs, au bénéfice de l'O.C.A. pour les organismes stockeurs, les coopératives puis, dans une deuxième phase, de l'O.C.A., la campagne 1964-1965 a été financée à l'aide d'un crédit consortial unique consenti à l'O.C.A. et accompagnant les opérations de commercialisation et de stockage de bout en bout. L'augmentation du tonnage commercialisé, l'accélération du rythme de commercialisation en début de campagne et un certain ralentissement des exportations ont entraîné des encours mensuels maxima sensiblement plus élevés qu'au cours des deux campagnes précédentes.

En dépit des efforts du Gouvernement en vue d'obtenir un étalement des opérations par une limitation des avances aux coopératives en début de campagne, l'ouverture des achats ayant été retardée, le déroulement de la campagne s'est effectué, dès le début, sur un rythme beaucoup plus rapide que l'année précédente et très voisin de celui de la campagne 1962-1963, en raison surtout de l'abondance des apports préalables sur seccos. Les achats des deux premières semaines se sont élevés à 310.000 tonnes contre 214.000 tonnes en 1963-1964. Par la suite, la cadence des apports a été plus calme en janvier et février et, pendant les dernières semaines (mars et avril), elle est redevenue très proche de celle de 1964.

Les achats des coopératives se sont établis à 498.960 tonnes (64 %) et ceux des organismes stockeurs à 285.522 tonnes (36 %). L'évolution de la répartition des achats entre les deux catégories d'acheteurs continue donc de se poursuivre au profit des coopératives, ainsi que le montre le tableau ci-dessous.

<u>Campagnes</u>	<u>Coopératives</u>		<u>Organismes stockeurs</u>		<u>Total des achats</u>
	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes
1961-1962	392.000	47	451.000	53	843.000
1962-1963	404.500	56	321.000	44	725.000
1963-1964	454.500	61	286.000	39	740.500
1964-1965	498.960	64	285.522	36	784.482

En définitive et compte tenu des remboursements de prêts, des livraisons des gros producteurs et des excédents de seccos, et déduction faite des pertes et manquants, la commercialisation a donné les résultats suivants :

	<u>Tonnes</u>
Livraisons des coopératives	499.000
Livraisons des O.S.	285.000
Remboursements de prêts	56.000
Livraisons directes de gros producteurs	10.000
Excédents de seccos des C.R.A.D.	<u>20.000</u>
Commercialisation brute	870.000
Pertes et manquants	— 14.000
Soldes des opérations entre C.R.A.D. et coopératives	<u>7.000</u>
Commercialisation nette (correspondant aux évacuations contrôlées prises en charge par l'O.C.A.)	849.000

Bien que le Sénégal se soit engagé, par son adhésion à la Convention d'association à la Communauté Economique Européenne, à assurer la commercialisation de ses oléagineux aux cours mondiaux dès le début de la campagne 1964-1965, l'écoulement de cette récolte relativement abondante a pu s'effectuer dans de bonnes conditions, grâce aux dispositions qui avaient été prises en début de campagne.

En effet, le Gouvernement sénégalais a établi des « prix d'objectif » tendant à abaisser progressivement le prix CAF des arachides décortiquées de 52,50 francs c.f.a. le kilo en 1964-1965 à 46 francs en 1968-1969 (cours moyen mondial estimé sur longue période) avec l'aide du soutien dégressif accordé par la C.E.E.

Le règlement général des corps gras de la C.E.E. n'ayant pu être mis au point en temps voulu, le prix d'objectif de 52,50 francs c.f.a. (ou 105 francs français le quintal) a pu néanmoins être respecté pour la campagne 1964-1965, grâce au maintien provisoire du régime d'échanges bilatéraux privilégiés avec la France. Aux termes de l'accord franco-sénégalais du 6 août 1964, la France s'est engagée à acheter un contingent équivalent à 215.000 tonnes d'huile raffinée ou 483.000 tonnes de graines décortiquées, livrable sous forme de graines décortiquées à concurrence de 200.000 tonnes au prix de 90,50 francs français le quintal et le reliquat, soit 283.000 tonnes de graines, sous forme d'huile à un prix correspondant à 105 francs français le quintal de graines décortiquées. Le prix moyen ainsi garanti ressort à 99 francs français le quintal (49,50 francs c.f.a. le kilo).

Par ailleurs, le Sénégal a conclu, le 4 juin 1965, avec la C.E.E., une convention de financement lui garantissant une aide de 3 francs c.f.a. au kilo de graines décortiquées exportées vers les marchés européens pendant la campagne 1964-1965. Ainsi, le Sénégal se trouvait en mesure de tenir le prix d'objectif de 52,50 francs c.f.a. (49,50 + 3 francs c.f.a.) qu'il s'était fixé.

Sur ces données, les prévisions de l'O.C.A., basées sur une collecte de 850.000 tonnes et la livraison d'un tonnage indicatif (revisable en mars) de 525.000 tonnes aux huileries locales, ont pu être entièrement respectées.

Les centres de décortiquage ont reçu 308.408 tonnes d'arachides en coque qui ont donné 218.435 tonnes d'arachides décortiquées. Celles-ci ont été exportées à raison de 201.063 tonnes sur la France au prix garanti de 90,50 francs français le quintal, le surplus étant livré à l'Italie (10.563 tonnes), le Portugal (5.090 tonnes) et l'U.R.S.S. (1.719 tonnes) à des prix légèrement supérieurs (97,86 francs français le quintal en moyenne), les bonnes conditions du marché, demeurées satisfaisantes tout au long de la campagne, ayant favorisé ces transactions.

Les huileries sénégalaises ont reçu pour leur part 530.252 tonnes d'arachides en coque dont la trituration devait fournir 120.000 tonnes d'huile brute, 59.000 tonnes d'huile raffinée et 200.000 tonnes de tourteaux.

Tableau N° 65 : Disposition de la récolte d'arachides commercialisées au Sénégal

PRODUITS	Campagne 1962-1963 (a)	Campagne 1963-1964 (b)	Campagne 1964-1965 (c)
EXPORTATIONS	Tonnes		
Arachides décortiquées	195.340	188.139	218.435
dont : France	191.878	184.693	201.063
Hors zone franc	3.462	3.446	17.372
Huile brute	104.952	117.982	119.872
dont : France	104.952	117.482	119.872
Hors zone franc	—	500	—
Huile raffinée	22.630	24.620	23.437
dont : France	21.604	23.133	22.447
Pays zone franc (autres qu'Algérie) .	1.026	1.169	985
Hors zone franc	—	318	5
Tourteaux	180.781	184.021	199.555
dont : France	111.659	104.164	127.115
Pays zone franc	(d) 299	304	2.538
Hors zone franc	68.823	79.553	69.902
VENTES LOCALES			
Huile raffinée	30.278	31.807	34.953

(a) 1^{er} janvier 1963 - 29 février 1964. — (b) 1^{er} janvier 1964 - 28 février 1965. — (c) 1^{er} janvier 1965 - 28 février 1966.
(d) Dont Algérie : 296.

Source : Syndicat des Fabricants d'Huile de l'Afrique Occidentale pour les huiles et tourteaux, O.C.A. pour les arachides.

Les huiles, à l'exception de la part réservée à la consommation locale qui progresse sensiblement pour atteindre 34.953 tonnes, ont été exportées presque en totalité vers la France au prix de 191,17 francs le quintal CAF d'huile brute, correspondant au prix garanti de 105 francs français le quintal de graines, prix nettement supérieur au cours mondial dont la parité est de l'ordre de 165 francs.

Les tourteaux ont été expédiés sur la France et sur les pays de l'Europe du nord aux cours internationaux.

On peut considérer que les résultats de la campagne 1964-1965 sont nettement favorables puisqu'ils traduisent, tant en volume qu'en valeur, un gain d'environ 7 % sur la campagne précédente. Ils ont eu une incidence heureuse sur l'évolution de l'économie sénégalaise que menaçaient divers facteurs récessifs. Par ailleurs, le Gouvernement sénégalais a obtenu, pour l'alignement de ses prix d'exportation sur ceux de ses concurrents, un sursis précieux lui permettant, après quatre années d'expérience, de procéder à l'amélioration de ses circuits commerciaux, à l'intensification de ses efforts en vue d'une productivité accrue et d'affronter ainsi, dans de bonnes conditions, les aléas de la compétition internationale avec des protections réduites.

Tableau N° 66 : Importations en France d'arachides décortiquées et d'huile d'arachide

PAYS DE PROVENANCE	Tonnes		Milliers de francs	
	1964	1965	1964	1965
Arachides décortiquées				
Côte d'Ivoire	—	396	—	343
Dahomey	4.227	425	4.287	408
Haute-Volta	3.546	3.086	3.732	3.038
Niger	90.450	81.055	92.932	79.336
Sénégal	187.024	200.859	196.274	181.580
Togo	2.801	2.056	2.768	1.972
TOTAL	288.048	287.877	299.993	266.677
Importations totales françaises	431.448	499.395	431.726	475.935
Part de l'U.M.O.A. dans l'approvisionnement français (%)	66,8	57,6	69,5	56,0
Huile d'arachide				
Niger	6.270	7.892	11.971	15.065
Sénégal	141.182	142.075	264.754	264.085
TOTAL	147.452	149.967	276.725	279.150
Importations totales françaises	151.047	155.851	283.438	289.458
Part de l'U.M.O.A. dans l'approvisionnement français (%)	97,6	96,2	97,6	96,4

Source : Statistiques du commerce extérieur de la France.

Au Niger, l'organisation de la campagne 1964-1965 a été établie par les textes suivants :

- décret n° 64-212 du 21 octobre 1964 portant réglementation de la campagne ;
- décret n° 64-207 du 9 octobre 1964 portant désignation des marchés officiels et centres d'achats réservés ;
- arrêté n° 231 du 23 octobre 1964 fixant les marges des organismes stockeurs et les conditions de rémunération des peseurs agréés ;
- arrêtés n° 225 et 226 du 17 octobre 1964 portant agrément de sociétés coopératives d'organismes stockeurs et définissant le programme de commercialisation de la campagne.

Ces différents textes n'ont pas apporté de modifications de principe à l'organisation générale de la commercialisation. Leurs dispositions essentielles concernent :

- la date d'ouverture de la campagne, fixée au 5 novembre 1964, la clôture ayant été échelonnée du 8 au 22 février 1965, selon les points d'achat (arrêté n° 23 du 2 février 1965) ;
- le prix au producteur qui varie, selon les marchés, de 12,75 à 14,50 francs c.f.a. le kilo pour les arachides en coque et de 19 à 22,50 francs c.f.a. le kilo pour les arachides décortiquées.

Ces prix ont été fixés à un niveau légèrement supérieur à celui de l'année précédente (21,50 francs c.f.a. à Maradi contre 21, 20,75 à Zinder contre 20,25, et 22,50 à Magaria contre 22), mais diverses dispositions législatives ont été prises pour réduire la fiscalité en vue d'adapter les prix de sortie aux conditions nouvelles de commercialisation créées par l'alignement de principe sur les prix mondiaux (suppression de la taxe en faveur de la Caisse de stabilisation des prix et aménagement de la taxe de production rurale). De plus, pour faciliter cette adaptation, il n'a pas été fixé, par dérogation aux dispositions de l'article 27 du décret n° 64-195, de prix plancher et plafond au stade CAF. La *Société Nigérienne de Commercialisation de l'Arachide* (SONARA) était tenue d'établir, en fin de campagne, une situation générale de son exploitation dont le solde bénéficiaire éventuel serait reversé à la Caisse de soutien et le déficit soldé par cette dernière. Cette situation devait inclure en recettes les versements dont elle pourrait bénéficier au titre des actions de soutien prévues dans le programme d'aide à la production de la Communauté Economique Européenne pour les tonnages vendus au-delà du contingent garanti par l'accord franco-nigérien.

Le Niger avait, en effet, présenté à la Communauté Economique Européenne un programme quinquennal d'aide à la production qui a été adopté le 20 novembre 1964. En ce qui concerne les arachides, un crédit de 1.045 millions de francs c.f.a. a été ouvert au Niger, dont 422,5 millions de francs c.f.a. destinés aux améliorations structurelles et 622,5 millions de francs c.f.a. au soutien dégressif des prix étalé sur cinq ans. Dans le même temps, le Niger signait, le 30 novembre 1964, avec la France, un accord analogue à celui du Sénégal garantissant le placement d'un contingent de 90.000 tonnes de graines décortiquées équivalent à celui de l'année précédente au prix moyen de 99 francs français le quintal, livrable soit en graines (75.000 tonnes) au prix de 97,80 francs français le quintal CAF d'arachides décortiquées, soit en huile (15.000 tonnes), à un prix correspondant à 105 francs français le quintal CAF de graines.

Par ailleurs, les dispositions nécessaires ont été prises, par décret n° 64-252 du 31 décembre 1964, pour relancer, après l'arrêt intervenu en 1964, l'opération Hirondelle à partir du 4 janvier 1965. Le taux de rémunération des transporteurs était porté à 7 francs la tonne kilométrique en charge et 6 francs pour les parcours à vide (contre 6 francs et 4 francs précédemment), mais il devait être ramené à son niveau antérieur après le mois d'avril. La taxe de péréquation instituée en 1964 pour rendre comparables les frais de transit par les différentes voies d'évacuation était supprimée à partir de janvier 1965, mais cette suppression devait être compensée par différentes modifications tarifaires.

Les prévisions initiales estimaient la récolte à 100.000 tonnes. Le rythme de la commercialisation a été très rapide pendant les sept premières semaines de la campagne mais, par la suite, sans doute sous l'influence du Ramadan, il s'est fortement ralenti et, en fin janvier, les achats cumulés étaient inférieurs à ceux de l'année précédente. En fin de campagne, 106.572 tonnes avaient été commercialisées. Ce tonnage, quelque peu supérieur aux prévisions, est en légère diminution par rapport à celui de la campagne précédente (114.000 tonnes). Ce recul est imputable essentiellement à la production plus faible du cercle de Magaria (50.177 tonnes contre 64.508 tonnes en 1964) où le rendement a été nettement inférieur à la moyenne alors que les autres régions sont toutes en progrès. Cette campagne n'en occupe pas moins le deuxième rang des récoltes enregistrées au Niger.

L'évacuation a pu s'effectuer conformément aux prévisions, en dépit des retards occasionnés par la mobilisation des moyens de transport en faveur des exportations de mil à destination du Mali. Le rythme général des sorties du Niger a pu être respecté et elles étaient terminées en août. Les derniers embarquements ont eu lieu en septembre. Toutefois, une partie du tonnage, dont l'embarquement était prévu par le port de Cotonou, a dû être reportée sur Lagos. Les exportations de graines, qui se sont élevées à 86.042 tonnes, expédiées par Lagos (69.818 tonnes) et Cotonou (16.224 tonnes), ont été effectuées en presque totalité vers la France au prix garanti par les accords.

Le placement de la récolte devait soulever d'autant moins de difficultés que la SONARA, mettant à profit les bonnes dispositions du marché, avait passé, dès avant l'ouverture de la campagne, des contrats pour près de 100.000 tonnes, compte tenu des livraisons aux huileries locales.

Le plan de répartition établi en début de campagne prévoyait la livraison de 20.000 tonnes de graines aux huileries locales ; elles ont trituré en définitive 20.560 tonnes (contre 16.357 tonnes en 1964 et 9.283 tonnes en 1963), réparties à raison de 13.875 tonnes à la *Société Industrielle et Commerciale du Niger* (SICONIGER) et 6.685 tonnes à la *Société des Huileries du Niger* (S.H.N.). Les huiles produites ont été consommées sur place pour une faible part (1.350 tonnes), la majeure partie étant exportée vers la France où elles ont bénéficié d'un régime de commercialisation analogue à celui des huiles sénégalaises, alors que les tourteaux étaient livrés aux pays scandinaves.

Au total, sur une production de 106.500 tonnes de graines décortiquées, 93.500 tonnes ont été exportées vers la France sous forme d'huile ou de graines, 3.500 tonnes ont été réservées pour le marché intérieur (3.000 tonnes destinées à la production d'huile de consommation locale, 500 tonnes conservées comme semences). Le reliquat, s'élevant à 9.500 tonnes a pu être exporté dans de bonnes conditions à destination de différents pays européens, Suisse, Pologne, Hollande, Allemagne, Hongrie et Tchécoslovaquie.

Tableau N° 67 : « Opération Hirondelle »

CAMPAGNES	Importations			Exportations (arachides)		
	Niger Ouest	Niger Est-Centre	Total	Niger Ouest	Niger Est-Centre	Total
Tonnes transportées						
1953-1954	—	4.470	4.470	—	4.700	4.700
1954-1955	5.000	6.150	11.150	—	12.350	12.350
1955-1956	7.000	10.000	17.000	6.000	18.000	24.000
1956-1957	14.000	13.500	27.500	6.500	20.200	26.700
1957-1958	11.489	10.827	22.316	9.060	19.600	28.660
1958-1959	8.400	13.000	21.400	8.600	17.500	26.100
1959-1960	13.604	12.175	25.779	3.222	19.364	22.586
1960-1961	16.117	12.117	28.688	5.641	23.650	29.291
1961-1962	13.845	11.035	24.880	4.083	22.377	26.460
1962-1963	16.682	10.700	27.382	4.432	21.540	25.972
1963-1964	19.178	6.866	26.044	2.901	21.467	24.368
1964-1965	14.216	4.840	19.056	4.410	12.300	16.710

En **Haute-Volta**, la campagne a été ouverte le 14 décembre 1964 par arrêté n° 25 du 8 décembre 1964. Les prix au producteur ont été fixés de 16 à 17,50 francs c.f.a. au kilo pour les arachides en coque et de 26,75 à 28,25 francs c.f.a. pour les arachides décortiquées, selon les points d'achat, en légère baisse sur ceux de l'année précédente. La récolte a été abondante, mais la commercialisation, qui n'en représente qu'une faible proportion étant donné l'importance de l'autoconsommation, a connu quelques difficultés du fait de l'abaissement du prix au producteur, de la précocité du Ramadan et des exportations de la région de Banfora vers la Côte d'Ivoire. Néanmoins, à la clôture de la campagne, le 15 mai 1965, 2.073 tonnes d'arachides en coque et 4.285 tonnes d'arachides décortiquées avaient été commercialisées, soit un total (base décortiquées) de 5.595 tonnes pour une prévision de 6.000 tonnes.

L'écoulement de la récolte a pu s'effectuer vers la France sur les bases prévues par un accord franco-voltaïque reconduisant le placement d'un contingent de 3.000 tonnes, mais au prix moyen garanti de 96,50 francs français le quintal CAF. Les engagements pris par les exportateurs et l'écart entre les prévisions et les réalisations effectives n'ont pas permis de satisfaire à la fois tous les contrats souscrits et l'approvisionnement de l'huilerie de la CITEC. Cette dernière, qui s'était vu attribuer un contingent de 2.000 tonnes d'arachides base décortiquées, n'a pu triturer que 1.600 tonnes. Par contre, l'Office de commercialisation a été en mesure d'exporter 1.000 tonnes d'arachides décortiquées vers l'Italie.

Au **Dahomey**, les conditions de déroulement de la campagne ont été fixées par arrêté n° 831 du 30 décembre 1964. La campagne a été ouverte du 2 janvier 1965 au 15 juin 1965. Les prix au producteur ont été maintenus à leur niveau antérieur (13 à 15,50 francs c.f.a. au kilo pour les arachides en coque et 21 à 24,50 francs c.f.a. pour les arachides décortiquées), en dépit de la baisse du prix de réalisation sur la France, grâce à l'intervention de l'aide financière de la Communauté Economique Européenne établissant un soutien dégressif des cours étalé sur cinq ans.

Les conditions climatiques défavorables qui ont prévalu au moment des semis et au cours des premières semaines de végétation, notamment dans le nord-ouest, ont eu pour conséquence une récolte en forte baisse : 2.500 tonnes de décortiquées (correspondant à 2.292 tonnes de coques et 899 tonnes de décortiquées) ont été commercialisées (contre 4.820 tonnes en 1964). Cette faible récolte a pu se placer sans difficulté : 2.369 tonnes d'arachides décortiquées ont été exportées vers la France. Une telle chute de la production aurait pu être inquiétante si les mesures nécessaires pour redresser la situation n'avaient pas été prises. Dès l'année 1965, les projets de développement de la production ont commencé à prendre forme avec la mise en place du programme d'animation rurale de la SATEC (110,5 millions accordés par convention du 2 mars 1965) et le projet du B.D.P.A. qui a bénéficié en novembre 1964 d'un crédit du Fonds d'Aide et de Coopération (F.A.C.) de 135 millions en vue de porter progressivement la production annuelle à 10.000 tonnes dans un délai de cinq ans, avec en complément l'implantation d'une huilerie à Bohicon. Ces dispositions ont été complétées par une réforme du régime de la commercialisation et de la stabilisation des prix des arachides (décret n° 274 du 11 août 1965).

Au **Togo**, la campagne a été ouverte le 4 janvier 1965 par décret du 17 décembre 1964. Les prix au producteur ont été fixés de 28 à 30 francs c.f.a. le kilo d'arachides décortiquées selon les points d'achat, le prix loco-magasin ressortant à 35.553 francs c.f.a. la tonne et la valeur à facturer à l'*Office des Produits Agricoles du Togo* (O.P.A.T.) à 40.148 francs la tonne.

La Commission mixte franco-togolaise, réunie à Paris en novembre 1964, a admis, dans le but de développer les échanges entre les deux pays, que le volume des arachides à écouler vers la France à prix préférentiel pourrait être porté à 8.000 tonnes. Il s'en est fallu de beaucoup que ce chiffre fût atteint car la commercialisation ne s'est élevée qu'à 2.076 tonnes contre 2.681 tonnes en 1964, soit une baisse de plus de 22 %, due sans doute en grande partie à une augmentation de l'autoconsommation.

Les exportations n'ont commencé que très tardivement, mais le placement de cette récolte médiocre devait par la suite s'effectuer aisément. Les exportations ont été effectuées en totalité à destination de la France (2.056 tonnes).

2. LE CAFÉ.

Durant l'année caféière 1964-1965, deuxième année d'application de l'Accord international, les marchés mondiaux ont été tout aussi agités que lors de la campagne précédente. Ils ont connu de nombreuses vicissitudes occasionnées par la position statistique, et les autorités directrices de l'Accord international se sont efforcées, non sans mal parfois, de remédier à ces difficultés.

La production mondiale, évaluée à 72,1 millions de sacs en 1961-1962, 67,7 millions de sacs en 1962-1963 et 68,1 millions de sacs en 1963-1964, a dépassé très largement la consommation au cours de ces mêmes années. Il en est résulté la constitution de stocks excédentaires importants, au Brésil notamment, où ils atteignaient plusieurs dizaines de millions de sacs.

En 1964-1965, cependant, la production a subi une chute brutale. Elle n'était estimée, en effet, qu'à 51,9 millions de sacs et la production exportable à 37,8 millions de sacs. Cette baisse considérable était surtout la conséquence de la diminution de la production brésilienne résultant des dommages occasionnés par les intempéries et aussi de la politique d'arrachage des plantations préconisée par le Gouvernement brésilien.

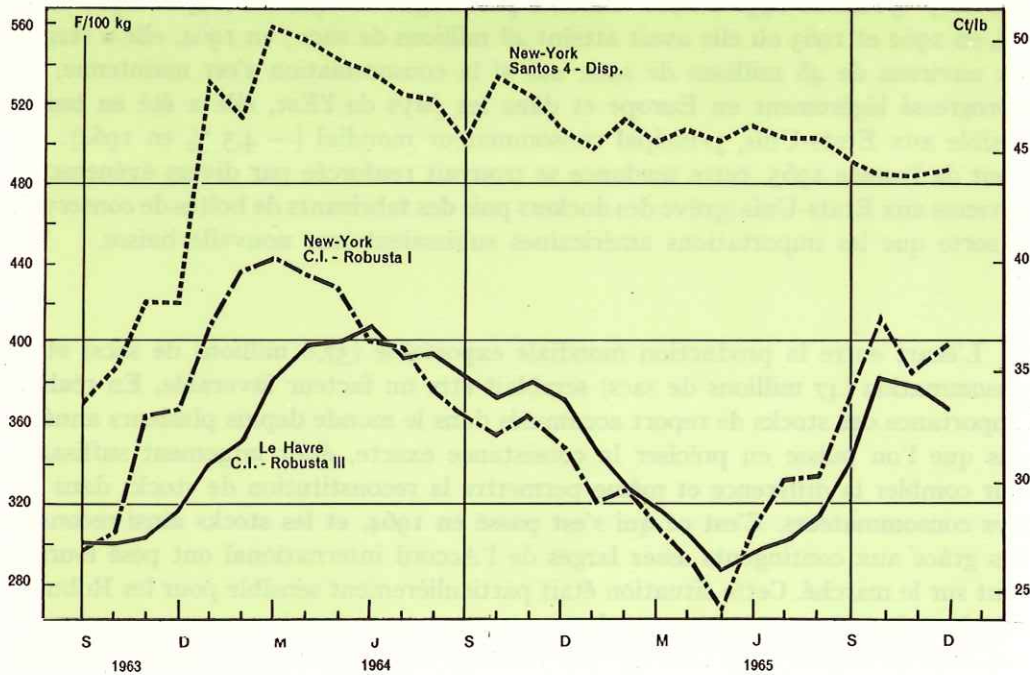
La consommation mondiale avait, de son côté, progressé régulièrement de près de 5 % l'an de 1950 à 1960. Elle n'a plus augmenté que de 4 % en 1961 et de 1 % en 1962 et 1963 où elle avait atteint 48 millions de sacs ; en 1964, elle a stagné aux environs de 48 millions de sacs, car si la consommation s'est maintenue, ou a progressé légèrement en Europe et dans les pays de l'Est, elle a été en baisse sensible aux Etats-Unis, principal consommateur mondial (— 4,5 % en 1964). Au début de l'année 1965, cette tendance se trouvait renforcée par divers événements survenus aux Etats-Unis (grève des dockers puis des fabricants de boîtes de conserve), de sorte que les importations américaines subissaient une nouvelle baisse.

L'écart entre la production mondiale exportable (37,8 millions de sacs) et la consommation (47 millions de sacs) semblait être un facteur favorable. En réalité, l'importance des stocks de report accumulés dans le monde depuis plusieurs années, sans que l'on puisse en préciser la consistance exacte, était largement suffisante pour combler la différence et même permettre la reconstitution de stocks dans les pays consommateurs. C'est ce qui s'est passé en 1964, et les stocks ainsi reconstitués grâce aux contingents assez larges de l'Accord international ont pesé lourdement sur le marché. Cette situation était particulièrement sensible pour les Robusta africains, dont la production en forte augmentation depuis quelques années en Ouganda, en Angola et en Côte d'Ivoire rendait l'écoulement de plus en plus délicat, avec pour corollaire une dégradation constante des cours. C'est à cette situation que l'Organisation Internationale du Café a eu à faire face au début de la saison 1964-1965.

Il était apparu très vite que les quotas d'exportation fixés globalement à 48,1 millions de sacs en février 1964 avaient été établis à un niveau trop élevé. Cependant, supputant une reprise de la consommation, le Conseil de l'Organisation Internationale, réuni le 28 juillet 1964 à Londres pour déterminer les quotas de l'année caféière 1964-1965, les a fixés à 47.473.675 sacs, avec la possibilité de les augmenter de 500.000 sacs en janvier et avril 1965 selon les besoins réels du marché. Il s'est avéré une fois encore que la consommation avait été surestimée, et les cours se sont profondément dégradés pendant le deuxième semestre 1964 et le premier trimestre 1965. Le café Robusta a été le plus affecté par ce mouvement. Alors qu'il avait coté plus de 40 cts/lb à New York dans les premiers mois de 1964, il était retombé à 25 cts en janvier 1965 et 23 cts en mars, tandis que les Arabica se contentaient de baisser de 50 cts/lb à 45 cts au cours de la même période.

La situation apparaissait inquiétante à la fin de l'année 1964 et différentes tentatives ont été faites en vue d'y remédier. L'Organisation Interafricaine du Café, réunie en octobre 1964, a pris à cette occasion des mesures destinées à établir une meilleure discipline de vente entre les producteurs africains (OAMCAF, Angola, Ouganda) dans le but d'éviter une concurrence susceptible d'accentuer la baisse.

Cours du café



De plus, allant au-delà des restrictions imposées par l'Accord international, elle décidait d'appliquer une rétention supplémentaire de 20 % sur les exportations autorisées et d'interdire les ventes en consignment qui avaient une influence déprimante sur le marché. Ces dispositions ont été renouvelées le 6 janvier 1965 pour le premier trimestre 1965 et renforcées par l'interdiction des ventes à terme et l'obligation d'enregistrer les ventes au Secrétariat de l'Organisation afin d'assurer un meilleur contrôle.

Par ailleurs, au cours d'une réunion tenue à la fin de l'année 1964 à San Salvador, l'Organisation Internationale du Café a décidé d'annuler l'augmentation de quota de 500.000 sacs qui avait été prévue pour le 8 janvier. Elle décidait, également, de réduire le contingent des pays qui avaient exporté en dépassement de leur quota pendant l'année précédente. Toutefois, le quota de l'OAMCAF, jugé insuffisant, était augmenté de 550.000 sacs, sous la réserve expresse que la réglementation de l'Accord serait strictement respectée.

Toutes ces dispositions se révélaient cependant insuffisantes pour enrayer la baisse des prix ; les pays producteurs, réunis à Paris du 22 au 25 janvier 1965, demandaient une réduction immédiate de 5 % des quotas annuels en vue d'obtenir une stabilisation des cours. En février 1965, le Comité exécutif de l'Accord a alors recommandé une réduction de 4 % des quotas qui fut acceptée à la suite d'un vote acquis à une large majorité, et dont les résultats ont été connus le 7 mars 1965.

Le quota global se trouvait ainsi ramené de 47.473.675 sacs à 45.573.470 sacs et il était prévu que la réduction de 4 % porterait en totalité sur le deuxième trimestre de l'année caféière. Le quota attribué à l'OAMCAF était réduit, de ce fait, de 4.416.000 sacs à 4.146.000 sacs. A la suite de quelques réajustements techniques décidés par le Conseil au cours de sa sixième session tenue en mars 1965, le contingent global a été relevé à 45.777.314 sacs.

Au cours de cette même session, le Conseil de l'Accord a décidé, pour pallier la baisse continue des cours, d'adopter un système permettant l'ajustement semi-automatique des quotas d'exportation en fonction du niveau des cours mondiaux, par référence à un prix indicatif calculé en prenant la moyenne des trois grands groupes de café : Arabica Mild, Arabica non lavé et Robusta. Les quotas devaient être automatiquement réduits ou augmentés, d'une proportion ne pouvant excéder 6 % pour l'année entière, chaque fois que le prix indicatif tomberait pendant quinze jours consécutifs au-dessous de 38 cts/lb ou passerait au-dessus de 44 cts/lb.

La nouvelle réglementation est entrée immédiatement en vigueur, le prix indicatif étant tombé au-dessous du seuil de 38 cts, mais pas suffisamment longtemps pour déclencher le mécanisme. Une seconde période d'alerte s'est ouverte le 28 avril, à la suite de la réduction des prix brésiliens d'enregistrement à l'exportation qui a ramené le prix indicatif au-dessous du seuil de 38 cts (jusqu'à 36,46 cts) pendant plus de quinze jours. Le Comité exécutif de l'Accord, réuni le 21 mai à Londres, a décidé la réduction immédiate du quota du maximum autorisé pour la fin de l'année caféière (4,5 %). Le contingent global s'est ainsi trouvé amputé de 2.050.816 sacs, ce qui l'a ramené à 43.726.498 sacs. La réduction décidée par le Comité était applicable pendant le dernier trimestre de l'année caféière au prorata des contingents individuels de chaque pays ; celui de l'OAMCAF était fixé à 4.057.360 sacs.

Le système mis en place a donné toute la mesure de sa souplesse et fait la preuve immédiate de son efficacité. Dès le 27 mai 1965, le prix indicatif est repassé au-dessus du seuil de 38 cts pour atteindre progressivement 42 cts en août. En dépit de nombreux facteurs inclinant à la prudence (stocks accumulés aussi bien à l'origine que dans les pays consommateurs, incertitude quant à la production brésilienne de la nouvelle récolte), l'amélioration des cours a été très prononcée : elle a été nettement plus sensible pour le Robusta dont la situation s'était dégradée davantage. Alors que les Arabica plafonnaient aux environs de 45 cts, les cours du Robusta, qui avaient baissé jusqu'à 21 cts à New York, sont remontés à plus de 36 cts. En France, le Robusta grade II Côte d'Ivoire, qui était descendu à 280 francs français le quintal CAF, s'est rétabli au niveau de 400 francs français fin septembre, en fin de campagne. Il est vrai que l'Organisation Interafricaine du Café s'était réunie à nouveau en avril 1965 en vue de renforcer la coordination entre ses membres et avait décidé d'appliquer, en plus des réductions annoncées par les autorités de l'Accord international, une rétention volontaire supplémentaire de 4,5 %, cette mesure pouvant être révisée en fonction de l'état du marché.

Le problème du contingentement des exportations s'est posé à nouveau pendant la session du mois d'août, au cours de laquelle le Conseil de l'Accord a reconduit, pour l'année 1965-1966, les quotas en vigueur, en ramenant le plafond du prix indicatif de 44 cts à 42,5 cts. Il devait, en outre, étudier les modalités d'une révision des quotas de base, conformément à l'article 72 de ses statuts. Cette étude a été confiée à un groupe de travail qui devait soumettre des propositions au Conseil en fin d'année, mais les décisions, fort délicates à prendre sur ce point, ont été reportées à une date ultérieure.

Le Conseil International du Café a pris en outre la décision de créer un Fonds international, alimenté par des contributions volontaires des pays exportateurs et une participation éventuelle des importateurs, destiné à assurer la propagande en faveur du café et à financer éventuellement les stocks excédentaires disponibles sur le marché. Il a, par ailleurs, pris des mesures en vue de renforcer le contrôle du commerce international ; à cet égard, on doit rappeler que les Etats-Unis, après bien des hésitations, ont fini par adopter, par une loi signée le 24 mai 1965, la réglementation sur les certificats d'origine qui permet le fonctionnement normal de l'Accord.

Ainsi, il apparaît que l'Accord international a pleinement atteint ses objectifs, tout au moins en ce qui concerne les prix qui ont été stabilisés au cours de la campagne 1964-1965 à un niveau raisonnable, à la fois pour les producteurs et les consommateurs. Mais il n'en a pas été de même pour le problème de la résorption des stocks excédentaires et de l'élimination des dépassements de production qui demeure entier et qui s'est traduit, dans les Etats de notre zone d'émission, par des difficultés dont la solution était loin d'être aisée.

En Côte d'Ivoire, la campagne 1964-1965 a été constamment dominée par le problème du placement de la production. Après la très forte récolte de la campagne 1963-1964 (261.212 tonnes), il subsistait à l'ouverture de la nouvelle année caféière (1^{er} octobre) un stock de report de 90.768 tonnes qui ne pouvait être écoulé, le quota alloué à la Côte d'Ivoire ayant été atteint.

Les conditions difficiles du marché ont conduit le Gouvernement à différer l'ouverture de la nouvelle campagne qui a été fixée au 25 novembre 1964 par décret n° 64-411 du 13 novembre 1964. Le prix au producteur était inchangé (90 francs c.f.a. le kilo tous points d'achat), les frais de ramassage et de transport demeurant à la charge de la Caisse de stabilisation et de soutien des productions agricoles.

On estimait, en général, que la production se ressentirait des mauvaises conditions météorologiques qui avaient sévi un an auparavant : l'insuffisance des précipitations, lors de la saison des pluies, et la sécheresse prolongée qui avait suivi devaient influencer défavorablement sur le volume de la récolte et la qualité du produit. La récolte attendue était généralement évaluée à 210/220.000 tonnes, en baisse de 20 % environ sur la précédente.

La commercialisation n'a commencé que très lentement. Le 5 janvier 1965, les achats n'atteignaient que 28.500 tonnes contre 51.500 tonnes à la même époque de l'année précédente. Cette lenteur des opérations était d'ailleurs souhaitée par le Gouvernement car elle allégeait d'autant les stocks à porter. La commercialisation n'a pris son rythme normal qu'à partir du mois de janvier, s'amplifiant en février pour retomber en mars. Au mois de mai, les achats approchaient de 200.000 tonnes. A la clôture des opérations fixée au 12 octobre 1965, par arrêté n° 1796 du 12 octobre 1965, ils atteignaient 202.188 tonnes. Bien que sensiblement plus faible que la précédente et légèrement inférieure aux prévisions, cette récolte n'en est pas moins la seconde par ordre d'importance de toutes celles qui ont été enregistrées en Côte d'Ivoire.

L'écoulement de ce tonnage, malgré tout élevé, eu égard aux quotas d'exportation, devait susciter bien des difficultés. Le stock de report avait pu être réduit de 90.768 au 1^{er} octobre à 70.416 tonnes à l'ouverture de la campagne. Avec la reprise des achats, les stocks cumulés de l'ancienne et de la nouvelle récolte sont allés en augmentant régulièrement, pour atteindre un maximum de 180.000 tonnes le 15 mars. Par la suite, les stocks anciens ont pu être résorbés progressivement et, en mai, ils ne s'élevaient plus qu'à quelque 5.000 tonnes. Ce résultat, cependant, n'avait pu être acquis qu'aux dépens du placement de la nouvelle récolte dont 57.600 tonnes seulement étaient exportées à la même époque (mi-mai).

Tableau N° 68 : Café - Production commercialisée

CAMPAGNES	Côte d'Ivoire	Dahomey	Togo	Total
	Tonnes			
1955-1956	113.800	1.230	7.800	122.830
1956-1957	95.700	676	6.500	102.876
1957-1958	110.000	386	3.760	114.146
1958-1959	157.128	1.183	12.044	170.355
1959-1960	131.485	629	4.568	136.682
1960-1961	184.308	1.985	9.905	196.198
1961-1962	96.956	1.782	11.722	110.460
1962-1963	194.639	984	6.655*	202.278
1963-1964	261.212	1.225	18.696*	281.133
1964-1965	202.188	939	8.569*	211.696

* Y compris triages : 420 tonnes en 1962-1963, 2.140 tonnes en 1963-1964 et 1.311 tonnes en 1964-1965.

L'importance des stocks à porter a conduit le Gouvernement à rechercher des solutions susceptibles d'atténuer dans l'immédiat ses charges de financement et les difficultés issues de l'insuffisance des moyens de stockage locaux. C'est à cette fin qu'il s'est employé à la création en France, le 21 octobre 1964, d'une *Société de Stockage* qui était en mesure de prendre en charge, à son entrée en fonctionnement, en mars 1965, 30.000 tonnes de café ivoirien. Des envois en consignation dans certains entrepôts portuaires d'Allemagne, d'Italie, du Liban, notamment, ont également été effectués. Bien que compris dans le montant des quotas, ces stocks immédiatement disponibles sur les lieux d'utilisation devaient permettre, tout en sacrifiant au souci des acheteurs de ne se couvrir qu'au fur et à mesure de leurs besoins, de développer les ventes de cafés ivoiriens malgré la présence d'offres concurrentes peut-être plus attrayantes mais non susceptibles d'être servies immédiatement en l'absence de stocks sur place.

Dans le même esprit, la Côte d'Ivoire s'est attachée comme par le passé à développer ses ventes sur les pays hors quota (pays de l'Est, notamment). Mais la concurrence que s'y livraient les pays africains producteurs, désireux également d'écouler au plus vite leurs stocks excédentaires, rendait la conclusion des marchés de plus en plus difficile et onéreuse pour la Caisse de stabilisation. Les résultats obtenus dans cette voie n'ont pas répondu pleinement aux espoirs qui avaient pu être placés en eux.

La Côte d'Ivoire s'est efforcée, en outre, de développer la consommation locale qui est passée de 150 tonnes en 1960 à 600 tonnes en 1964. Mais on ne peut guère attendre de résultats spectaculaires dans ce domaine.

Sur les marchés traditionnels, limités par les quotas d'exportation, on doit noter que la cadence des ventes à destination des Etats-Unis demeure favorable. Par contre, le marché français, libéré en 1964, a fait davantage appel aux cafés de l'Ouganda et du Portugal, au détriment des cafés de la zone franc, et singulièrement de la Côte d'Ivoire qui s'est trouvée souvent, il est vrai, dans l'incapacité, faute de quota, de répondre à la demande.

Au 30 septembre 1965, déduction faite des exportations réalisées par l'intermédiaire de la Société de Stockage (18.800 tonnes), il subsistait un report total de 120.520 tonnes. Faute de quota disponible, la Côte d'Ivoire s'était vue placée dans l'obligation d'arrêter ses exportations pendant l'été. Dès le 1^{er} octobre, les sorties ont repris avec la nouvelle année caféière, mais son quota étant maintenu au niveau antérieur (130.500 tonnes), ses possibilités d'évacuation étaient toujours assez limitées.

A la fin de l'année, avant l'arrivée des cafés de la nouvelle campagne, le stock de report était cependant très nettement réduit et il n'était plus constitué que de cafés de très basse qualité, d'un placement d'autant plus difficile, que la France, par décret n° 65-763 du 3 septembre 1965, a renforcé considérablement la réglementation générale des fraudes sur les cafés verts et torréfiés. Mais la nouvelle récolte s'annonçant abondante, la Côte d'Ivoire se trouvera encore placée devant le même problème l'année prochaine.

En réalité, la véritable solution à apporter aux problèmes posés à la Côte d'Ivoire en matière caféière réside dans la révision de son contingent de base : celui-ci a été fixé, en 1962, à un moment où sa production était encore en pleine évolution, à un niveau beaucoup trop bas, et ne correspond plus du tout aux données de la production actuelle qui évolue désormais régulièrement entre 200 et 300.000 tonnes.

Sans doute, la décision du Conseil de l'Accord, attribuant à l'OAMCAF, en janvier 1965, un contingent spécial de 550.000 sacs (33.000 tonnes) dont la Côte d'Ivoire a bénéficié en presque totalité, lui a-t-elle permis de régulariser les dépassements constatés en 1963-1964 qui n'avaient donc plus à être imputés sur le contingent de l'année caféière 1964-1965, mais elle n'améliorait en rien les possibilités d'écoulement de la récolte en cours. Aussi la Côte d'Ivoire a-t-elle été amenée à intervenir vigoureusement auprès des autorités de l'Accord en vue d'obtenir une répartition plus conforme à l'équité. Les décisions sur ce point n'ont toutefois pu être acquises en 1965 : malgré une réunion du Conseil, en août, la désignation d'un groupe de travail chargé de l'étude de ce problème et une nouvelle réunion du Conseil en décembre, toutes initiatives nouvelles dans ce domaine ont été reportées au début de l'année 1966.

La Côte d'Ivoire a cependant donné une preuve tangible de sa volonté de contribuer à résorber la surproduction mondiale de café en prenant la décision de stabiliser sa production annuelle à son niveau actuel de 250 à 300.000 tonnes et, par un décret du 2 décembre 1965, a interdit la création de toute plantation nouvelle ainsi que l'extension des plantations existantes.

Au **Togo**, les modalités de la nouvelle campagne et les conditions d'intervention de l'*Office des Produits Agricoles du Togo* (O.P.A.T.) ont été fixées par décret du 17 décembre 1964. La campagne a débuté tardivement le 21 décembre 1964. Le prix au producteur a été maintenu à 75 francs c.f.a. le kilo tous points d'achat ce qui, par application du barème des frais de commercialisation, donnait une valeur à facturer à l'O.P.A.T. de 95.407 francs c.f.a. la tonne (contre 91.706 francs l'année précédente).

Bien que la récolte ait été précoce, la campagne a débuté sur un rythme lent, et ce retard des opérations de commercialisation a été mis à profit pour liquider les stocks qui n'avaient pu être placés à la clôture de la campagne précédente. Le volume mensuel des achats est demeuré constamment inférieur à celui des mois correspondants de la saison 1963-1964, et il est vite apparu que les prévisions initiales, chiffrées à 10.000 tonnes, ne seraient pas réalisées. A la clôture des opérations, le 9 octobre 1965, les achats n'atteignaient que 8.569 tonnes (dont 1.311 tonnes de triages) contre 18.695 tonnes l'année précédente. Cette diminution de 52,6 % est due à des conditions climatiques défavorables dont les effets ont été d'autant plus prononcés qu'ils intervenaient après une année de production exceptionnellement abondante.

Etant donné la position de place, cette récolte moyenne ne pouvait être considérée comme un événement défavorable. Le quota d'exportation du Togo avait été fixé en 1963 à 10.200 tonnes. Il a été réduit en 1964 à 9.400 tonnes. Le Togo était donc en mesure, non seulement de placer toute sa récolte de l'année, mais disposait d'une marge lui permettant de résorber les reliquats de la campagne précédente qui ont pu être complètement liquidés de ce fait, et grâce à l'utilisation de sa part du contingent supplémentaire de 550.000 sacs attribué à l'OAMCAF en janvier 1965, ainsi qu'aux ventes réalisées sur les pays hors quota, la Russie notamment. Le Togo a donc pu régler, cette année, dans des conditions satisfaisantes, le placements de ses excédents, mais le problème se posera sans doute à nouveau l'année prochaine, car la nouvelle récolte s'annonce abondante, et cela d'autant plus que le Togo sera gêné dans ses exportations de triages par la nouvelle réglementation française sur la qualité des produits.

Au **Dahomey**, la campagne a été ouverte avec des prix au producteur de 100 francs c.f.a. le kilo pour la qualité courante et 90 francs pour la qualité limite. La campagne s'est déroulée sur un rythme lent et, la baisse des prix s'accroissant, les prix au producteur ont été ramenés à 95 et 85 francs à compter du 1^{er} avril 1965 (arrêté n° 253 du 26 mars 1965), puis réduits de nouveau à 85 et 75 francs à compter du 10 mai 1965 (arrêté n° 359 du 8 mai 1965) et à 70 et 60 francs à compter du 1^{er} juin 1965 (arrêté n° 434 du 1^{er} juin 1965).

Cette évolution des prix ne devait pas favoriser la commercialisation, et les achats se sont élevés à 939 tonnes, en légère baisse par rapport aux années précédentes. Cette récolte médiocre exportée en totalité sur la France était inférieure au quota d'exportation ouvert au Dahomey. Il aborde donc la nouvelle campagne dans une situation très saine, mais la nouvelle réglementation française sur la qualité du café consommable le contraindra, désormais, comme le Togo, à pratiquer un conditionnement beaucoup plus strict de son produit que par le passé.

3. LE CACAO.

La campagne 1964-1965 a été pour le cacao une année de crise aiguë, la plus grave qu'il ait connue depuis la guerre mondiale. Le marché a été soumis, en dépit des efforts de l'Alliance des producteurs pour enrayer la baisse, à une évolution particulièrement agitée qui devait ramener les cours au niveau le plus bas enregistré depuis 1930. Les fluctuations excessives et désordonnées des prix ont été durement ressenties par les pays producteurs d'Afrique.

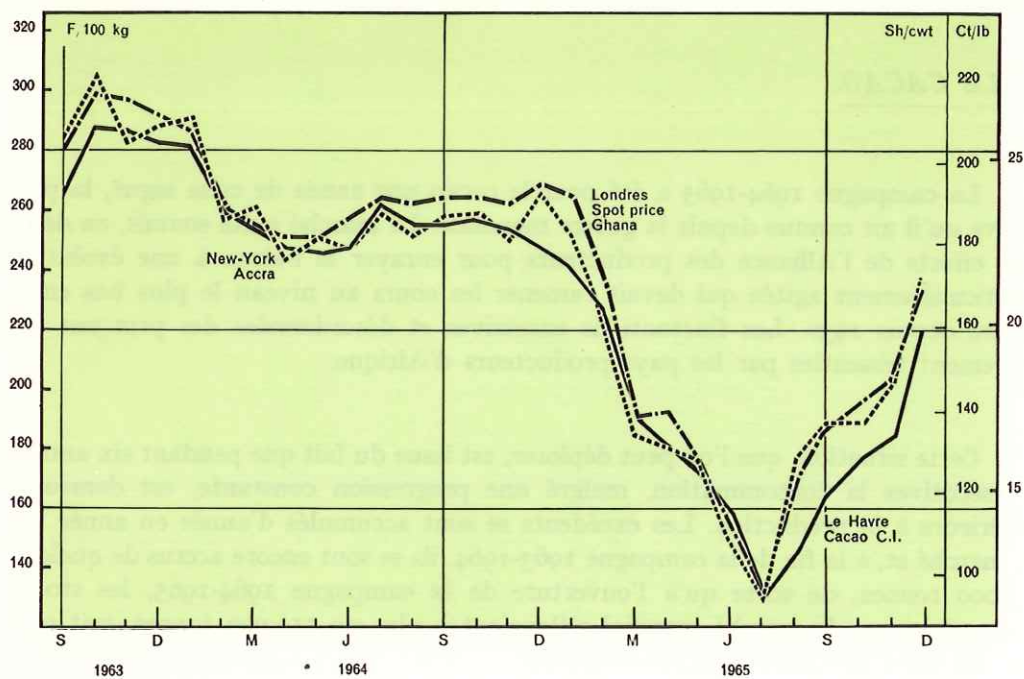
Cette situation, que l'on peut déplorer, est issue du fait que pendant six années consécutives la consommation, malgré une progression constante, est demeurée inférieure à la production. Les excédents se sont accumulés d'année en année sur le marché et, à la fin de la campagne 1963-1964, ils se sont encore accrus de quelque 40.000 tonnes, de sorte qu'à l'ouverture de la campagne 1964-1965, les stocks disponibles sur le marché mondial s'élevaient à plus de 550.000 tonnes, soit près de six mois de consommation mondiale.

Le marché, déjà fortement alourdi, devait crouler sous le poids de l'énorme récolte 1964-1965. L'*Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation* (F.A.O.) faisait connaître ses estimations de la production mondiale, chiffrées à 1.557.000 tonnes contre 1.230.000 tonnes en 1963-1964. Ce bond impressionnant de la production résultait de conditions climatiques favorables, mais aussi d'un contrôle phytosanitaire plus efficace, et de l'entrée en rapport de plantations récentes effectuées à partir de plants précoces et à rendement élevé.

En face de cette récolte pléthorique, on estimait que les broyages atteindraient, en 1965, 1.316.000 tonnes (contre 1.184.000 tonnes en 1964). L'augmentation était certes très sensible, et l'on pensait que cette tendance pourrait encore s'accroître avec l'élévation de consommation à attendre du bas niveau des prix des fèves et du sucre, ainsi que le développement des achats des pays du bloc communiste, la Russie et la Chine ayant importé respectivement 90.000 et 12.000 tonnes de cacao en 1964.

Mais les progrès de la consommation apparaissaient nettement insuffisants pour compenser la très forte augmentation de la production, et l'on devait s'attendre à voir apparaître en fin de campagne un nouveau report de stocks évalué à 200/300.000 tonnes.

Cours du cacao



Le marché devait réagir très vivement à cette situation, en dépit des efforts tentés par l'Alliance des producteurs en vue d'enrayer la baisse des cours. Cette dernière avait proposé à ses adhérents, en octobre 1964, un système destiné à faire respecter le prix plancher de 190 sh/cwt adopté lors de la Conférence de Rio, par attribution d'un quota d'exportation à chacun des membres ; le mécanisme mis en œuvre prévoyait, en outre, la suspension des exportations dans un premier temps, puis, en cas de nécessité, la réduction des quotas d'exportation attribués à chacun des membres, et enfin, en dernière ressource, la destruction des stocks excédentaires jusqu'à concurrence de 2 % du montant des quotas de base. Ces mesures ont dû être mises en œuvre dès le début de la campagne dans un marché baissier, mais leur efficacité a été limitée par l'abondance des premiers achats et aussi un certain manque de discipline des membres de l'Alliance.

Réunie à nouveau à Lagos, le 25 janvier 1965, l'Alliance a décidé de renforcer les mesures prises en octobre et de commencer la destruction des stocks. Elle a envisagé, en outre, de livrer un tonnage important de fèves (250.000 tonnes) à des industries non habituellement consommatrices, telles que la margarinerie et la savonnerie. De tels projets paraissaient cependant très difficilement réalisables et, devant le scepticisme général des acheteurs et la pesée considérable des stocks,

l'Alliance était contrainte, en février, d'annoncer la reprise des ventes, les buts assignés ayant été atteints selon elle, ce qui devait accentuer considérablement la chute des prix.

Les cours, qui avaient commencé à s'infléchir dangereusement dès avant le mois de janvier, subissaient, au cours du premier semestre 1965, un effondrement que l'on peut qualifier de catastrophique puisque, calculés en francs constants, en juillet, ils étaient revenus au niveau le plus bas enregistré depuis 1930. Alors qu'en début de campagne ils s'établissaient à 24 cts à New York, 192 sh/cwt à Londres et 260 francs français le quintal en France, ils ne cotaient plus respectivement en juillet que 9/10 cts, 90 sh/cwt et 130 francs (certaines affaires en cacao de la récolte intermédiaire se traitant même à moins de 120 francs). A titre de comparaison, on peut rappeler que les cours avaient atteint en France 320 francs français en mai 1963.

Cependant, le fond de la baisse était atteint à cette date et, sous l'effet d'opérations spéculatives, bientôt relayées par des achats de la fabrique, le marché se ressaisissait, pour terminer l'année en vive hausse, dans une ambiance très active.

Ce brusque revirement, dont le marché du cacao est coutumier, s'explique par la diminution de l'évaluation du stock de report. Si la production mondiale a bien atteint 1.500.000 tonnes, en légère baisse cependant par rapport aux prévisions, la consommation stimulée par les bas prix, qui se sont traduits par une augmentation du poids des tablettes de chocolat et l'élimination des produits de remplacement, a progressé beaucoup plus vivement qu'il n'était prévu, de sorte qu'au début de l'été l'excédent, estimé initialement à 250.000 tonnes, n'était plus évalué qu'à 140.000 tonnes. Par ailleurs, la nouvelle récolte était estimée en baisse très nette, si bien que, même après l'échec de la conférence tenue à Genève du 18 au 22 octobre 1965 par le groupe de travail désigné par l'O.N.U., reportant à l'année 1966 toute décision nouvelle, la hausse des prix, que l'on pouvait croire encore précaire, s'est non seulement confirmée, mais encore considérablement amplifiée. A la fin de l'année, qui s'est terminée bien mieux qu'elle n'avait commencé, les cours avaient pratiquement retrouvé leur niveau de 1964.

En **Côte d'Ivoire**, la campagne a été ouverte, par arrêté n° 64-355 du 25 septembre 1964, le 26 septembre 1964, aux mêmes conditions que l'année précédente. Le prix d'achat au producteur était maintenu à 70 francs c.f.a. le kilo tous points d'achat, les frais de ramassage et de transport demeurant à la charge de la Caisse de stabilisation et de soutien des productions agricoles.

Les règles générales de commercialisation étaient inchangées, à l'exception de deux dispositions nouvelles : la Caisse de soutien se voyait désormais autorisée à procéder à des ventes directes et à suspendre les exportations dans le cas où les conditions du marché l'exigeraient ; par ailleurs, les exportations de cacao sous-grade étaient interdites à l'avenir, cette qualité étant réservée par priorité à l'approvisionnement de l'usine de beurre de cacao de la *Société Africaine de Cacao* (S.A.C.O.) qui venait d'entrer en activité à Abidjan.

En dépit des conditions climatiques peu favorables, résultant d'une sécheresse anormalement prolongée qui aurait pu, de plus, influencer défavorablement sur la qualité du produit, on estimait en général que la récolte serait supérieure à la précédente et dépasserait 120.000 tonnes.

Malgré la situation très préoccupante du marché mondial, la campagne a pris un bon départ. Dès le début, la récolte étant précoce, les achats ont été très abondants et la Côte d'Ivoire a eu à résoudre un délicat problème de stockage, puisque les exportations étaient limitées par l'application de l'Accord de Rio. Les conditions de séchage du cacao collecté en novembre et décembre ne permettaient pas sa bonne conservation sur place et, faute de pouvoir le vendre, la Côte d'Ivoire a procédé à des expéditions pour stockage sous douane dans les principaux ports européens importateurs, qui ont bientôt atteint un tonnage élevé.

Au début de janvier 1965, les achats atteignaient 90.000 tonnes et, fin février, 121.900 tonnes. La presque totalité de la récolte principale était alors commercialisée. A sa clôture, le 17 avril 1965, les apports totalisaient 126.811 tonnes, mais il subsistait encore à cette époque entre les mains des producteurs un certain tonnage de fèves de basse qualité pour lesquelles le Gouvernement a pris des dispositions spéciales. Il a été décidé d'ouvrir, par arrêté n° 65-137 du 8 avril 1965, une inter-campagne, au prix de 40 francs le kilo, comportant la destruction des lots contenant plus de 25 % de fèves moisies, mais les résultats en ont été très limités.

La campagne intermédiaire a été ouverte le 7 mai 1965. Malgré la baisse des cours, déjà très prononcée à cette époque, les conditions de la campagne principale ont été reconduites, le prix au producteur demeurant fixé à 70 francs le kilo, ce qui devait contribuer à stimuler les achats. Alors qu'on n'attendait qu'un peu plus de 10.000 tonnes, à la fermeture de la campagne intermédiaire, le 25 septembre 1965 (arrêté n° 17 du 24 septembre 1965), les achats s'élevaient à 20.718 tonnes.

Au total, avec 147.529 tonnes, la récolte 1964-1965 s'élevait à un niveau jamais encore atteint, supérieur de plus de moitié à celui de la campagne précédente (98.219 tonnes).

Malgré l'énormité de cette récolte, grâce aux livraisons aux industries locales et à sa politique de stockage dans les ports européens, la Côte d'Ivoire a pu placer la totalité de sa production dans des conditions que l'on peut considérer comme relativement satisfaisantes si l'on tient compte des difficultés nées de l'application de l'Accord de Rio et des conditions sévères du marché.

Déduction faite des livraisons effectuées à la S.A.C.O., les exportations se sont élevées à 133.788 tonnes, réparties entre 21 pays. Les principaux clients ont été, par ordre d'importance, la France (33.457 tonnes), les Pays-Bas (31.750 tonnes), les U.S.A. (22.435 tonnes), l'Allemagne fédérale (16.988 tonnes) et l'U.R.S.S. (9.871 tonnes).

Dès la fin mai, la totalité de la récolte principale était pratiquement placée et il ne restait plus de stocks en Côte d'Ivoire. Les ventes avaient été réalisées, grâce à des contrats judicieusement passés en début de campagne, à des cours qui, pour être échelonnés en baisse progressive de 252 à 170 francs français le quintal CAF, n'en étaient pas moins suffisamment rémunérateurs en moyenne, pour éviter une intervention de la Caisse de soutien, de sorte que, même en tenant compte des ventes de la récolte intermédiaire qui se sont effectuées plus lentement, à des cours accusant de nouveaux accès de faiblesse et nécessitant des versements de la Caisse, la campagne ne s'est soldée en définitive pour celle-ci que par un déficit très réduit. En octobre, il ne restait plus à embarquer que des tonnages insignifiants.

Paradoxalement, la saison très mauvaise qu'a connue le cacao, en 1964-1965, risque d'avoir, pour la Côte d'Ivoire, des conséquences plus marquées au cours de la prochaine campagne. Redoutant, en effet, de voir la baisse des cours se poursuivre, elle ne sera pas en mesure de tirer, pour la récolte 1965-1966, tout le profit possible de la remontée des prix en raison de ventes anticipées effectuées au cours de l'été 1965.

Au Togo, la campagne a été ouverte le 19 octobre 1964 par décret n° 64-149 du 17 octobre 1964. Le prix au producteur a été fixé, comme l'année précédente, à 70 francs le kilo tous points d'achat, ce qui, par application du barème de commercialisation, donnait une valeur loco-magasin Lomé de 81.713 francs et une valeur à facturer à l'O.P.A.T. de 84.713 francs, l'Office prenant en charge la récolte pour tout ce qui concerne les opérations de vente et d'exportation.

Comme en Côte d'Ivoire, la campagne a commencé sur un rythme très rapide dès le début des opérations. Les achats s'élevaient à 12.856 tonnes dès le 31 janvier. Ils ont atteint 14.957 tonnes au terme de la campagne principale fixé au 17 avril 1965 (décret du 13 avril 1965).

La campagne intermédiaire s'est déroulée sur un rythme beaucoup plus lent. A la clôture, fixée le 9 octobre par décret n° 65-157 du 9 octobre 1965, les achats n'atteignaient que 2.631 tonnes, ce qui est un résultat très moyen.

Au total, cependant, avec une commercialisation globale de 17.588 tonnes, tous les précédents records se trouvaient largement dépassés.

Le Togo a été beaucoup moins gêné pour l'écoulement de sa récolte que les autres membres de l'Alliance car il bénéficiait comme eux d'une franchise d'exportation de 10.000 tonnes pour une production proportionnellement beaucoup plus faible. Aussi, malgré les conditions difficiles du marché, les ventes ont-elles pu

suivre les achats de très près dès les premières semaines de la campagne, à un moment où les cours étaient encore relativement satisfaisants. Les exportations s'élevaient à 13.000 tonnes fin avril et, en octobre, il ne restait plus que des quantités infimes à embarquer. Plus de deux tiers de la récolte ont pu être réalisés à des prix suffisamment rémunérateurs, compte tenu des prix payés au producteur, pour que les pertes en fin de campagne soient inférieures aux gains réalisés jusque là par l'O.P.A.T., si bien que la saison s'est soldée pour l'Office par un léger bénéfice, ce qui est remarquable, compte tenu des conditions générales du marché.

Comme les années précédentes, le Togo s'est efforcé d'élargir ses débouchés. Le placement de la récolte a été facilité par une exportation de 600 tonnes de fèves vers la Russie, réalisée en application de l'accord entre les deux pays signé le 22 décembre 1964. Les ventes sur la France ne se sont élevées qu'à 3.232 tonnes.

Tableau N° 69 : Cacao - Production commercialisée

CAMPAGNES	COTE D'IVOIRE			TOGO			Total
	Campagne principale	Campagne Interm.	Total	Campagne principale	Campagne Interm.	Total	
	Tonnes						
1955-1956	...	...	71.400	6.008	775	6.783	78.183
1956-1957	70.059	1.848	71.907	2.097	862	2.959	74.866
1957-1958	41.810	3.686	45.496	4.272	838	5.110	50.606
1958-1959	46.528	9.242	55.770	6.404	1.381	7.785	63.555
1959-1960	52.709	9.314	62.023	7.737	1.606	9.343	71.366
1960-1961	88.016	6.791	94.807	11.957	658	12.615	107.422
1961-1962	78.725	3.818	82.543	10.740	702	11.442	93.985
1962-1963	91.702	11.336	103.038	7.597	3.371	10.968	114.006
1963-1964	88.493	9.726	98.219	11.305	2.597	13.902	112.121
1964-1965	126.811	20.718	147.529	14.957	2.631	17.588	165.117

4. LA BANANE.

En 1964, la production bananière ivoirienne a été assez profondément perturbée par les intempéries qui ont été à l'origine d'un déficit de l'ordre de 28.000 tonnes par rapport à l'année précédente.

Les violentes tornades de juin 1964 avaient, en effet, détruit 10 à 15.000 tonnes de régimes. Elles avaient été suivies d'une période de sécheresse prononcée et exceptionnellement prolongée qui avait affecté le rendement des plantations, si bien qu'on pouvait se demander si les pluies de novembre et décembre seraient suffisantes pour reconstituer les réserves d'eau nécessaires à l'irrigation des plantations et au développement correct des régimes pendant l'année 1965. L'inquiétude a persisté jusqu'au printemps, encore que, dès le mois de novembre 1964, les coupes aient repris leur cadence normale, permettant de combler partiellement le déficit des mois précédents. Par la suite, pendant toute l'année 1965, la production s'est révélée suffisante pour alimenter normalement le courant d'exportation.

Tableau N° 70 : Bananes - Exportations de Côte-d'Ivoire *

DESTINATIONS	Exportations			Part relative des destinations		
	1962-1963	1963-1964	1964-1965	1962-1963	1963-1964	1964-1965
	Tonnes			Pour cent		
France	94.992	104.939	67.672	67,6	75,7	57,4
Algérie	3.656	444	15.425	2,6	0,3	13,1
Sénégal	3.105	14	3.874	2,2	—	3,3
Italie	29.312	31.511	29.644	20,9	22,7	25,2
Allemagne occidentale	7.878	—	—	5,6	—	—
Allemagne de l'Est	—	961	1.168	—	0,7	1,0
Autres pays	1.509	751	24	1,1	0,6	—
TOTAL	140.452	138.620	117.807	100,0	100,0	100,0

* Campagnes s'étendant du 1^{er} septembre au 31 août.

Source : Statistiques douanières de la Côte d'Ivoire.

En fait, comme les années précédentes, le problème primordial demeurait donc, non pas celui de la production, mais bien celui de l'écoulement et de la vente du produit.

A cet égard, le marché français reste le plus intéressant pour la Côte d'Ivoire étant donné le haut niveau de prix qui y est pratiqué. Pendant la campagne 1964-1965, les principes régissant la répartition entre les différents pays producteurs de la zone franc n'ont pas subi de modification. Cependant, à la suite de la disparition temporaire de la Guadeloupe du marché, celui-ci était moins encombré, au point qu'il a fallu faire appel à quelques importations de l'étranger. Cette situation devait se prolonger jusqu'au retour de la Guadeloupe au marché, dans le courant de l'été 1965.

Par ailleurs, dans le but de promouvoir en France la consommation de bananes qui avait eu tendance à fléchir légèrement en 1963 et 1964, les représentants de l'administration ont proposé au *Comité Interprofessionnel Bananier* (C.I.B.), au cours de la réunion du 9 décembre 1964, un nouveau programme d'importations de 393.000 tonnes (soit 30.000 tonnes de plus qu'en 1964), réparti en tranches trimestrielles de 104.000, 115.000, 81.000 et 93.000 tonnes, et qui ne laissait qu'une place très limitée aux importations de l'étranger (12.000 tonnes des Canaries et une licence globale sur l'Amérique du Sud à n'utiliser qu'en cas de besoins réels du marché). Ce programme était certes théorique, mais le C.I.B. devait fixer le volume de ses importations mensuelles en fonction de celui-ci et, de fait, l'échelonnement a pu être respecté. Quant aux réalisations effectives, elles ont dépassé légèrement les prévisions, les importations ayant été de 400.000 tonnes pour l'année entière.

Tableau N° 71 : Importations en France de bananes *

PROVENANCES	Importations en France			Part relative des provenances			Comparaison	
	1962-63	1963-64	1964-65	1962-63	1963-64	1964-65	1963-64 1962-63	1964-65 1963-64
	Tonnes			%			± %	
Guadeloupe	120.259	76.068	30.518	30,4	21,9	7,9	- 36,7	- 59,9
Martinique	126.541	49.066	159.166	32,0	14,1	41,3	- 61,2	+224,4
Côte d'Ivoire	82.537	82.845	74.901	20,8	23,8	19,5	+ 0,4	- 9,6
Cameroun	50.912	62.842	78.914	12,9	18,1	20,5	+ 23,4	+ 25,6
Madagascar	8.254	13.451	12.126	2,1	3,9	3,1	+ 63,0	- 9,9
Canaries	4.007	18.324	12.946	1,0	5,3	3,4	+357,3	- 29,3
Equateur	—	21.474	7.904	—	6,2	2,1	.	- 63,2
Divers	3.343	23.160	8.539	0,8	6,7	2,2	+614,2	- 63,1
TOTAL	395.753	347.230	385.014	100,0	100,0	100,0	- 12,3	+ 10,9

* Campagnes s'étendant du 1^{er} septembre au 31 août.

Source : Statistiques du commerce extérieur de la France.

Les exportations à destination de l'Algérie, qui avaient fléchi dans le courant de l'année 1964, ont repris, malgré les aléas des règlements financiers, leur rythme mensuel de 1.500 à 1.800 tonnes.

La Côte d'Ivoire a poursuivi également ses expéditions à destination de l'Italie, mais ce marché a été un sujet de préoccupation ; une loi du 9 octobre 1964 a supprimé, à l'instigation de la Communauté Economique Européenne, pour compter du 1^{er} janvier 1965, le monopole du marché des fruits exercé jusqu'alors par l'Etat italien, sous réserve de la perception d'un impôt de consommation ressortant à 70 livres par kilo de bananes fraîches. La liberté des importations ainsi rendue au marché a laissé le champ libre à la concurrence des pays producteurs. Pour s'y maintenir, la Côte d'Ivoire a engagé des pourparlers avec la Somalie, qui bénéficie d'un accord particulier, en vue de constituer un pool d'intérêts, à l'intérieur du contingent réservé en Italie aux pays associés à la C.E.E. L'accord somalo-italien arrive à expiration le 31 décembre 1965. Grâce à ces efforts, l'Italie est restée en 1965 le deuxième client de la Côte d'Ivoire.

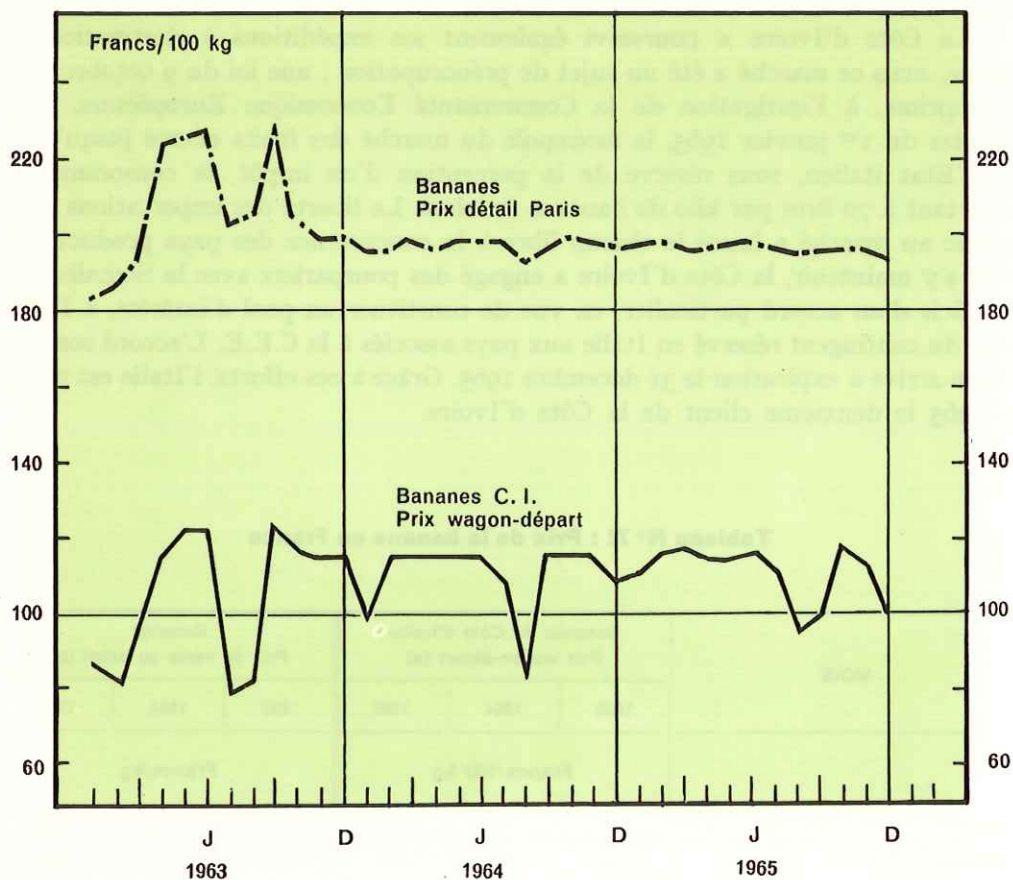
Tableau N° 72 : Prix de la banane en France

MOIS	Bananes de Côte d'Ivoire Prix wagon-départ (a)			Bananes Prix de vente au détail (b)		
	1963	1964	1965	1963	1964	1965
	Francs/100 kg			Francs/kg		
Janvier	85	102	109	1,85	1,96	1,98
Février	82	115	115	1,88	1,97	1,99
Mars	99	115	116	1,94	1,99	1,98
Avril	116	115	115	2,24	1,98	1,98
Mai	122	115	115	2,26	1,99	1,99
Jun	122	115	116	2,28	1,99	1,99
Juillet	79	110	111	2,04	1,99	1,98
Août	83	85	94	2,06	1,95	1,97
Septembre	121	115	99	2,28	1,98	1,98
Octobre	117	115	117	2,04	2,00	1,98
Novembre	115	115	113	2,00	1,99	1,97
Décembre	115	108	98	2,00	1,98	1,94

(a) Marseille ou Nantes - (b) Dans l'agglomération parisienne.

Source : POMONA (prix de gros) et I.N.S.E.E. (prix de détail).

Cours de la banane en France



Enfin, la Côte d'Ivoire a pu renouveler en 1965, après de longues négociations, l'accord de troc passé en 1964 avec l'Allemagne de l'Est. Le nouvel accord permet la livraison de 2.500 tonnes de bananes en échange d'engrais et d'articles de quincaillerie. Elle s'est efforcée également de développer ses ventes vers l'Allemagne fédérale, mais avec moins de succès. Néanmoins, de nouvelles négociations ont été entreprises afin de tenter de parvenir à une solution.

Grâce à l'application de cette politique active, les exportations ont pu s'établir à un niveau très satisfaisant en 1965. Pendant tout le premier semestre, les prix sur le marché français se sont presque constamment maintenus au maximum autorisé par la réglementation sur le blocage des prix (1,15 franc français le kilo wagon départ ports français pour les régimes sous emballage de polyéthylène) et les expé-

ditions de la COBAFRUIT se sont effectuées à une cadence mensuelle de 10.000 à 12.000 tonnes. Avec l'arrivée de l'été, les ventes ont accusé le ralentissement saisonnier habituel à la période des vacances et les prix ont marqué un fléchissement sensible (0,80 franc fin juillet). La reprise d'automne a été contrariée par la vive concurrence des fruits de saison et le retour au marché de la Guadeloupe. Elle s'est effectuée avec quelques difficultés. En novembre 1965, le marché était encombré : les prix baissaient de nouveau de 1,15 à 0,90 franc, ne se rétablissant qu'en fin d'année au moment de la période des fêtes.

Les expéditions, qui étaient tombées à 7.700 tonnes en août, reprenaient cependant progressivement leur rythme, passaient à 9.100 tonnes en septembre, 11.900 tonnes en octobre, 12.900 tonnes en novembre et 12.100 en décembre, de sorte que, pour l'année complète, les exportations atteignaient 128.515 tonnes pour une production de 138.000 tonnes et retrouvaient pratiquement leur niveau de 1962 et 1963 après la baisse passagère à 112.800 tonnes enregistrée en 1964 du fait des intempéries.

Cependant, la situation en fin d'année était préoccupante ; malgré le développement des expéditions et l'ouverture de marchés neufs tel celui de la Tunisie, la profession se heurte à une surproduction qui l'a conduite à contingenter les livraisons et à rechercher de nouveaux débouchés : 6.000 tonnes de bananes sont restées invendues au cours du dernier trimestre, à la suite d'une très forte production résultant d'excellentes conditions climatiques et, si l'année 1965 se termine sur des résultats satisfaisants, l'équilibre du marché demeure très précaire.

Le problème de la surproduction n'est d'ailleurs pas localisé à la seule Côte d'Ivoire. Les associations professionnelles antillaises ont attiré, en fin d'année, l'attention des pouvoirs publics sur la gravité de leur situation et se proposent d'établir un contrôle rigoureux de la production.

Sur le plan mondial, le marché est tout aussi menacé par l'énorme augmentation de la production de l'Amérique centrale et latine. La F.A.O., à la suite de la première Conférence internationale de la banane tenue à Guayaquil à la fin de 1964, au cours de laquelle avaient été soulignés les dangers, pour cette denrée, d'une crise économique analogue à celle du café et du cacao, a constitué un groupe d'études en vue de dégager un programme d'action susceptible de remédier à cette situation.

Cependant, dans cette lutte très âpre pour la conquête des débouchés, la Côte d'Ivoire bénéficie d'un certain nombre d'atouts, en particulier de sa bonne organisation de vente et des résultats déjà acquis en vue d'une amélioration incessante du conditionnement des bananes.

Le développement des ventes des bananes en mains sous emballage cartonné, qui font prime sur le marché, a conduit la *Société Nationale de Conditionnement* (SONACO), qui a été agréée en qualité d'entreprise prioritaire par décret du 12 mai 1965, à accentuer ses efforts : son capital a été porté de 100 à 150 millions de francs c.f.a., et elle a mis au point un programme comportant la création de 15 unités de conditionnement sur les lieux de production et d'une cartonnerie d'une capacité annuelle de 10 à 12.000 tonnes de carton située dans le port d'Abidjan. Les travaux ont été activement poussés en 1965 et étaient à peu près achevés à la fin de l'année : 13 unités de conditionnement sont déjà en fonctionnement ; les deux dernières doivent être mises en service au début de 1966, ainsi que la cartonnerie qui, après des essais satisfaisants, a commencé sa production en décembre 1965. Le financement de ces investissements a été assuré pour près de moitié par la *Banque Européenne d'Investissement* dont c'était la première intervention en Afrique, en application de la Convention de Yaoundé. Le contrat, signé à Bruxelles le 17 mai 1965, consiste en un prêt à 5,78 % pendant sept ans, d'un montant de 1.015.000 dollars, pour un coût total du projet de 2.600.000 dollars.

Il n'en reste pas moins que, malgré tous ces efforts en vue de l'amélioration des conditions de vente et de la recherche de débouchés nouveaux, les perspectives du marché bananier demeurent incertaines.

5. L'ANANAS.

Parmi les productions fruitières de Côte d'Ivoire, l'ananas tend à prendre, à côté de la banane, une place de plus en plus importante, surtout depuis que l'exportation ne porte plus sur les seuls fruits frais, mais aussi sur les conserves. Le traitement industriel d'une proportion élevée de la production est effectué par deux entreprises, la *Société Africaine de Conserves* (SAFCO) installée à Tiassalé, et la *Société Alsacienne de Côte d'Ivoire* (SALCI) devenue, depuis le 22 août 1965, la *Société des Ananas de Côte d'Ivoire*. La production de cette dernière a considérablement augmenté depuis quelques années grâce au développement de ses propres plantations, puis à l'application d'une politique de plantations familiales avec contrat et assistance technique des planteurs. En 1964, 16.500 tonnes de fruits ont pu ainsi être traitées et, en 1965, le programme annuel a été établi sur la base de 1.300 hectares de plantations correspondant, compte tenu des hauts rendements obtenus, à 19.000 tonnes de fruits.

Parallèlement, le potentiel de l'usine a été augmenté et, en 1965, la SALCI a achevé les installations de son programme d'extension qui la met désormais en mesure de traiter annuellement 30.000 tonnes de fruits. Cette réalisation la classe parmi les toutes premières entreprises mondiales de conserves d'ananas.

Le volume des exportations a suivi l'évolution de la production. Il a pris depuis quelques années un essor remarquable, particulièrement net depuis 1963, ainsi que le montre le tableau 73.

Avec plus de 22.000 tonnes de produits exportés en 1964, représentant une valeur de 1,4 milliard de francs c.f.a., l'ananas de Côte d'Ivoire tend à prendre dans l'économie du pays, où il arrive au cinquième rang des exportations, une place qui n'est plus à négliger, et sur le plan mondial il occupe désormais un rang très honorable : la Côte d'Ivoire figure, en effet, à la septième place des pays exportateurs après Hawaï qui domine de loin le marché, les Philippines, Formose, la Malaisie, l'Afrique du Sud et l'Australie.

La majeure partie des exportations s'effectue à destination de la France, qui a pour autres fournisseurs la Martinique, le Kenya et les Etats-Unis. La Côte d'Ivoire tend à prendre sur le marché français une place prépondérante : ses livraisons de conserves représentaient, en 1960, 25 % du marché ; elles sont passées à 50 % en 1964. Cette prépondérance est encore plus marquée en ce qui concerne les jus. La part ivoirienne du marché français est passée de 69 % en 1959 à 74 % en 1964.

Tableau N° 73 : Exportations d'ananas de Côte d'Ivoire

ANNÉES	Quantités			Valeurs		
	Fruits frais	Conserves	Jus	Fruits frais	Conserves	Jus
	Tonnes			Millions francs c.f.a.		
1950	100	14	441	3	1	28
1960	3.045	4.202	3.760	98	317	286
1961	2.105	4.391	3.693	90	325	221
1962	2.382	5.450	4.210	102	406	244
1963	2.885	7.826	5.927	129	577	318
1964	4.210	10.747	7.264	197	797	382
1965	4.591	12.880	7.812	205	908	373

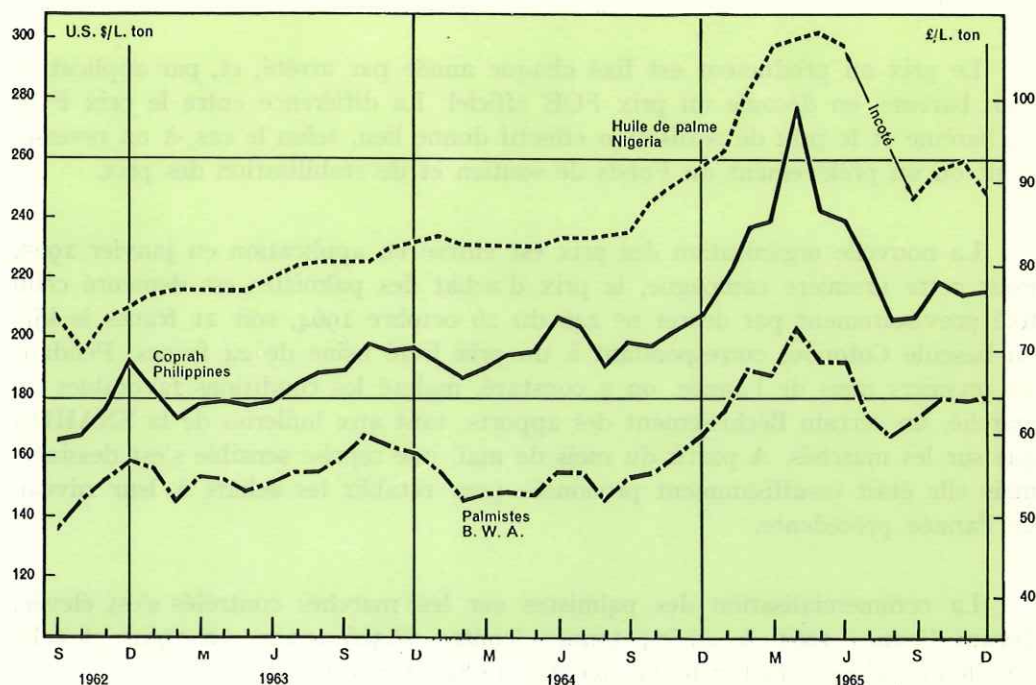
L'année 1965 a vu une confirmation de cette tendance, puisque les importations de conserves en provenance de Côte d'Ivoire maintenaient leur proportion (50 % au total), alors que les importations de jus passaient à 78 %. Ce résultat a été obtenu malgré la vive concurrence de la Martinique qui souhaiterait voir reconnaître une priorité à ses livraisons d'ananas à la France. Les résultats enregistrés en 1965 font apparaître de nouveaux et sensibles progrès. Les exportations de fruits frais, ralenties pendant l'été où la chute des cours a été très nette, ont vu leur situation se rétablir dans les derniers mois avec la période des fêtes de fin d'année. On relève une nouvelle progression des conserves d'ananas en tranche, mais ce sont les jus qui enregistrent l'augmentation la plus nette.

On constate également qu'un courant d'échanges non négligeable est en train de s'instaurer avec l'Allemagne fédérale et l'Italie. Il devrait s'amplifier à l'avenir car le marché se développe régulièrement ; les produits ivoiriens sont compétitifs et de bonne qualité et ils bénéficient de plus, en Europe, de la protection résultant du tarif commun qui a fixé le taux des droits à 9 %, ce qui constitue une série d'éléments très favorables au développement des ventes.

6. HUILE DE PALME ET PALMISTES.

Le marché des corps gras concrets, en rapport étroit avec celui des fluides, a été très fermement orienté depuis trois ans. Il a fait preuve de très bonnes dispositions pendant la période sous revue. Les troubles politiques survenus dans les zones de production d'Extrême-Orient ont tendu, sinon à raréfier l'offre, tout au moins à arrêter tout développement nouveau de la production, et la montée des prix a été vive d'octobre 1964 au printemps 1965. Les coprahs philippins, qui jouent le rôle de marché directeur, ont franchi une importante étape de hausse, de 198 \$/LT en octobre, à 275 \$/LT en avril 1965. Les palmistes ont suivi de près ce mouvement ; ils sont passés dans le même temps, à Londres, de 55 £/LT à 72 £/LT, ainsi que les huiles de palme de Nigeria, qui ont évolué avec un certain décalage, de 88 £/LT à plus de 115 £/LT. Pendant l'été, après de très fortes ventes de coprahs philippins, le marché a donné des signes de fléchissement. Mais les tensions persistant en Extrême-Orient, les prix se sont vite ressaisis en dépit de la dévaluation du peso philippin et, pendant les derniers mois de l'année 1965, les cours des coprahs se sont stabilisés aux environs de 215 dollars tandis que les palmistes évoluaient à Londres de 63 à 66 livres et en France de 86 à 88 francs français le quintal CAF.

Cours du coprah, des palmistes et de l'huile de palme



La bonne orientation du marché et le niveau relativement élevé des cours auraient dû stimuler nettement la production de palmistes et d'huile de palme dans tous les Etats de l'ouest africain. On doit pourtant constater que la commercialisation en vue de l'exportation est demeurée stagnante. Cette situation reflète, en réalité, une augmentation de la consommation locale, soit pour la satisfaction de besoins domestiques en progression rapide, soit pour l'approvisionnement d'industries locales en pleine évolution, alors que l'apport des plantations nouvelles n'est pas encore très sensible.

Au **Dahomey**, l'entrée en exploitation de l'huilerie de palmistes de Cotonou a entraîné une transformation de la commercialisation et de l'exportation de la principale production dahoméenne. Les principes de la nouvelle organisation ont été fixés par un décret n° 223 du 15 octobre 1964. Les palmistes produits au Dahomey, désormais réservés par priorité à l'approvisionnement de la nouvelle usine, sont collectés par un groupement des exportateurs (règlement intérieur approuvé par arrêté n° 814 du 23 décembre 1964) dont l'Office de Commercialisation est

membre de droit, et dont chaque participant se voit attribuer un quota annuel d'achat. L'huilerie est exploitée par la SNAHDA qui se charge également de la commercialisation des huiles et tourteaux produits. Les palmistes excédentaires sont exportés par le groupement.

Le prix au producteur est fixé chaque année par arrêté, et, par application d'un barème, en découle un prix FOB officiel. La différence entre le prix FOB du barème et le prix de réalisation effectif donne lieu, selon le cas, à un reversement ou un prélèvement du Fonds de soutien et de stabilisation des prix.

La nouvelle organisation des prix est entrée en application en janvier 1965. Pour cette première campagne, le prix d'achat des palmistes est demeuré celui fixé provisoirement par décret n° 246 du 26 octobre 1964, soit 21 francs le kilo nu bascule Cotonou, correspondant à un prix livré usine de 24 francs. Pendant les premiers mois de l'année, on a constaté, malgré les conditions favorables du marché, un certain fléchissement des apports, tant aux huileries de la SNAHDA que sur les marchés. A partir du mois de mai, une reprise sensible s'est dessinée, mais elle était insuffisamment prononcée pour rétablir les achats à leur niveau de l'année précédente.

La commercialisation des palmistes sur les marchés contrôlés s'est élevée, durant l'année 1965, à 49.874 tonnes (contre 58.526 tonnes en 1964) et celle d'huile de palme à 14.107 tonnes (contre 14.843 tonnes).

Les quatre huileries industrielles de palme exploitées par la *Société Nationale des Huileries du Dahomey* (SNAHDA) ont eu, en 1965, une activité légèrement inférieure à celle de l'année précédente.

Activité des huileries de palme de la SNAHDA

	<u>1963</u>	<u>1964</u>	<u>1965</u>
	Tonnes		
<u>Régimes</u>			
— collectés	91.820	117.115	109.292
— traités	91.505	117.486	107.082
<u>Huile</u>			
— produite	8.478	10.640	9.989
— vendue	8.759	12.652	10.838
<u>Palmistes</u>			
— produits	6.690	8.489	8.258
— vendus	6.351	8.156	7.690

L'huilerie de palmistes de Cotonou est entrée en service début février 1965. Elle a pris dès le mois de mars sa cadence normale de fabrication qui s'est avérée excellente, supérieure même aux prévisions, de sorte qu'elle a éprouvé quelques difficultés à s'assurer un approvisionnement régulier en amandes. En mai, les exportations de palmistes ont été suspendues afin de pouvoir l'alimenter. Malgré cela, elle a dû ralentir sa cadence de fabrication en fin d'année, et l'on a même envisagé de procéder à des importations de palmistes des pays voisins pour lui assurer une marche régulière. Du 21 janvier 1965 au 31 décembre 1965, elle a reçu 38.416 tonnes d'amandes qui ont fourni, après trituration, 17.913 tonnes d'huile et 17.365 tonnes de tourteaux. Les premières expéditions des produits finis vers les pays européens ont eu lieu dès le mois d'avril ; elles se sont poursuivies depuis régulièrement, à des conditions intéressantes, dans un marché favorable. Au 31 décembre, les exportations d'huile de palmiste s'élevaient à 16.276 tonnes et celles de tourteaux à 16.625 tonnes, suivant de très près la production.

La trituration sur place des palmistes a entraîné une nouvelle structuration des exportations dahoméennes (Cf. tableau 74) : les sorties d'amandes ont été réduites à 16.743 tonnes au lieu de 56.159 tonnes en 1964.

Les efforts du Gouvernement dahoméen en vue de développer la production ont pris une certaine ampleur au cours de la période sous revue.

Le plan élaboré par l'I.R.H.O. en 1964 est mis en œuvre par la *Société Nationale de Développement Rural* (SONADER) avec l'aide financière du F.A.C. et du F.E.D. et l'intervention du *Fonds de Renouvellement, d'Extension et d'Entretien des Palmeraies* (F.R.E.E.P.) institué par le décret n° 110 du 4 juillet 1964. Il poursuit le but de rénover les plantations existantes et de procéder à des plantations nouvelles à la cadence initiale de 1.000 hectares par an, qui pourrait être portée ensuite à 2.000/2.500 hectares, de façon à doter le pays de 18.000 hectares de plantations modernes à haut rendement, susceptibles de fournir une production de 40.000 tonnes d'huile et 13.000 tonnes de palmistes. L'objectif immédiat à atteindre en 1968 est la remise en état des plantations déjà existantes dans les régions de Houin, Hinvi, Saketé, Agonvi, G'Bada, Djavi Meridjonou et Djomou, puis la création, de 1965 à 1968, d'au moins 4.000 hectares de plantations nouvelles autour des huileries dont le potentiel sera alors augmenté.

La convention F.A.C., signée le 6 novembre 1965, d'un montant de 253,2 millions de francs c.f.a., va permettre d'assurer l'entretien des plantations réalisées en 1963 et 1964 à Saketé et Hinvi, de préparer les pépinières nécessaires aux extensions prévues et de poursuivre la création de plantations nouvelles à Hinvi (600 hectares) et Calavi (400 hectares).

Une huilerie doit être installée prochainement dans le Mono, sur le périmètre de plantations nouvelles en cours de réalisation, à Houin, Agamé, avec le concours du F.E.D. auquel il a été également demandé de prendre en charge l'aménagement de 6.000 hectares dans la région d'Agonvi, au cours des cinq prochaines années, et la création de dix coopératives.

La mise en œuvre de ce plan s'est déroulée en 1965, conformément au programme prévu, et toutes les dispositions ont été prises pour la poursuite des travaux en 1966. Mais, bien que déjà largement amorcé, il faudra encore un certain délai avant d'en voir apparaître les effets, les plantations nouvelles ne commençant à produire au Dahomey qu'à partir de la cinquième année.

Tableau N° 74 : Exportations dahoméennes de produits du palmier à huile*

PRODUITS	Quantités			Valeurs		
	1963	1964	1965	1963	1964	1965
	Tonnes			Millions de francs c.f.a.		
Noix et amandes palmistes	50.558	56.159	16.743	1.632,3	1.748,1	598,6
dont : France.....	35.997	43.444	12.151	1.168,9	1.357,0	438,7
Allemagne occidentale ...	1.850	6.385	516	58,0	195,6	17,0
Belgique	—	254	200	—	7,2	7,0
Pays-Bas	11.672	5.662	3.776	371,5	180,6	132,5
Danemark	839	265	—	27,6	3,0	—
Huile brute de palme	9.256	12.707	13.257	470,5	655,6	741,6
dont : France.....	8.661	12.110	10.533	452,8	633,0	638,2
Côte d'Ivoire	—	200	75	—	8,0	2,3
Sénégal	14	42	1.145	0,4	1,2	41,5
Togo	426	95	47	11,2	2,1	1,3
Cameroun	—	—	634	—	—	23,8
Guinée	150	249	—	6,0	11,0	—
Allemagne	—	—	512	—	—	13,5
Belgique	—	—	311	—	—	21,0
Huile brute de palmistes	—	—	16.691	—	—	984,8
dont : France.....	—	—	5.823	—	—	350,9
Allemagne occidentale ...	—	—	3.205	—	—	148,3
Italie	—	—	1.722	—	—	129,5
Pays-Bas	—	—	3.310	—	—	193,7
Maroc	—	—	504	—	—	43,8
Afrique britannique	—	—	400	—	—	27,2
U.S.A.	—	—	1.727	—	—	91,4
Tourteaux de palmistes	—	—	16.120	—	—	130,7
dont : Allemagne occidentale ...	—	—	14.022	—	—	112,2
Pays-Bas	—	—	2.098	—	—	18,5

* Y compris exportations sur U.M.O.A.

Au **Togo**, la campagne a été ouverte le 1^{er} janvier 1965 par décret du 17 novembre 1964. On a constaté, comme au Dahomey, une tendance au ralentissement des apports en début d'année, suivie d'une reprise en avril où les achats se sont sensiblement amplifiés pour retrouver leur rythme de l'année précédente. Les achats de palmistes atteignaient en fin d'année 15.106 tonnes ; cependant, les exportations ne s'élevaient qu'à 14.477 tonnes (contre 15.316 en 1964).

La production d'huile de palme enregistre une baisse sensible : 487 tonnes ont été exportées en 1965 au lieu de 789 en 1964. Ces résultats décevants sont dus à un arrêt de quatre mois de l'usine d'Alokoegbé occasionné par des difficultés matérielles et un mauvais état des pistes de collecte qui a provoqué un arrêt prématuré de la campagne. Ils ne devraient pas se renouveler en 1966. La gestion de l'usine a été confiée à la *Société Togolaise d'Extraction d'Huile de Palme* (SOTEHPA), nouvelle raison sociale de l'huilerie d'Etat, qui s'est vue doter de nouveaux statuts (décret n° 65-81 du 20 mai 1965).

Par ailleurs, une convention a été passée en 1965 avec la Communauté Economique Européenne pour la remise en état de l'usine, ainsi que l'amélioration des pistes de collecte et la plantation de 500 hectares de palmiers sélectionnés. Ces actions permettront de porter en 1966-1967 la capacité de l'usine à 1.500 tonnes.

En **Côte d'Ivoire**, il a été nécessaire de recourir à nouveau aux importations d'huile de palme malgré les progrès de la production intérieure qui se traduisent par l'augmentation des exportations de palmistes ; celles-ci, qui plafonnaient aux environs de 10.000 tonnes en 1962 et 1963, sont passées à 12.822 tonnes en 1964 à 14.861 tonnes en 1965, vendues en presque totalité en France (12.745 tonnes en 1965).

La Côte d'Ivoire devrait très prochainement voir la fin de ses difficultés d'approvisionnement puisque le vaste plan de développement des plantations de palmiers à huile, élaboré avec soin par ses services techniques et l'I.R.H.O., mis en œuvre par la SATMACI, puis la SODEPALM, avec le concours financier du F.A.C. et du F.E.D., poursuivi progressivement avec méthode et énergie dans le cadre du plan général de diversification des productions, ne devrait plus tarder à faire sentir massivement ses effets.

Le premier programme portant sur 4.700 hectares de plantations industrielles et villageoises, d'un montant de 3.663.000 \$ UC, est maintenant achevé. La SODEPALM a poursuivi, en outre, la réalisation de 337 hectares de plantations industrielles et de 3.200 hectares de plantations financées directement par la Côte d'Ivoire sur fonds du Budget spécial d'investissement et d'équipement.

L'objectif principal demeure cependant la réalisation du deuxième programme, beaucoup plus vaste, qui porte sur 32.000 hectares. Ce projet, adopté par la Commission de la C.E.E., le 7 mai 1965, a fait l'objet d'une convention signée le 18 juin 1965. C'est l'opération la plus importante qui ait été financée par le F.E.D. ; son montant est de 8.100 millions de francs c.f.a. (32.813.000 \$ UC), auquel doit s'ajouter un prêt à conditions spéciales de 900 millions de francs c.f.a. et, éventuellement, les investissements privés relatifs aux installations industrielles, car le projet comporte l'implantation de neuf huileries nouvelles.

Les premières opérations ont commencé en 1965 avec les lancements d'appels d'offres pour le défrichage des 20.000 premiers hectares (adjudication enlevée par la firme allemande *Kames*) et pour la construction des huileries de Toumanguie et d'Eloka situées sur les premières plantations réalisées. Les palmiers sélectionnés entrant en production à partir de la troisième année, les plantations les plus anciennes ne devraient pas tarder à donner. Les premiers régimes devraient commencer à apparaître sur le marché dès 1966, et l'on peut s'attendre, au cours des années suivantes, à des progrès très rapides de la production.

En ce qui concerne les autres corps gras concrets produits dans l'ouest africain, on doit mentionner que la campagne de **coprah** s'est soldée, au Togo, par une chute brutale des exportations, de 3.772 tonnes en 1964 à 1.019 tonnes en 1965. La baisse est trop importante pour être imputée uniquement aux seuls effets de la maladie de Kaïncopé ; elle semble résulter surtout de l'augmentation de la consommation locale de noix et d'huile de coco et de la sensible différence de prix entre le Togo et le Dahomey qui favorise les ventes vers ce pays. Un plan de développement de la cocoteraie a été élaboré, qui doit être mis en œuvre avec l'aide financière de la C.E.E.

Au Dahomey, par contre, où le coprah bénéficie d'un soutien de 2 francs c.f.a. au kilo, les résultats ont été satisfaisants. Les exportations ont atteint 1.839 tonnes contre 1.404 tonnes l'année précédente.

Un décret du 1^{er} octobre 1965 a réorganisé le régime de commercialisation en instituant une prime d'encouragement en faveur du coprah, à verser par le Fonds de soutien des produits à l'exportation, la prime pouvant être suspendue si le marché est suffisamment favorable.

En ce qui concerne le **karité**, la campagne 1964-1965 ne pouvait être favorable en raison du cycle végétatif et les résultats sont très faibles dans tous les Etats producteurs : 5.692 tonnes seulement ont été exportées par le Dahomey, contre 7.023 tonnes en 1964. Au Togo, les exportations n'ont atteint que 299 tonnes, contre 1.250 tonnes, et en Haute-Volta, la production commercialisée ne s'est élevée qu'à 1.551 tonnes (dont 923 tonnes livrées à la CITEC pour trituration), contre 15.154 tonnes en 1964.

Quant au *ricin*, sa production demeure très faible ; les exportations se sont légèrement redressées au Dahomey (279 tonnes contre 184 tonnes en 1964), mais elles continuent à fléchir au Togo (296 tonnes contre 389 tonnes en 1964).

7. LE COTON.

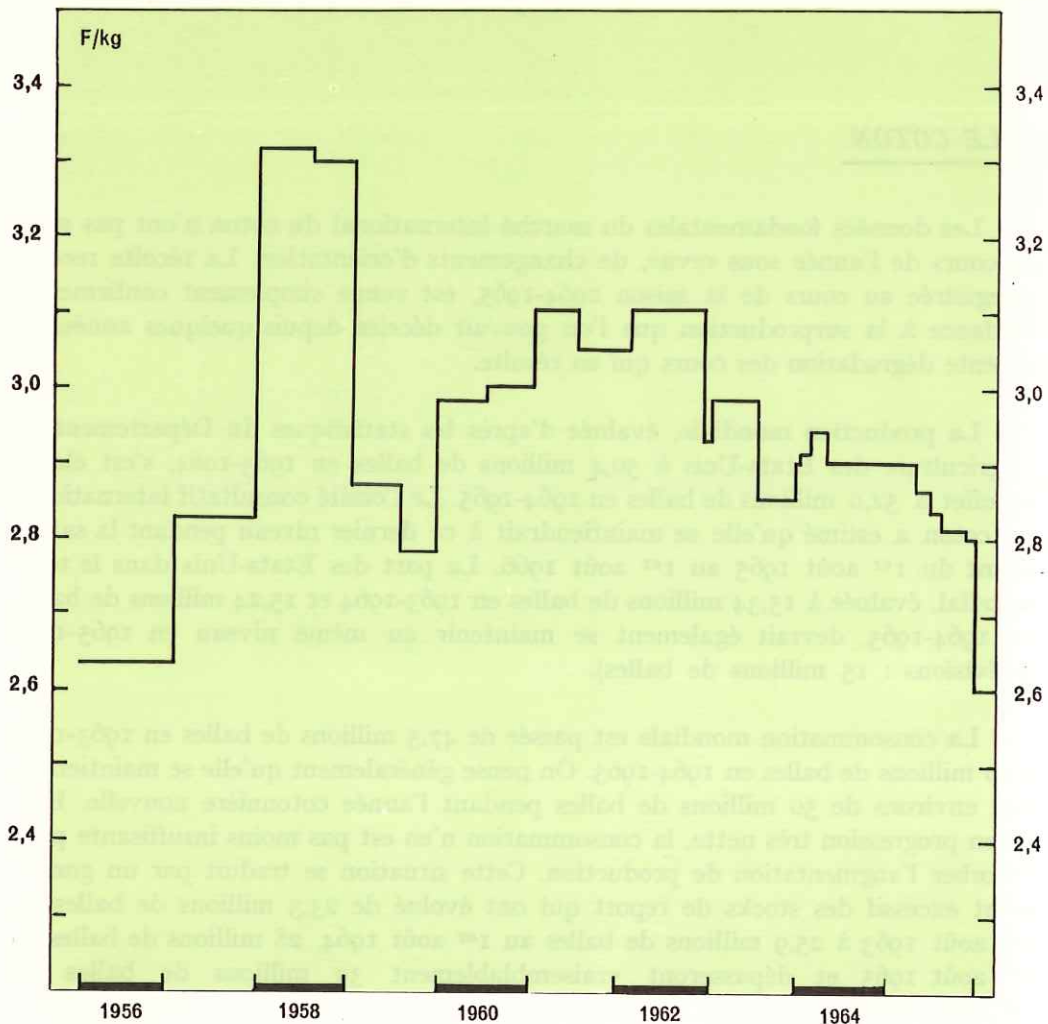
Les données fondamentales du marché international du coton n'ont pas subi, au cours de l'année sous revue, de changements d'orientation. La récolte record, enregistrée au cours de la saison 1964-1965, est venue simplement confirmer la tendance à la surproduction que l'on pouvait déceler depuis quelques années et la lente dégradation des cours qui en résulte.

La production mondiale, évaluée d'après les statistiques du Département de l'Agriculture des Etats-Unis à 50,4 millions de balles en 1963-1964, s'est élevée en effet à 52,0 millions de balles en 1964-1965. Le Comité consultatif international du coton a estimé qu'elle se maintiendrait à ce dernier niveau pendant la saison allant du 1^{er} août 1965 au 1^{er} août 1966. La part des Etats-Unis dans le total mondial, évaluée à 15,34 millions de balles en 1963-1964 et 15,24 millions de balles en 1964-1965, devrait également se maintenir au même niveau en 1965-1966 (prévisions : 15 millions de balles).

La consommation mondiale est passée de 47,5 millions de balles en 1963-1964 à 50 millions de balles en 1964-1965. On pense généralement qu'elle se maintiendra aux environs de 50 millions de balles pendant l'année cotonnière nouvelle. Bien qu'en progression très nette, la consommation n'en est pas moins insuffisante pour absorber l'augmentation de production. Cette situation se traduit par un gonflement excessif des stocks de report qui ont évolué de 23,3 millions de balles au 1^{er} août 1963 à 25,9 millions de balles au 1^{er} août 1964, 28 millions de balles au 1^{er} août 1965 et dépasseront vraisemblablement 30 millions de balles au 1^{er} août 1966.

On a observé, en 1964-1965, par rapport à 1963-1964, une chute inquiétante de 16 % des exportations mondiales qui n'ont atteint que 16,6 millions de balles. Cette tendance est particulièrement marquée en ce qui concerne les Etats-Unis, dont les sorties ont été ramenées de 5,62 millions de balles en 1964, à 4,06 millions de balles en 1965. Sans parler de la concurrence des fibres synthétiques, les causes de cette baisse doivent être recherchées dans la qualité moyenne du produit américain, qui lui fait préférer les cotons d'autres origines, dans l'utilisation par les industriels des stocks précédemment constitués, et dans la récession qui a affecté, en 1965, l'industrie textile d'Europe occidentale, et plus spécialement de l'Italie et de la France. Cette dernière n'a importé, en 1965, que 233.423 tonnes de fibres (dont 36.486 tonnes en provenance de la zone franc), contre 278.202 tonnes en 1964 (dont 47.401 tonnes originaires de la zone franc).

Evolution du prix de vente du coton Allen
Standard I - Longueur 1" à 1" 1/32



Une telle situation ne devait pas manquer d'avoir des répercussions sur les cours mondiaux. Bien que le marché mondial soit toujours dominé par la position de place américaine, dont les variations sont étroitement limitées par le jeu des mécanismes régulateurs, on a enregistré au début de la campagne 1964-1965 un décrochage de 1 à 2 cts/lb des prix mondiaux, correspondant à l'ajustement des prix de soutien américains. Par la suite, la qualité standard devait évoluer étroitement entre 30 et 31 cts/lb mais, en juillet 1965, on constatait un nouveau fléchissement sous la pesée des stocks. La tendance à l'effritement devait se confirmer en fin d'année, au moment où est intervenue la nouvelle loi cotonnière américaine. Cette législation complexe, qui vise à la limitation de la production, prévoit, entre autres dispositions, la réduction sensible du prix de soutien en l'assortissant d'un jeu de primes diverses. Elle a reçu un accueil favorable des professionnels américains,

mais a fait naître des craintes chez les producteurs d'Amérique latine et d'Afrique. Son intervention s'est traduite dans les derniers jours de l'année 1965 par une baisse sensible des cours à terme qui sont passés au-dessous de 30 cts/lb.

La position statistique du marché depuis un an n'est pas sans inquiéter fortement les milieux professionnels. Les représentants de 40 pays producteurs et consommateurs se sont réunis à Paris du 23 au 27 novembre 1964, afin d'examiner la situation. Après étude approfondie du marché, ils ont estimé que le niveau élevé des stocks résultait, non pas d'une surproduction, mais bien d'une sous-consommation. Ils ont, en conséquence, décidé de mener une action de promotion des ventes par la mise en œuvre d'un programme général destiné à favoriser la consommation sur le plan international. Les inquiétudes suscitées par l'accumulation excessive des stocks mondiaux ont également trouvé un écho lors de la réunion, le 19 mai 1965 à Washington, du Comité consultatif international du coton, au cours de laquelle a été décidée la création d'une organisation internationale destinée à promouvoir l'utilisation du coton dans le monde afin de conserver à cette fibre sa part dans le marché mondial des textiles. Il était, en outre, décidé que le Fonds Central de Promotion ainsi institué serait financé par les pays exportateurs au prorata de leurs expéditions vers l'Europe et le Japon, sur la base d'un dollar par balle de 500 lbs.

La conjoncture mondiale n'a pas été sans incidence sur la commercialisation des cotons ouest africains. Le ralentissement d'activité de l'industrie textile française a suscité des difficultés de placement des cotons de la zone franc, les utilisateurs réduisant leurs stocks et s'approvisionnant au jour le jour, au fur et à mesure de l'apparition des besoins, de sorte que les prix de réalisation effectifs ont dû être progressivement réduits.

Par ailleurs, le soutien des prix des cotons ouest africains, précédemment assuré par le Fonds de soutien français des textiles d'outre-mer, s'est trouvé affecté par les modifications intervenues juste avant le début de la campagne, à la suite de l'entrée en vigueur de la Convention d'association des pays africains à la Communauté Economique Européenne.

Le 25 juillet 1964, à l'occasion de la réunion de la Caisse Inter-Etats du Coton, tenue à Ouagadougou, les statuts de cet organisme ont été modifiés, et il a été transformé en Fonds Inter-Etats de Soutien et de Développement du Coton, afin de l'adapter aux conditions nouvelles. Toutefois, la Côte d'Ivoire, estimant que la Caisse Inter-Etats avait juridiquement disparu lors de la mise en application de la Convention, a jugé préférable de ne pas s'associer à ce nouvel organisme. Le Dahomey devait prendre la même position.

Dans les Etats africains de l'Union Monétaire, cependant, en dépit des conditions plus difficiles du marché, la commercialisation de la récolte 1964-1965, qui a porté sur un total de 33.800 tonnes de coton-graine, est venue confirmer les bons résultats enregistrés au cours de la dernière décennie et consolider la progression importante réalisée au cours des deux campagnes précédentes.

Tableau N° 75 : Coton - Production commercialisée

CAMPAGNES	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute Volta	Niger	Togo	Total
Tonnes de « coton-graine »						
1956-1957	2.811	2.359	2.605	114	6.115	14.004
1957-1958	4.985	3.278	3.490	329	5.873	17.955
1958-1959	2.136	2.085	2.845	913	5.850	13.829
1959-1960	4.600	2.905	1.015	1.257	9.128	18.905
1960-1961	4.000	2.900	2.800	1.003	7.195	17.898
1961-1962	3.300	1.500	2.300	2.320	5.584	15.004
1962-1963	6.243	4.000	6.800	4.676	8.631	30.350
1963-1964	5.700	3.653	8.060	5.457	4.212	27.082
1964-1965	8.613*	3.568	8.760	6.808	6.344	34.093
* Dont Allen : 5.527.						

Les résultats de la campagne se révèlent particulièrement encourageants au Niger, en dépit de mauvaises conditions climatiques, en Haute-Volta malgré certaines difficultés de commercialisation, et en Côte d'Ivoire où le plan de développement de la culture de l'Allen commence à faire sentir nettement ses effets. Ils sont moins heureux au Togo qui tend néanmoins à retrouver peu à peu son niveau de production des années 1960 et 1961, et surtout au Dahomey où des mesures de redressement s'imposent.

L'écoulement des fibres usinées au cours de cette campagne s'est effectué beaucoup plus lentement qu'à l'accoutumée. Malgré la baisse, en cours d'année, des prix de réalisation qui devait accroître légèrement les charges des organismes de soutien, les cotons africains, qui bénéficient cependant de courants d'achats bien établis vers la France, n'ont souvent trouvé qu'une demande occasionnelle, limitée à de petits tonnages, car les industriels ne reconstituaient pas leurs stocks et procédaient simplement à des achats au jour le jour ; c'est ainsi qu'au Togo, par exemple, malgré une expédition de 350 tonnes de coton-fibre en octobre 1965, il restait encore en novembre 1965 quelque 250 tonnes de fibres à écouler.

En **Haute-Volta**, où les progrès, au cours des dernières années ont été importants, la campagne a été ouverte le 14 décembre 1964 par arrêté n° 25 du 8 décembre 1964. Les prix au producteur ont été fixés à 34 francs pour l'Allen 1^{er} choix et 30 francs pour l'Allen 2^e et 3^e choix sur toute l'étendue du territoire.

Le Comité de gestion du Fonds Inter-Etats a fixé, lors de sa séance du 12 novembre 1964 le prix de barème du coton-fibre à 146.408 francs c.f.a. la tonne FOB Abidjan (au lieu de 146.671 francs en 1963-1964), ce qui, pour un prix de réalisation prévu de 136.000 francs c.f.a., devait nécessiter un soutien de l'ordre de 40 millions de francs c.f.a.

La mise en place de la campagne s'est effectuée dans de bonnes conditions, grâce à l'action de la *Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles* (C.F.D.T.) et des organismes officiels qui s'efforcent d'augmenter les rendements par une amélioration des méthodes de culture, un renforcement de l'encadrement de base et l'abandon des zones à trop faible rendement au profit des terres à vocation cotonnière plus marquée.

Les conditions météorologiques avaient été médiocrement satisfaisantes mais l'on pouvait espérer, malgré quelques semis tardifs, une production de l'ordre de 10 à 11.000 tonnes de coton-graine. Il semble bien que ces prévisions aient été très près d'être réalisées. Toutefois, la progression des tonnages commercialisés, dont on espérait qu'ils atteindraient 10.000 tonnes, n'a pas été aussi importante que prévu, du fait d'un accroissement de la consommation locale et de quelques sorties non contrôlées. Les achats ont cependant atteint 8.760 tonnes, ce qui représente par rapport à la commercialisation de 1964 (8.060 tonnes) une progression de 9 %.

Le coton en masse, traité dans les usines d'égrenage de Bobo-Dioulasso et de Ouagadougou, a fourni 2.993 tonnes de coton-fibre qui ont été exportées, soit vers la France, soit vers la Côte d'Ivoire, 350 tonnes devant être livrées à cette destination aux prix du barème, en application de l'accord signé entre la Haute-Volta et sa voisine en juin 1964.

Dans la perspective de nouveaux développements de la production, la C.F.D.T. envisage de procéder à l'installation, grâce à une avance du F.A.C., d'une nouvelle usine d'égrenage d'une capacité de 8/10.000 tonnes à Koudougou. C'est dans cette localité que doit être également implantée l'usine textile de la *Société Voltex* dont l'assemblée constitutive s'est tenue le 29 janvier 1965 avec la participation du Gouvernement voltaïque, de la C.F.D.T. et des *Etablissements Gonfreville*.

En Côte d'Ivoire, la campagne a été ouverte le 15 novembre 1964 par arrêté du 2 novembre 1964. Les prix au producteur ont été fixés, pour le Mono, à 30,20 francs c.f.a. le kilo nu bascule Bouaké et 29,70 francs nu bascule Korhogo, un barème fixant les frais d'acheminement pour les autres points d'achat ; pour l'Allen, à 33,50 francs c.f.a. le kilo tous points d'achat (ou 35,40 francs rendu usine), la commercialisation étant effectuée par la C.F.D.T. Il était précisé, en outre, que tout le coton produit devait être réservé par priorité à l'approvisionnement des Etablissements Gonfreville. De plus, la Côte d'Ivoire n'ayant pas adhéré au Fonds Inter-Etats de Soutien et de Développement du Coton, le soutien de la campagne était assuré par la Caisse de stabilisation et de soutien des productions agricoles.

Les conditions climatiques ont été relativement favorables dans le nord. Dans le centre, la végétation a été contrariée par la sécheresse qui devait provoquer une baisse des rendements.

Les travaux de la campagne ont été menés avec soin, en application du plan de développement de la culture cotonnière qui vise, avec l'aide financière du F.A.C. (156 millions en 1964-1965) et des finances locales, à obtenir une production de 50.000 tonnes de coton-graine Allen à partir de l'année 1971.

Les objectifs assignés par le programme adopté par le Gouvernement, pour la campagne 1964-1965, prévoyaient la mise en culture de 6.000 hectares qui, pour un rendement de 800 kg/ha., devaient donner 4.800 tonnes de coton-graine. En réalité, les ensemencements ont été supérieurs, atteignant 6.405 hectares, et les prévisions de production ont dû être réajustées à 5.300 tonnes. En définitive, le rendement moyen réel étant passé à 863 kg/ha., les achats de coton Allen ont dépassé assez sensiblement ce chiffre pour atteindre 5.527 tonnes. Quant au coton Mono, dont le Gouvernement ne recherche pas le développement, sa production doit être stabilisée à son niveau actuel, qui est de l'ordre de 5.000 tonnes, sur lesquelles un peu plus de 3.000 tonnes ont été commercialisées au cours de cette campagne.

Au total, pour les deux variétés, la commercialisation s'est élevée à 8.613 tonnes, en progrès très sensible par rapport à l'année précédente. Ce résultat intéressant, surtout en ce qui concerne l'Allen dont la production a plus que doublé d'une année sur l'autre (5.527 tonnes contre 2.079 tonnes en 1964), laisse augurer favorablement de la suite du plan de développement du coton en Côte d'Ivoire.

Les fibres obtenues après égrenage à Bouaké (C.F.D.T.) et à Korhogo (Escarre) ont été livrées aux *Etablissements Gonfreville*. Mais, pour la première fois, l'approvisionnement a été supérieur aux besoins, compte tenu des contrats précédemment passés à l'extérieur (Dahomey et Haute-Volta), et la Côte d'Ivoire a été en mesure de procéder à des exportations. En juillet, il restait à la C.F.D.T. 700 tonnes de coton-fibre à écouler. Elles ont été placées en France et à Madagascar à un prix de réalisation légèrement inférieur au prix intérieur (151.407 francs c.f.a. la tonne FOB Abidjan), les graines étant, comme à l'habitude, exportées vers l'Angleterre.

Les deux usines d'égrenage actuellement en service à Bouaké et Korhogo, d'un potentiel de 10.000 tonnes environ, ne sont pas en mesure de faire face à l'augmentation attendue de la production. Afin de suivre ces progrès, la C.F.D.T. a entrepris, sur avance du F.A.C., la construction à Bouaké d'une usine moderne d'une capacité de 15/18.000 tonnes, qui devrait être prête à tourner dès 1966.

Au **Niger**, où les efforts de la C.F.D.T. ont abouti, depuis quatre ans, à une augmentation régulière et importante de la production, la mise en place de la campagne 1964-1965 s'est effectuée dans de bonnes conditions. Les surfaces ensemencées avaient été augmentées, ainsi que le tonnage de semences distribuées, afin d'atteindre un objectif de production de 8.000 tonnes de coton-graine,

qui pouvait, cependant, apparaître quelque peu ambitieux. Des résultats particulièrement encourageants ont été enregistrés dans la région de l'Ader Doutchi, où des conditions naturelles favorables ont pu donner tous leurs effets, grâce à l'implantation de Centres d'Encadrement Rapproché qui ont permis l'amélioration des méthodes de culture. Des rendements très élevés ont été atteints dans cette région dont la production est encore susceptible d'un beau développement.

Dans l'ouest, une première campagne expérimentale a été tentée, mais les possibilités de cette zone sont limitées et l'augmentation de production est entièrement absorbée par l'artisanat local.

Sans atteindre l'objectif fixé à un niveau un peu trop élevé, la commercialisation de la campagne, avec 6.808 tonnes de coton-graine (contre 5.457 tonnes en 1964), n'en consacre pas moins une nouvelle et importante progression de la production nigérienne. Le coton traité dans les usines d'égrenage de Maradi et de Madaoua a fourni 2.388 tonnes de fibres et 3.359 tonnes de graines. Une demande d'avance sur F.A.C. a été présentée par la C.F.D.T. et admise en vue de la construction d'une seconde usine d'égrenage à Madaoua, d'une capacité de 10.000 tonnes, l'usine actuelle, d'une capacité de 7.500 tonnes, ne pouvant faire face au développement attendu de la production.

Comme dans les autres Etats, les exportations de fibres ont été très tardives, la récession de l'industrie textile européenne rendant plus difficile la réalisation des ventes. Elles se sont effectuées au prix de 140.000 francs c.f.a. la tonne FOB Apapa à destination de l'Europe et de Dakar (ICOTAF).

Le Gouvernement nigérien a fait entreprendre l'étude d'un avant-projet relatif à la création d'un complexe textile qui utiliserait les cotons locaux.

Au **Dahomey**, la production de coton a subi depuis quelques années un fléchissement inquiétant. Le Gouvernement envisage de redresser cette situation par l'application d'un programme financé par le F.A.C. (128,5 millions de francs c.f.a. attribués en 1964), qui doit permettre, par une action concertée de la C.F.D.T., de l'I.R.C.T. et de la C.I.D.R. (Compagnie Internationale de Développement Rural), de porter en cinq années la production de coton-graine de 4.000 tonnes à 10.000 tonnes en 1968-1969. La région de Kandi, en particulier, fait l'objet d'un programme de culture intensive basé sur la variété Allen dont la production est passée de 1.200 tonnes en 1962-1963 à 1.500 tonnes en 1963-1964. Une pluvirosité mal répartie et des semis tardifs ont ramené cette année la production à 1.200 tonnes. La zone sud, où la production d'Allen était jusqu'alors très réduite, n'est pas non plus négligée et les surfaces plantées y sont en augmentation sensible : la production y est passée de 150 à 250 tonnes.

La campagne 1964-1965 a été ouverte par arrêté n° 836 du 31 décembre 1964 et l'on pensait que la récolte dépasserait légèrement 4.000 tonnes. En fait, la collecte de coton Mono a été très médiocre et les achats se sont encore établis en baisse par rapport à l'année précédente : 3.568 tonnes (dont 1.450 tonnes d'Allen) contre 3.653 tonnes en 1964 ; 1.153 tonnes de coton-fibre ont été exportées (contre 1.242 tonnes en 1964) et 930 tonnes de graines (contre 1.325 tonnes).

Ces résultats décevants ne devraient plus se reproduire à l'avenir, compte tenu des actions de modernisation menées dans le pays qui ont bénéficié en 1965 d'un crédit F.A.C. de 125 millions de francs c.f.a. Dans le but de faciliter cet effort, le décret n° 275 du 11 août 1965 a réorganisé le régime de la commercialisation, de l'égrenage, des exportations et du soutien des prix.

Au **Togo**, où l'on avait enregistré en 1964 une importante chute de production, la campagne a été ouverte du 11 janvier au 30 mai 1965 par arrêté n° 65-3 du 6 janvier 1965. Le prix au producteur a été fixé à 30 francs c.f.a. le kilo tous points d'achat, et le prix cession usine à 38.252 francs c.f.a. la tonne. Favorisée par des précipitations régulières et convenablement réparties, la dernière phase du cycle végétatif s'est déroulée dans des conditions très satisfaisantes et l'on pensait que la récolte, sans atteindre le niveau de celle de l'année 1962-1963, se situerait aux environs de 7.000 tonnes. Mais, après un bon début de campagne, les achats ont baissé rapidement en mars, et le résultat définitif de la campagne, 6.344 tonnes, bien qu'en très nette amélioration par rapport à celui de l'année précédente (4.212 tonnes), demeure encore très inférieur à celui de la campagne 1962-1963 (8.631 tonnes).

Le coton égrené dans les usines locales, en particulier dans celle que l'O.P.A.T. a rachetée à Nutja (2.153 tonnes de coton fibre), n'a trouvé à se placer qu'avec une certaine difficulté. Les réalisations ont été plus tardives que de coutume et, en fin d'année, il restait un petit tonnage de fibres à exporter.

On doit, enfin, mentionner les efforts entrepris par le **Sénégal** en vue de promouvoir la culture du coton dans le sud et l'est du pays, ainsi qu'en Haute-Casamance, dans le but de diversifier ses productions et d'assurer un approvisionnement à ses industries textiles. Les campagnes expérimentales entreprises par la C.F.D.T. dans ces régions ont confirmé leur vocation cotonnière, notamment dans la zone de Missirah. Un programme de quatre ans, d'un coût de 253 millions de francs c.f.a., a été élaboré au cours de l'année sous revue. Il a débuté en 1965 par la mise en culture de 500 hectares, et vise à la production de 4.000 tonnes de coton-graine en 1968-1969. Le Sénégal devrait donc maintenant arriver rapidement à la phase des réalisations à grande échelle, après avoir obtenu une production commercialisée de 61 tonnes en 1964 et 251 tonnes en 1965.

Il en est de même en **Mauritanie** où les campagnes expérimentales de la C.F.D.T., à Boghé, ont obtenu en 1964-1965 des résultats encore supérieurs à ceux pourtant excellents de l'année précédente. Les rendements obtenus (3 à 4 tonnes à l'hectare) confirment l'intérêt qu'il y aurait à développer cette culture sur de vastes superficies de la plaine de Boghé.

8. LA GOMME ARABIQUE.

La campagne d'achat de gomme arabique a été ouverte en Mauritanie le 15 décembre 1964, par arrêté n° 10.671 du 11 décembre 1964. Elle a été close le 31 juillet 1965. Les achats se sont élevés au total à 3.016 tonnes, les principaux centres de collecte étant Rosso (823 tonnes), Aïoun (428 tonnes), M'Bout (394 tonnes), Maghama (385 tonnes) et Mederdra (326 tonnes).

La production sénégalaise, de l'ordre d'un millier de tonnes, est mal connue, et une certaine confusion s'établit à l'exportation entre les gommés mauritaniennes qui transitent par Saint-Louis-du-Sénégal ou Dakar, la totalité de la production (4.000 tonnes) étant dirigée vers la France.

Au Niger, les quelques centaines de tonnes, produites dans l'est du pays, transitent par le Nigeria.

Tableau N° 76 : Importations en France de gomme arabique *

PAYS DE PROVENANCE	Quantités				Valeurs			
	1962	1963	1964	1965	1962	1963	1964	1965
	Tonnes				Milliers de francs			
Importations totales .	6.897	9.320	8.526	7.899	9.914	15.408	15.474	14.280
dont : Sénégal	1.656	2.127	1.535	2.348	2.638	3.790	3.120	4.503
Mauritanie	2.392	2.006	1.933	1.633	3.830	3.641	3.931	
Niger	6	13	20	34	9	23	36	62
Côte d'Ivoire	—	5	11	—	—	9	19	
	Pourcentages							
Part de l'U.M.O.A. dans l'approvisionnement français	59	45	41	51	65	48	46	54

* D'après la Direction des Douanes françaises.

9. LE CAOUTCHOUC.

Depuis les premières plantations effectuées en 1963, le programme de mise en culture de vastes surfaces consacrées à l'hévéa s'est poursuivi régulièrement en Côte d'Ivoire, avec l'appui technique de l'*Institut de Recherches sur le Caoutchouc en Afrique*, par les soins de la *Compagnie du Caoutchouc de Pakidié* (C.C.P.), de la *Société Africaine de Plantations d'Hévéas* (S.A.P.H.) et, plus récemment, de la *Société de Promotion et de Culture Industrielles* (PROMOCI) chargée, en octobre 1964, par le Gouvernement ivoirien, de la création d'une plantation de 1.100 hectares dans la forêt de l'Anguededou, et de la *Coopérative d'Abidjan Kouté* qui a entrepris de son côté une petite plantation.

Le plan gouvernemental vise à établir, à long terme, des plantations d'hévéas sur 35.000 hectares, qui donneraient, à partir de 1973, une production de l'ordre de 18.000 tonnes de caoutchouc.

En 1965, la surface plantée a atteint 10.531 hectares sur lesquels la S.A.P.H., dans laquelle l'Etat détient depuis le 18 décembre 1964 une participation majoritaire de 51 %, intervient pour plus de 8.000 hectares. Les premières saignées ont été faites en 1961 sur 173 hectares ; depuis cette date, les surfaces en production augmentent régulièrement (5.000 hectares en 1965) et la production de caoutchouc est allée en s'accroissant rapidement : 82 tonnes en 1961, 205 tonnes en 1962, 400 tonnes en 1963, 1.805 tonnes en 1964 et 3.200 tonnes en 1965.

La C.C.P. dispose d'une usine de traitement classique, d'une capacité de 1.000 tonnes par an, à Elaeis, mais l'originalité de la production caoutchoutière ivoirienne provient d'une industrie de transformation très moderne créée par la S.A.P.H. Ses deux usines, de Bongo (entrée en activité en 1964), et de Toupah (inaugurée le 11 mai 1965), ont une capacité de traitement de 6 à 8.000 tonnes de latex, suffisante pour absorber la production jusqu'en 1967-1968 et susceptible d'être augmentée par la suite. Elles font appel aux techniques les plus avancées et mettent en œuvre des méthodes de fabrication entièrement nouvelles qui permettent, par réduction du temps de séchage, notamment, d'améliorer la rentabilité tout en fournissant un produit d'excellente qualité très apprécié des utilisateurs.

A l'exception de quelques dizaines de tonnes utilisées par les entreprises locales de rechapage, toute la production usinée est exportée vers les grands marchés internationaux, Londres et Amsterdam, et également la France, les Etats-Unis et la Suisse, où elle a pu être placée dans de bonnes conditions, le marché international du caoutchouc étant demeuré relativement favorable depuis deux ans. Les exportations, qui ont débuté en 1963 (398 tonnes) se sont élevées à 1.552 tonnes en 1964 et ont atteint, en 1965, 2.705 tonnes.

L'apparition de ce nouveau produit sur les statistiques de la Côte d'Ivoire répond au souci de diversification des cultures du Gouvernement. Il constitue d'ores et déjà un poste non négligeable de la balance commerciale et son importance ne pourra qu'aller en augmentant au cours des prochaines années.

10. L'EXPLOITATION FORESTIÈRE.

L'année 1964 a été une période de très forte expansion, non seulement pour la production forestière de Côte d'Ivoire, mais aussi pour celle de la plupart des pays tropicaux. Le volume des grumes ainsi offertes s'est révélé supérieur à la demande, et la situation du marché s'est nettement dégradée au cours de la seconde moitié de l'année. L'accumulation, dans tous les ports européens, de stocks excessifs de bois tropicaux dépassant nettement les capacités d'absorption du marché, a créé un déséquilibre marqué et prolongé qui a fait sentir lourdement ses effets pendant tout le premier semestre de l'année 1965, au cours duquel le marché a continué à se détériorer. De plus, la hausse des taux de fret de 10 %, intervenue le 1^{er} juillet 1965, ne devait pas contribuer à favoriser le placement des produits et inquiétait fortement les producteurs. Cependant, après le calme traditionnel des mois d'été, le sentiment prévalait que le fond de la baisse avait été touché. Dès le mois de septembre 1965, en effet, le marché apparaissait considérablement assaini, en France, notamment, où la situation des stocks était redevenue plus normale et où la reprise économique, qui commençait à se dessiner, entraînait une certaine recrudescence des achats. Les importateurs se montraient, toutefois, encore très prudents, ne se couvrant qu'au fur et à mesure de leurs besoins.

En Allemagne, gros client traditionnel, le marché semblait, lui aussi, bien mieux équilibré. Les bonnes qualités y trouvaient aisément à se placer et les conditions d'une reprise semblaient désormais réunies.

Le marché italien, qui avait été le plus éprouvé, était également plus ouvert, mais les bois africains s'y heurtaient à une vive concurrence des bois asiatiques.

Il en allait de même sur le marché britannique rendu, par ailleurs, plus difficile par les mesures de défense de la livre.

La reprise, accompagnée de quelques réajustements de prix, n'avait cependant pas encore pris, au cours des derniers mois de 1965, toute l'ampleur désirée, et la tendance était encore indécise. Des inquiétudes se sont fait jour, suscitées par la réapparition sur les places européennes, après une longue éclipse, de bois ghanéens vendus à bas prix, et la saturation faisait de nouveau sentir ses effets dès qu'un arrivage un peu important était livré sur le marché. La situation, bien que nettement améliorée par rapport au début de l'année, exige donc encore une grande prudence et une ferme discipline de vente de la part des exploitants forestiers, s'ils veulent éviter des chutes brutales de cours sur certaines espèces.

En Côte d'Ivoire, il ne pouvait être envisagé, au début de l'année 1965, étant donné la situation du marché, d'atteindre un tonnage d'exportation comparable à celui de 1964, année d'exportation record. Cependant, l'écart entre les exportations de grumes des deux années consécutives est allé en s'amenuisant considérablement. Alors qu'il se chiffrait à 15 % à la fin du premier semestre, il était réduit sensiblement au cours de l'été (10 %). Pour les neuf premiers mois de 1965, les exportations s'élevaient à 1.337.000 m³ pour les grumes et 113.000 m³ pour les bois débités, et l'écart était ramené à 7 %. A la fin de l'année, après une activité très satisfaisante au cours du mois de décembre, il apparaissait que le volume des grumes exportées au cours des douze mois cumulés s'établissait en définitive à un niveau légèrement supérieur à celui de l'année précédente : 1.905.000 m³ à comparer aux 1.859.000 m³ exportés en 1964. Ce résultat peut être considéré comme très satisfaisant si l'on tient compte de l'ambiance de récession dans laquelle il a été obtenu. Il est d'autant plus remarquable que les autres produits de l'exploitation forestière sont en augmentation sensible ; les bois débités ont très nettement accentué leur progression : 153.000 m³ en 1965 contre 96.000 m³ en 1964. De plus, on voit apparaître dans les statistiques d'exportations les produits élaborés (placages divers) qui figurent pour près de 7.500 tonnes.

Si l'on tient compte, en outre, des bois débités en vue de la consommation locale dont la progression est également sensible (100.000 m³ en 1965 contre 90.000 m³ en 1964), on constate que les abattages sont en réalité supérieurs à ceux de l'année précédente. Ils atteignaient approximativement 2.500.000 m³ (dont 1.900.000 m³ de grumes exportées en l'état, 600.000 m³ de bois bruts destinés au sciage et au bois de déroulage) au lieu de 2.258.000 m³ en 1964.

On pouvait toutefois redouter que la valeur globale des réalisations soit en baisse sensible par rapport à celle de l'année précédente, les contrats ayant eu sérieusement à pâtir de la baisse des prix. Mais les effets des mauvaises conditions du marché se sont trouvés compensés par légère progression des ventes de grumes, et surtout par l'augmentation de la proportion des produits élaborés d'une valeur bien supérieure aux bois bruts, de sorte que le montant total des transactions a été légèrement supérieur en 1965 (17.987 millions de francs c.f.a.) à celui de 1964 (17.813 millions de francs c.f.a.), confirmant ainsi nettement la deuxième place du bois parmi les produits d'exportations de la Côte d'Ivoire.

Ces données font d'ailleurs apparaître clairement les tendances profondes de l'évolution de l'exploitation forestière en Côte d'Ivoire. Dans un passé encore proche, elle s'était cantonnée aux environs d'Abidjan et des grandes voies de communications, et était orientée presque uniquement vers l'exportation des bois bruts. Elle est caractérisée, maintenant, d'une part par une localisation géographique différente : elle se déplace, en effet, vers l'ouest et le sud-ouest, zones peu exploitées jusqu'alors et qui ne prendront leur pleine importance qu'avec l'ouverture prochaine du port de San Pedro, la rade de Sassandra arrivant à saturation, d'autre part, par une industrialisation plus poussée, qui lui permet d'offrir à sa clientèle une gamme beaucoup plus riche de produits plus élaborés. Elle dispose, fin 1965, de soixante et une scieries, d'une capacité de 500.000 m³ de bois bruts, correspondant à 250.000 m³ de bois débités, tonnage qui sera rapidement porté à 320.000 m³ dès l'achèvement des équipements actuellement en cours. De plus, cinq usines fournissent maintenant des bois déroulés, des contre-plaqués, des portes isoplans et des panneaux agglomérés. On décèle une tendance à la concentration des entreprises et à l'intervention de groupes importants, puissamment équipés, telle la *Société Industrielle Ivoirienne des Bois* (SIBOIS) dont la nouvelle usine de déroulage et de placages, d'une capacité annuelle de 40.000 m³ de placages et contre-plaqués, a été inaugurée le 9 décembre 1965 à Grand-Bereby dans l'ouest du pays.

Il semble que l'on doive s'acheminer, à l'avenir, vers une stabilisation des exportations de grumes à leur niveau actuel (1.500.000/1.800.000 m³), les produits plus élaborés absorbant, au contraire, une proportion de plus en plus importante de la production totale.

On doit, enfin, mentionner que le nouveau Code forestier a été adopté par l'Assemblée Nationale après une longue préparation, et a fait l'objet de la loi n° 65-425 du 20 décembre 1965. Alors que l'ancienne législation ne répondait plus aux structures administratives et ne tenait pas compte des impératifs d'une politique forestière nationale, il vise à sauvegarder le patrimoine forestier en évitant toute pratique abusive et à promouvoir une exploitation rationnelle de cette richesse nationale.

Les ventes de la Côte d'Ivoire, en 1965 comme en 1964, sont restées fortement concentrées dans le Marché Commun (plus de 80 % des exportations de grumes). Les autorités de Bruxelles se sont prononcées, en novembre 1965, pour la reconduction des suspensions tarifaires, en ce qui concerne les bois tropicaux, jusqu'au 31 décembre 1966. Cependant, la gamme des clients tend sans cesse à s'élargir : la Côte d'Ivoire vend ses bois à 34 pays dont certains, comme la Grande-Bretagne, le Danemark, les U.S.A., l'U.R.S.S., Israël, l'Espagne et la Suisse, deviennent des clients non plus occasionnels mais réguliers et procèdent à des achats de plus en plus importants. Cette diversification des ventes est une garantie de bon écoulement de la production dans l'avenir, même si le marché reste difficile.

Pour les bois débités, la prédominance du Marché Commun est moins marquée. La Grande-Bretagne est devenue le premier client de la Côte d'Ivoire avant la France. Il convient, cependant, d'observer que la production croissante de bois débités, après s'être écoulee facilement, éprouve depuis le mois de juillet 1965 quelques difficultés à se placer. La tendance, en fin d'année, était quelque peu inquiétante et ne semblait pas devoir s'améliorer avant quelques mois, ce qui, là encore, doit inciter à la prudence.

Tableau N° 77 : Exportations de bois de Côte d'Ivoire

ANNÉES	Bois bruts			Bois sclés			Valeur totale		
	Hors UMOA	Sur UMOA	Total	Hors UMOA	Sur UMOA	Total	Hors UMOA	Sur UMOA	Total
	Milliers de tonnes						Millions francs c.f.a.		
1955	168,6	.	.	.	.	.	2.943	.	.
1956	212,0	.	.	1,6	.	.	1.244	.	.
1957	255,7	.	.	6,6	.	.	1.938	.	.
1958	391,9	.	.	9,5	.	.	3.303	.	.
1959	426,5	12,6	439,1	17,0	0,8	17,8	4.031	116	4.147
1960	635,1	14,3	649,4	19,2	3,0	22,2	6.329	168	6.497
1961	766,9	16,3	783,2	25,3	3,0	28,3	8.325	177	8.502
1962	857,6	16,7	874,3	34,7	1,9	36,6	9.045	186	9.231
1963	1.102,1	6,1	1.108,2	43,5	1,2	44,7	12.312	69	12.381
1964	1.444,6	5,3	1.449,9	64,8	0,2	65,0	17.402	50	17.452
1965	1.411,6	24,5	1.436,1	116,1	2,0	118,1	16.767	239	17.036

Source : Statistiques douanières de Côte d'Ivoire.

II. LA PÊCHE MARITIME.

Le développement de la pêche industrielle, intéressant à tous égards, que ce soit pour l'alimentation des populations locales, l'implantation d'industries de transformation ou la création de courants d'exportations nouveaux, a été fortement contrarié au cours de la campagne 1964-1965, dans certains Etats, par de mauvaises conditions climatiques, par une tendance défavorable du marché ou par défaut d'équipement.

C'est ainsi qu'au **Sénégal**, si la pêche artisanale a connu des résultats favorables (86.638 tonnes de poisson mises à terre contre 82.524 tonnes en 1964), ainsi que la pêche au chalut (7.870 tonnes contre 5.952 tonnes en 1964), la pêche au thon a été par contre plus décevante.

La campagne thonière a été organisée par le décret n° 64-817 du 10 décembre 1964 qui a fixé le prix de l'Albacore à 77,50 francs le kilo, du Patudo à 77,50 francs et du Listao à 55 francs, alors que le contingent à livrer par les usines sénégalaises sur le marché français était maintenu à 11.000 tonnes (base poisson frais) par la Conférence inter-Etats. Elle a débuté dans de fort mauvaises conditions : le marché était très encombré et les conserveries locales disposaient encore, à l'ouverture, de stocks importants (plus de 3.000 tonnes) qui ne pouvaient être écoulés qu'au prix d'une vive concurrence et d'une baisse importante des cours de réalisation. De plus, le nombre de bateaux de la flotille française a été fortement réduit (46 au lieu de 65 en 1963-1964), à la suite des incidents survenus en 1963-1964. Enfin, le mauvais temps a sévi en janvier et février et les courants froids ont maintenu les bancs de thons éloignés de Dakar, ce qui devait entraîner, en raison de l'éloignement des lieux de pêche, des temps morts, des rotations à vide et une baisse de qualité du poisson mis à terre.

Le tonnage des captures s'est ressenti de ces difficultés. Les livraisons aux conserveries dakaroises ne se sont élevées qu'à 4.586 tonnes d'Albacore et 469 tonnes de Listao, soit 5.055 tonnes au total, alors que le contingent alloué à ces usines avait été maintenu à 11.000 tonnes. Pour compléter ces apports, la direction des pêches avait obtenu de l'armement frigorifique la promesse de livraison de 2.000 tonnes de poissons congelés ; 680 tonnes seulement ont été fournies à ce titre, ce qui portait l'approvisionnement des usines dakaroises à 5.735 tonnes, soit 52 % du contingent autorisé. Le contingent de thon congelé à livrer aux usines françaises (11.000 tonnes) a, par contre, été entièrement servi, et quelques exportations ont pu être effectuées vers l'étranger.

Les résultats médiocres enregistrés par les industries transformatrices dakaroises ont, du moins, eu l'avantage de provoquer un assainissement du marché. Les stocks excessifs ont été progressivement résorbés ; dès la fin du printemps, le marché donnait des signes de raffermissement. La reprise des cours devait se préciser par la suite, de sorte qu'en novembre 1965 la nouvelle campagne a pu débiter dans des conditions beaucoup plus favorables.

Les difficultés rencontrées en 1965 n'ont, cependant, pas empêché le Sénégal de poursuivre la mise en place de son programme de développement de la pêche industrielle, dont les objectifs ont trouvé une confirmation dans les projets inscrits au deuxième plan quadriennal adopté en cours d'année.

Un accord, signé le 22 mars 1965 entre le Sénégal et l'U.R.S.S., en vue de la création d'une flottille de pêche et d'un important complexe thonier intégré, n'a encore fait l'objet d'aucun début de réalisation à ce jour. Par contre, la société d'économie mixte SOSAP a vu ses projets prendre forme grâce à un prêt complémentaire du F.A.C., d'un montant de 75 millions de francs c.f.a., qui lui a donné les moyens de trésorerie nécessaires au démarrage de ses activités. La gestion technique de l'entreprise a été confiée à l'armement Charlot de Concarneau. Indépendamment de quatre thoniers commandés en Grande-Bretagne sur prêt britannique de 500.000 livres et non encore livrés, la SOSAP sera en mesure de participer activement, dès cette année, à l'approvisionnement des usines sénégalaises, grâce à la mise en service progressive de cinq unités de pêche du type « Baby Clipper Congelateur ». Trois de ces bateaux de pêche ont déjà été lancés ; le premier a été réceptionné à Dakar, en juillet, et est entré immédiatement en service ; deux autres ont pu participer à l'ouverture de la campagne nouvelle ; les deux derniers seront livrés au cours de l'année 1966 et seront sans doute à même d'y participer également.

En **Mauritanie**, on relève une progression des exportations qui correspondent sensiblement aux mises à terre car la consommation locale est très faible. Le tonnage de poisson séché, salé exporté passe de 3.306 tonnes en 1964 à 4.322 tonnes en 1965. Mais on note surtout une évolution dans le sens d'une augmentation des ventes de poisson frais congelé ou réfrigéré, qui passent de 1.261 tonnes à 2.143 tonnes, ce qui est intéressant car le poisson ainsi traité représente une valeur très supérieure à celle du poisson fumé. De 1964 à 1965, la valeur totale des exportations, y compris les crustacés, coquillages et poutargue, s'est élevée de 358 millions de francs c.f.a. à 590 millions. Cependant, faute d'installations portuaires valables, l'exploitation des possibilités considérables des côtes mauritaniennes ne pourra vraiment prendre ses véritables dimensions que lorsque l'équipement du port de pêche de Port-Etienne et de ses annexes aura été réalisé. Si l'on n'enregistre encore qu'une progression légère en ce qui concerne les tonnages mis à terre, on constate cependant, s'agissant de l'avancement de l'équipement, que des progrès notables ont été accomplis en 1965.

La Commission de la Communauté Economique Européenne a, en effet, accordé, le 28 juillet 1965, un crédit complémentaire, non remboursable, de 280 millions de francs c.f.a., qui porte à 1.270 millions de francs c.f.a. l'aide financière attribuée à la Mauritanie en vue de la réalisation du port de pêche de Port-Etienne (quai de pêche de 265 mètres), et installations complémentaires (halle de marée, frigorifique, équipements divers de manutention, production de froid, éclairage, etc.). L'appel d'offres, lancé en 1964 et dépouillé le 6 mai 1965, avait fait apparaître la nécessité d'une telle décision. Les travaux du port, confiés à une société allemande et une société française pour le génie civil, et à une société hollandaise pour l'équipement, ont commencé en octobre 1965. En outre, le frigorifique de la société Guelfi a été inauguré le 18 novembre 1965.

Enfin, un groupe espagnol est sur le point d'implanter le complexe industriel prévu par l'accord hispano-mauritanien du 14 février 1964.

On doit noter, par ailleurs, les résultats encourageants obtenus par le Centre de formation de marins pêcheurs : une trentaine d'élèves ont déjà été formés et placés sur différents bateaux de pêche. De plus, les candidats, très rares au début, sont maintenant beaucoup plus nombreux. Il semble donc bien que la Mauritanie soit entrée dans la phase des réalisations et que les résultats ne devraient plus tarder à apparaître.

En Côte d'Ivoire, contrairement à ce qui s'est passé au Sénégal, les conditions naturelles ont été particulièrement favorables pendant toute la première partie de la campagne 1964-1965 : des remontées de courants froids ont provoqué l'afflux de bancs de poissons importants au large d'Abidjan et les prises ont été exceptionnelles. Après le ralentissement saisonnier habituel à partir du mois de juin, la reprise s'est effectuée en octobre 1965 à un rythme excellent, bien que les conditions climatiques soient nettement moins favorables cette année.

Le tonnage des mises à terre est en augmentation très nette : pour le premier semestre de l'année 1965 il atteint 21.895 tonnes, contre 15.943 tonnes en 1964, et il s'élève pour l'année entière à 46.644 tonnes, (contre 41.699 tonnes en 1964), auxquelles il convient d'ajouter plus de 15.000 tonnes provenant de la pêche artisanale.

Cette production abondante trouve à se placer sans difficulté car elle est absorbée pour plus des neuf dixièmes par la consommation locale qui s'accroît très rapidement. On estime que, grâce à l'installation d'une chaîne du froid et la multiplication des fours de fumerie, elle pourrait atteindre plus de 60.000 tonnes avant deux ans.

Le nombre des unités de pêche de la flottille abidjanaise est passé de 65 en 1964 à 70 en 1965, et l'on décèle une tendance très nette à l'augmentation du tonnage des bateaux. De nouvelles sociétés se créent, telle la *Société d'Affrètement*

et de Pêche Franco-Ivoirienne (S.A.P.F.I.), constituée le 4 mai 1965, au capital de 15 millions de francs c.f.a. D'autres se développent, comme la *Compagnie Ivoirienne de Pêche Industrielle* (C.I.P.I.), dont le capital a été porté en cours d'année de 28 à 35 millions, ou la *Société des Conserve de Côte d'Ivoire* (SCODI), qui a procédé à une augmentation de capital de 11 à 22 millions. En outre, le projet de création d'une société financée par le crédit de 300 millions de francs c.f.a., accordé par le F.A.C. en 1963, a été repris sous une nouvelle forme qui comporterait la participation de sociétés locales et étrangères. Cette nouvelle société procéderait à l'achat d'importantes unités de pêche aux caractéristiques les plus modernes.

En dépit de cette activité intense, on doit constater qu'en 1965 le développement de la pêche industrielle a été considérablement freiné à Abidjan par défaut d'équipement. Le quai de 400 mètres du port de pêche, financé par le F.E.D. et entré en service en août 1964, s'est avéré insuffisant malgré une réglementation très stricte des mouvements, et il a été nécessaire de limiter l'accès du port à la flotte internationale de thoniers-congélateurs français, japonais et espagnols qui croisent au large du port sans pouvoir y relâcher ni s'y approvisionner en glace en raison du manque de place et d'équipement frigorifique adapté aux besoins. Cette flottille a, cependant, fait transiter par Abidjan, en 1965, 25.000 tonnes de thon, et l'on estime qu'avec son renforcement, notamment par la venue de nouveaux thoniers espagnols et français depuis octobre 1965, ce tonnage pourrait être rapidement porté à 40 ou 50.000 tonnes.

Il apparaît à l'évidence que la nécessité du développement des équipements portuaires et frigorifiques se fait de plus en plus pressante, et un certain nombre de décisions ont été prises en vue de remédier à cette situation. Le 28 juillet 1965, la Commission de la C.E.E. a adopté le projet présenté par la Côte d'Ivoire, d'un montant de 2 millions de dollars sous forme d'aide non remboursable, destiné à la construction d'un nouveau quai de pêche de 430 mètres, qui viendra compléter le quai de 400 mètres déjà existant et également financé par le F.E.D. Les travaux doivent durer deux ans et ce nouvel emplacement sera plus spécialement réservé aux thoniers et thoniers-congélateurs. Par ailleurs, la construction d'un frigorifique d'une capacité de 3.000 tonnes par la société d'économie mixte SOCEF a été retardée, malgré l'urgence, d'une part parce que son édification était liée aux travaux du nouveau quai et, d'autre part, parce que le Gouvernement était désireux de l'intégrer dans un complexe comportant, entre autre, la création par des groupes privés d'une conserverie de thon d'une capacité de 50 tonnes par jour, le montant des investissements nécessaires pour l'ensemble dépassant 1 milliard de francs c.f.a.

Les appels d'offres ont été lancés en fin d'année; les travaux devraient commencer au cours du 1^{er} semestre 1966, et il ne fait pas de doute qu'avec la mise en place de ces installations nouvelles on peut s'attendre, dans un avenir proche, à de nouveaux et importants développements des activités de la pêche en Côte d'Ivoire.

Au **Dahomey**, la campagne 1964-1965 a commencé dans de fort bonnes conditions, favorisée qu'elle était depuis janvier 1965 par l'ouverture du port de Cotonou, qui donnait aux pêcheurs des facilités nouvelles considérables. L'arrêté n° 11, du 20 octobre 1965, a fixé le barème des taxes de séjour applicables aux bateaux de pêche basés dans le port.

Par ailleurs, la flottille de pêche a pris de l'importance avec la création, en décembre 1964, d'une nouvelle entreprise, la *Société Moderne de Pêche*, exploitant le chalutier « Jolie Pimpolaise ». La *Société Africaine de Pêche* (SOCAP) a mis en service, le 12 février 1965, un nouveau chalutier, le "Scrutator", ce qui a porté à sept le nombre des bateaux en activité.

La campagne expérimentale de pêche aux poissons de surface, financée par le F.A.C., s'est poursuivie pendant toute l'année avec le sardinier thonier « Sera », loué par la France. Conformément aux conclusions de ces études, l'Assemblée Nationale a approuvé, le 3 juin 1965, un projet de loi interdisant le chalutage et la pêche aux engins traînants dans les eaux territoriales du Dahomey, afin de sauvegarder l'activité des pêcheurs artisanaux compromise par une exploitation intensive des fonds par les chalutiers étrangers non basés à Cotonou.

Le F.E.D. serait disposé à prendre en charge le financement, de l'ordre de 200 à 250 millions de francs c.f.a., d'un projet réduit de port de pêche, d'une production annuelle de 4 à 6.000 tonnes, comportant l'exécution d'un quai de 100 mètres et d'un terre-plein, étant entendu que les superstructures resteraient à la charge du Gouvernement dahoméen.

A la suite de la mise en œuvre de moyens nouveaux, les tonnages de poissons capturés se sont accrus rapidement. Dès le mois d'avril 1965, la production mensuelle était supérieure de plus de 70 % à celle de 1964. Pour les onze premiers mois de l'année 1965, les prises s'élevaient à 1.338 tonnes, contre 857 tonnes pour les onze mois correspondants de 1964. La situation pouvait donc être considérée comme très favorable mais, en fin d'année, on devait déplorer l'apparition d'un malaise profond chez les pêcheurs qui se plaignaient d'être exploités par les sociétés chargées de la commercialisation, et surtout d'être très durement concurrencés par les ventes de poisson congelé fourni par les chalutiers russes et japonais opérant au large : 1.916 tonnes de poisson ont été ainsi débarquées de mai à octobre. Cette situation a eu pour conséquence de profondes difficultés dans la gestion des armements locaux, qui se sont traduits par le départ de deux chalutiers du port de Cotonou, ce qui risque de compromettre, en 1966, l'essor d'une activité cependant fort utile à l'économie du pays.

Au **Togo**, les activités de la pêche sont toujours très réduites ; on doit, cependant, mentionner l'aide fournie par l'Allemagne fédérale, en vue de l'amélioration des moyens de pêche et de traitement du poisson, ainsi que la création, au début de l'année 1965, d'une entreprise nouvelle, la *Société Industrielle et Commerciale de Pêche* (S.I.C.O.P.), exploitant un bateau de 28 tonneaux acheté à la Côte d'Ivoire et qui se propose de monter une industrie de fumage et de congélation.

12. L'EXPLOITATION MINIÈRE.

La haute conjoncture industrielle qui a fait sentir ses effets pendant toute l'année 1965 a particulièrement favorisé le secteur minier, ce qui a permis de confirmer les heureux résultats déjà acquis en 1963 et 1964.

Les plans d'expansion mis en œuvre en 1964 par différentes entreprises extractives de l'ouest africain ont pu, dans ces conditions, se réaliser conformément aux prévisions et souvent même avec une certaine avance. Les objectifs de production établis pour l'année 1965 ont non seulement été atteints mais, dans bien des cas, ont été dépassés.

Le fer . En Mauritanie, la *Société des Mines de Fer de Mauritanie* (MIFERMA) a poursuivi l'exécution de son programme de développement qui prévoyait, pour l'année 1965, une production de 5,5 millions de tonnes de minerai marchand. Grâce à des investissements nouveaux, destinés à améliorer encore le traitement du minerai, à ouvrir et exploiter de nouvelles carrières, il est envisagé de porter la production annuelle à 6 millions de tonnes en 1966 et 6,6 millions de tonnes en 1967, avec comme perspective, à plus long terme, l'exportation de 7,5 millions de tonnes en 1968, rendue possible par l'apport supplémentaire du gisement de Rouessa dont les travaux de mise en exploitation ont été entrepris et activement poussés cette année.

En réalité, la cadence mensuelle d'exploitation, qui avait atteint 400.000 tonnes en 1964, est passée, au cours du premier semestre 1965, à plus de 500.000 tonnes et s'est maintenue à ce niveau par la suite, de sorte que, pendant les six premiers mois de l'année, pour une production légèrement supérieure à 3 millions de tonnes, les exportations se chiffraient à 2.904.800 tonnes et, pour les trois premiers trimestres, elles s'élevaient à 4.425.000 tonnes (contre 3.629.400 tonnes pour les neuf premiers mois de 1964), laissant pressentir que l'objectif de production fixé en début d'année (5,5 millions de tonnes) serait largement atteint. De fait, la production pour l'année entière s'est élevée à 6.285.000 tonnes et les exportations à 5.965.000 tonnes.

Exportations de minerai de fer de Mauritanie

<u>Destinations</u>	<u>Année 1964</u>	<u>Année 1965</u>
	Milliers de tonnes	
Allemagne	1.280,1	1.181,1
Belgique	167,3	552,2
Espagne	—	29,5
Etats-Unis	153,1	138,6
France	965,3	1.165,1
Italie	782,6	996,4
Japon	53,4	—
Luxembourg	—	24,3
Pays-Bas	172,6	324,1
Pologne	14,4	—
Royaume-Uni	1.394,3	1.553,8
Total	4.983,1	5.965,1

Le placement de la production s'effectue toujours à raison de 50 % auprès des actionnaires de la société, le surplus étant livré sur les marchés nationaux européens pour la plus grande part. Les quatre principaux clients sont le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France et l'Italie et, dans une moindre mesure, la Belgique, les Pays-Bas et les U.S.A. La valeur des exportations s'est élevée à 13.020 millions de francs c.f.a.

Le **cuivre** : La *Société du Cuivre de Mauritanie* (SOCUMA) a poursuivi, en 1965, ses travaux sur les essais industriels du minerai, les études de la nappe d'eau, l'évacuation des minerais traités et l'exploitation éventuelle de minerais secondaires utilisables sur place dans le traitement du cuivre. Elle devait faire connaître, en fin d'année, sa décision définitive sur la mise en exploitation du gisement d'Akjoujt, et il aurait été souhaitable que cette décision intervienne dès 1965, afin que la société puisse profiter au plus tôt des excellentes dispositions du marché mondial du cuivre. Cependant, alors que l'on pensait que l'exploitation allait entrer dans sa phase active, le 27 décembre 1965, date fixée pour la levée de l'option, la SOCUMA, du fait de l'abandon d'un des partenaires, la *Homestake Mining*, n'a pas procédé à cette formalité, et par conséquent, a renoncé à ses droits. Le Gouvernement mauritanien a immédiatement pris des contacts et entrepris des négociations en vue de trouver à la SOCUMA un remplaçant éventuel, susceptible de s'intéresser au gisement et de mener à bien sa mise en exploitation.

Les **phosphates**, pour lesquels les échanges mondiaux ont progressé de plus de 3 % en 1965 ont bénéficié, pendant toute l'année, de très bonnes conditions de vente qui ont été mises à profit par les sociétés productrices pour développer leurs exportations.

Au **Sénégal**, la *Compagnie Sénégalaise des Phosphates de Taïba*, qui a vu son statut d'entreprise conventionnée modifié par décret n° 65-257, du 21 avril 1965, a procédé, le 17 mai 1965, à l'inauguration de ses nouvelles installations, dont la construction avait été entreprise, en 1964, en vue de porter la production à la cadence annuelle de un million de tonnes. En dépit de quelques difficultés de raccordement des installations nouvelles aux anciennes et d'ennuis techniques rencontrés dans le criblage du minerai, la production s'est élevée régulièrement depuis le début de l'année, pour atteindre, au cours du troisième trimestre, un rythme mensuel de plus de 80.000 tonnes, conforme aux prévisions (au lieu de 60 à 70.000 tonnes précédemment). Pendant les neuf premiers mois de l'année 1965, elle a atteint 632.700 tonnes contre 476.000 tonnes pendant la même période de l'année précédente. La production de l'année entière s'est élevée, en définitive, à 903.374 tonnes et les ventes à 818.620 tonnes. C'est là un résultat très satisfaisant qui permet d'espérer, la capacité mensuelle approchant maintenant 100.000 tonnes, le passage, dès 1966, à la production annuelle de 1.100.000 tonnes, qui doit assurer à l'entreprise une bien meilleure rentabilité, en attendant des développements éventuels qui pourraient être justifiés par le résultat des recherches entreprises en cours d'année. De récents sondages ont, en effet, prouvé une extension du gisement exploitable sur une surface qui compense entièrement la partie déjà exploitée.

En outre, de nouvelles zones de minéralisation ont été reconnues à Keur Mer Fall et au sud-est du gisement actuel, ainsi que des zones probables à l'est qui porteraient les réserves, actuellement évaluées à 26,5 millions de tonnes, à plus de 100 millions de tonnes au total. Si ces résultats se trouvaient confirmés, la cadence d'extraction annuelle, actuellement envisagée (1.100.000 tonnes), pourrait être portée à un niveau nettement supérieur, si le financement peut en être assuré.

Le placement de la production accrue s'est effectué sans difficulté pendant l'année sous revue. Les ventes ont suivi de près la progression de l'extraction : 621.200 tonnes ont été exportées pendant les neufs premiers mois de l'année, contre 563.000 tonnes pendant les trois premiers trimestres de 1964, et 824.782 tonnes pour l'année entière, contre 714.269 en 1964.

Les stocks nettement résorbés depuis 1964, se maintiennent désormais à un niveau voisin de 100.000 tonnes correspondant à un peu plus d'un mois de production. Dans le but d'accélérer les expéditions, la compagnie a entrepris des pourparlers avec les organismes directeurs de la Régie des Chemins de fer et du Port, afin d'effectuer les évacuations par bateaux minéraliers de 30.000 tonnes, ce qui nécessitera des dragages dans le port.

En ce qui concerne les phosphates d'alumine de Thiès, l'exploitation s'est poursuivie à un rythme sensiblement analogue à celui de l'année précédente, bien que la répartition des produits obtenus ait été nettement différente (accroissement de la production de phosphate d'alumine brut, diminution du phosphate d'alumine déshydraté). La *Société Sénégalaise des Phosphates de Thiès* (S.S.P.T.), qui exploite le gisement, a arrêté, comme à l'accoutumée, l'extraction pendant la période d'hivernage pour la reprendre au quatrième trimestre, les ventes se poursuivant grâce au minerai détenu en stock. En fin d'année, la production s'élevait à 134.940 tonnes pour le phosphate d'alumine brut et à 18.090 tonnes pour le phosphate d'alumine déshydraté, ce qui donnait au total un volume d'extraction très voisin de celui de l'année précédente. Les ventes se sont élevées respectivement à 108 350 tonnes et 26.470 tonnes.

Des indices intéressants ont été découverts au sud-est du gisement actuel, qui pourraient autoriser une extension de l'exploitation si les besoins le justifiaient.

Au Togo, la *Compagnie Togolaise des Mines du Bénin* (COTOMIB) a poursuivi, en 1965, la remarquable progression amorcée au cours des trois dernières années. Sa production est passée de 752.442 tonnes en 1964 à 973.635 tonnes en 1965. Dans le même temps, les exportations passaient de 778.247 tonnes à 981.767 tonnes. Les principaux pays destinataires ont été, en Europe, la France, les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique et, hors d'Europe, l'Australie et le Japon, la part des acheteurs européens tendant à augmenter. En plus des acheteurs traditionnels, on a vu apparaître cette année deux clients nouveaux, la Suède et le Paraguay. On doit souligner que, cette année, seuls les phosphates de 1^{re} qualité (80/81 %) ont été commercialisés.

Une nouvelle étape a été franchie en cours d'année par la COTOMIB avec la mise en service d'installations nouvelles qui ont été inaugurées officiellement le 27 novembre 1965. Ces aménagements comportent le renforcement des moyens d'extraction, de transport et de production d'énergie, ainsi que la création d'une troisième chaîne de laverie au centre de Kpémé. A la suite de ces travaux, l'investissement total se trouve porté à 8 milliards de francs c.f.a. et la capacité de production mensuelle a été élevée à 100.000 tonnes dès la fin de l'année 1965. On doit donc s'attendre en 1966 à une nouvelle et importante progression des ventes qui devraient atteindre 1.200.000 tonnes de phosphates à haute teneur.

Il a été annoncé, à l'occasion de l'inauguration, que la participation du Gouvernement togolais dans le capital de la société serait portée à 20 % et le vœu a été émis qu'une usine de superphosphates soit édifiée sur place dans un proche avenir.

Le manganèse : Dès 1964, la hausse des prix internationaux et la forte demande de manganèse sur les marchés mondiaux avaient été mises à profit par le Groupe *Mokta*, qui exploite en Côte d'Ivoire le gisement de Grand-Lahou, pour utiliser les fines et les minerais pauvres négligés jusqu'alors et augmenter d'autant sa production. Elle s'était fixé le tonnage de 150.000 tonnes comme objectif de production et d'exportation en 1965.

Ces prévisions ont été non seulement tenues, mais dépassées, puisque l'extraction a porté sur 179.785 tonnes (dont 99.792 tonnes de minerai à 45/47 %, 53.649 tonnes de minerai à 40/42 %, 15.756 tonnes de fines à 38 % et 10.588 tonnes de fines à 32 %) et les exportations se sont élevées à 170.524 tonnes (dont 102.722 tonnes de minerai à 45/47 %, 18.759 tonnes de minerai à 40/42 %, 42.129 tonnes de mélange à 40 % et 6.914 tonnes de fines à 40 %). Cette avance remarquable a été facilitée par les bonnes conditions du marché, et résulte également des difficultés éprouvées par les deux grands producteurs mondiaux, l'Inde et l'U.R.S.S., à satisfaire la demande en minerais de qualité supérieure. Le minerai a été exporté en Europe à raison de 50 % en France, 25 % en Allemagne fédérale et 25 % en Grande-Bretagne.

Le diamant : En l'absence de découverte de gisements nouveaux, la production, en Côte d'Ivoire, des quatre sociétés exploitantes, qui plafonne depuis quelques années au voisinage de 200.000 carats, produits en majeure partie par la SAREMCI, s'est maintenue en 1965 à un rythme sensiblement égal à celui de 1964. Mais on note une nouvelle réduction d'activité des bureaux d'achat, dont les transactions tendent à disparaître, de sorte que l'on constate une légère baisse de la production et des ventes par rapport à l'année précédente. La production industrielle ne s'est élevée, en effet, qu'à 199.300 carats et les exportations à 204.084 carats (dont 992 par les bureaux d'achat).

On constate également une légère baisse de production de **colombo tantalite**, dont le gisement exploité par la SAREMCI s'épuise progressivement : 1.050 kilos contre 1.500 kilos en 1964. Comme en 1964, cette production n'a pas été exportée.

L'or : La *Société des Mines de Pourra*, en Haute-Volta, après les ennuis techniques qu'elle avait rencontrés en 1964, a vu sa production d'or remonter de 1.034 kilos à 1.176 kilos, sur lesquels 1.100 kilos ont été exportés.

Quant aux mines d'**étain** du Niger, leur production est passée de 75 tonnes à 80 tonnes. Le minerai a été intégralement exporté vers la fonderie de Jos, en Nigeria, avec laquelle un contrat de deux ans a été passé en début d'année.

La *Société Minière Gaziello et Compagnie*, qui exploitait à Djifère, à l'embouchure du Saloum, le gisement d'**ilménite**, **rutile** et **zircon** arrivant à épuisement, a cessé son exploitation dans le courant de l'année 1964.

Si l'année 1965 a connu l'arrêt de l'exploitation des sables métallifères du Sénégal, elle a vu par contre l'apparition d'une activité minière nouvelle avec la mise en exploitation de l'important gisement d'**attapulгите**, découvert à 100 kilomètres de Dakar. L'usine destinée à son traitement, réalisée près de M'Bour par PROCHIMAT, filiale du groupe C.E.C.A. (Société de Carbonisation et Charbons Actifs), a été inaugurée le 26 juin 1965. L'attapulгите, sulfate naturel hydraté de magnésium, est une argile spéciale utilisée essentiellement dans les forages pétroliers en milieu salin, et également la purification des huiles minérales, la fabrication de certains adhésifs, produits d'entretien et peintures de types spéciaux. Le seul gisement exploité à ce jour était celui d'Attapulgis en Géorgie (U.S.A.). L'usine de M'Bour, qui représente un investissement de 45 millions de francs c.f.a. et emploie 21 personnes, devrait permettre une production annuelle de l'ordre de 3.000 tonnes d'un produit nouveau et intéressant à tous égards.

Dans le domaine de la recherche, on doit mentionner les études menées par le B.R.G.M. en Mauritanie, dans la région de Nouakchott, qui ont confirmé l'intérêt du gisement de gypse de la Sebkha de N'Drahamcha. De nouvelles zones minéralisées à haute teneur ont été découvertes. Une étude plus complète est cependant nécessaire avant de procéder à une éventuelle mise en exploitation. Un gisement de soufre a été découvert à 60 kilomètres de Nouakchott ; il pourrait être utilisé à la fabrication de l'acide sulfurique nécessaire au traitement des minerais de cuivre.

Au Sénégal, les études menées dans la région du fleuve (phosphates) et dans le Sénégal oriental ont permis de relever des indices intéressants.

En Côte d'Ivoire, la recherche se poursuit grâce au financement assuré par les conventions F.A.C., de décembre 1964 (127 millions de francs c.f.a.) et du 8 juin 1965 (83 millions de francs c.f.a.), ainsi que par l'accord passé le 6 avril 1965 avec le Fonds spécial de l'O.N.U., qui doit permettre la prospection de la région sud-ouest encore très mal connue.

En Haute-Volta, où l'Assemblée Nationale a adopté, le 26 mai 1965, une loi codifiant la réglementation minière, une convention a été également signée avec le Fonds spécial des Nations Unies en vue de la recherche minière et des eaux souterraines. La Haute-Volta a bénéficié aussi de l'aide du F.A.C. (33 millions pour la deuxième tranche 1965), pour des études géologiques à mener dans la région de Fada N'Gourma par le B.R.G.M. (nickel, manganèse, carbonates). Ce dernier a obtenu, dans le cours de l'année, un permis de recherche pour le diamant, dans la région comprise entre Bobo-Dioulasso et la frontière.

On doit enfin mentionner ici les espoirs suscités en Haute-Volta par les projets concernant une éventuelle mise en exploitation du gisement de **manganèse** de Tambao. Les experts japonais, qui sont venus étudier le gisement sur place, ont conclu à la rentabilité du projet sur la base d'une extraction annuelle de

250.000 tonnes de minerai, et la création d'une voie ferrée raccordant le gisement au chemin de fer et d'installations annexes dans le port d'Abidjan, ce qui exigera, en cas de décision favorable, un financement important et de longs délais d'exécution.

Au Dahomey, les travaux de prospection aéroportée ont repris en mars 1965. La recherche s'oriente vers les diamants, les phosphates, potasse et sels connexes, dans le sud du pays et les calcaires d'Onigbo.

Au Niger, un permis de recherche a été accordé au B.R.G.M. pour étain, tungstène, bithium, molybdène, cuivre et bismuth dans le Liptako, où les campagnes de prospections précédentes ont permis de déceler quelques gisements de faible importance.

Les **hydrocarbures** : Au Sénégal, la *Compagnie des Pétroles Total (Afrique Ouest)* (COPETAO) a poursuivi les travaux préparatoires sur son permis marin au large de la Casamance. La plate-forme « Ile de France », qui doit effectuer les forages, a été mise à l'eau le 23 septembre 1965 et a été ensuite acheminée vers Dakar.

Un permis de recherche de 10.748 km², situé sur le plateau continental entre le Saloum et le Ferlo, a été attribué en juin 1965 à la *Société Esso Exploitation Sénégal*, qui s'est engagée à effectuer des travaux d'un montant de 600 millions de francs c.f.a., étalés sur cinq ans.

Au Dahomey, l'*Union Oil Company of California* a entrepris, le 5 avril 1965, une campagne de travaux de prospection pétrolière dans les eaux dahoméennes avec le concours d'une société d'études de géophysique américaine, en application de la convention signée le 19 décembre 1964, qui prévoit la mise en œuvre d'un investissement de 400 millions de francs c.f.a. étalé sur cinq ans.
